

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La préparation et la présentation des états financiers consolidés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la Caisse ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le *Manuel de CPA Canada*. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir une incidence sur la juste valeur des placements.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur un dispositif de contrôle interne élaboré, appliqué systématiquement à tous les niveaux de l'organisation. Ce dispositif est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le dispositif de contrôle interne de la Caisse est fondé notamment sur : une définition claire des responsabilités, la répartition efficace des tâches et la délégation de pouvoirs ; des ressources compétentes ; des procédures et des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés, de l'information pertinente et fiable dont la suffisance permet à chaque employé d'exercer ses responsabilités ; des mesures de contrôle, de conformité et de gestion intégrée des risques proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs de la Caisse ; et l'existence et la surveillance du respect d'un ensemble élaboré de politiques internes.

Ce dispositif de contrôle permet d'assurer que les contrôles internes appropriés sont en place à l'égard des opérations, de l'actif et des registres. De plus, le groupe de vérification interne de la Caisse procède régulièrement à une vérification des contrôles internes. Ces contrôles et vérifications visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers consolidés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou aliénation non autorisée, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la Caisse est assujettie, notamment la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité de vérification du conseil d'administration de la Caisse, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« les co-auditeurs ») ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Caisse au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et leur rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et comporte l'expression de leur opinion. Les co-auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, le conseil d'administration approuve les états financiers consolidés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et les co-auditeurs, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.



MICHAEL SABIA

Président et chef de la direction

Montréal, le 21 février 2017



MAARIKA PAUL, FCPA, FCA, EEE, IAS.A

Première vice-présidente et
Chef de la Direction financière

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états consolidés du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux déposants et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 21 février 2017

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.



CPA auditeur, CA, permis n° A112431

Montréal, le 21 février 2017

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

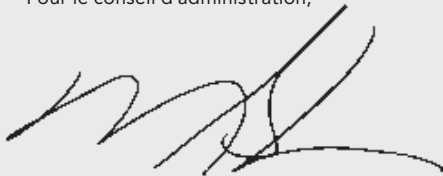
Au 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)

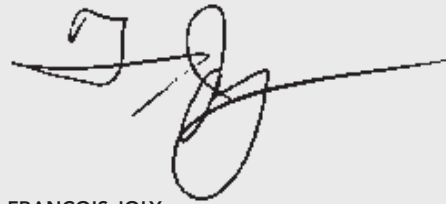
	2016	2015
Actif		
Trésorerie	651	420
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 898	1 288
Avances à des déposants	1 068	776
Revenus de placement courus et à recevoir	1 173	1 226
Autres actifs	194	262
Placements (note 4)	308 875	286 845
Total de l'actif	315 859	290 817
Passif		
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	1 687	1 224
Autres passifs financiers	536	529
Passifs relatifs aux placements (note 4)	42 890	41 039
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux déposants	45 113	42 792
Actif net attribuable aux déposants	270 746	248 025

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



MICHAEL SABIA



FRANÇOIS JOLY

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Revenus de placement (note 9)	9 682	8 131
Dépenses de placement (note 9)	(619)	(627)
Revenu net de placement (note 9)	9 063	7 504
Charges d'exploitation (note 11)	(463)	(396)
Revenu net	8 600	7 108
Gains nets réalisés (note 10)	9 556	975
Gains nets non réalisés (note 10)	261	12 026
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur	9 817	13 001
Résultat de placement net avant distributions aux déposants (note 10)	18 417	20 109
Distributions aux déposants	(11 783)	(12 801)
Résultat global attribuable aux déposants	6 634	7 308

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Distributions à verser aux déposants	Dépôts à participation	Actif net attribuable aux déposants
Solde au 31 décembre 2014	225	198	1 621	223 807	225 851
Attributions et distributions					
Résultat global attribuable aux déposants	–	–	–	7 308	7 308
Distributions aux déposants	12 304	–	497	–	12 801
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(14 539)	–	–	14 539	–
Annulation d'unités de dépôts à participation	282	–	–	(282)	–
Dépôts nets					
Variation nette des dépôts à terme	193	(193)	–	–	–
Contributions nettes des déposants	2 065	–	–	–	2 065
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	530	5	2 118	245 372	248 025
Attributions et distributions					
Résultat global attribuable aux déposants	–	–	–	6 634	6 634
Distributions aux déposants	12 528	–	(745)	–	11 783
Dépôts à participation					
Émission d'unités de dépôts à participation	(17 312)	–	–	17 312	–
Annulation d'unités de dépôts à participation	679	–	–	(679)	–
Dépôts nets					
Variation nette des dépôts à terme	(1)	1	–	–	–
Contributions nettes des déposants	4 304	–	–	–	4 304
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	728	6	1 373	268 639	270 746

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat global attribuable aux déposants	6 634	7 308
Ajustements pour :		
(Gains) pertes nets non réalisés et amortissement sur les billets et les emprunts à payer	(359)	1 117
Distributions aux déposants	11 783	12 801
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	(2 610)	58
Avances à des déposants	(292)	314
Revenus de placement courus et à recevoir	53	(77)
Autres actifs	68	(139)
Placements	(23 035)	(19 625)
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	463	(76)
Autres passifs financiers	7	(119)
Passifs relatifs aux placements	1 065	(3 545)
	(6 223)	(1 983)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des billets de trésorerie à payer	(1 725)	566
Émission de billets de trésorerie à payer	6 421	3 200
Remboursement de billets de trésorerie à payer	(3 625)	(3 350)
Variation nette des emprunts à payer	74	(232)
Émission d'emprunts à payer	–	1
Remboursement des emprunts à payer	–	(642)
Remboursement de billets à terme à payer	–	(1 000)
Contributions nettes des déposants	4 304	2 065
	5 449	608
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(774)	(1 375)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 665	4 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 891	2 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :		
Trésorerie	651	420
Placements		
Titres achetés en vertu de conventions de revente	1 240	2 245
	1 891	2 665
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts et dividendes reçus	10 130	8 289
Intérêts payés	(574)	(536)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

01

CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, est régie par la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec* (RLRQ, chapitre C-2) (Loi).

La Caisse a élu domicile au Québec, Canada. L'adresse du siège social est le 65, rue Sainte-Anne, Québec, Canada. Le bureau principal de la Caisse est situé au 1000, place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Canada.

La Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la Loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal du capital des déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces états financiers consolidés ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de la Caisse. Les états financiers consolidés de la Caisse comprennent les comptes du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés ainsi que les comptes de ses filiales qui offrent exclusivement des services liés aux activités de financement, administratifs et de gestion. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les activités d'investissement des déposants dans les différents portefeuilles spécialisés de la Caisse s'effectuent par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent la gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et des activités de financement de la Caisse.

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent principalement des placements diversifiés dans des portefeuilles spécialisés. Chacun des fonds particuliers est dédié à un seul déposant qui investit dans des dépôts à participation de fonds particuliers.

Les fonds particuliers des déposants sont les suivants :

Fonds 300 : Fonds du Régime de rentes du Québec administré par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec);

Fonds 301 : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);

Fonds 302 : Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);

Fonds 303 : Régimes particuliers administrés par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);

Fonds 305 : Régime de retraite des élus municipaux administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);

Fonds 306 : Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Volets à prestations déterminées administré par le Comité de retraite;

Fonds 307 : Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311 : Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312 : Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 313 : Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 314 : Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315 : Compte dédié administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316 : Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;

CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

- Fonds 317 :** Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 318 :** Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 326 :** Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;
- Fonds 328 :** Régime de rentes de survivants administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 329 :** Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Fonds 330 :** Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (anciennement la Commission de la santé et de la sécurité du travail);
- Fonds 332 :** Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;
- Fonds 333 :** Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;
- Fonds 335 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2020 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 336 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2030 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 337 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2040 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 338 :** Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence – Fonds 2050 administré par le Comité de retraite;
- Fonds 339 :** Fonds d'indemnisation des services financiers administré par l'Autorité des marchés financiers (constitué le 1^{er} juillet 2015);
- Fonds 340 :** Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne administrés par le Comité de retraite conjoint des Régimes de retraite de la Ville de Terrebonne (constitué le 1^{er} juillet 2015);
- Fonds 341 :** Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance – Fonds de trésorerie administré par l'Autorité des marchés financiers (dissous le 1^{er} avril 2015);
- Fonds 342 :** Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;
- Fonds 343 :** Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale;
- Fonds 344 :** Réserve administré par la Financière agricole du Québec (constitué le 1^{er} janvier 2016);
- Fonds 347 :** Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par le Comité de placement;
- Fonds 351 :** Fonds des générations administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 353 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – Caisse participants administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);
- Fonds 354 :** Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – Caisse employeurs administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 361 :** Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 362 :** Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale administré par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Fonds 363 :** Régime de retraite des employés de la Ville de Laval administré par le Comité de retraite des employés de la Ville de Laval;
- Fonds 367 :** Fonds d'information sur le territoire administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 368 :** Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance – Fonds capitalisé administré par l'Autorité des marchés financiers;
- Fonds 369 :** Fonds des congés de maladie accumulés administré par le ministère des Finances, gouvernement du Québec;
- Fonds 371 :** Fonds des congés de maladie accumulés – ARQ administré par l'Agence du revenu du Québec;
- Fonds 372 :** Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'Université Laval administré par les Comités de retraite;

CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS (suite)

- Fonds 373 :** Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);
- Fonds 374 :** Fiducie globale Ville de Magog administrée par le Comité de retraite mixte;
- Fonds 376 :** Régime de retraite des employées et employés de la Ville de Sherbrooke administré par le Comité de retraite des employées et employés de la Ville de Sherbrooke;
- Fonds 378 :** Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels – Fonds des cotisations des employés administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances);
- Fonds 383 :** Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke administré par le Comité de retraite;
- Fonds 384 :** Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 385 :** Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 386 :** Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 387 :** Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 388 :** Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 389 :** Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec administré par le Bureau de la retraite (constitué le 1^{er} novembre 2016);
- Fonds 393 :** Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique administré par le Comité de retraite;
- Fonds 395 :** Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités administré par Retraite Québec (anciennement la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) (constitué le 1^{er} janvier 2015).

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes dans lesquelles les fonds particuliers peuvent investir sous forme de dépôts à participation. Les différents portefeuilles spécialisés de la Caisse sont :

- Immeubles (710);
- Marchés boursiers (737)¹;
- Valeurs à court terme (740);
- Dettes immobilières (750)²;
- Obligations (760)²;
- Obligations à rendement réel (762);
- Obligations à long terme (764);
- Répartition de l'actif (771);
- BTAA (772);
- Stratégies actives de superposition (773);
- Placements privés (780);
- Infrastructures (782).

1. Dans le cadre de la Planification stratégique des investissements (PSI), la Caisse a recommandé une révision de l'offre globale de portefeuilles offerts aux déposants. Conséquemment, le 1^{er} janvier 2016, les portefeuilles spécialisés de marchés boursiers (Actions canadiennes (720), Actions EAEO (730), Actions américaines (731), Actions des marchés en émergence (732) et Actions Qualité mondiale (736)) ont été regroupés dans le nouveau portefeuille spécialisé Marchés boursiers (737). À cette même date, tous les actifs et les passifs des portefeuilles spécialisés de marchés boursiers ont été regroupés dans ce nouveau portefeuille spécialisé. Ce regroupement n'a eu aucune incidence sur l'actif net consolidé et sur le résultat global attribuable aux déposants.

2. Dans le cadre de la PSI, la Caisse a recommandé une révision de l'offre globale de portefeuilles offerts aux déposants. Conséquemment, le 1^{er} janvier 2017, les actifs et les passifs des portefeuilles spécialisés Obligations (760) et Dettes immobilières (750) ont été transférés à la juste valeur dans les deux nouveaux portefeuilles spécialisés Taux (765) et Crédit (766). À cette même date, le portefeuille spécialisé Obligations (760) ainsi que le portefeuille spécialisé Dette immobilières (750) ont été dissouts. Ce regroupement n'a eu aucune incidence sur l'actif net consolidé et sur le résultat global attribuable aux déposants.

02

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

PRÉSENTATION ET BASE D'ÉVALUATION

La Caisse évalue à la juste valeur par le biais du résultat net les instruments financiers, incluant les participations dans des filiales non consolidées, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que les entités structurées. Les filiales offrant exclusivement des services liés aux activités de financement et des services administratifs et de gestion sont consolidées conformément aux modalités prévues à l'IFRS 10 – *États financiers consolidés*.

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de liquidité.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les présents états financiers consolidés de la Caisse ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2017.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Caisse sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

CONVERSION DE DEVISES

Les actifs et les passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de conversion sur les placements et les passifs relatifs aux placements sont présentés à l'état consolidé du résultat global à la rubrique « Gains nets non réalisés ». À la vente d'un placement ou au règlement d'un passif relatif aux placements, le gain ou la perte sur la conversion de devises est présenté à la rubrique « Gains nets réalisés » à l'état consolidé du résultat global. Les écarts de conversion des éléments monétaires sont inclus à la rubrique « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur » à l'état consolidé du résultat global.

RECOURS AU JUGEMENT ET À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de la Caisse selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des principales méthodes comptables décrites dans les sections suivantes et sur les montants présentés à l'état consolidé de la situation financière et à l'état consolidé du résultat global.

JUGEMENT

Qualification à titre d'entité d'investissement

Le recours au jugement s'effectue principalement au niveau de la qualification de la Caisse à titre d'entité d'investissement. La Caisse satisfait aux trois critères obligatoires de la définition d'IFRS 10, soit : 1) Obtenir des fonds d'un ou de plusieurs déposants; 2) Déclarer à ses déposants que sa mission est d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement et 3) Évaluer et mesurer la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur.

De plus, selon l'IFRS 10, quatre caractéristiques typiques sont suggérées dans le cadre d'une analyse de la qualification d'une entité à titre d'entité d'investissement, soit : 1) Détenir plus d'un investissement; 2) Avoir plusieurs déposants; 3) Avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées et 4) Détenir des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires. Malgré que la Caisse ne satisfait pas à la troisième caractéristique typique d'une entité d'investissement en raison du fait que la Caisse et les déposants sont liés, la Caisse se qualifie tout de même à titre d'entité d'investissement. En effet, la direction est d'avis que le fait d'avoir des déposants liés à l'entité d'investissement ne compromet pas la mission de la Caisse de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement pour ses déposants.

Présentation de la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La direction doit porter un jugement quant à l'importance de chaque donnée d'entrée dans l'établissement de la classification du niveau hiérarchique, tel que décrit à la note 7.

Intérêts détenus dans des entités

La direction doit porter un jugement afin de déterminer si la Caisse exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur certaines entités, tel que décrit à la note 17, ainsi que sur la détention d'intérêts dans des entités structurées. Le jugement sur la relation entre la Caisse et toute entité dans laquelle la Caisse investit est effectué au moment de l'investissement initial et doit être réévalué lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Caisse détient des intérêts dans une entité structurée, lorsque les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

La Caisse contrôle une filiale, incluant une entité structurée, seulement si les critères d'IFRS 10 sont réunis, soit : 1) Elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité; 2) Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité et 3) Elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Lorsque la direction évalue le pouvoir décisionnel, plusieurs facteurs sont pris en compte, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels détenus par la Caisse qui sont exerçables, la détention d'instruments convertibles en actions donnant des droits de vote, l'existence d'accords contractuels permettant de diriger les activités pertinentes de l'entité ainsi que d'autres circonstances ayant une incidence sur la prise de décision.

La Caisse exerce une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle participe aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité. La Caisse est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient 20 % ou plus des droits de vote d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur celle-ci. La Caisse exerce un contrôle conjoint sur une coentreprise lorsqu'il y a une entente contractuelle ou implicite nécessitant le consentement unanime des parties partageant le contrôle des activités pertinentes et lorsque ces parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les principales estimations et hypothèses, présentées à la note 7, ont trait à l'évaluation de la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements classés de niveau 3 selon la hiérarchie de la juste valeur. Les valeurs réelles peuvent différer des valeurs estimées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Caisse comprennent la trésorerie, les montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement, les avances à des déposants, les revenus de placement courus et à recevoir, les placements, les montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les autres passifs financiers, les passifs relatifs aux placements et l'actif net attribuable aux déposants.

CLASSIFICATION ET MESURE

Les instruments financiers sont classés par catégorie selon leur nature et leurs caractéristiques. La direction détermine le classement au moment de la comptabilisation initiale qui correspond à la date d'acquisition. Tous les instruments financiers de la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont mesurés à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés et des titres vendus à découvert qui sont obligatoirement classés comme détenus à des fins de transaction et qui sont mesurés à la juste valeur. La direction a fait le choix de désigner tous les autres instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné que la gestion de ceux-ci est effectuée et leur performance évaluée sur la base d'un modèle à la juste valeur.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquentement à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la rubrique « Gains nets non réalisés » à l'état consolidé du résultat global. Les revenus et les dépenses de placement sont présentés à la rubrique « Revenu net de placement » à l'état consolidé du résultat global.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur se définit comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lors de sa comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Subséquentement, la juste valeur des instruments financiers est établie à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation faisant appel à des données d'entrée observables ainsi que des données d'entrée non observables. La Caisse utilise des techniques d'évaluation appropriées selon les caractéristiques de l'instrument financier, la disponibilité des données d'entrée et les hypothèses que prendraient en compte les intervenants du marché, tout en maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et en minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables. Les techniques d'évaluation sont appliquées de façon constante. Les informations relatives à la juste valeur sont présentées à la note 7.

Trésorerie

La trésorerie représente les liquidités déposées auprès d'institutions financières reconnues et porte intérêt aux taux du marché.

Placements

Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les participations dans des filiales non consolidées ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les équivalents de trésorerie comprennent des titres achetés en vertu de conventions de revente. Ces titres répondent à la définition d'équivalents de trésorerie puisqu'ils sont utilisés à des fins de gestion de la trésorerie, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de variations de la juste valeur et leur échéance initiale est de trois mois et moins. Ces instruments financiers portent intérêt aux taux du marché.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les créances d'entreprises, les obligations et les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Les achats et les ventes de titres à revenu fixe sont constatés à la date de transaction.

Les titres à revenu variable comprennent les actions et les valeurs convertibles de sociétés cotées, de sociétés fermées, incluant des fonds de placement privés et d'infrastructures, ainsi que des fonds de couverture. Les achats et les ventes d'actions et de valeurs convertibles et de fonds de couverture sont constatés à la date de transaction alors que les achats et les ventes de fonds de placement privés et d'infrastructures sont constatés à la date de règlement.

Les participations dans des filiales non consolidées représentent l'investissement de la Caisse dans des entités contrôlées qui ne sont pas consolidées conformément à l'IFRS 10. L'investissement de la Caisse dans ces entités peut être fait sous forme d'actions ou sous forme d'instruments d'emprunts.

Passifs relatifs aux placements

Les passifs relatifs aux placements comprennent les titres vendus en vertu de conventions de rachat, les titres vendus à découvert, les billets de trésorerie à payer, les emprunts à payer, les billets à terme à payer ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les titres vendus à découvert représentent les engagements de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions. La Caisse peut vendre à découvert des actions ainsi que des obligations.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés à la rubrique « Placements » à l'état consolidé de la situation financière, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés à la rubrique « Passifs relatifs aux placements » à l'état consolidé de la situation financière.

La Caisse n'effectue pas de comptabilité de couverture. Toutefois, elle peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir économiquement certains risques financiers. Lorsque la Caisse a identifié une relation de couverture économique, les gains ou les pertes réalisés sur l'instrument financier dérivé correspondant à la relation de couverture sont reclassés à titre de revenus ou de dépenses de placement provenant de l'instrument couvert économiquement.

Opérations en voie de règlement

Les transactions effectuées avec des contreparties pour la vente ou l'achat de titres qui n'ont pas encore été réglées à la date de clôture sont comptabilisées respectivement aux rubriques « Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement » et « Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement » à l'état consolidé de la situation financière.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

La Caisse décomptabilise des actifs financiers lorsque tous les droits contractuels de ces actifs arrivent à échéance ou lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont été transférés et lorsqu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif financier de sorte qu'elle ne conserve pas le contrôle de cet actif. Lorsque la Caisse considère qu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages lors du transfert d'un actif financier, celui-ci n'est pas décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière et, s'il y a lieu, un passif financier correspondant est comptabilisé. Les actifs financiers transférés, mais non décomptabilisés sont présentés à la note 14. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation s'y rattachant est éteinte, annulée ou échue.

Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Caisse conclut des opérations d'achat et de vente de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, qu'elle s'engage à revendre ou à racheter auprès de la contrepartie à une date ultérieure.

Les titres achetés ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière puisque la contrepartie conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants déboursés sous forme de trésorerie sont décomptabilisés et un actif correspondant est comptabilisé dans les placements sous la catégorie « Titres achetés en vertu de conventions de revente ».

Les titres vendus ne sont pas décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière puisque la Caisse conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les montants reçus sous forme de trésorerie sont comptabilisés et un passif correspondant est comptabilisé dans les passifs relatifs aux placements sous la catégorie « Titres vendus en vertu de conventions de rachat ».

La différence entre le prix d'achat et le prix de revente ainsi que la différence entre le prix de vente et le prix de rachat sont respectivement comptabilisées à titre de revenus d'intérêts et à titre de dépenses d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont présentées aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » à l'état consolidé du résultat global.

Prêts et emprunts de titres

La Caisse conclut des opérations de prêts et d'emprunts de titres sur les placements en actions. Ces opérations sont généralement garanties par des titres reçus des contreparties ou donnés par la Caisse, respectivement. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et les titres empruntés ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière puisque la Caisse ou la contrepartie conserve respectivement les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus et les dépenses résultant des opérations de prêts et d'emprunts de titres sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » à l'état consolidé du résultat global.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS**

L'actif net attribuable aux déposants se compose des dépôts à vue, des dépôts à terme, des distributions à verser aux déposants ainsi que des dépôts à participation.

Dépôts à vue et dépôts à terme

Les dépôts à vue portent intérêt à taux variable et sont remboursables à vue. Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe ou à taux variable et sont remboursables à l'échéance. Les dépôts à vue et les dépôts à terme représentent des créances de la Caisse à l'égard des déposants conformément au *Règlement sur les conditions et modalités des dépôts, fonds et portefeuilles de la Caisse* (Règlement).

Distributions à verser aux déposants

Conformément au Règlement, les distributions à verser aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers qui sont comptabilisés à la clôture de chaque mois et qui sont versés au compte de dépôts à vue des déposants au début du mois suivant. Les distributions peuvent également s'effectuer par l'émission d'unités de dépôts à participation de fonds particuliers.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités de participation pour chacun des fonds particuliers. Chaque unité de participation confère à son détenteur une participation dans l'actif net du fonds. La valeur de l'actif net par unité est établie en divisant l'actif net du fonds particulier par le nombre d'unités en circulation. Les déposants peuvent acheter ou annuler des unités de dépôts à participation à cette valeur au début de chaque mois. L'écart entre le produit d'annulation et la valeur comptable à l'émission est récupéré au compte de dépôts à vue du déposant. De plus, les unités de dépôts à participation confèrent à leur détenteur le droit de recevoir des distributions. Les unités de dépôts à participation sont des instruments financiers définis comme l'avoir des déposants conformément au Règlement et ces unités sont subordonnées à toutes les autres catégories de passifs financiers.

REVENU NET**REVENUS ET DÉPENSES DE DIVIDENDES ET D'INTÉRÊTS**

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque la Caisse obtient le droit au dividende, généralement à compter de la date ex-dividende. Les dépenses de dividendes provenant des actions vendues à découvert sont comptabilisées lorsque les actionnaires obtiennent le droit au dividende.

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les dépenses d'intérêts incluent l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

Les revenus et les dépenses de dividendes et d'intérêts sont présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement » et « Dépenses de placement » à l'état consolidé du résultat global.

FRAIS DE GESTION EXTERNE

Les frais de gestion externe représentent les sommes versées à des institutions financières externes, principalement des gestionnaires de fonds institutionnels de marchés boursiers internationaux, pour gérer les fonds appartenant à la Caisse. Les frais de gestion externe de base et les frais de gestion liés à la performance des gestionnaires externes sont comptabilisés respectivement aux rubriques « Dépenses de placement » et « Gains nets réalisés » à l'état consolidé du résultat global.

IMPÔT SUR LE REVENU

En vertu de la loi fédérale et des lois provinciales de l'impôt sur le revenu, la Caisse est exonérée d'impôt au Canada. Les revenus de sociétés étrangères sont sujets à des retenues d'impôt dans certains pays. Les retenues d'impôt sont incluses à la rubrique « Revenu net de placement » à l'état consolidé du résultat global.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation représentent l'ensemble des frais engagés pour la gestion et l'administration des placements de la Caisse et sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

Lors de la vente de placements, les gains et les pertes réalisés sont calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les gains et les pertes réalisés sur les placements représentent la différence entre la valeur nette de réalisation et le coût d'acquisition. Les gains et les pertes réalisés sur les passifs relatifs aux placements représentent la différence entre la valeur du règlement et la valeur à la comptabilisation initiale. Les gains et les pertes réalisés sur les instruments financiers dérivés représentent les paiements et les encaissements relatifs à ces instruments financiers. Les gains et les pertes réalisés sont présentés à la rubrique « Gains nets réalisés » à l'état consolidé du résultat global. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition, à la vente ainsi qu'à l'émission d'un

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

instrument financier sont présentés à la rubrique « Gains nets réalisés » à l'état consolidé du résultat global. Ces coûts sont composés de frais de commissions, de frais boursiers ainsi que d'honoraires professionnels et juridiques liés aux activités d'investissement et de financement.

Les gains et les pertes non réalisés incluent les variations nettes de la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements de l'exercice ainsi que le renversement des gains et des pertes non réalisés des exercices précédents qui ont été réalisés au cours de l'exercice. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés à la rubrique « Gains nets non réalisés » à l'état consolidé du résultat global.

DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Conformément au Règlement, les distributions aux déposants correspondent au revenu net ou à la perte nette de l'exercice provenant des portefeuilles spécialisés ainsi qu'aux gains nets ou aux pertes nettes réalisés à l'annulation d'unités de participation de portefeuilles spécialisés détenues par les fonds particuliers. Les distributions aux déposants sont comptabilisées à titre de charges financières et sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

03

NOUVELLES NORMES IFRS

Aucune norme publiée ou amendée entrant en vigueur au cours de l'exercice n'a eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

PUBLIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie : Date d'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

L'IASB a publié en janvier 2016 des modifications à l'IAS 7 – *Tableau des flux de trésorerie*. Ces modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement. L'IASB autorise l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon prospective à compter de sa date d'entrée en vigueur. L'incidence de l'adoption de cette norme est en cours d'analyse.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : Date d'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats conclus avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur. L'incidence de l'adoption de cette norme est en cours d'analyse.

IFRS 9 – Instruments financiers : Date d'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

L'IASB a publié en juillet 2014 la version finale de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* qui remplacera la norme IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 couvre le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi que la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les autres éléments du résultat global, sauf si ce traitement contribuerait à créer ou accroître une non-concordance comptable dans le résultat net.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques.

L'IASB autorise l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences. De façon générale, cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur. L'incidence de l'adoption de cette norme est en cours d'analyse.

IFRS 16 – Contrats de location : Date d'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

L'IASB a publié en décembre 2015 une nouvelle norme, l'IFRS 16 – *Contrats de location*, qui remplacera la norme et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des contrats de location. L'IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Sous ce modèle, le preneur comptabilise la plupart des contrats de location à l'état consolidé de la situation financière. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur. L'incidence de l'adoption de cette norme est en cours d'analyse.

04

PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS

A) PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent la juste valeur ainsi que le coût des placements. La répartition géographique est établie selon le pays de l'établissement principal de l'émetteur. La répartition des participations dans des filiales non consolidées est établie selon le pays des investissements sous-jacents alors que celle des instruments financiers dérivés est établie selon la devise de règlement de l'instrument :

	31 décembre 2016			
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Coût
Placements				
Équivalents de trésorerie				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	998	242	1 240	1 240
Total des équivalents de trésorerie	998	242	1 240	1 240
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme	649	157	806	821
Titres achetés en vertu de conventions de revente	5 895	3 597	9 492	9 504
Créances d'entreprises	1 280	1 212	2 492	2 393
Obligations				
Gouvernements	46 704	6 925	53 629	53 945
Sociétés d'État et autres administrations publiques	5 488	748	6 236	5 927
Secteur corporatif	11 410	6 612	18 022	17 328
Fonds d'obligations	–	1 292	1 292	1 000
BTAA	3 970	–	3 970	4 057
Total des titres à revenu fixe	75 396	20 543	95 939	94 975
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Sociétés cotées	31 569	76 980	108 549	87 435
Sociétés fermées	1 898	11 395	13 293	11 721
Fonds de couverture	–	2 467	2 467	1 656
Total des titres à revenu variable	33 467	90 842	124 309	100 812
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	18 292	23 055	41 347	23 316
Placements de dettes immobilières	11 559	–	11 559	11 223
Placements privés	3 053	10 453	13 506	10 124
Placements d'infrastructures	1 121	10 379	11 500	9 533
Autres placements	880	7 499	8 379	7 857
Total des participations dans des filiales non consolidées	34 905	51 386	86 291	62 053
Instruments financiers dérivés (note 6)	4	1 092	1 096	37
Total des placements	144 770	164 105	308 875	259 117

PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS (suite)

	31 décembre 2015			
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Coût
Placements				
Équivalents de trésorerie				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 245	–	2 245	2 245
Total des équivalents de trésorerie	2 245	–	2 245	2 245
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme	744	140	884	893
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 742	3 700	6 442	6 436
Créances d'entreprises	1 277	1 727	3 004	2 811
Obligations				
Gouvernements	48 259	4 624	52 883	51 404
Sociétés d'État et autres administrations publiques	6 511	672	7 183	6 929
Secteur corporatif	11 970	7 059	19 029	17 746
Fonds d'obligations	–	718	718	699
BTAA	4 612	–	4 612	4 747
Total des titres à revenu fixe	76 115	18 640	94 755	91 665
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Sociétés cotées	27 610	68 894	96 504	75 495
Sociétés fermées	2 258	11 774	14 032	11 636
Fonds de couverture	24	3 660	3 684	2 615
Total des titres à revenu variable	29 892	84 328	114 220	89 746
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	17 410	21 289	38 699	21 601
Placements de dettes immobilières	10 982	–	10 982	10 770
Placements privés	2 262	7 628	9 890	6 309
Placements d'infrastructures	858	10 245	11 103	9 091
Autres placements	397	3 369	3 766	3 309
Total des participations dans des filiales non consolidées	31 909	42 531	74 440	51 080
Instruments financiers dérivés (note 6)	150	1 035	1 185	172
Total des placements	140 311	146 534	286 845	234 908

ACTIONS DES MARCHÉS EN CROISSANCE

La Caisse a reçu la qualification d'Investisseur Institutionnel Étranger Qualifié et a obtenu un quota d'investissement afin d'accéder aux marchés de capitaux chinois. Bien que la Caisse ait une stratégie d'investissement à long terme, des conditions doivent être satisfaites auprès des autorités réglementaires dans l'éventualité d'un rapatriement du capital investi. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des titres investis s'élève à 1 353 M\$ (1 362 M\$ au 31 décembre 2015).

PLACEMENTS ET PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS (suite)**B) PASSIFS RELATIFS AUX PLACEMENTS**

Les tableaux suivants présentent la juste valeur ainsi que le coût des passifs relatifs aux placements. La répartition géographique des passifs financiers non dérivés est établie selon le pays de l'établissement principal de l'émetteur alors que celle des instruments financiers dérivés est établie selon la devise de règlement de l'instrument :

31 décembre 2016				
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Coût
Passifs relatifs aux placements				
Passifs financiers non dérivés				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	15 548	6 007	21 555	21 568
Titres vendus à découvert				
Actions	321	9	330	241
Obligations	1 088	4 258	5 346	5 456
Billets de trésorerie à payer	4 813	–	4 813	4 750
Emprunts à payer	–	189	189	190
Billets à terme à payer	9 574	–	9 574	7 295
Total des passifs financiers non dérivés	31 344	10 463	41 807	39 500
Instruments financiers dérivés (note 6)	73	1 010	1 083	26
Total des passifs relatifs aux placements	31 417	11 473	42 890	39 526

31 décembre 2015				
	Canada	Étrangers	Juste valeur	Coût
Passifs relatifs aux placements				
Passifs financiers non dérivés				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	14 575	3 921	18 496	18 488
Titres vendus à découvert				
Actions	809	1 052	1 861	1 433
Obligations	22	4 306	4 328	4 099
Billets de trésorerie à payer	3 775	–	3 775	3 669
Emprunts à payer	–	116	116	116
Billets à terme à payer	9 899	–	9 899	7 293
Total des passifs financiers non dérivés	29 080	9 395	38 475	35 098
Instruments financiers dérivés (note 6)	440	2 124	2 564	137
Total des passifs relatifs aux placements	29 520	11 519	41 039	35 235

05

RÉPARTITION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif net attribuable aux déposants selon l'offre globale des portefeuilles spécialisés de la Caisse :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Revenu fixe		
Valeurs à court terme	6 157	4 584
Obligations	68 075	67 860
Obligations à long terme	2 640	2 390
Dettes immobilières	11 553	11 300
Obligations à rendement réel	1 087	1 090
	89 512	87 224
Actifs réels		
Infrastructures	14 640	12 957
Immeubles	31 721	26 955
	46 361	39 912
Actions		
Marchés boursiers ¹	101 272	91 454
Placements privés	30 387	26 099
	131 659	117 553
Autres placements		
Répartition de l'actif	1 370	1 810
BTAA	241	102
Stratégies actives de superposition	626	454
	2 237	2 366
Activités personnalisées des fonds particuliers ² et activités de trésorerie	977	970
Actif net attribuable aux déposants	270 746	248 025

1. Le 1^{er} janvier 2016, les portefeuilles spécialisés de marchés boursiers ont été regroupés dans le nouveau portefeuille spécialisé Marchés boursiers. Conséquemment, l'offre de portefeuilles au 31 décembre 2015 est présentée afin de tenir compte de ce regroupement.

2. Les activités personnalisées constituent la détention directe d'instruments financiers dérivés par les fonds particuliers destinés à la gestion personnalisée de l'exposition désirée par chacun des déposants.

06

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, qui ne requièrent aucun ou très peu d'investissement initial et qui sont réglés à une date future. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier) ou une marchandise (métal précieux, denrée ou pétrole). Certains instruments financiers dérivés sont réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation. La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après.

Les contrats à terme sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente. Les contrats à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote. Les contrats à terme normalisés ont des modalités fixées par un marché réglementé.

Les options sont des contrats négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un sous-jacent, d'un indice ou d'une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date ultérieure déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

Les trocs sont des dérivés négociés sur des marchés hors cote par lesquels deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence, des dates de versement et une durée.

Les bons de souscription sont des contrats négociés sur des marchés hors cote ou des marchés réglementés, permettant l'achat d'un élément sous-jacent à un prix établi par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur ainsi que le montant nominal de référence des instruments financiers dérivés détenus par la Caisse :

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés réglementés						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	–	–	67 694	–	–	41 548
Dérivés sur actions						
Contrats à terme normalisés	–	–	14 518	–	–	5 944
Options	–	–	93	29	20	1 610
Bons de souscription	5	–	19	3	–	40
Dérivés de produits de base						
Contrats à terme normalisés	1	1	156	–	–	115
Options	6	1	275	1	1	426
Total des marchés réglementés	12	2	82 755	33	21	49 683
Marchés hors cote						
Dérivés de taux d'intérêt						
Trocs	161	–	1 703	502	403	16 293
Trocs réglés sur une chambre de compensation	–	–	52 067	–	–	42 445
Options	–	–	–	45	27	17 130
Dérivés de change						
Trocs	94	64	1 192	29	171	3 212
Contrats à terme de gré à gré ¹	605	674	66 169	450	1 769	59 625
Options	49	42	2 326	20	12	2 136
Dérivés de défaillance de crédit						
Trocs	–	–	–	–	–	42
Trocs réglés sur une chambre de compensation	–	–	2 548	–	–	–
Dérivés sur actions						
Trocs	175	301	11 530	106	161	6 986
Bons de souscription	–	–	3	–	–	3
Total des marchés hors cote	1 084	1 081	137 538	1 152	2 543	147 872
Total des instruments financiers dérivés	1 096	1 083	220 293	1 185	2 564	197 555

1. Lorsque les opérations de gestion du risque de change impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence est présenté sur la base d'un montant brut. Au 31 décembre 2016, les contrats faisant l'objet du recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises s'élèvent à 12 959 M\$ (14 395 M\$ au 31 décembre 2015).

07

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

A) POLITIQUE, DIRECTIVE, PROTOCOLES ET PROCÉDURES ENTOURANT L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les procédures d'évaluation de la Caisse sont encadrées par la Politique d'évaluation des investissements de la Caisse qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique globale est ensuite appuyée par la directive d'évaluation et les protocoles qui prévoient la méthodologie d'évaluation pour chaque type d'investissement à la Caisse. La politique, la directive et les protocoles dictent également la gouvernance encadrant le processus d'évaluation et de reddition de compte. La mise en application de la politique est la responsabilité du comité d'évaluation qui relève du comité de direction, appuyé par une équipe d'évaluation. Le comité d'évaluation approuve la directive, la conformité avec la politique et les justes valeurs chaque semestre. Par la suite, le comité d'évaluation recommande ces justes valeurs au comité de vérification. Pour les évaluations de placements privés et d'infrastructures, la politique prévoit, sur une période de quatre ans, une revue externe de la quasi-totalité de la juste valeur de ces investissements. Une revue externe inclut une évaluation par des évaluateurs indépendants ou une observation de transactions comparables sur le marché.

La politique comprend également les directives à suivre en matière d'utilisation des prix de sources externes tels que les cotes de courtiers et les valeurs de l'actif net fournies par les commandités ou les administrateurs externes des fonds.

Lorsque la juste valeur est établie par des évaluateurs externes ou par des tiers, le comité d'évaluation s'assure des compétences, de l'expérience et de l'indépendance de ces derniers. Par ailleurs, il revoit les techniques d'évaluation, les données d'entrée importantes utilisées aux fins du calcul de la juste valeur ainsi que les résultats et les conclusions afin de s'assurer de la conformité aux normes d'évaluation reconnues.

De plus, afin de s'assurer du caractère raisonnable de la juste valeur établie, la Caisse peut procéder à des tests de contrôle a posteriori, à une comparaison entre la juste valeur établie et les valeurs de transactions comparables incluant les valeurs de sociétés cotées comparables ainsi qu'au recours à des évaluateurs externes.

B) TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les descriptions suivantes présentent les principales techniques d'évaluation des instruments financiers de la Caisse :

VALEURS À COURT TERME, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE, CRÉANCES D'ENTREPRISES, TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT, EMPRUNTS À PAYER ET BILLETS À PAYER

La juste valeur de ces actifs et passifs financiers est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux de trésorerie futurs qui s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

OBLIGATIONS

La juste valeur des obligations est établie selon les prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires. La juste valeur des obligations pour lesquelles il n'existe pas de prix publiés est établie soit à l'aide d'une technique d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou selon des cotes de courtiers. L'évaluation selon l'actualisation des flux de trésorerie s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation. La Caisse peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation d'obligations de sociétés fermées.

Fonds d'obligations

La juste valeur des fonds d'obligations est établie selon l'actif net fourni par l'administrateur, à moins qu'il existe une indication qu'elle soit différente de la valeur de l'actif net fournie. La Caisse s'assure que les techniques d'évaluation utilisées par l'administrateur du fonds pour établir la juste valeur de l'actif net sont conformes aux IFRS.

BTAA

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des BTAA de VAC 1 est établie selon le montant de règlement encaissé en janvier 2017. Au 31 décembre 2015, la juste valeur des BTAA de VAC 1 et de certains BTAA exclus de l'entente de restructuration est établie selon un modèle financier reconnu. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les écarts de crédit, les facteurs de corrélation et les primes d'illiquidité. Ces dernières sont fondées sur des données d'entrée observables pour des instruments financiers similaires, mais sont ajustées de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument.

La juste valeur des autres BTAA est établie principalement selon des évaluations externes provenant de l'administrateur des fiducies et selon des cotes de courtiers qui découlent de modèles financiers reconnus.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

ACTIONS ET VALEURS CONVERTIBLES

Sociétés cotées

La juste valeur des actions et des valeurs convertibles de sociétés cotées est établie en fonction des prix de fermeture observés sur les principales Bourses, lesquelles représentent le marché actif.

Sociétés fermées

La juste valeur des actions de sociétés fermées de placements privés est établie principalement selon la technique des multiples de sociétés comparables. La Caisse détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et les multiples du cours-valeur aux livres.

La juste valeur des actions de sociétés fermées de placements d'infrastructures est établie principalement selon une actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que les flux monétaires futurs.

La Caisse peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements privés et de placements d'infrastructures.

La juste valeur des fonds de placement privés et des fonds d'infrastructures est établie selon la juste valeur de l'actif net selon les états financiers les plus récents fournis par le commandité. La Caisse s'assure que les techniques d'évaluation utilisées pour établir la juste valeur de l'actif net sont conformes aux IFRS. De plus, la juste valeur de l'actif net est ajustée pour tenir compte des acquisitions et des dispositions d'unités de fonds effectuées entre la date des états financiers du fonds et la date d'évaluation ou lorsqu'il existe des indications autres faisant appel au jugement selon lequel cette valeur est différente de la juste valeur fournie par le commandité.

Certaines évaluations de sociétés fermées sont revues semi-annuellement par une firme externe indépendante.

Fonds de couverture

La juste valeur des fonds de couverture est établie selon l'actif net fourni par l'administrateur, à moins qu'il existe une indication qu'elle soit différente de la valeur de l'actif net fournie. La Caisse s'assure que les techniques d'évaluation utilisées par l'administrateur du fonds pour établir la juste valeur de l'actif net sont conformes aux IFRS.

PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES NON CONSOLIDÉES

La juste valeur des participations dans les différentes filiales non consolidées de la Caisse est établie selon une technique d'évaluation d'entreprise.

Placements de biens immobiliers

La juste valeur résultant de l'évaluation d'une entreprise est établie selon une méthode couramment utilisée, la méthode de multiples de sociétés comparables qui s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que le multiple du cours-valeur aux livres. Cette valeur est établie annuellement par une firme externe indépendante. La valeur d'entreprise reflète, entre autres, la juste valeur des actifs et des passifs détenus directement par ces filiales, qui incluent les immeubles de placement, les autres placements immobiliers, les passifs associés aux immeubles de placement ainsi que la juste valeur découlant de la qualité du portefeuille et de la gestion intégrée de la plateforme de ces filiales.

La juste valeur des participations sous forme d'instruments d'emprunts dans ces filiales est établie selon une actualisation des flux de trésorerie futurs, qui s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

La juste valeur des immeubles de placement, évaluée selon leur utilisation optimale, est établie et certifiée semi-annuellement par des évaluateurs immobiliers agréés externes, reconnus et indépendants. Les évaluations sont réalisées en conformité avec les normes d'évaluation en vigueur dans chaque marché. Les techniques d'évaluation utilisées reposent principalement sur deux méthodologies reconnues, soit l'actualisation et la capitalisation des flux de trésorerie futurs. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables telles que les conditions liées aux baux, les frais d'exploitation, la valeur résiduelle ainsi que les taux de rendement, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. Les valeurs observées lors de transactions comparables servent à déterminer l'intervalle de juste valeur représentatif et permettent de supporter la juste valeur établie. La juste valeur des fonds d'investissement immobiliers et des actions de sociétés cotées, inclus dans les autres placements immobiliers, est établie respectivement selon la juste valeur fournie par le commandité ou l'administrateur et selon le prix de fermeture observé sur les principales Bourses. La juste valeur des passifs financiers associés aux immeubles de placement est établie selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Placements de dettes immobilières

La valeur d'entreprise reflète la juste valeur des actifs détenus directement par ces filiales qui comprennent principalement des prêts hypothécaires commerciaux. La juste valeur des participations dans ces filiales correspond à l'actif net des états financiers audités.

La juste valeur des participations sous forme d'instruments d'emprunts dans ces filiales est établie selon une actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette évaluation s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

La juste valeur des prêts hypothécaires commerciaux est établie selon une actualisation des flux de trésorerie futurs qui sont divisés en catégories de risques, selon le ratio prêt-valeur, pour lesquelles un taux d'actualisation approprié est déterminé. Les évaluations des prêts hypothécaires commerciaux sont revues semi-annuellement par une firme externe indépendante.

Placements privés, placements d'infrastructures et autres placements

La valeur d'entreprise est établie selon les mêmes techniques d'évaluation que celles utilisées pour établir la juste valeur des obligations, des créances d'entreprises, des actions de sociétés fermées ainsi que des fonds de couverture tel que décrit précédemment.

TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

La juste valeur des obligations et des actions vendues à découvert est établie à l'aide de la juste valeur du titre qui est vendu à découvert. Les techniques d'évaluation de ces titres ont été décrites précédemment.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie selon le type d'instrument financier dérivé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés et réglés sur une chambre de compensation est établie respectivement selon les prix des principales Bourses représentant le marché actif et selon les prix des chambres de compensation. Pour les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, la juste valeur de ces instruments est établie par des techniques d'évaluation reconnues et couramment employées telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs ou d'autres modèles financiers. Ces techniques nécessitent l'élaboration et l'utilisation d'hypothèses tenant compte de données d'entrées observables et non observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation ainsi que les courbes de taux de change, les prix des sous-jacents et la volatilité.

ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉPOSANTS

Dépôts à vue

La juste valeur des dépôts à vue est établie selon leur valeur nominale étant donné qu'ils sont remboursables en tout temps au gré de l'émetteur sans pénalité.

Dépôts à terme et distributions à verser aux déposants

La juste valeur des dépôts à terme et des distributions à verser aux déposants est établie à l'aide d'une actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie principalement sur des données d'entrée observables telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui constituent les taux d'actualisation.

Dépôts à participation

La juste valeur des dépôts à participation des déposants découle de l'évaluation de tous les actifs et les passifs financiers détenus par la Caisse.

C) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de la Caisse sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le classement entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Les tableaux suivants présentent la répartition de la juste valeur des instruments financiers entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	–	3 898	–	3 898
Avances à des déposants	–	1 068	–	1 068
Revenus de placement courus et à recevoir	–	1 173	–	1 173
Placements				
Équivalents de trésorerie	–	1 240	–	1 240
Valeurs à court terme	–	806	–	806
Titres achetés en vertu de conventions de revente	–	9 492	–	9 492
Créances d'entreprises	–	2 484	8	2 492
Obligations	–	77 804	1 375	79 179
BTAA	–	–	3 970	3 970
Actions et valeurs convertibles				
Sociétés cotées	108 134	415	–	108 549
Sociétés fermées	–	187	13 106	13 293
Fonds de couverture	–	1 957	510	2 467
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	–	9 540	31 807	41 347
Placements de dettes immobilières	–	9 285	2 274	11 559
Placements privés	–	383	13 123	13 506
Placements d'infrastructures	–	–	11 500	11 500
Autres placements	–	7 088	1 291	8 379
Instruments financiers dérivés	2	1 094	–	1 096
	108 136	127 914	78 964	315 014
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	–	1 687	–	1 687
Autres passifs financiers	–	536	–	536
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	21 555	–	21 555
Titres vendus à découvert	321	5 346	9	5 676
Billets de trésorerie à payer	–	4 813	–	4 813
Emprunts à payer	–	189	–	189
Billets à terme à payer	–	9 574	–	9 574
Instruments financiers dérivés	1	1 010	72	1 083
	322	44 710	81	45 113
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	–	728	–	728
Dépôts à terme	–	6	–	6
Distributions à verser aux déposants	–	1 373	–	1 373
Dépôts à participation	–	268 639	–	268 639
	–	270 746	–	270 746

TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 200 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 2 ainsi que 683 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 3.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

	31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	–	1 288	–	1 288
Avances à des déposants	–	776	–	776
Revenus de placement courus et à recevoir	–	1 226	–	1 226
Placements				
Équivalents de trésorerie	–	2 245	–	2 245
Valeurs à court terme	–	882	2	884
Titres achetés en vertu de conventions de revente	–	6 442	–	6 442
Créances d'entreprises	–	2 996	8	3 004
Obligations	–	78 596	1 217	79 813
BTAA	–	–	4 612	4 612
Actions et valeurs convertibles				
Sociétés cotées	96 261	243	–	96 504
Sociétés fermées	–	561	13 471	14 032
Fonds de couverture	–	3 120	564	3 684
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	–	11 701	26 998	38 699
Placements de dettes immobilières	–	8 762	2 220	10 982
Placements privés	–	762	9 128	9 890
Placements d'infrastructures	–	–	11 103	11 103
Autres placements	–	3 766	–	3 766
Instruments financiers dérivés	29	1 156	–	1 185
	96 290	124 522	69 323	290 135
Passifs financiers excluant l'actif net attribuable aux déposants				
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	–	1 224	–	1 224
Autres passifs financiers	–	529	–	529
Passifs relatifs aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	18 496	–	18 496
Titres vendus à découvert	1 840	4 328	21	6 189
Billets de trésorerie à payer	–	3 775	–	3 775
Emprunts à payer	–	116	–	116
Billets à terme à payer	–	9 899	–	9 899
Instruments financiers dérivés	20	2 495	49	2 564
	1 860	40 862	70	42 792
Actif net attribuable aux déposants				
Dépôts à vue	–	530	–	530
Dépôts à terme	–	5	–	5
Distributions à verser aux déposants	–	2 118	–	2 118
Dépôts à participation	–	245 372	–	245 372
	–	248 025	–	248 025

TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, en raison de changements dans la disponibilité de données d'entrée observables à la suite de l'évolution des conditions de marché, des instruments financiers d'une valeur de 679 M\$ ont été transférés depuis le niveau 3 vers le niveau 2 et 44 M\$ depuis le niveau 2 vers le niveau 3 ainsi que 145 M\$ depuis le niveau 1 vers le niveau 2.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)**D) NIVEAU 3 : RAPPROCHEMENT ENTRE LES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE**

Pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie, les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	2016						
	Solde d'ouverture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ²	Achats	Ventes	Transferts	Solde de clôture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ³
Valeurs à court terme	2	2	–	(4)	–	–	–
Créances d'entreprises	8	1	5	(6)	–	8	1
Obligations	1 217	(13)	286	(115)	–	1 375	(9)
BTAA	4 612	40	–	(682)	–	3 970	(87)
Actions et valeurs convertibles	14 035	(85)	1 854	(2 421)	233	13 616	(368)
Participation dans des filiales non consolidées	49 449	1 295	12 274	(3 273)	250	59 995	1 281
Instruments financiers dérivés ¹	(49)	(23)	–	–	–	(72)	(23)
Titres vendus à découvert	(21)	4	312	(304)	–	(9)	11

	2015						
	Solde d'ouverture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) comptabilisés au résultat global ²	Achats	Ventes	Transferts	Solde de clôture (actifs / (passifs))	Gains (pertes) non réalisés relatifs aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice ³
Valeurs à court terme	3	(1)	–	–	–	2	(1)
Créances d'entreprises	10	4	–	(6)	–	8	4
Obligations	1 034	148	580	(567)	22	1 217	133
BTAA	9 236	43	–	(4 667)	–	4 612	45
Actions et valeurs convertibles	11 784	1 496	3 016	(1 604)	(657)	14 035	1 394
Participation dans des filiales non consolidées	40 199	5 133	7 785	(3 668)	–	49 449	4 985
Instruments financiers dérivés ¹	(2)	(51)	–	4	–	(49)	(49)
Titres vendus à découvert	(30)	(2)	11	–	–	(21)	4

1. Les actifs et les passifs relatifs aux instruments financiers dérivés sont présentés au net.

2. Présentés aux rubriques « Gains nets réalisés » et « Gains nets non réalisés » à l'état consolidé du résultat global.

3. Présentés à la rubrique « Gains nets non réalisés » à l'état consolidé du résultat global.

E) NIVEAU 3 : ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR SELON DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES RAISONNABLES

Dans certains cas, les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation reposent sur des données d'entrée non observables ou sur des données d'entrée observables ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué. Bien que la Caisse juge que ses évaluations de la juste valeur sont appropriées, le recours à des hypothèses alternatives raisonnablement possible pourrait se traduire par des justes valeurs différentes. Pour une date de mesure donnée, il est possible que d'autres intervenants du marché puissent évaluer un même instrument financier à une juste valeur différente. Pourtant, les techniques d'évaluation et les données d'entrée employées par ces intervenants du marché pourraient tout de même satisfaire à la définition de la juste valeur. Le fait que différentes évaluations de la juste valeur existent reflète le jugement, les estimations et les hypothèses appliquées ainsi que l'incertitude relative à la mesure de la juste valeur de ces instruments financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations quantitatives concernant les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables pour les principaux instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité à la note 7f ainsi que ceux qui sont exclus de cette analyse :

31 décembre 2016				
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue (moyenne pondérée)
Inclus dans l'analyse de sensibilité				
Obligations	864	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,3 % à 8,5 % (8,4 %)
Actions de sociétés fermées				
Placements privés	2 137	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	5,4 à 11,1 (8,5)
Placements d'infrastructures	2 152	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	6,5 % à 13,0 % (10,5 %)
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	31 807	Multiple de sociétés comparables	Multiples du cours-valeur aux livres	1,06
		Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	4,9 % à 14,0 % (6,5 %)
			Écarts de crédit	0,0 % à 12,5 % (1,9 %)
		Capitalisation des flux de trésorerie	Taux de capitalisation	4,1 % à 11,3 % (5,3 %)
Placements privés	5 345	Multiple de sociétés comparables	Multiples du BAIIA	6,5 à 11,0 (9,7)
Placements d'infrastructures	10 145	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	8,0 % à 13,6 % (8,9 %)
	52 450			
Exclus de l'analyse de sensibilité				
Instruments financiers ¹	26 433	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.
		Actif net ⁴	s.o.	s.o.
Instruments financiers nets classés au niveau 3	78 883			

s.o. : sans objet

1. La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des créances d'entreprises, des obligations, des BTAA, des actions, des participations dans des filiales non consolidées, des instruments financiers dérivés et des titres vendus à découvert.
2. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.
3. Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.
4. Lorsque la juste valeur est établie selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

31 décembre 2015				
	Juste valeur	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Étendue (moyenne pondérée)
Inclus dans l'analyse de sensibilité				
Obligations	629	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	9,7 % à 15,0 % (11,5 %)
BTAA	4 245	Modèle financier	Facteurs de corrélation	27,7 % à 99,0 % (40,9 %)
			Prime d'illiquidité	0,4 %
Actions de sociétés fermées				
Placements privés	3 122	Multiple de sociétés comparables	Multiplés du BAIIA	6,8 à 17,5 (9,3)
Placements d'infrastructures	2 210	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	7,8 % à 10,0 % (9,2 %)
Participations dans des filiales non consolidées				
Placements de biens immobiliers	26 998	Multiple de sociétés comparables	Multiplés du cours-valeur aux livres	1,06
		Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	5,0 % à 14,0 % (6,5 %)
			Écarts de crédit	0,0 % à 13,0 % (1,9 %)
		Capitalisation des flux de trésorerie	Taux de capitalisation	3,5 % à 11,5 % (5,3 %)
Placements privés	1 613	Multiple de sociétés comparables	Multiplés du BAIIA	6,3 à 11,2 (8,0)
Placements d'infrastructures	8 158	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	7,8 % à 11,0 % (9,1 %)
	46 975			
Exclus de l'analyse de sensibilité				
Instruments financiers ¹	22 278	Transactions récentes ²	s.o.	s.o.
		Cotes de courtiers ³	s.o.	s.o.
		Actif net ⁴	s.o.	s.o.
Instruments financiers nets classés au niveau 3	69 253			

s.o. : sans objet

- La juste valeur des instruments financiers présentés à cette rubrique inclut des valeurs à court terme, des créances d'entreprises, des obligations, des BTAA, des actions, des participations dans des filiales non consolidées, des instruments financiers dérivés et des titres vendus à découvert.
- Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.
- Lorsque la juste valeur est établie selon des cotes de courtiers, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.
- Lorsque la juste valeur est établie selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Caisse n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)**F) ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR**

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses alternatives raisonnables liées aux principales données d'entrée non observables présentées aux tableaux précédents à la note 7e. La Caisse a déterminé les hypothèses alternatives raisonnables selon son jugement et sa connaissance des marchés. Ainsi, le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution de la juste valeur découlant de ces hypothèses alternatives pour les principaux instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur qui sont sujets à une analyse de sensibilité :

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	3 508	(3 118)	3 319	(3 040)

Au 31 décembre 2016, l'analyse de sensibilité de la juste valeur comprend une augmentation de la juste valeur de 2 255 M\$ (2 230 M\$ au 31 décembre 2015) et une diminution de la juste valeur de 2 043 M\$ (2 031 M\$ au 31 décembre 2015) attribuable aux placements de biens immobiliers.

Il existe une corrélation entre les données d'entrée non observables et l'établissement de la juste valeur. Ainsi, une augmentation (diminution) des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des taux de capitalisation, des facteurs de corrélation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur. De plus, une augmentation (diminution) des multiples du BAIIA et des multiples du cours-valeur aux livres entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe pas de corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables.

08

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier doivent être compensés à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Caisse a un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation et qu'elle a l'intention de procéder à un règlement au net ou de réaliser l'actif financier et le passif financier simultanément avec la contrepartie. Le droit juridiquement exécutoire de compenser est effectif lorsque ce droit est exerçable dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les montants à recevoir et à payer relatifs à des opérations en voie de règlement, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés qui sont négociés sur les marchés hors cote conformément aux accords de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) font l'objet d'accords généraux de compensation qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état consolidé de la situation financière, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés ainsi que ceux réglés sur des chambres de compensation par l'intermédiaire de courtiers satisfont aux critères de compensation.

COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS (suite)

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs et les passifs financiers compensés et non compensés à l'état consolidé de la situation financière faisant l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires :

31 décembre 2016

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés à l'état consolidé de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 898	—	3 898	(1 263)	—	2 635
Titres achetés en vertu de conventions de revente	10 732	—	10 732	(6 902)	(3 826)	4
Instruments financiers dérivés ³	1 113	(1)	1 112	(641)	(168)	303
	15 743	(1)	15 742	(8 806)	(3 994)	2 942
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	1 687	—	1 687	(1 263)	—	424
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	21 555	—	21 555	(6 902)	(14 650)	3
Instruments financiers dérivés ³	1 094	(1)	1 093	(641)	(339)	113
	24 336	(1)	24 335	(8 806)	(14 989)	540

31 décembre 2015

	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés à l'état consolidé de la situation financière ¹	Montants faisant l'objet d'accords généraux de compensation	Montants de garanties reçues/données ²	Montants nets
Actifs financiers						
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	1 288	—	1 288	(757)	—	531
Titres achetés en vertu de conventions de revente	8 687	—	8 687	(7 912)	(763)	12
Instruments financiers dérivés ³	1 233	(3)	1 230	(768)	(4)	458
	11 208	(3)	11 205	(9 437)	(767)	1 001
Passifs financiers						
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	1 224	—	1 224	(609)	—	615
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	18 496	—	18 496	(8 060)	(10 434)	2
Instruments financiers dérivés ³	2 619	(3)	2 616	(768)	(1 335)	513
	22 339	(3)	22 336	(9 437)	(11 769)	1 130

1. Montants nets présentés à l'état consolidé de la situation financière ou aux notes 4a et 4b.

2. Les garanties financières reçues et données présentées ci-dessus ne peuvent pas inclure un montant net par contrepartie inférieur à zéro. Les montants totaux des garanties financières reçues ou données sont présentés à la note 15.

3. Les montants à cette rubrique incluent des montants à recevoir et à payer relatifs à des instruments financiers dérivés présentés respectivement aux rubriques « Revenus de placement courus et à recevoir » et « Autres passifs financiers ».

09

REVENU NET DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente les revenus et les dépenses de placement des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

	2016			2015		
	Revenus (dépenses) de dividendes	Revenus (dépenses) d'intérêts	Revenu net de placement	Revenus (dépenses) de dividendes	Revenus (dépenses) d'intérêts	Revenu net de placement
Activités de gestion de trésorerie	–	10	10	–	29	29
Activités provenant des placements						
Valeurs à court terme	–	16	16	–	20	20
Titres achetés en vertu de conventions de revente	–	30	30	–	63	63
Créances d'entreprises	–	90	90	–	95	95
Obligations	–	1 874	1 874	–	2 015	2 015
BTAA	–	134	134	–	93	93
Actions et valeurs convertibles	4 081	15	4 096	3 593	22	3 615
Participations dans des filiales non consolidées	2 557	833	3 390	1 363	817	2 180
	6 638	3 002	9 640	4 956	3 154	8 110
Autres			42			21
Total des revenus de placement			9 682			8 131
Activités provenant des passifs relatifs aux placements						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(94)	(94)	–	(75)	(75)
Titres vendus à découvert	(23)	(69)	(92)	(61)	(83)	(144)
Activités de financement						
Billets de trésorerie à payer	–	(34)	(34)	–	(14)	(14)
Emprunts à payer	–	–	–	–	(1)	(1)
Billets à terme à payer	–	(364)	(364)	–	(372)	(372)
	(23)	(561)	(584)	(61)	(545)	(606)
Autres dépenses						
Frais de gestion externe			(35)			(21)
Total des dépenses de placement			(619)			(627)
Revenu net de placement			9 063			7 504

10

RÉSULTAT DE PLACEMENT NET AVANT DISTRIBUTIONS AUX DÉPOSANTS

Le tableau suivant présente le revenu net de placement, les gains (pertes) nets réalisés et les gains (pertes) nets non réalisés des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les charges d'exploitation :

	2016				2015			
	Revenu net de placement (note 9)	Gains (pertes) nets réalisés	Gains (pertes) nets non réalisés	Total	Revenu net de placement (note 9)	Gains (pertes) nets réalisés	Gains (pertes) nets non réalisés	Total
Activités de gestion de trésorerie	10	(7)	–	3	29	–	–	29
Activités provenant des placements								
Valeurs à court terme	16	(2)	(6)	8	20	37	(9)	48
Titres achetés en vertu de conventions de revente	30	61	(18)	73	63	541	35	639
Créances d'entreprises	90	45	(94)	41	95	132	190	417
Obligations	1 874	1 693	(2 056)	1 511	2 015	1 877	355	4 247
BTAA	134	(4)	48	178	93	9	45	147
Actions et valeurs convertibles	4 096	8 473	(977)	11 592	3 615	6 281	4 304	14 200
Participations dans des filiales non consolidées	3 390	147	878	4 415	2 180	6	6 813	8 999
Instruments financiers dérivés nets	–	31	1 416	1 447	–	(4 559)	(102)	(4 661)
Autres	42	(176)	–	(134)	21	96	–	117
	9 682	10 261	(809)	19 134	8 131	4 420	11 631	24 182
Activités provenant des passifs relatifs aux placements								
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(94)	(38)	21	(111)	(75)	(492)	(17)	(584)
Titres vendus à découvert	(92)	(600)	678	(14)	(144)	(2 362)	1 529	(977)
Activités de financement								
Billets de trésorerie à payer	(34)	61	43	70	(14)	(417)	(45)	(476)
Emprunts à payer	–	12	1	13	(1)	(69)	11	(59)
Billets à terme à payer	(364)	–	327	(37)	(372)	–	(1 083)	(1 455)
Autres								
Frais de gestion externe	(35)	(3)	–	(38)	(21)	(6)	–	(27)
Coûts de transaction	–	(137)	–	(137)	–	(99)	–	(99)
	(619)	(705)	1 070	(254)	(627)	(3 445)	395	(3 677)
	9 063	9 556	261	18 880	7 504	975	12 026	20 505
Charges d'exploitation (note 11)				(463)				(396)
Résultat de placement net avant distributions aux déposants				18 417				20 109

11

CHARGES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les charges d'exploitation :

	2016	2015
Salaires et avantages sociaux	284	240
Services informatiques et professionnels	53	47
Services de données et abonnements	18	16
Loyers	16	15
Entretien, matériel et amortissement	50	43
Autres charges	27	22
	448	383
Frais de garde de valeurs	15	13
	463	396

12

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES**POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES DE LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

La Caisse est responsable de gérer les sommes déposées en conformité avec les ententes de service et les politiques de placement des déposants, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés ainsi que la politique de gestion intégrée des risques. Pour ce faire, la Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer la gestion des risques liés à l'ensemble de ses activités.

La politique de gestion intégrée des risques est adoptée par le conseil d'administration de la Caisse. Cette politique a pour objet de promouvoir une culture et des pratiques rigoureuses de gestion des risques qui favorisent la réalisation de la mission de la Caisse envers ses déposants. La politique de gestion intégrée des risques définit les risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie liés aux instruments financiers dérivés et de liquidité de financement.

Plus particulièrement, cette politique vise à :

- Établir les principes directeurs guidant le cadre de gestion intégrée des risques de la Caisse et à promouvoir une saine culture de gestion des risques à tous les paliers de l'organisation;
- Énoncer le modèle de gestion des risques et la structure de gouvernance;
- Définir les rôles et responsabilités des intervenants;
- Établir l'encadrement des principaux risques auxquels la Caisse est exposée.

La gouvernance et la gestion des risques à la Caisse sont fondées sur les douze principes directeurs suivants :

- Un cadre de tolérance au risque;
- Les rôles du conseil d'administration et de la haute direction;
- Une approche client afin de répondre aux besoins de ses déposants;
- Une stratégie d'investissement à long terme;
- Une gestion des liquidités et du financement;
- Une connaissance approfondie des actifs et des marchés;
- Une indépendance des fonctions et la responsabilisation des différents intervenants;
- Une collaboration pour une gestion globale des risques;
- Une excellence opérationnelle;
- L'utilisation d'instruments financiers dérivés et la gestion du risque de contrepartie;
- Un encadrement pour les nouvelles activités d'investissement et les nouveaux instruments financiers;
- Un cadre d'investissement responsable.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)

Les paliers de contrôle ainsi que les responsables de la gouvernance de la gestion des risques sont les suivants :

1. Les groupes d'investissement sont les principaux responsables de la gestion des risques liés à leurs activités;
2. Des équipes indépendantes et des comités internes sont responsables d'appuyer les employés des groupes d'investissement et d'établir les mécanismes de contrôle appropriés;
3. Le conseil d'administration et ses comités s'assurent de l'adoption d'un cadre de gestion et le groupe d'Audit interne s'assure de l'exécution et du respect du cadre de gestion de risques établi.

La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites de risque et des paliers d'autorisation qui s'appliquent à la Caisse globalement ainsi que des limites applicables aux activités transversales. De plus, la Caisse élabore et révisé périodiquement les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés qui visent l'encadrement du travail des gestionnaires des portefeuilles spécialisés. Une politique d'investissement distincte établit la stratégie, le type de gestion, les titres admissibles, les objectifs de rendement, l'indice de référence ainsi que les limites de risques et de concentration.

De plus, chaque groupe d'investissement doit adopter une stratégie d'investissement. La PSI vise à renforcer le processus décisionnel en visant une meilleure adéquation rendement-risque dans le choix des investissements. Elle établit les orientations futures, renforce les processus de collaboration et de partage de l'information requis pour faire des choix stratégiques en matière d'investissement et assure un meilleur arrimage entre les orientations et les stratégies. Le processus PSI est réalisé annuellement et comprend les étapes suivantes, soit : 1) Diagnostic et orientations stratégiques; 2) Plans stratégiques; 3) Révision et approbation et 4) Exécution et reddition de compte. Les plans d'investissement sont présentés au comité Investissement-Risques (CIR) pour approbation et sont communiqués au comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

La Caisse est exposée à divers risques financiers et l'information détaillée à l'égard de ces risques est présentée dans les sections suivantes.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base. La Caisse utilise des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque tels que les secteurs d'activité, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte. Les risques de marché de la Caisse sont gérés et calculés selon les facteurs pouvant influencer la juste valeur des placements et des passifs relatifs aux placements.

Le risque de marché de la Caisse est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel de la Caisse, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille réel de la Caisse.

La méthode de la simulation historique est utilisée pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille de la Caisse subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 99 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel de la Caisse pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des pires événements défavorables observés sur un horizon d'une semaine.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)

Deux mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel de la Caisse;
- Le risque absolu du portefeuille de référence visé par les déposants représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence de la Caisse.

Les risques absolus du portefeuille réel et du portefeuille de référence de la Caisse sont mesurés régulièrement et sont utilisés afin de calculer le ratio du risque absolu qui est sujet à certaines limites. Le ratio du risque absolu est obtenu en divisant le risque absolu du portefeuille réel par le risque absolu du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, incluant le risque des investissements sous-jacents des filiales non consolidées dont le risque est géré par la Caisse, en pourcentage de l'actif net, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2 500 jours, se présentent comme suit :

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Risque absolu du portefeuille réel %	Risque absolu du portefeuille de référence %	Ratio du risque absolu	Risque absolu du portefeuille réel %	Risque absolu du portefeuille de référence %	Ratio du risque absolu
Valeur à risque	22,9	24,0	0,95	24,2	24,4	0,99

De plus, dans le cadre de la gestion du risque de marché, la Caisse utilise des tests de tension qui permettent d'évaluer les répercussions de circonstances particulières sur les rendements du portefeuille réel de la Caisse selon des scénarios historiques, hypothétiques ou de sensibilité sur un facteur de risque. À l'aide de différents types de scénarios, les tests de tension mesurent la perte de valeur d'un instrument financier à la suite d'une variation d'un ou plusieurs facteurs de risque souvent reliés, comme le cours des actions, les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change, le prix des produits de base et la volatilité des marchés.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

Dans le cadre de la gestion du risque de change, certains portefeuilles spécialisés sont couverts en tout ou en partie contre le risque de change. L'exposition de la Caisse aux devises tient compte de la couverture des portefeuilles spécialisés ainsi que des activités personnalisées de devises des fonds particuliers de chacun des déposants. Les activités personnalisées de devises de fonds particuliers sont utilisées par les déposants pour atteindre l'exposition désirée à certaines devises.

La Caisse utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux devises. Les échéances de ces instruments financiers dérivés sont généralement de moins de douze mois pour les contrats de change à terme et de moins de deux ans pour les options sur devises et les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace du risque de change. De plus, la gestion du risque de change peut également s'effectuer par des activités de couverture naturelle, incluant le financement des placements dans la même devise.

L'exposition nette aux devises tient compte de l'effet des instruments financiers dérivés de change, de la couverture naturelle et des investissements sous-jacents en devises des filiales non consolidées dont le risque de change est géré par la Caisse. L'exposition nette de la Caisse aux devises en pourcentage de l'actif net incluant les achats et les ventes des unités de participation des portefeuilles spécialisés effectuées au début de chaque mois, se détaille comme suit :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Dollar canadien	63	69
Dollar américain	17	15
Euro	4	2
Yen	2	2
Livre sterling	2	2
Franc suisse	1	2
Autres	11	8
	100	100

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

RISQUE DE PRIX

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR.

RISQUE DE CONCENTRATION

L'analyse du risque de concentration est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. La politique de gestion intégrée des risques prévoit des limites d'exposition par catégorie d'instruments financiers, par émetteur pour les marchés en croissance et pour certains pays. De plus, les politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoient des limites précises par émetteur, par secteur d'activités et par région géographique.

Une limite de concentration par émetteur est fixée à 3 % de l'actif total de la Caisse, à l'exception des titres émis par les gouvernements du Canada, du Québec, d'une autre province ou d'un territoire canadien, ainsi que par leurs ministères et organismes mandataires, lesquels ne font pas l'objet d'une limite de concentration. Quant aux émetteurs souverains bénéficiant d'une cote de crédit AAA, ils sont exclus de cette limite de concentration. La concentration par émetteur est observée mensuellement ou à l'initiation d'une transaction nécessitant l'approbation du CIR ou du conseil d'administration, le cas échéant.

Le tableau suivant présente les principales concentrations géographiques en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le pays de l'établissement principal des émetteurs, après l'effet de certains instruments financiers dérivés et incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées dont le risque de concentration est géré par la Caisse :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Canada	41	46
États-Unis	31	27
Europe	13	14
Marchés en croissance	10	8
Autres	5	5
	100	100

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau suivant présente les principales concentrations sectorielles en pourcentage de l'exposition nette totale, établies selon le secteur des émetteurs, après l'effet de certains instruments financiers dérivés et incluant les investissements sous-jacents dans les filiales non consolidées dont le risque de concentration est géré par la Caisse :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Secteur d'activité		
Immobilier	18	18
Finance	10	12
Industrie	8	8
Consommation discrétionnaire	6	7
Technologies de l'information	6	6
Énergie	6	5
Biens de consommation de base	5	5
Services aux collectivités	5	5
Dettes immobilières	4	4
Santé	4	4
Matériels	2	2
Télécommunications	2	2
Autres	3	4
Secteur gouvernemental		
Gouvernement du Canada	7	7
Gouvernement du Québec	5	7
Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec	2	2
Autres	7	2
	100	100

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

L'exposition maximale au risque de crédit est mesurée selon la juste valeur des instruments financiers avant la prise en compte de garanties ou autres rehaussements de crédit. Pour les autres éléments, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant total garanti ou engagé.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Trésorerie	651	420
Montants à recevoir relatifs à des opérations en voie de règlement	3 898	1 288
Avances à des déposants	1 068	776
Revenus de placement courus et à recevoir	1 173	1 226
Placements		
Équivalents de trésorerie	1 240	2 245
Titres à revenu fixe	95 939	94 755
Participations dans des filiales non consolidées sous forme d'instruments d'emprunts	22 518	24 413
Instruments financiers dérivés	1 096	1 185
	127 583	126 308
Autres éléments		
Cautionnements et garanties d'emprunts (note 18)	113	154
Facilité de financement du BTAA (note 18)	6 167	6 167
	6 280	6 321
	133 863	132 629

La Caisse conclut des accords généraux de compensation (note 8), reçoit des garanties (note 15) et peut également utiliser des instruments financiers dérivés tels que des trocs de défaillance de crédit, afin de réduire l'exposition totale au risque de crédit.

De plus, dans le but de gérer le risque de crédit, la Caisse suit de près l'évolution du cycle de crédit des émetteurs et utilise une VaR de crédit qui a pour but de calculer la perte financière potentielle liée aux changements possibles de la qualité du crédit d'un émetteur de titres à revenu fixe.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)**CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT**

L'analyse de la concentration du risque de crédit mesure la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers liés à un même émetteur. La politique d'investissement des portefeuilles spécialisés prévoit des limites de concentration par cote de crédit. L'analyse du risque de crédit considère la probabilité de défaillance et le taux de récupération sur les titres de créance détenus par la Caisse ainsi que le suivi des changements de la qualité du crédit des émetteurs.

Le tableau suivant présente la concentration par cote de crédit des émetteurs de la Caisse pour les titres à revenu fixe et certains instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion du risque de crédit, en pourcentage de l'exposition totale au risque de concentration de crédit :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Cote de crédit		
AAA – AA	43	38
A	37	44
BBB	9	8
BB ou inférieur	8	6
Pas de cote de crédit	3	4
	100	100

Les cotes de crédit des titres émis ou garantis par les gouvernements sont obtenues auprès des agences de notation de crédit reconnues. Pour les titres du secteur corporatif, les cotes de crédit sont établies à l'aide d'un processus interne de notation qui permet de suivre annuellement l'évolution du cycle de crédit, lorsque l'information nécessaire est disponible. Dans le cas contraire, la Caisse a recours aux agences de notation de crédit reconnues.

RISQUE DE CONTREPARTIE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Certains instruments financiers dérivés hors cote engendrent un risque de contrepartie, car ils sont négociés de gré à gré sans être échangés ou réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie serait incapable de respecter les conditions aux contrats.

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés hors cote, la Caisse effectue des transactions auprès d'institutions financières selon des critères spécifiques fixés par la direction au niveau de la qualité de l'émetteur. De plus, la Caisse conclut des accords juridiques basés sur les normes de l'ISDA permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés afin de limiter son exposition nette à ce risque.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par les garanties échangées. L'exposition actuelle au risque de contrepartie est mesurée quotidiennement alors que l'exposition potentielle est mesurée mensuellement.

Au 31 décembre 2016, les accords juridiques et les garanties reçues ont contribué à réduire l'exposition au risque de contrepartie des instruments financiers dérivés négociés hors cote. L'exposition maximale à ce risque est de 244 M\$ (420 M\$ au 31 décembre 2015) liée à 31 contreparties (31 au 31 décembre 2015).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La gestion des liquidités s'effectue globalement pour l'ensemble des activités de trésorerie de la Caisse. L'analyse de la conformité aux règles préétablies s'effectue mensuellement et un suivi des liquidités est effectué quotidiennement. Les gestionnaires sont responsables d'évaluer la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la Caisse.

Afin de s'assurer de l'adéquation entre les sources et les besoins potentiels de liquidité, la Caisse bénéficie de plusieurs sources possibles de liquidité en plus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie telles que l'encaissement des revenus de placement, la vente de titres obligataires, la vente en vertu de conventions de rachat et de titres liquides du marché monétaire. De plus, la Caisse peut recourir à l'émission de billets de trésorerie et de billets à terme à payer pour faire face à ses engagements contractuels ainsi qu'à ses obligations financières. Au 31 décembre 2016, la Caisse dispose de près de 43 G\$ en liquidités (46 G\$ au 31 décembre 2015).

De plus, dans le but de gérer le risque de liquidité, la Caisse procède à des simulations de scénarios sur plusieurs horizons ainsi qu'à l'étude des événements pouvant mener à une crise de liquidité.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)

L'analyse des flux contractuels non actualisés des passifs financiers, présentée dans le tableau ci-après, constitue une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas nécessairement représentative de la façon dont la Caisse gère son risque de liquidité et ses besoins de financement.

Les tableaux suivants présentent les échéances des flux contractuels non actualisés des passifs financiers non dérivés, des instruments financiers dérivés ainsi que des autres éléments :

	31 décembre 2016				
	À vue	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	–	(1 687)	–	–	(1 687)
Autres passifs financiers	–	(408)	–	–	(408)
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(21 563)	–	–	(21 563)
Titres vendus à découvert	–	(418)	(2 047)	(4 088)	(6 553)
Billets de trésorerie à payer	–	(4 822)	–	–	(4 822)
Emprunts à payer	–	(189)	–	–	(189)
Billets à terme à payer	–	(364)	(5 578)	(5 457)	(11 399)
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	(728)	(6)	–	–	(734)
Distributions à verser aux déposants	–	(1 373)	–	–	(1 373)
	(728)	(30 830)	(7 625)	(9 545)	(48 728)
Instruments financiers dérivés					
Instruments dérivés avec règlement net	–	(29)	12	83	66
Instruments dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	–	67 923	300	1 062	69 285
Flux contractuels à payer	–	(68 000)	(287)	(1 038)	(69 325)
	–	(106)	25	107	26
Autres éléments					
Engagements (note 18)	(61)	(15 843)	(355)	(49)	(16 308)
Cautionnements et garanties d'emprunts (note 18)	–	–	(7)	(106)	(113)
Facilité de financement du BTAA (note 18)	–	(6 167)	–	–	(6 167)
	(61)	(22 010)	(362)	(155)	(22 588)
	(789)	(52 946)	(7 962)	(9 593)	(71 290)

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)

	31 décembre 2015				
	À vue	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés					
Montants à payer relatifs à des opérations en voie de règlement	–	(1 224)	–	–	(1 224)
Autres passifs financiers	–	(348)	–	–	(348)
Passifs relatifs aux placements					
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	–	(18 504)	–	–	(18 504)
Titres vendus à découvert	–	(1 935)	(933)	(4 115)	(6 983)
Billets de trésorerie à payer	–	(3 778)	–	–	(3 778)
Emprunts à payer	–	(116)	–	–	(116)
Billets à terme à payer	–	(377)	(5 953)	(5 604)	(11 934)
Actif net attribuable aux déposants					
Dépôts à vue et à terme	(530)	(5)	–	–	(535)
Distributions à verser aux déposants	–	(2 118)	–	–	(2 118)
	(530)	(28 405)	(6 886)	(9 719)	(45 540)
Instruments financiers dérivés					
Instruments dérivés avec règlement net	–	(25)	8	103	86
Instruments dérivés avec règlement brut					
Flux contractuels à recevoir	–	60 863	5 421	1 137	67 421
Flux contractuels à payer	–	(62 213)	(5 479)	(1 180)	(68 872)
	–	(1 375)	(50)	60	(1 365)
Autres éléments					
Engagements (note 18)	(97)	(17 622)	(1 155)	(81)	(18 955)
Cautionnements et garanties d'emprunts (note 18)	–	(16)	(8)	(130)	(154)
Facilité de financement du BTAA (note 18)	–	–	(6 167)	–	(6 167)
	(97)	(17 638)	(7 330)	(211)	(25 276)
	(627)	(47 418)	(14 266)	(9 870)	(72 181)

De plus, en ce qui concerne l'actif net attribuable au détenteur de dépôts à participation, le Règlement prévoit des limites mensuelles d'annulation pour les unités de participation, soit un remboursement maximal par déposant pour l'ensemble de ses unités de participation dans tous les portefeuilles spécialisés de la Caisse de 15 M\$ plus le produit de 2 M\$ multiplié par le nombre de mois écoulés depuis la réception de l'avis de retrait. L'annulation d'unités de participation non effectuée en raison de ce maximum est reportée au premier jour du mois suivant, au fur et à mesure que cette limite le permet. Ces limites ont pour objectif d'effectuer une gestion optimale et globale des liquidités de la Caisse. Par ailleurs, la quasi-totalité des déposants est tenue d'investir à la Caisse conformément à la Loi de la Caisse ou selon la loi respective à laquelle ils sont assujettis.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES (suite)**RISQUE DE LIQUIDITÉ DE FINANCEMENT**

Les tableaux suivants présentent les principales conditions ainsi que le taux d'intérêt effectif des passifs relatifs aux placements liés aux activités de financement de la Caisse :

31 décembre 2016				
	Devise	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif %
Emprunts à payer	USD	189	Moins d'un an	0,62
		189		
Billets de trésorerie à payer	CAD	1 000	Moins d'un an	0,65
	USD	3 822	Moins d'un an	1,12
		4 822		
Billets à terme à payer	USD	2 347	Novembre 2019	4,40
	EUR	1 061	Juin 2020	3,50
	CAD	1 000	Juillet 2020	4,60
	USD	2 682	Juillet 2024	3,15
	USD	1 676	Novembre 2039	5,60
		8 766		

31 décembre 2015				
	Devise	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif %
Emprunts à payer	USD	116	Moins d'un an	0,37
		116		
Billets de trésorerie à payer	CAD	1 000	Moins d'un an	0,57
	USD	2 778	Moins d'un an	0,39
		3 778		
Billets à terme à payer	USD	2 431	Novembre 2019	4,40
	EUR	1 132	Juin 2020	3,50
	CAD	1 000	Juillet 2020	4,60
	USD	2 778	Juillet 2024	3,15
	USD	1 736	Novembre 2039	5,60
		9 077		

Les emprunts à payer sont remboursables à l'échéance.

Les billets de trésorerie à payer sont émis à escompte, à des taux fixes, pour des échéances ne dépassant pas 12 mois. La valeur nominale de l'ensemble de ces billets en circulation ne peut excéder en tout temps 8 milliards de dollars en vertu de la limite prescrite dans le document d'information d'émission des billets de trésorerie.

Les billets à terme à payer sont émis à escompte ou au pair et sont remboursables à l'échéance et garantis par les actifs de la Caisse. Certains billets à terme qui portent intérêt à taux fixe comportent une clause de remboursement anticipé facultatif au gré de l'émetteur.

13

GESTION DU CAPITAL

La Caisse définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux déposants. Le capital de la Caisse peut varier en fonction de la demande des déposants pour l'annulation et l'émission d'unités de dépôts à participation et pour les dépôts et les retraits des dépôts à vue et à terme. L'objectif de la gestion du capital de la Caisse est d'investir les contributions et les dépôts dans le meilleur intérêt des déposants conformément à la Loi dans le but de réaliser un rendement optimal, tout en respectant les politiques d'investissement des déposants.

La Caisse n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

De plus, la Caisse a pour objectif de conserver sa cote de crédit AAA afin de lui assurer l'accès au marché des capitaux au meilleur coût, par l'intermédiaire de sa filiale CDP Financière Inc. Par conséquent, le montant de billets que la Caisse peut émettre sur le marché des capitaux a été limité par le conseil d'administration de la Caisse à 10 % de l'actif net attribuable aux déposants auquel est ajoutée la juste valeur des billets en circulation (actif net ajusté).

14

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

La Caisse conclut des transactions de prêts et d'emprunts de titres ainsi que des conventions de rachat de titres pour lesquelles elle transfère des actifs financiers à des contreparties. Les titres transférés ne répondent pas aux critères de décomptabilisation puisque la Caisse conserve la majorité des risques tels que le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change et de prix ainsi que la majorité des avantages relatifs tels que les flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés de l'état consolidé de la situation financière ainsi que la juste valeur des passifs associés :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs financiers transférés non décomptabilisés		
Obligations	21 717	18 806
Actions	6 314	6 508
	28 031	25 314
Passifs associés		
Emprunts à payer ¹	189	116
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	21 555	18 496
	21 744	18 612

1. Le montant présenté correspond à la trésorerie reçue en garantie sur les transactions de prêts de titres.

15

GARANTIES

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal des affaires, la Caisse donne des actifs financiers en garantie lors de transactions d'emprunts de titres, de titres vendus en vertu de conventions de rachat et d'instruments financiers dérivés. Les contreparties sont autorisées, par un contrat légal ou par les pratiques du marché, à vendre ou à redonner en garantie ces titres. Sous certaines conditions, la Caisse peut être amenée à donner des garanties additionnelles si les titres donnés en garantie perdent de la valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties données par la Caisse pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Emprunts de titres	81	346
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	21 636	18 694
Instruments financiers dérivés réglementés	810	456
Instruments financiers dérivés hors cote	1 097	1 954
	23 624	21 450

ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

La Caisse reçoit des actifs financiers en garantie lors de transactions de prêts de titres, de titres achetés en vertu de conventions de revente et d'instruments financiers dérivés. Si la juste valeur des garanties reçues diminue, la Caisse peut dans certains cas, demander des garanties additionnelles. La Caisse est autorisée à vendre ou à redonner en garantie certains titres en l'absence de défaut de la contrepartie. Toutefois, aucun titre reçu en garantie n'a été vendu ou redonné en garantie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant présente la juste valeur des garanties reçues par la Caisse pour les transactions suivantes :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Prêts de titres	6 481	5 883
Titres achetés en vertu de conventions de revente	10 787	8 838
Instruments financiers dérivés hors cote	125	5
	17 393	14 726

16

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées de la Caisse comprennent les filiales non consolidées, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que les principaux dirigeants de la Caisse.

La Caisse réalise diverses opérations avec des parties liées. Ces transactions sont conclues aux mêmes conditions que celles prévalant sur le marché avec des parties non liées et sont mesurées à la juste valeur. Par la nature même des activités de la Caisse à titre d'entité d'investissement, la Caisse peut investir dans plusieurs catégories de placements, entre autres des placements dans des filiales non consolidées, des coentreprises et des entreprises associées.

AUTRES PARTIES LIÉES

La Caisse est régie par la Loi et le gouvernement du Québec nomme les différents membres du conseil d'administration, dont au moins les deux tiers doivent être des membres indépendants. Il approuve également la nomination du président et chef de la direction. Ainsi, la Caisse se prévaut de l'exemption prévue selon l'IAS 24 – *Information relative aux parties liées* quant à la divulgation des transactions avec une autorité publique liée et avec toutes les entités liées à cette autorité. Les transactions réalisées avec le gouvernement du Québec et ses entités liées sont des activités d'investissement en obligations émises ou garanties par celui-ci et sont effectuées aux conditions normales du marché, par l'intermédiaire de courtiers externes. Ces obligations sont incluses dans les catégories d'obligations « Gouvernements » et « Sociétés d'État et autres administrations publiques » à la note 4a. De plus, la Caisse divulgue de l'information pour la catégorie du secteur gouvernemental sous « Gouvernement du Québec » et sous « Sociétés d'État et autres administrations publiques du Québec » à la note 12.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Ces personnes sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction ainsi que les membres clés du comité de direction.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants de la Caisse :

	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	9	8
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1
Autres avantages à long terme	6	6
	17	15

17

INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

FILIALE CONSOLIDÉE

CDP Financière Inc. est une filiale en propriété exclusive qui a pour but d'émettre des titres de dette afin de financer les investissements de la Caisse à un coût de financement optimal.

FILIALES NON CONSOLIDÉES

Les filiales présentées dans cette catégorie sont des entités contrôlées par la Caisse directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales selon les critères d'IFRS 10.

FILIALES INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre de certaines activités d'investissement, la Caisse peut avoir recours à des filiales intermédiaires qui ont pour but unique de détenir des investissements de la Caisse. Conséquemment, celles-ci ne sont pas incluses dans les informations présentées dans les tableaux suivants alors que les principaux investissements sous-jacents dans des filiales, des coentreprises, des entreprises associées ainsi que des entités structurées non contrôlées sont présentés.

INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

Les intérêts détenus dans les principales filiales consolidées et non consolidées au 31 décembre 2016 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

		31 décembre 2016	31 décembre 2015
	Établissement principal	Détention %	Détention %
Filiale consolidée			
CDP Financière Inc	Canada	100,0	100,0
Filiales non consolidées			
Dettes immobilières			
Otéra Capital inc ^{1,2}	Canada	97,5	97,5
Fonds de couverture			
AIM Quantitative Global SF II Ltd	États-Unis ⁸	100,0	–
AlphaQuest Original Ltd	États-Unis ⁸	100,0	100,0
CDP WTN Diversified Strategy Fund Limited	Royaume-Uni ⁸	100,0	100,0
Dorsal Capital Partners LP	États-Unis	100,0	–
Ionic Pamli Global Credit Strategies Fund	États-Unis ⁸	100,0	–
Newport Mount Royal Opportunity Fund Ltd	États-Unis ⁸	100,0	100,0
Fonds de placement privés			
GSO Churchill Partners LP	États-Unis ⁸	98,0	98,0
GSO Churchill Partners II LP	États-Unis ⁸	98,0	98,0
KKR-CDP Partners LP	États-Unis ⁸	90,1	90,1
Apollo Hercules Partners LP	États-Unis ⁸	97,6	–
Immobilier – Groupe Ivanhoé Cambridge			
Careit Canada DCR SENC	Canada	93,4	93,1
Careit Canada SENC	Canada	93,4	93,1
IC Australia Trust	Australie	93,4	93,1
IC Investissement E.U. SENC	Canada	93,4	93,1
IC Investissement Mexique SENC	Canada	93,4	–
Ivanhoé Cambridge Inc	Canada	93,4	93,1
SITQ International Inc	Canada	93,4	93,1
SITQ E.U., SEC	Canada	93,3	93,0
Matériaux			
Beaudier Ciment Inc (Ciment McInnis Inc) ³	Canada	51,6	44,6
Services aux collectivités			
Fonds CDP (SEW), SEC ⁴	Royaume-Uni ⁹	75,0	75,0
Patina Rail LLP ⁵	Royaume-Uni	75,0	75,0
Trencap SEC (Gaz Métro) ⁶	Canada	59,6	59,6
Trust No. 2431 ⁷	Mexique	51,0	51,0

1. Les filiales Otéra Capital inc, Hypothèques CDPQ Inc et Corporation d'investissement hypothécaire CDPQ ont été fusionnées en date du 1^{er} juillet 2016 sous le nom d'Otéra Capital inc.

2. Otéra Capital inc détient 78,1 % de MCAP Commercial LP au 31 décembre 2016 (77,9 % au 31 décembre 2015).

3. Beaudier Ciment Inc (Ciment McInnis Inc) était présentée dans la catégorie « Entreprises associées » au 31 décembre 2015.

4. Fonds CDP (SEW), SEC détient 50,0 % de HDK (UK) Holdings Limited, qui détient 100,0 % de South East Water Ltd.

5. Patina Rail LLP détient 40,0 % d'Eurostar International Limited.

6. Trencap SEC détient 61,1 % de Noverco Inc, qui détient 100,0 % de Gaz Métro Inc, qui détient 71,0 % de Société en commandite Gaz Métro.

7. Trust No. 2431 détient 49,0 % de ICA Operadora de Vias Terrestres, S.A.P.I. de C.V.

8. Constituée aux Îles Caïmans conformément à la structure du commanditaire.

9. Constituée au Canada.

INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)**COENTREPRISES**

Les intérêts détenus dans les principales coentreprises au 31 décembre 2016 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	
	Établissement principal	Détention %	Détention %
Consommation discrétionnaire			
MED ParentCo LP	États-Unis	47,7	47,7
Énergie			
HEF HoldCo II, Inc	États-Unis	33,3	33,3
Southern Star Acquisition Corporation	États-Unis	50,0	50,0

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les intérêts détenus dans les principales entreprises associées au 31 décembre 2016 ainsi que le pourcentage de détention comparatif au 31 décembre 2015 sont présentés dans le tableau suivant :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	
	Établissement principal	Détention %	Détention %
Consommation discrétionnaire			
SGU Holdings LP	États-Unis ¹	46,7	46,7
Québecor Média Inc	Canada	18,9	18,9
Énergie			
Corex Resources Ltd	Canada	44,9	44,9
Interconnector UK Ltd	Royaume-Uni	33,5	33,5
NSW Electricity Networks Assets Holding Trust (TransGrid)	Australie	22,5	25,0
NSW Electricity Networks Operations Holding Trust (TransGrid)	Australie	22,5	25,0
Fluxys SA	Belgique	20,0	20,0
Azure Power Global Ltd	Inde ²	20,7	–
Finance			
Catalina Holdings (Bermuda) Ltd	États-Unis ³	29,9	29,9
Greenstone Ltd	Australie	30,0	–
Industrie			
CAMSO Inc	Canada	19,5	32,5
Groupe Keolis SAS	France	30,0	30,0
Sedgwick Inc	États-Unis	29,2	–
QPH Hold Trust, Hold Co PTY Limited (Port de Brisbane)	Australie	26,7	26,7
Airport Holding Kft	Hongrie	21,2	20,2
Santé			
Image Networks Holdings Pty Ltd	Australie	30,0	30,0
Services aux collectivités			
London Array Ltd, London Array Unincorporated JV	Royaume-Uni	25,0	25,0
IPALCO Enterprises, Inc	États-Unis	30,9	24,9
Services immobiliers			
Groupe Foncia	France	29,1	–
Transport Ferroviaire			
Bombardier Transportation (Investment) UK Limited	Allemagne ⁴	30,0	–

1. Constituée au Canada.

2. Constituée à l'Île Maurice.

3. Constituée aux Bermudes conformément à la structure du commanditaire.

4. Constituée au Royaume-Uni.

INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS (suite)

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONTRÔLÉES

La Caisse détient des intérêts dans des entités structurées non contrôlées, dont la majorité représente des fonds de placement privés ou des sociétés en commandite. Les intérêts détenus par la Caisse ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités, le contrôle étant établi en vertu d'ententes contractuelles en faveur, généralement, d'un commandité ou d'un administrateur. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux divers intérêts détenus dans les principales entités structurées non contrôlées se limite à la juste valeur de l'investissement détenu par la Caisse, soit 26 270 M\$ répartis en 282 sociétés au 31 décembre 2016 (24 013 M\$ répartis en 267 sociétés au 31 décembre 2015).

18

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse prend divers engagements d'achat de placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions.

Les cautionnements et les garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les échéances des engagements sont présentées à la note 12.

Les engagements se détaillent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements d'achat de placements	16 097	18 716
Engagements en vertu de contrats de location simple	211	239
Cautionnements et garanties d'emprunts	113	154
Facilité de financement du BTAA	6 167	6 167
	22 588	25 276

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Caisse peut faire l'objet d'un certain nombre de poursuites judiciaires. Bien que la Caisse ne puisse prédire l'issue des poursuites en cours au 31 décembre 2016, la Caisse n'a aucune raison de croire que le règlement d'une de ces poursuites pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière.

19

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les tableaux suivants présentent les informations financières des portefeuilles spécialisés :

	VALEURS À COURT TERME (740)		OBLIGATIONS (760)		OBLIGATIONS À LONG TERME (764)		DETTES IMMOBILIÈRES (750)	
État de la situation financière	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actif								
Placements	6 157	4 888	100 599	95 332	3 299	2 776	11 654	11 015
Autres actifs financiers	–	–	3 680	2 408	694	437	162	342
Total de l'actif	6 157	4 888	104 279	97 740	3 993	3 213	11 816	11 357
Passif								
Passifs relatifs aux placements	–	–	34 685	28 751	670	407	55	–
Autres passifs financiers	3	305	1 627	1 281	690	422	225	269
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	3	305	36 312	30 032	1 360	829	280	269
Actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	6 154	4 583	67 967	67 708	2 633	2 384	11 536	11 088

État du résultat global

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenus de placement	27	50	1 995	2 157	73	74	207	384
Dépenses de placement	–	–	(277)	(291)	–	(1)	–	–
Revenu net de placement	27	50	1 718	1 866	73	73	207	384
Charges d'exploitation	–	(1)	(67)	(61)	(1)	(1)	(1)	(2)
Revenu net	27	49	1 651	1 805	72	72	206	382
Gains (pertes) nets réalisés	–	–	1 363	594	191	32	(54)	(13)
Gains (pertes) nets non réalisés	–	–	(1 099)	(8)	(230)	2	130	167
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	–	–	264	586	(39)	34	76	154
Résultat de placement net avant distributions aux (récupérations auprès des) détenteurs d'unités de participation	27	49	1 915	2 391	33	106	282	536
(Distributions) récupérations	(27)	(49)	(1 651)	(1 805)	(72)	(72)	(206)	(382)
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	–	–	264	586	(39)	34	76	154

État des variations de l'actif net
attribuable aux détenteurs
d'unités de participation

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde au début de l'exercice	4 583	6 825	67 708	62 711	2 384	2 202	11 088	10 327
Unités de participation								
Unités émises	7 105	5 948	7 021	8 640	503	311	2 136	1 162
Unités annulées	(5 534)	(8 190)	(7 026)	(4 229)	(215)	(163)	(1 764)	(555)
Variation nette des unités de participation de l'exercice	1 571	(2 242)	(5)	4 411	288	148	372	607
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	–	–	264	586	(39)	34	76	154
Solde à la fin de l'exercice	6 154	4 583	67 967	67 708	2 633	2 384	11 536	11 088

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)

	OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL (762)		INFRASTRUCTURES (782)		IMMEUBLES (710)		MARCHÉS BOURSIERS (737) ¹	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
État de la situation financière								
Actif								
Placements	1 135	1 095	14 603	15 514	31 807	26 998	100 843	88 900
Autres actifs financiers	2	150	93	430	27	7	3 958	2 785
Total de l'actif	1 137	1 245	14 696	15 944	31 834	27 005	104 801	91 685
Passif								
Passifs relatifs aux placements	–	149	46	2 981	72	49	2 724	105
Autres passifs financiers	52	7	87	415	38	2	1 037	314
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	52	156	133	3 396	110	51	3 761	419
Actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	1 085	1 089	14 563	12 548	31 724	26 954	101 040	91 266

État du résultat global

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenus de placement	21	17	671	860	1 511	86	2 487	2 114
Dépenses de placement	–	–	(11)	(13)	–	–	(52)	(30)
Revenu net de placement	21	17	660	847	1 511	86	2 435	2 084
Charges d'exploitation	(1)	(1)	(64)	(54)	(10)	(11)	(117)	(114)
Revenu net	20	16	596	793	1 501	75	2 318	1 970
Gains (pertes) nets réalisés	13	7	466	(979)	228	(140)	7 041	4 301
Gains (pertes) nets non réalisés	(3)	6	356	891	1 237	3 117	(669)	3 487
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	10	13	822	(88)	1 465	2 977	6 372	7 788
Résultat de placement net avant distributions aux (récupérations auprès des) détenteurs d'unités de participation	30	29	1 418	705	2 966	3 052	8 690	9 758
(Distributions) récupérations	(20)	(16)	(596)	(793)	(1 501)	(75)	(2 318)	(1 970)
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	10	13	822	(88)	1 465	2 977	6 372	7 788

**État des variations de l'actif net
attribuable aux détenteurs
d'unités de participation**

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde au début de l'exercice	1 089	980	12 548	9 753	26 954	22 858	91 266	84 334
Unités de participation								
Unités émises	91	181	2 736	3 796	3 633	1 241	10 024	10 840
Unités annulées	(105)	(85)	(1 543)	(913)	(328)	(122)	(6 622)	(11 696)
Variation nette des unités de participation de l'exercice	(14)	96	1 193	2 883	3 305	1 119	3 402	(856)
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	10	13	822	(88)	1 465	2 977	6 372	7 788
Solde à la fin de l'exercice	1 085	1 089	14 563	12 548	31 724	26 954	101 040	91 266

1. Le 1^{er} janvier 2016, les portefeuilles spécialisés de marchés boursiers ont été regroupés dans le nouveau portefeuille spécialisé Marchés boursiers. Conséquemment, les informations financières au 31 décembre 2015 sont présentées afin de tenir compte de ce regroupement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)

	PLACEMENTS PRIVÉS (780)		RÉPARTITION DE L'ACTIF (771)		BTAA (772)	STRATÉGIES ACTIVES DE SUPERPOSITION (773)		
État de la situation financière	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actif								
Placements	30 754	26 972	3 536	2 049	3 970	4 612	6 718	9 097
Autres actifs financiers	24	52	697	707	92	11	720	215
Total de l'actif	30 778	27 024	4 233	2 756	4 062	4 623	7 438	9 312
Passif								
Passifs relatifs aux placements	343	919	2 796	453	3 814	4 490	6 796	8 795
Autres passifs financiers	475	527	81	504	91	33	13	53
Total du passif excluant l'actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	818	1 446	2 877	957	3 905	4 523	6 809	8 848
Actif net attribuable aux détenteurs d'unités de participation	29 960	25 578	1 356	1 799	157	100	629	464

État du résultat global

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Revenus de placement	2 212	2 071	96	41	133	103	64	43
Dépenses de placement	(15)	(62)	(30)	(7)	(37)	(69)	(71)	(76)
Revenu net de placement	2 197	2 009	66	34	96	34	(7)	(33)
Charges d'exploitation	(149)	(82)	(10)	(8)	—	(1)	(44)	(59)
Revenu net	2 048	1 927	56	26	96	33	(51)	(92)
Gains (pertes) nets réalisés	495	(2 325)	(392)	434	(8)	(1 144)	276	(1 003)
Gains (pertes) nets non réalisés	1 042	2 226	13	(120)	52	1 183	(197)	1 137
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur	1 537	(99)	(379)	314	44	39	79	134
Résultat de placement net avant distributions aux (récupérations auprès des) détenteurs d'unités de participation	3 585	1 828	(323)	340	140	72	28	42
(Distributions) récupérations	(2 048)	(1 927)	(56)	(26)	(96)	(33)	51	92
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	1 537	(99)	(379)	314	44	39	79	134

État des variations de l'actif net
attribuable aux détenteurs
d'unités de participation

	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Solde au début de l'exercice	25 578	22 244	1 799	1 593	100	27	464	541
Unités de participation								
Unités émises	6 818	4 609	1 105	988	13	34	373	225
Unités annulées	(3 973)	(1 176)	(1 169)	(1 096)	—	—	(287)	(436)
Variation nette des unités de participation de l'exercice	2 845	3 433	(64)	(108)	13	34	86	(211)
Résultat global attribuable aux détenteurs d'unités de participation	1 537	(99)	(379)	314	44	39	79	134
Solde à la fin de l'exercice	29 960	25 578	1 356	1 799	157	100	629	464

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

Les données financières de cette entité sont consolidées dans les états financiers de La Financière agricole du Québec (section L-1).

ANNEXE IX

États financiers des cautionnements individuels des agents de voyages pour l'exercice clos le 31 mars 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV) ont été dressés par la direction de l'Office de la protection du consommateur (Office), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le Rapport annuel de gestion de l'Office concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fiabilité des états financiers, la direction des permis et de l'indemnisation de l'Office maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et permettent de produire des états financiers fiables.

La direction des permis et de l'indemnisation de l'Office reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des CIAV conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des CIAV conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction des permis et de l'indemnisation ainsi que les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice des permis et de l'indemnisation,

La présidente de l'Office de la protection du consommateur,

[Original signé]

[Original signé]

Marie-Josée Boutin

Ginette Galarneau

Québec, le 21 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints des cautionnements individuels des agents de voyages, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état du résultat global, l'état des variations de l'excédent cumulé et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

[Original signé]

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 21 juin 2017

État du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

	2017	2016
PRODUITS		
Revenus d'intérêts sur dépôts à terme et compte courant	8 996	7 365
Revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	291 263	67 734
	300 259	75 099
CHARGES		
Frais de gestion	31 553	32 653
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	268 706	42 446

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

État des variations de l'excédent cumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

	2017	2016
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 396 670	1 354 224
Résultat net et résultat global de l'exercice	268 706	42 446
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 665 376</u>	<u>1 396 670</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	1 470 637	1 596 084
Revenus de placements à recevoir de la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 589	6 678
Revenus d'intérêts à recevoir sur le compte courant de la Banque Nationale du Canada	890	—
Obligations reçues en dépôt (note 6)	30 766	185 448
	<u>1 514 882</u>	<u>1 788 210</u>
Non courant		
Obligations reçues en dépôt (note 6)	671 528	454 534
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	3 373 272	3 088 175
	<u>5 559 682</u>	<u>5 330 919</u>
PASSIF		
Courant		
Frais de gestion et autres comptes à payer	14 000	5 100
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 8)	180 000	199 000
	<u>194 000</u>	<u>204 100</u>
Non courant		
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 8)	3 700 306	3 730 149
	<u>3 894 306</u>	<u>3 934 249</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 665 376</u>	<u>1 396 670</u>
	<u>5 559 682</u>	<u>5 330 919</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

[Original signé]

Ginette Galarneau

Présidente de l'Office de la protection du consommateur

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	268 706	42 446
Ajustements		
Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(136 702)	55 671
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Revenus de placements à recevoir de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(5 911)	2 583
Revenus d'intérêts à recevoir sur le compte courant de la Banque Nationale du Canada	(890)	—
Frais de gestion et autre comptes à payer	8 900	(100)
	(134 603)	58 154
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	134 103	100 600
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(148 395)	(125 567)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des cautionnements individuels des agents de voyages et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(111 155)	(19 777)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(125 447)	(44 744)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 596 084	1 640 828
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 470 637	1 596 084
Revenus d'intérêts et de placements encaissés	156 755	133 353

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

1. Constitution et nature des activités

Les cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV) sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (RLRQ, chapitre A-10) (Loi) et ils sont administrés par la présidente de l'Office de la protection du consommateur (Office). L'adresse du siège social des cautionnements individuels des agents de voyages est située au 400 boulevard Jean-Lesage bureau 450, Québec, (Québec), Canada. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir le respect de cette loi et de son règlement.

2. Déclaration de conformité et base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ils ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique à l'exception des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), des obligations reçues en dépôt et des cautionnements individuels des agents de voyages qui sont évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés par la présidente de l'Office de la protection du consommateur le 21 juin 2017.

3. Principales méthodes comptables

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

Revenus de placements

Les revenus nets (pertes nettes) de placements, les gains (pertes) réalisés, les gains (pertes) non réalisés ainsi que les autres revenus (dépenses) d'intérêts sont portés directement au résultat net de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

Frais de gestion

Les frais de gestion des CIAV sont constitués des frais d'administration de l'Office qui sont refacturés au CIAV ainsi que des frais relatifs à l'audit comptable. Ils sont comptabilisés au résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les CIAV présentent à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse ainsi que les dépôts à vue. Les sommes transférées dans les dépôts à vue à la Banque Royale du Canada sont détenues à court terme et sont remboursables sur préavis aux CIAV. Elles peuvent également être utilisées par les agents de voyages pour acheter des obligations à titre de cautionnement. Les sommes transférées dans les dépôts à vue à la Caisse sont détenues à court terme et sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Obligations reçues en dépôt

Les obligations sont reçues des agents de voyages et sont conservées en garantie à la Banque Royale du Canada au nom du ministre des Finances du Québec. Les obligations sont comptabilisées à la juste valeur à la date de fin d'exercice financier. Il n'y a aucune matérialisation de la juste valeur puisqu'à l'échéance les obligations sont à leur valeur nominale et les intérêts sont versés à l'agent de voyages.

Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

Cautionnements individuels des agents de voyages

Les CIAV comprennent les cautionnements en argent et en obligations inscrits à la juste valeur à la date de fin d'exercice financier. Il n'y a aucune matérialisation de la juste valeur puisqu'à l'échéance les obligations sont à leur valeur nominale et les intérêts sont versés à l'agent de voyages.

Excédent cumulé

L'excédent cumulé est constitué des revenus de placements cumulés et de l'accroissement des actifs des cautionnements individuels des agents de voyages détenus. Tout droit, privilège ou restriction s'appliquant à l'excédent cumulé est stipulé dans la loi et son règlement.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie sont expirés ou ont été transférés et que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés.

Les actifs financiers sont classés initialement sous l'une des quatre catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou prêts et créances.

Les passifs financiers sont classés initialement sous l'une des deux catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et passifs financiers évalués au coût amorti.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent ceux qui sont détenus à des fins de transaction ainsi que ceux qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement au moment de la comptabilisation initiale. Les évaluations initiales et ultérieures des instruments financiers s'effectuent selon leur classification, comme il est décrit ci-dessous. Les catégories d'instruments financiers qui sont citées précédemment ne s'appliquent pas toutes aux CIAV.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les variations qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur et les coûts de transaction encourus sont constatées au résultat net, dans les revenus de placements de l'exercice.

La direction a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse, car elle est d'avis qu'ils appartiennent à un groupe dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie d'investissement. La gestion du portefeuille des CIAV, par la Caisse, a pour objectif de maintenir ou d'augmenter la juste valeur des sommes placées.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse sont évalués à la juste valeur établie par la Caisse. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la Caisse, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de la période en fonction de l'actif net qu'il détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix unitaire d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises.

Ils sont classés comme actif non courant dû à l'intention des CIAV de les conserver sur une période supérieure à 12 mois.

La direction a également désigné à la juste valeur par le biais du résultat net les obligations reçues en dépôt. Elle élimine ainsi une incohérence dans l'évaluation qui, autrement, ferait en sorte que les obligations reçues en dépôt seraient évaluées différemment des cautionnements individuels des agents de voyages auxquels elles sont liées.

La juste valeur des obligations reçues en dépôt est évaluée selon une technique d'actualisation de flux monétaires futurs. Les principales données d'entrée observables sont les taux d'intérêt et les cours des principales bourses.

Elles sont classées dans l'actif non courant, sauf si elles viennent à échéance dans les 12 mois.

Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti correspond à la juste valeur due à leur échéance rapprochée.

Les prêts et créances des CIAV sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des revenus de placements à recevoir de la Caisse ainsi que des revenus d'intérêts à recevoir sur le compte courant de la Banque Nationale du Canada. Ils sont inclus dans l'actif courant en raison de leur échéance rapprochée.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatées au résultat net. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont encourus.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

La direction a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net les cautionnements individuels des agents de voyages. Elle élimine ainsi une incohérence dans l'évaluation qui, autrement, ferait en sorte que les cautionnements individuels des agents de voyages seraient évalués différemment des obligations reçues en dépôt auxquelles ils sont liés.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée selon une technique d'actualisation de flux monétaires futurs. Les principales données d'entrée observables sont le taux d'actualisation et leur échéance.

Ils sont classés dans le passif non courant dû à l'intention de la direction de les conserver sur une période supérieure à 12 mois, sauf s'ils doivent être remboursés dans le prochain exercice financier.

Passifs financiers au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers au coût amorti sont composés des frais de gestion et autres comptes à payer. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque exercice financier, la direction apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur le cas échéant et elle est inscrite au résultat net.

Juste valeur

La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables ;
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Le classement entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

Normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juillet 2014. L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, des exigences relatives à la dépréciation des actifs financiers ainsi que des exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers des CIAV. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été publiée par l'IASB en mai 2014. Elle établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'information pour les produits des activités ordinaires. Ce cadre pose comme principe fondamental que l'entité devrait comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les obligations de prestation sont remplies et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces prestations de service.

En avril 2016, des modifications ont été apportées par l'IASB afin de clarifier certains éléments et y ajouter un allègement à titre transitoire.

Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers des CIAV. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Modification de l'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie

L'IASB a publié en janvier 2016 des modifications à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* afin d'y intégrer de nouvelles exigences d'informations à fournir dans les états financiers. Les modifications proposées visent à améliorer :

1. l'information communiquée aux utilisateurs des états financiers à propos des activités de financement d'une entité, à l'exclusion des éléments de capitaux propres, par la divulgation additionnelle d'un rapprochement des montants des états de la situation financière d'ouverture et de clôture pour chaque élément présenté au tableau des flux de trésorerie ;
2. la divulgation d'informations afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la liquidité d'une entité soit les restrictions qui influent sur les décisions d'une entité à utiliser ses soldes de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, y compris les passifs d'impôt qui seraient générés par le rapatriement de soldes de trésorerie et d'équivalent de trésorerie en monnaie étrangère.

Les modifications à la norme IAS 7 seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est permise.

La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers du CIAV. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

4. Revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les revenus de placements des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit :

	2017	2016
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	32 567	36 775
Actifs réels	25 152	9 903
Actions	44 130	37 299
Activités de rendement absolu	807	(508)
Autres	5 091	(1 152)
	107 747	82 317
Gains nets réalisés		
Revenu fixe	4 719	7 060
Actifs réels	2 315	661
Actions	32 326	27 416
Activités de rendement absolu	1 047	5 946
Autres	6 355	—
	46 762	41 083
Gains (pertes) nets non réalisés		
Revenu fixe	9 333	(27 326)
Actifs réels	27 806	29 595
Actions	103 699	(51 530)
Activités de rendement absolu	(2 109)	(8 400)
Autres	(2 027)	1 990
	136 702	(55 671)
Total des revenus de placements des dépôts à participation	291 211	67 729
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	52	5
Total des revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	291 263	67 734

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, figurant dans l'état de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie, comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2017	2016
Trésorerie	409 079	1 119 910
Dépôts à vue à la Banque Royale du Canada ¹	360 378	—
Dépôts à vue au Trust Banque Nationale ¹	—	475 249
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec ²	701 180	925
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 470 637	1 596 084

1. Les dépôts à vue à la Banque Royale du Canada ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2016, le gardien des valeurs était le Trust Banque Nationale. Le 1^{er} février 2017, les sommes ont été transférées à la Banque Royale du Canada.

2. Les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec portent intérêt au taux annuel établi quotidiennement par la Caisse. Le taux des dépôts à vue est de 0,50 % au 31 mars 2017 (1 % au 31 mars 2016).

6. Obligations reçues en dépôt

Les obligations reçues en dépôt au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 sont de 0 \$ (65 000 \$ en 2016) et les aliénations sont de 5 000 \$ (0 \$ en 2016). Ces montants sont inclus dans les dépôts de cautionnements ou les remises de cautionnements divulgués à la note 8.

La juste valeur des obligations reçues en dépôt est de 702 294 \$ (coût : 703 899 \$) au 31 mars 2017 (639 982 \$ au 31 mars 2016; coût : 642 257 \$). Cette juste valeur provient d'un marché actif du titre en date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des obligations reçues en dépôt se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur définie à la note 3 des principales méthodes comptables.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

7. Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

a) Placements

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue aux CIAV les revenus nets de placements du fonds particuliers

Voici les éléments d'actifs et de passifs composant les dépôts à participation.

	2017	2016
Placements	3 375 960	3 089 840
Revenus de placements courus et à recevoir	9 169	8 013
Revenus de placements à verser au déposant	(12 541)	(6 678)
Dépôts à vue au (avances du) fonds général	684	(3 000)
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	3 373 272	3 088 175

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Les placements du fonds se détaillent comme suit :

	2017	2016
Placements		
Unité de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux ¹	672 175	—
Crédit ¹	751 169	—
Valeurs à court terme	110 763	71 501
Obligations ¹	—	1 164 857
Dettes immobilières ¹	—	140 468
Actifs réels		
Infrastructures	144 513	152 127
Immeubles	374 336	336 838
Actions		
Marchés boursiers	988 844	935 376
Placements privés	306 245	267 382
Activités de rendement absolu		
Répartition de l'actif	18 336	12 506
Stratégies actives de superposition	7 580	5 253
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	2 257	1 156
Instruments financiers dérivés	—	(1 624)
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général	(258)	4 000
Total des placements	3 375 960	3 089 840

1. Le 1^{er} janvier 2017, tous les actifs et passifs des portefeuilles spécialisés Obligations et Dettes immobilières ont été regroupés dans les deux nouveaux portefeuilles spécialisés Taux et Crédit.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, qui ne requièrent aucun ou très peu d'investissement initial et qui sont réglés à une date future.

Dans le cadre de la gestion des placements, le fonds particulier des CIAV effectue, par l'intermédiaire de la Caisse, des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change et de marché.

Le fonds particulier des CIAV a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

- Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote permettant à deux contreparties d'échanger deux devises à un prix établi et selon une échéance déterminée. Les contrats de change à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote.
- Les contrats d'échange de rendement de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des montants de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. À la clôture de chaque mois, le montant de la juste valeur de ces contrats est réglé et présenté dans les gains réalisés.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 mars 2017, ces instruments financiers dérivés s'établissent comme suit :

	2017			2016		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés hors cote						
Dérivés de changes						
Contrats à terme de gré à gré	—	—	—	—	(2 000)	152 000
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement	—	—	48 000	—	—	29 000
Total des instruments financiers dérivés	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>48 000</u>	<u>—</u>	<u>(2 000)</u>	<u>181 000</u>

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

c) Hiérarchie des justes valeurs

Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 3 des principales méthodes comptables.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

8. Cautionnements individuels des agents de voyages

	2017	2016
Cautionnements en vigueur		
Solde au début de l'exercice	3 929 149	3 941 442
Dépôts de cautionnements	345 162	216 000
	<u>4 274 311</u>	<u>4 157 442</u>
Remises de cautionnements	(392 400)	(206 875)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	—	—
	<u>(392 400)</u>	<u>(206 875)</u>
Solde à la fin de l'exercice	3 881 911	3 950 567
Variation cumulée de la juste valeur des obligations reçues en dépôt	<u>(1 605)</u>	<u>(21 418)</u>
	<u>3 880 306</u>	<u>3 929 149</u>
Portion courante	180 000	199 000
Portion non courante	<u>3 700 306</u>	<u>3 730 149</u>
	<u>3 880 306</u>	<u>3 929 149</u>

La diminution nette des cautionnements de l'exercice est de 48 843 \$ (12 293 \$ en 2016). Celle-ci inclut des opérations n'ayant aucun effet sur les flux de trésorerie liés aux obligations reçues en dépôt et aux dépôts à vue à la Banque Royale du Canada dont la diminution nette représente 50 954 \$ au 31 mars 2017 (40 172 \$ en 2016).

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont de 45 271 830 \$ au 31 mars 2017 (43 354 000 \$ en 2016), dont 37 619 000 \$ pour les titulaires d'un permis valide au 31 mars 2017 (35 419 000 \$ en 2016). Les cautionnements incluent les polices de garantie des agents ayant cessé l'exploitation de leur commerce depuis le 1^{er} avril 2014 et contre lesquels des réclamations peuvent encore être effectuées, puisque les cautionnements sont effectifs jusqu'à 3 ans suivant la date de fin d'activité des agences de voyages.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

L'évaluation de la juste valeur des cautionnements reçus en dépôt se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur définie à la note 3 des principales méthodes comptables.

Au cours des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

9. Gestion du capital

L'excédent cumulé de 1 665 376 \$ constitue le capital des CIAV. La gestion des produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières est effectuée de manière à s'assurer d'exécuter efficacement les activités spécifiques de la loi constitutive décrite à la note 1. Les objectifs de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

10. Gestion des risques financiers

La direction des permis et de l'indemnisation, gestionnaire des CIAV, s'est dotée d'une politique de placements qui encadre les activités de placements de la Caisse. Elle établit les objectifs de placements, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placements vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la direction des permis et de l'indemnisation et en permettant aux CIAV de remplir leurs engagements financiers.

Par ailleurs, la direction détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placements. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement établit les principes, le modèle de gestion, les types de placements autorisés, l'indice de référence, l'objectif de rendement ainsi que les limites de risque. Les gestionnaires de la Caisse connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaire à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Pour gérer ce risque sur les dépôts à participation du fonds particulier, les CIAV établissent un portefeuille de référence qui définit la répartition cible à long terme pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport à son portefeuille de référence. La proportion dans chacune des catégories d'investissement composant le portefeuille de référence des CIAV influence le degré de risque de marché de son portefeuille réel. L'analyse du respect des déviations permises pour chacune des catégories d'investissement par rapport au portefeuille de référence est effectuée le 1^{er} jour de chaque mois.

Au 31 mars 2017, la composition du portefeuille réel et de référence ainsi que les limites minimales et maximales par rapport aux pondérations cibles, se détaillent comme suit :

Valeurs en % de l'actif net	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe				
Taux	19,89 %	15,00 %	20,00 %	27,00 %
Crédit	22,23 %	17,00 %	22,00 %	29,00 %
Valeurs à court terme	3,27 %	0,00 %	3,00 %	10,00 %
	45,39 %	33,00 %	45,00 %	57,00 %
Actifs réels				
Immeubles	11,10 %	8,50 %	11,50 %	14,50 %
Infrastructures	4,28 %	2,00 %	5,00 %	8,00 %
	15,38 %	10,50 %	16,50 %	22,50 %
Actions				
Marchés boursiers	29,29 %	17,00 %	29,00 %	36,00 %
Placements privés	9,09 %	6,50 %	9,50 %	12,50 %
	38,38 %	26,50 %	38,50 %	45,50 %
Activités de rendement absolu				
Répartition de l'actif	0,54 %	0,00 %	0,00 %	1,00 %
Stratégies actives de superposition	0,22 %	0,00 %	0,00 %	0,50 %
	0,76 %	0,00 %	0,00 %	1,50 %
Autres	0,09 %		0,00 %	
	100,00 %		100,00 %	

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Le risque de marché du fonds particulier des CIAV est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel du fonds particulier des CIAV, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier des CIAV pourrait dépasser dans uniquement 1 % des cas.

La méthode de la simulation historique est utilisée pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier des CIAV subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 99 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier des CIAV pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des pires événements défavorables observés sur un horizon d'une semaine.

Trois mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier des CIAV.
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier des CIAV.
- Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité d'obtenir un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier des CIAV. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier des CIAV sont mesurés régulièrement.

Cautionnements individuels des agents de voyages (CIAV)

ANNEXE IX – ÉTATS FINANCIERS DES CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier des CIAV découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier des CIAV investit. Ainsi, le fonds particulier des CIAV est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier des CIAV.

Le risque absolu du portefeuille réel au 31 mars 2017, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier des CIAV, en pourcentage de l'actif net attribuable aux CIAV, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2 500 jours, se présentent comme suit :

	2017			2016		
	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Risque actif du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille réel	Risque absolu du portefeuille de référence	Risque actif du portefeuille réel
Valeur à risque	19,3 %	19,7 %	2,7 %	19,7 %	19,1 %	2,9 %

b) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Ce risque est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier des CIAV.

Les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse auxquels le fonds particulier des CIAV participe, détiennent des instruments financiers libellés en dollars canadiens ou en devise. Certains portefeuilles spécialisés sont couverts en partie contre les fluctuations de devises. La nouvelle gestion des devises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, inclut la découverture graduelle des portefeuilles spécialisés Immeuble, infrastructures et placements privées.

L'exposition nette aux devises du fonds particulier des CIAV, incluant les investissements sous-jacents en devises détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, se détaillent comme suit :

	2017	2016
Dollar canadien	68 %	70 %
Autres devises	32 %	30 %
	100 %	100 %

Les autres devises représentent l'ensemble des devises étrangères, incluant le dollar américain, les devises des pays de la zone Europe, Australasie et Extrême-Orient et les devises des marchés en croissance.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se détériorer.

En ce qui concerne les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectués globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. Le risque de crédit du fonds particulier des CIAV provient notamment des titres à revenu fixe, des instruments financiers dérivés, de l'octroi de garanties financières et des engagements de prêts donnés. Le fonds particulier des CIAV est exposé au risque de crédit découlant des positions détenues par les portefeuilles spécialisés, étant donné que l'actif du fonds particulier des CIAV est principalement composé d'unités de participation de portefeuilles spécialisés.

En ce qui concerne les autres instruments financiers détenus par les CIAV, l'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs se concentre également dans un autre secteur d'activité, soit celui des agents de voyages.

Le risque de crédit relié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux revenus d'intérêts à recevoir sur le compte courant de la Banque Nationale du Canada est faible puisqu'ils sont détenus auprès d'institutions financières réputées.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

En ce qui concerne les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier des CIAV est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Les instruments financiers dérivés présentés à la note 7b) représentent l'exposition directe du fonds à ce risque. Au 31 mars 2017, l'échéance des flux contractuels de ces instruments est de moins d'un an. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

(en dollars canadiens)

Afin de contrer le risque de liquidité, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités des CIAV sont effectuées mensuellement et les transferts nécessaires sont faits auprès de la Caisse ou auprès d'une institution financière. Pour assurer les besoins de trésorerie, les liquidités nécessaires sont conservées afin de rembourser les agents de voyages concernés.

Les CIAV sont en mesure d'honorer les passifs financiers qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée et à long terme. Il n'existe aucun échéancier précis pour le remboursement des cautionnements échus ainsi que pour les frais de gestion. Ceux-ci sont payés sur demande lorsqu'ils sont exigibles.

11. Transactions entre parties liées

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, les CIAV sont apparentés à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et les entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint de la part de ce dernier. Les CIAV n'ont conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées. En effet, la direction des permis et de l'indemnisation de l'Office assume l'ensemble des frais d'administration des CIAV. Ils sont par la suite refacturés par l'Office à l'aide d'une méthode de répartition basée sur les coûts réels. Au 31 mars 2017, le montant refacturé s'élevait à 27 553 \$ et a été comptabilisé dans le poste Frais de gestion (27 553 \$ au 31 mars 2016).

Rémunération des principaux dirigeants

Comme le stipule l'article 32 du Règlement, la présidente de l'Office est la gardienne des sommes constituant les CIAV. Elle en est donc la principale dirigeante. Sa rémunération, y compris son salaire et ses avantages sociaux, est prise en charge par l'Office et aucune refacturation aux CIAV n'est effectuée. Les CIAV ne lui procurent aucun avantage à court ou à long terme, aucune indemnité de départ, ni aucun avantage postérieur à l'emploi.



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de la francophonie des Amériques (le Centre) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Denis Desgagné
Président-directeur général

Québec, le 6 juillet 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de la francophonie des Amériques, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de la francophonie des Amériques au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Directrice générale par intérim

Québec, le 6 juillet 2017

**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
REVENUS			
Subvention du gouvernement du Québec	2 075 900 \$	2 075 900 \$	2 075 900 \$
Contributions de partenaires	151 800	157 415	171 022
Contribution aux célébrations de la francophonie dans le cadre des fêtes de la Confédération canadienne		240 293	-
Revenus de placements	25 667	23 113	27 181
	2 253 367	2 496 721	2 274 103
CHARGES			
COÛT DES ACTIVITÉS			
Programmation	689 043	783 853	683 604
Célébrations de la francophonie dans le cadre des fêtes de la Confédération canadienne	-	247 629	-
Communications	459 918	370 095	529 829
	1 148 961	1 401 577	1 213 433
FRAIS D'ADMINISTRATION (note 3)	1 328 787	1 276 298	1 313 087
FRAIS FINANCIERS (note 4)	102 594	110 582	124 181
	2 580 342	2 788 457	2 650 701
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(326 975) \$	(291 736)	(376 598)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		3 368 793	3 745 391
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		3 077 057 \$	3 368 793 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (notes 5 et 14)	2 958 464 \$	2 961 522 \$
Créances (note 6)	28 703	4 663
	2 987 167	2 966 185
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 7)	410 013	331 335
Provision pour allocation de transition (note 8)	89 502	74 142
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	157 088	139 824
Revenus reportés (note 9)	11 240	7 654
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	2 348 324	2 646 013
	3 016 167	3 198 968
DETTE NETTE	(29 000)	(232 783)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	35 083	70 040
Immobilisations corporelles (note 11)	3 070 974	3 531 536
	3 106 057	3 601 576
EXCÉDENT CUMULÉ	3 077 057 \$	3 368 793 \$

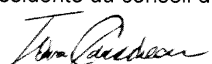
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



 Diane Blais
 Présidente du conseil d'administration



 Tréva Cousineau
 Présidente du comité de vérification

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(326 975) \$	(291 736) \$	(376 598) \$
VARIATION DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(177 500)	(103 812)	(98 238)
Amortissement d'immobilisations corporelles	603 928	561 690	604 248
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	2 684	-
	426 428	460 562	506 010
VARIATION DUE AUX CHARGES PAYÉES D'AVANCE			
Acquisition de charges payées d'avance		(36 595)	(66 266)
Utilisation de charges payées d'avance		71 552	42 288
		34 957	(23 978)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	99 453	203 783	105 434
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(232 783)	(232 783)	(338 217)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(133 330) \$	(29 000) \$	(232 783) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(291 736) \$	(376 598) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	561 690	604 248
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	2 684	-
Virement des revenus reportés	(7 654)	-
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(24 040)	31 657
Charges à payer et frais courus	65 676	88 897
Provision pour allocation de transition	15 360	15 148
Provision pour congés de maladie et vacances	17 264	25 021
Revenus reportés	11 240	7 654
Charges payées d'avance	34 957	(23 978)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	385 441	372 049
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(90 810)	(111 965)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(297 689)	(285 228)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 058)	(25 144)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 961 522	2 986 666
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	2 958 464 \$	2 961 522 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017**

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de la francophonie des Amériques (le Centre), personne morale au sens du Code civil du Québec, est constitué en vertu de la *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques* (RLRQ, chapitre C-7.1) laquelle est entrée en vigueur le 19 mars 2008.

Sa mission consiste à contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'action entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Il s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux postes pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises sont sans impact significatif à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et les créances (à l'exception des taxes à la consommation), sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation) et la provision pour congés de maladie et vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec

Les subventions du gouvernement du Québec sont des paiements de transferts et elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que le Centre a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Contributions

Les contributions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions reçues avant l'exercice au cours duquel elles pourront être utilisées aux fins prescrites, sont comptabilisées à titre de revenus reportés jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prescrites.

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et, s'il y a lieu, les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocation de transition

L'obligation à long terme découlant d'une allocation de transition accumulée par le président-directeur général est évaluée sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Centre. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et la charge correspondants qui en résultent sont comptabilisés en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances n'est pas actualisée car le Centre estime que le solde sera majoritairement pris dans l'exercice suivant.

Contrats de location

Les contrats de location-acquisition auxquels le Centre est partie à titre de preneur sont inclus dans les immobilisations corporelles et dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, sans dépasser toutefois la juste valeur du bien loué.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Développements informatiques	3 ans
Livres numériques	Utilisation des licences
Parcours d'interprétation	5 ans

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée du bail.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
Traitements et avantages sociaux	495 686 \$	506 674 \$
Services professionnels	65 224	58 037
Loyers - Société québécoise des infrastructures	37 876	37 876
Frais de bureau	36 081	37 710
Télécommunications	15 639	20 969
Frais de déplacement et de représentation	1 458	1 760
Frais reliés au conseil d'administration	59 960	45 813
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	2 684	-
Amortissement des immobilisations corporelles	561 690	604 248
	1 276 298 \$	1 313 087 \$

4. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Frais bancaires	1 934 \$	1 105 \$
Perte sur taux de change	2 134	4 056
Intérêts des obligations découlant de contrats de location-acquisition - Société québécoise des infrastructures	106 514	119 020
	110 582 \$	124 181 \$

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

5. TRÉSORERIE

Un montant de 1 036 353 \$ (1 027 507 \$ en 2016) dans la trésorerie est assujéti à une réserve d'origine interne pour le renouvellement du parcours d'interprétation du Centre et sa version itinérante.

6. CRÉANCES

	2017	2016
Taxes à la consommation	16 748 \$	- \$
Contributions de partenaires	135	2 701
Autres	11 820	1 962
	28 703 \$	4 663 \$

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	312 411 \$	162 891 \$
Taxes à la consommation	-	63 328
Traitements	15 104	16 487
Avantages sociaux	82 498	88 629
	410 013 \$	331 335 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation du Centre pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et ceux du RRPE et RRAS, qui fait partie du RRPE, sont passés de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le Centre doit verser un montant supplémentaire correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % pour l'année civile 2016).

Les cotisations du Centre, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 87 437 \$ (94 079 \$ en 2016). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision pour allocation de transition

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur, autre que celui qui bénéficie de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement.

La rémunération ayant servi au calcul tient compte de l'entente rectifiée en janvier 2017 par le Conseil du Trésor avec la plupart des associations de cadres et assimilés des secteurs à l'égard d'éléments de la rémunération globale. Le taux moyen d'actualisation utilisé est 1,17 % (1,18 % en 2016). La durée résiduelle est de 649 jours (1014 jours en 2016).

Les variations de la provision pour allocation de transition se détaillent comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	74 142 \$	58 994 \$
Charge de l'exercice	15 360	15 148
Solde à la fin de l'exercice	89 502 \$	74 142 \$

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances a été établie à partir des heures cumulées au 31 mars 2017 et des taux horaires prévus au cours du prochain exercice.

Les employés du Centre ont droit à 12 jours de congés de maladie par exercice. En fin d'exercice, l'employé peut reporter à l'exercice suivant jusqu'à un maximum de 5 jours et le solde des congés non utilisés est payé.

	2017		2016
	Maladie	Vacances	Total
Solde au début de l'exercice	33 109 \$	106 715 \$	139 824 \$
Charge de l'exercice	33 507	86 723	120 230
Prestations versées au cours de l'exercice	(40 046)	(62 920)	(102 966)
Solde à la fin de l'exercice	26 570 \$	130 518 \$	157 088 \$

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

9. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	7 654 \$	- \$
Attributions de l'exercice	11 240	7 654
Constatés à titre de revenus de l'exercice	(7 654)	-
Solde à la fin de l'exercice	11 240 \$	7 654 \$

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2017	2016
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition pour des améliorations locatives auprès de la Société québécoise des infrastructures de 4 198 557 \$, portant intérêt au taux fixe de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 31 578 \$ (incluant les intérêts), échéant en octobre 2023	2 170 681 \$	2 450 196 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition pour des améliorations locatives auprès de la Société québécoise des infrastructures de 290 614 \$, portant intérêt au taux fixe de 4,35 %, remboursable par versements mensuels de 2 194 \$ (incluant les intérêts), échéant en mars 2025	177 643	195 817
	2 348 324 \$	2 646 013 \$

Les paiements minimums futurs exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2018	405 266 \$
2019	405 266
2020	405 266
2021	405 266
2022	405 266
2023 à 2025	678 978
Total des paiements minimums exigibles	2 705 308
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(356 984)
	2 348 324 \$

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT DES IMMOBILISATIONS

	Améliorations locatives	Équipement informatique et audiovisuel	Mobilier et équipement	Développements informatiques (note 1)	Livres numériques	Parcours d'interprétation (note 1)	Améliorations locatives (note 2)	2017 Total	2016 Total
Solde de début d'exercice	1 786 664 \$	170 816 \$	173 737 \$	438 822 \$	113 337 \$	547 998 \$	4 489 171 \$	7 720 545 \$	7 646 825 \$
Acquisitions	-	3 874	-	21 909	30 680	47 349	-	103 812	98 238
Dispositions	-	(15 389)	-	-	-	-	-	(15 389)	(24 518)
Solde de fin d'exercice	1 786 664	159 301	173 737	460 731	144 017	595 347	4 489 171	7 808 968	7 720 545

AMORTISSEMENT CUMULÉ

Solde de début d'exercice	882 499 \$	152 401 \$	152 435 \$	254 467 \$	5 440 \$	541 522 \$	2 200 245 \$	4 189 009 \$	3 609 279 \$
Amortissement de l'exercice	119 229	11 891	9 687	110 029	4 124	4 927	301 803	561 690	604 248
Dispositions	-	(12 705)	-	-	-	-	-	(12 705)	(24 518)
Solde de fin d'exercice	1 001 728	151 587	162 122	364 496	9 564	546 449	2 502 048	4 737 994	4 189 009

VALEUR COMPTABLE NETTE 2017

	784 936 \$	7 714 \$	11 615 \$	96 235 \$	134 453 \$	48 898 \$	1 987 123 \$	3 070 974 \$	
--	-------------------	-----------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE 2016

	904 165 \$	18 415 \$	21 302 \$	184 355 \$	107 897 \$	6 476 \$	2 288 926 \$		3 531 536 \$
--	-------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------	-----------------	---------------------	--	---------------------

Note 1 : Comprend des immobilisations en cours de développement et des immobilisations non mises en service pour un total de 66 356 \$ (nil en 2016), lesquelles ne sont pas amorties.

Note 2 : Détenues en vertu de contrats de location-acquisition.

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de services professionnels

Le Centre s'est engagé à verser des sommes en vertu de contrats de services professionnels. Le montant des engagements s'élève à 2 041 337 \$ pour le prochain exercice et à 12 361 \$ pour les exercices subséquents pour un montant total de 2 053 698 \$ (50 314 \$ en 2016). Du total des engagements, un montant de 2 001 354 \$ est relatif aux célébrations de la francophonie dans le cadre des fêtes de la Confédération canadienne, lesquelles font l'objet d'une entente de contribution.

Contrats de location-exploitation

Les obligations relatives aux contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'en février 2021 concernent la location de photocopieurs et s'élèvent à 11 173 \$ (14 153 \$ en 2016).

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À l'exception des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange déjà divulguées aux états financiers, le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent le montant de 2 958 464 \$ (2 961 522 \$ en 2016) de trésorerie comptabilisé à l'état de la situation financière.

Information supplémentaire

	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et les frais courus	22 520 \$	9 518 \$
Intérêts versés	107 577 \$	120 039 \$
Intérêts reçus	23 113 \$	33 209 \$

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'elle est investi auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit par leur nature et leur importance. Les créances sont constituées de contributions à recevoir de partenaires.

L'exposition maximale du Centre au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2017	2016
Trésorerie	2 958 464 \$	2 961 522 \$
Créances à l'exception des taxes à la consommation	11 955	4 663
	2 970 419 \$	2 966 185 \$

Le tableau suivant présente la classement chronologique des créances au 31 mars 2017 :

	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	61 à 365 jours	Total
Contributions de partenaires et autres	- \$	65 \$	11 890 \$	11 955 \$
	- \$	65 \$	11 890 \$	11 955 \$

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances au 31 mars 2016 :

	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	61 à 365 jours	Total
Contributions de partenaires et autres	952 \$	2 125 \$	1 586 \$	4 663 \$
	952 \$	2 125 \$	1 586 \$	4 663 \$

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Centre ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun et à un prix raisonnable.

Le Centre finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de la subvention du gouvernement du Québec et des contributions de partenaires. Le Centre considère qu'il détient suffisamment de trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2017 :

	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	61 à 365 jours	Total
Fournisseurs et frais courus	57 119 \$	21 043 \$	234 249 \$	312 411 \$
Traitements	10 442	-	4 662	15 104
Provision pour congés de maladie et vacances	24 392	523	132 173	157 088
	91 953 \$	21 566 \$	371 084 \$	484 603 \$

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2016 :

	Moins de 30 jours	30 à 60 jours	61 à 365 jours	Total
Fournisseurs et frais courus	151 751 \$	7 568 \$	3 572 \$	162 891 \$
Traitements	4 271	1 439	10 777	16 487
Provision pour congés de maladie et vacances	8 003	22 221	109 600	139 824
	164 025 \$	31 228 \$	123 949 \$	319 202 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé seulement au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

**CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2017**

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le Centre effectue des placements dans des comptes d'épargne à taux variables sans échéance.

Le montant moyen des placements de l'exercice est estimé à 2 720 226 \$. Si les taux d'intérêt avaient été inférieurs ou supérieurs de 0,5 %, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les revenus d'intérêts de l'exercice auraient été inférieurs ou supérieurs de 13 601 \$ respectivement.

Risque de change

Le Centre réalise des achats en dollars américains dont il effectue le paiement à partir d'un compte bancaire en dollars américains. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde du compte en dollars américains présenté dans le poste « Trésorerie » est de 2 093 \$ US (3 390 \$ US en 2016) et le taux de change pour un dollar américain est de 1,3299 (1,2987 en 2016).

Une variation de la valeur du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain à la date de l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué les résultats et l'excédent cumulé de 278 \$ (440 \$ en 2016).

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Québec, le 15 juin 2017



Denis Hardy

Président-directeur général



Yves Larocque, CPA, CA

Vice-président aux finances et à l'administration



Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de recherche industrielle du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Centre de recherche industrielle du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Centre de recherche industrielle

du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Centre de recherche industrielle du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation estimée En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Créances		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	12 919 305	15 547 798
Contributions et gain sur cession-bail reportés		
Contributions reportées - gouvernement du Québec	12 919 305	15 547 798
Dettes nettes et déficit cumulé	-	-

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc, FCPA Auditrice, FCA*

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 15 juin 2017

État des résultats et du déficit cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec	13 871 100 \$	13 871 100 \$	13 752 200 \$
Clientèle externe	16 067 192	15 536 501	15 041 129
Autres			
Virement des contributions reportées (note 8)	1 633 255	1 138 757	307 442
Virement du gain reporté sur cession-bail (note 8)	271 200	271 200	271 200
Subvention du gouvernement du Québec	-	313 988	-
Revenus de placements	-	42 491	51 066
Revenus divers	61 066	110 546	84 537
	1 965 521	1 876 982	714 245
	31 903 813	31 284 583	29 507 574
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	19 800 856	19 036 192	19 108 656
Coûts directs des projets	4 537 513	4 668 852	4 031 969
Frais d'occupation	2 590 048	2 301 086	2 373 177
Frais de fonctionnement	1 748 903	1 547 623	1 521 623
Frais financiers	523 614	345 241	98 688
Amortissement des immobilisations corporelles	2 547 314	2 401 101	1 805 829
Perte sur dispositions et radiations d'immobilisations corporelles	-	412 890	307 129
	31 748 248	30 712 985	29 247 071
EXCÉDENT ANNUEL	155 565	571 598	260 503
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(16 397 791)	(16 397 791)	(16 658 294)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(16 242 226) \$	(15 826 193) \$	(16 397 791) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 892 009 \$	2 347 318 \$
Créances (note 3)	5 972 045	10 194 263
Stocks destinés à la vente (note 4)	-	206 153
	8 864 054	12 747 734
PASSIFS		
Emprunt bancaire (note 5)	-	2 499 210
Charges à payer et frais courus (note 6)	5 493 143	9 972 015
Revenus reportés	2 786 867	2 293 021
Dette à long terme (note 7)	12 838 083	14 123 110
Contributions et gain sur cession-bail reportés (note 8)	4 884 791	3 582 529
	26 002 884	32 469 885
DETTE NETTE	(17 138 830)	(19 722 151)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	1 328 742	1 487 543
Stocks de fournitures	28 171	18 806
Charges payées d'avance	454 624	234 191
Immobilisations corporelles (note 9)	32 029 340	34 112 060
	33 840 877	35 852 600
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	32 528 240	32 528 240
DÉFICIT CUMULÉ	(15 826 193) \$	(16 397 791) \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sophie D'Amours
Présidente du conseil d'administration



Robert Teasdale
Président du comité de vérification

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT ANNUEL	155 565 \$	571 598 \$	260 503 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions	(1 409 000)	(740 171)	(9 809 039)
Amortissement	2 547 314	2 401 101	1 805 829
Perte sur dispositions et radiations	-	412 890	307 129
Produit de dispositions	-	8 900	2 500
	1 138 314	2 082 720	(7 693 581)
Variation des travaux en cours	-	158 801	121 921
Variation des stocks de fournitures	-	(9 365)	(18 806)
Variation des charges payées d'avance	-	(220 433)	(27 174)
	-	(70 997)	75 941
Diminution (augmentation) de la dette nette	1 293 879	2 583 321	(7 357 137)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(19 722 151)	(19 722 151)	(12 365 014)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(18 428 272) \$	(17 138 830) \$	(19 722 151) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	571 598 \$	260 503 \$
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 401 101	1 805 829
Virement des contributions reportées	(1 138 757)	(307 442)
Virement du gain reporté sur cession-bail	(271 200)	(271 200)
Perte sur dispositions et radiations d'immobilisations corporelles	412 890	307 129
Dépréciation des stocks destinés à la vente	83 165	-
	<u>1 487 199</u>	<u>1 534 316</u>
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	1 723 008	(5 899 713)
Stocks destinés à la vente	122 988	11 546
Charges à payer et frais courus	(305 346)	(104 149)
Revenus reportés	493 846	(222 965)
Contributions reportées - gouvernement du Québec	1 427 192	2 499 210
Travaux en cours	158 801	121 921
Stocks de fournitures	(9 365)	(18 806)
Charges payées d'avance	(220 433)	(27 174)
	<u>3 390 691</u>	<u>(3 640 130)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 449 488</u>	<u>(1 845 311)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13)	(4 913 697)	(19 713 176)
Produits de dispositions des immobilisations corporelles	8 900	2 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements en immobilisations	<u>(4 904 797)</u>	<u>(19 710 676)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire (note 13)	-	2 221 520
Dette à long terme (note 13)	-	14 123 110
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>16 344 630</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>544 691</u>	<u>(5 211 357)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 347 318</u>	<u>7 558 675</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 892 009 \$</u>	<u>2 347 318 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec (le « Centre »), personne morale de droit public et constitué en vertu de la *Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec* (RLRQ, chapitre C-8.1), a pour objet de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch.1 (5^e suppl.)), le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs non financiers et la provision pour pertes sur créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact significatif à la fin de l'exercice.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au cours d'origine. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les frais financiers à l'état des résultats.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances (à l'exception des salaires payés d'avance et des taxes à la consommation), l'emprunt bancaire, les charges à payer et frais courus (autres que les avantages sociaux et déductions à la source et les taxes à la consommation) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus

Les contributions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de revenus lorsque les transferts sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont alors comptabilisées à titre de contributions reportées et le revenu est constaté au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont rencontrées.

Les revenus de clientèle externe sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale. Des événements non encore connus pourraient survenir et occasionner des changements à ces estimations.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des soldes en banque.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués selon le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est composé du coût d'acquisition du matériel, de la main-d'œuvre directe et des frais de transport.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent l'excédent des montants facturés des contrats en cours sur les coûts et les bénéfices reconnus. Ils incluent également les dépôts de clients encaissés d'avance conformément aux ententes contractuelles.

Contributions et gain sur cession-bail reportés

Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé dans le poste Virement des contributions reportées à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Le gain sur cession-bail reporté résulte d'une opération de cession-bail avec interrelation qui est amortie au prorata des paiements minimums exigibles au titre de location de bien.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le Centre.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont classés dans les actifs non financiers puisqu'ils ne sont pas encore en état d'être vendus.

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et bénéfices reconnus des contrats en cours sur les montants facturés.

- Projets externes : lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.
- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Les travaux en cours incluent également les coûts de mise à jour de normes dont les projections de revenus futurs excèdent les coûts. Lorsque les travaux de mise à jour sont complétés, les coûts sont transférés aux stocks destinés à la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et taux suivants :

Éléments d'actifs	Méthodes	Période et taux
Bâtiments, rénovation et aménagement des terrains	Solde dégressif ou linéaire	5, 8 %, 39 et 40 ans
Mobilier et équipements	Solde dégressif ou linéaire	15, 20, 40 %, 7, 8, 10 et 12 ans
Améliorations locatives	Linéaire	20 ans
Équipements informatiques et logiciels	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %

Les acquisitions de matériel et d'équipements reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées, mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

3. CRÉANCES

	2017	2016
Clients	3 081 960 \$	2 342 624 \$
Autres créances	23 093	18 025
Taxes à la consommation	-	2 461 831
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	2 774 220	2 750 440
Salaires payés d'avance (*)	144 820	164 663
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (**)	-	2 499 210
Provision pour pertes sur créances	(52 048)	(42 530)
	<u>5 972 045 \$</u>	<u>10 194 263 \$</u>

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2017	2016
Solde du début	42 530 \$	20 013 \$
Perte de valeur comptabilisée	43 591	29 929
Reprise de la provision	(34 073)	(7 412)
Solde à la fin	<u>52 048 \$</u>	<u>42 530 \$</u>

(*) Les salaires payés d'avance équivalent à deux semaines de salaire qui ont été consenties à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette somme ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

(**) Subvention à recevoir accordée en vertu du Programme de soutien à la recherche, volet 2, représentant 80 % du coût total admissible décrit au Programme.

4. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 mars 2017, le Centre a enregistré une dépréciation de 83 165 \$ (2016 : 30 341 \$) pour réduire la valeur comptable de certains stocks destinés à la vente au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les coûts liés aux stocks destinés à la vente comptabilisés aux résultats de l'exercice sont présentés, incluant la baisse de valeur, sous la rubrique « Coûts directs des projets » et s'élèvent à 117 924 \$ (2016 : 0 \$).

Notes complémentaires au 31 mars 2017

5. EMPRUNT BANCAIRE

Le Centre disposait d'une marge de crédit bancaire autorisée de 4 000 000 \$, qui est venue à échéance le 31 décembre 2016. La marge de crédit portait intérêt au taux de base des entreprises, ce dernier étant de 2,7 % au 31 mars 2016. Au 31 mars 2016, la marge de crédit était inutilisée. Le 15 mai 2017, la marge de crédit a été renouvelée aux mêmes conditions.

Le Centre a aussi contracté l'emprunt suivant auprès du Fonds de financement :

	2017	2016
Marge de crédit, portant intérêt au taux moyen mensuel des acceptations bancaires de 1,2 % au 31 mars 2016, remboursée le 7 avril 2016.	- \$	2 499 210 \$

La charge d'intérêts sur cette marge de crédit est nulle (2016 : 13 812 \$).

6. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs et autres frais courus	1 233 908 \$	1 742 375 \$
Dû sur immobilisations	32 247	163 361
Frais courus à payer à la Société québécoise des infrastructures	-	4 042 412
Traitements	3 237 396	3 301 649
Avantages sociaux et déductions à la source	765 159	722 218
Taxes à la consommation	224 433	-
	5 493 143 \$	9 972 015 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2017

7. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Emprunt à payer au Fonds de financement, taux fixe de 2,4 %, remboursable par versements trimestriels de 399 754 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} mars 2026.	12 838 083 \$	14 123 110 \$

La charge d'intérêts sur cette dette s'élève à 313 988 \$ (2016 : nulle).

Les versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018 :	1 295 014 \$
2019 :	1 326 072 \$
2020 :	1 357 875 \$
2021 :	1 390 440 \$
2022 :	1 423 787 \$
2023 et suivants :	6 044 895 \$

8. CONTRIBUTIONS ET GAIN SUR CESSION-BAIL REPORTÉS

	2017	2016
Contributions reportées - gouvernement du Québec		
Solde au début	3 198 329 \$	1 006 561 \$
Contributions autorisées au cours de l'exercice	2 712 219	2 499 210
Virement de l'exercice	(1 138 757)	(307 442)
Solde à la fin	4 771 791	3 198 329
Gain relatif à une opération de cession-bail, amorti linéairement sur la durée du bail jusqu'en aout 2017		
Solde au début	384 200	655 400
Virement de l'exercice	(271 200)	(271 200)
Solde à la fin	113 000	384 200
	4 884 791 \$	3 582 529 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2017

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments, rénovation et aménagement des terrains (*)	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Équipements informatiques et logiciels	Matériel roulant	Total 2017	Total 2016
COUT								
Solde au début	249 650 \$	29 693 399 \$	30 149 397 \$	2 432 294 \$	3 267 826 \$	441 761 \$	66 234 327 \$	59 602 072 \$
Acquisitions	-	(56 320)	498 553	140 143	157 795	-	740 171	9 809 039
Dispositions / radiations	-	(834 981)	(2 035 930)	-	(1 300 654)	-	(4 171 565)	(3 176 784)
Solde à la fin	249 650 \$	28 802 098 \$	28 612 020 \$	2 572 437 \$	2 124 967 \$	441 761 \$	62 802 933 \$	66 234 327 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au début	- \$	7 519 423 \$	20 622 279 \$	826 727 \$	2 804 995 \$	348 843 \$	32 122 267 \$	33 183 593 \$
Amortissement de l'exercice	-	679 164	1 339 587	125 024	230 941	26 385	2 401 101 \$	1 805 829 \$
Dispositions / radiations	-	(517 892)	(1 931 229)	-	(1 300 654)	-	(3 749 775)	(2 867 155)
Solde à la fin	- \$	7 680 695 \$	20 030 637 \$	951 751 \$	1 735 282 \$	375 228 \$	30 773 593 \$	32 122 267 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Valeur comptable nette 2016	249 650 \$	22 173 976 \$	9 527 118 \$	1 605 567 \$	462 831 \$	92 918 \$		34 112 060 \$
Valeur comptable nette 2017	249 650 \$	21 121 403 \$	8 581 383 \$	1 620 686 \$	389 685 \$	66 533 \$	32 029 340 \$	

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Ville de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 324 788 \$ au 31 mars 2017 (2016 : 379 522 \$), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

10. CAPITAL-ACTIONS

	2017	2016
Autorisé		
650 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé		
325 282 actions	32 528 240 \$	32 528 240 \$

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le Centre verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations du Centre, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 569 313 \$ (2016 : 1 536 834 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

	2017	2016
Revenus clientèle externe	1 816 023 \$	1 966 029 \$
Charges	184 596	155 730
Clients	507 649	243 454
Charges à payer et frais courus	168 966	16 905
Revenus reportés	1 007 575	942 651
Travaux en cours	12 107	34 874

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les acquisitions d'immobilisations totalisent 740 171 \$ (2016 : 9 809 039 \$) dont 32 247 \$ (2016 : 163 361 \$) dus sur les immobilisations, et 0 \$ (2016 : 4 042 412 \$), du à la Société québécoise des infrastructures, sont comptabilisés dans les charges à payer et frais courus. Les décaissements de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 4 913 697 \$ (2016 : 19 713 176 \$). Les intérêts versés et encaissés durant l'exercice sont respectivement de 2 975 \$ (2016 : 2 940 \$) et 42 491 \$ (2016 : 51 066 \$).

Un remboursement sur l'emprunt bancaire et sur la dette à long terme, d'une valeur respective de 2 499 210 \$ (2016 : nul) et de 1 285 027 \$ (2016 : nul) n'est pas présenté à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie.

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le Centre est exposé à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers. L'information ci-dessous est utile pour évaluer l'étendue des risques auxquels le Centre est exposé.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils soient investis auprès d'institutions financières réputées. La valeur comptable des clients représente l'exposition maximale du Centre au risque de crédit. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les clients. Le Centre procède à une évaluation continue de ces créances et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Créances incluses dans les instruments financiers :						
	2017			2016		
	Valeur brute	Provision pour perte sur créances	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour perte sur créances	Valeur nette
Analyse de l'âge des clients :						
Solde de 0 à 30 jours	2 163 387 \$	- \$	2 163 387 \$	1 526 294 \$	- \$	1 526 294 \$
Solde de 31 à 60 jours	463 469	-	463 469	592 041	-	592 041
Solde de 61 à 90 jours	265 491	-	265 491	42 314	-	42 314
Solde de plus de 90 jours	189 613	52 048	137 565	181 975	42 530	139 445
	3 081 960	52 048	3 029 912	2 342 624	42 530	2 300 094
Autres créances	23 093	-	23 093	18 025	-	18 025
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	2 774 220	-	2 774 220	2 750 440	-	2 750 440
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	-	-	-	2 499 210	-	2 499 210
	5 879 273 \$	52 048 \$	5 827 225 \$	7 610 299 \$	42 530 \$	7 567 769 \$

Selon les taux historiques de défaillance des clients, le Centre estime qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser une perte de valeur relative aux clients de 90 jours et moins. Au 31 mars 2017, le solde à recevoir d'un client représentait 7 % des créances (1 client pour 11 % en 2016). Le risque de crédit associé aux clients est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

2017					
	Flux de trésorerie contractuels totaux		Échéance		
			Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 an et plus
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres frais courus	1 233 908		1 233 908	-	-
Dû sur immobilisations	32 247		32 247	-	-
Traitements	3 237 396	(*)	2 151 613	1 085 783	-
Dettes à long terme	14 391 134		799 508	799 508	12 792 118
	<u>18 894 685 \$</u>		<u>4 217 276 \$</u>	<u>1 885 291 \$</u>	<u>12 792 118 \$</u>

Notes complémentaires au 31 mars 2017

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité (suite)

2016					
	Flux de trésorerie contractuels totaux		Échéance		
			Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 an et plus
Passifs financiers					
Emprunt bancaire	2 499 210 \$		2 499 210 \$	- \$	- \$
Fournisseurs et autres frais courus	1 742 375		1 742 375	-	-
Dû sur immobilisations	163 361		163 361	-	-
Frais courus à payer à la Société québécoise des infrastructures	4 042 412		4 042 412	-	-
Traitements	3 301 649	(*)	2 232 138	1 069 511	-
Dette à long terme	15 990 150		799 508	799 508	14 391 134
	27 739 157 \$		11 479 004 \$	1 869 019 \$	14 391 134 \$

(*) Répartition des échéances estimée par la direction.

Le Centre considère qu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie et de crédit pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Notes complémentaires au 31 mars 2017

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les soldes bancaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à des taux variables. Ils assujettissent donc l'entité à un risque de flux de trésorerie. L'emprunt bancaire a été remboursé le 7 avril 2016, donc le Centre n'a pas été exposé de façon significative aux risques liés aux flux de trésorerie.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, elle assujettit donc l'entité à un risque de juste valeur, mais ce risque est jugé minime considérant la détention de la dette jusqu'à échéance.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent suite à des variations du taux de change.

Le Centre réalise certaines de ses opérations en devises. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé, puisque ce risque est minime. Au 31 mars 2017, une partie de sa trésorerie et équivalents de trésorerie, et de ses charges à payer et frais courus est libellée en devises américaines et convertie en dollars canadiens. Ces montants sont respectivement de 19 253 \$ (2016 : 27 235 \$) et de 44 162 \$ (2016 : 150 544 \$). Le gain de change à l'état des résultats se chiffre à 3 463 \$ en 2017 (2016 : perte de change de 50 400 \$).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2017, le Centre a des obligations en vertu d'un bail échéant en aout 2027 et divers contrats. Le montant total des obligations contractuelles est de 11 978 883 \$ (2016 : 1 557 479 \$). Les engagements annuels minimaux à payer relativement à ce bail et à ces contrats pour les prochains exercices sont les suivants :

2018 :	1 212 682 \$
2019 :	1 175 261 \$
2020 :	1 111 558 \$
2021 :	1 090 531 \$
2022 :	1 096 934 \$
2023 et suivants :	6 291 917 \$

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2017.

LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général p. i.,

La vice-présidente aux ressources humaines et financières,

Original signé

Roger Paquet

Original signé

Caroline Drouin

Québec, 15 septembre 2017

RÉSULTATS FINANCIERS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services partagés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de services partagés du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Serge Giguère, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, 15 septembre 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Biens et services	567 000 000 \$	561 933 637 \$	611 055 793 \$
Escomptes et rabais sur ventes	(4 500 000)	(6 237 464)	(5 026 787)
Contributions du gouvernement du Québec	2 800 000	2 796 900	2 796 900
Autres revenus	100 000	213 213	2 149 130
	<u>565 400 000</u>	<u>558 706 286</u>	<u>610 975 036</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	140 900 000	136 402 593	143 432 098
Services professionnels et auxiliaires	94 800 000	77 683 105	90 060 805
Transport et communications	115 200 000	113 621 946	125 514 376
Placement média	20 200 000	27 424 932	26 713 483
Poste et messageries	9 200 000	8 998 614	9 371 811
Entretien, réparations et support informatique	55 300 000	58 524 945	46 164 306
Fournitures et approvisionnement	5 700 000	5 055 168	8 310 755
Carburant	200 000	191 300	4 607 952
Location - immeubles et autres	23 200 000	22 023 372	24 393 756
Assurances		-	305 280
Droits d'auteurs et licences	12 700 000	13 900 109	12 148 177
Frais financiers	11 300 000	10 067 157	11 566 653
Formation et perfectionnement	1 200 000	677 956	1 347 755
Taxes et permis	200 000	120 328	151 119
Amortissement des immobilisations corporelles	67 500 000	66 359 835	71 381 464
Perte à la disposition des immobilisations corporelles		238 623	2 597 210
Autres	4 000 000	100 878	(343 071)
	<u>561 600 000</u>	<u>541 390 861</u>	<u>577 723 929</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	3 800 000 \$	17 315 425	33 251 107
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		68 288 866	92 816 614
TRANSFERT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ AU FONDS AÉRIEN		-	(57 778 855)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)		<u>85 604 291 \$</u>	<u>68 288 866 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

..... RÉSULTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Avances au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 3)	42 542 595 \$	63 515 217 \$
Créances (note 4)	138 554 211	105 204 358
Stocks destinés à la vente	5 061 775	5 425 754
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	129 185	-
	<u>186 287 766</u>	<u>174 145 329</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	215 661 443	212 137 293
Charges à payer et frais courus (note 7)	82 703 303	98 046 499
Effet à payer au gouvernement du Québec (note 5)	-	9 392 558
Revenus perçus d'avance	1 403 572	1 372 177
Dette à long terme (note 8)	194 351 465	205 842 429
Provision pour congés de maladie (note 9)	25 576 571	28 739 943
Provision pour vacances (note 9)	15 794 436	16 170 801
	<u>535 490 790</u>	<u>571 701 700</u>
DETTE NETTE	<u>(349 203 024)</u>	<u>(397 556 371)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	422 823 795	453 772 923
Stocks de fournitures	2 640	61 119
Charges payées d'avance	11 980 880	12 011 195
	<u>434 807 315</u>	<u>465 845 237</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	<u>85 604 291 \$</u>	<u>68 288 866 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)		
ÉVENTUALITÉS (note 17)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration,

Le président-directeur général p. i.,

Original signé

Guylaine Rioux

Original signé

Roger Paquet

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	3 800 000 \$	17 315 425 \$	33 251 107 \$
Variations dues aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions	(74 400 794)	(35 540 162)	(44 870 852)
Amortissement	67 500 000	66 359 835	71 381 464
Pertes à la disposition		238 623	2 597 210
Produits de disposition		24 935	36 676
Intérêts capitalisés	(599 206) \$	(134 103)	(300 286)
		30 949 128	28 844 212
Acquisition de stocks de fournitures		-	(6 589 039)
Acquisition de charges payées d'avance		(29 185 065)	(29 009 630)
Utilisation de stocks de fournitures		58 479	4 941 557
Utilisation de charges payées d'avance		29 215 380	27 965 919
		88 794	(2 691 193)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE		48 353 347	59 404 126
DETTE NETTE TRANSFÉRÉE AU FONDS AÉRIEN LE 1^{er} JANVIER 2016		-	64 570 031
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(397 556 371)	(521 530 528)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(349 203 024) \$	(397 556 371) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	17 315 425 \$	33 251 107 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	-	16 583
Amortissement des immobilisations corporelles	66 359 835	71 381 464
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	2 790 878	3 471 716
Pertes à la disposition des immobilisations corporelles	238 623	2 597 210
	86 704 761	110 718 080
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 13)	(49 162 318)	9 180 338
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	37 542 443	119 898 418
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(47 948 491)	(41 404 966)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	24 935	36 676
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(47 923 556)	(41 368 290)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires excluant les frais financiers capitalisés	18 300 000	7 315 436
Remboursement des emprunts temporaires	(17 400 545)	(39 487 727)
Nouvelle dette à long terme	860 703	4 629 233
Remboursement de la dette à long terme	(12 351 667)	(15 999 765)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 591 509)	(43 542 823)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(20 972 622)	34 987 305
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	63 515 217	65 277 265
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRANSFÉRÉS AU FONDS AÉRIEN LE 1^{er} JANVIER 2016	-	(36 749 353)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	42 542 595 \$	63 515 217 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec (Centre) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec* (RLRQ, chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

- 1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles ;
- 2° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis ;
- 3° développer et fournir des produits et services en matière de technologies de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance ;
- 4° développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources ;
- 5° fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement média, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement ;
- 6° procéder à des regroupements de services et les gérer ;
- 7° gérer les droits d'auteur des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le président du Conseil du trésor, et veiller à leur application ;

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5^e suppl.), le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer), l'effet à payer au gouvernement du Québec, la dette à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

REVENUS

Biens et services

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- > Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- > La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus ;
- > Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- > Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées et que le Centre a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter les avances au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Centre ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Centre estime que les vacances accumulées sont majoritairement prises dans l'exercice suivant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Améliorations locatives	2 à 15 ans
Équipement spécialisé	3 à 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 30 ans
Équipement informatique	3 à 15 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	3 à 5 ans
Systèmes informatiques et logiciels	2 à 15 ans
Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	13 à 22 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles se trouvent en état d'utilisation pour la production de biens ou la prestation de services.

Les intérêts sur les dettes liées aux immobilisations sont capitalisés pendant la période de développement.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

3. AVANCES AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada moins 2,50 %. Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt de ces avances est de 0,20 % (2016 : 0,20 %).

4. CRÉANCES

	2017	2016
Comptes clients - biens et services	130 768 728 \$	96 625 882 \$
Taxes à la consommation	7 763 887	8 452 055
Autres	21 596	126 421
	<u>138 554 211 \$</u>	<u>105 204 358 \$</u>

5. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET EFFET À PAYER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Il représente les sommes devant être transférées au Centre, relativement aux banques de congés de maladie, aux banques de vacances ainsi qu'aux banques de temps supplémentaire, qui étaient gagnées par les employés avant leur transfert. L'effet à recevoir au 31 mars 2017, calculé par le gouvernement du Québec s'établit à 129 185 \$ (2016 : Effet à payer au gouvernement du Québec : 9 392 558 \$).

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le Centre à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou au moyen d'une marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 372,6 millions de dollars (2016 : 372,6 millions de dollars) jusqu'au 31 mai 2017. Cette limite concerne uniquement les emprunts temporaires, les nouvelles dettes à long terme et les refinancements de dette à long terme pour la période couverte par le décret.

Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours plus 0,30 %. Le taux au 31 mars 2017 est de 1,21 % (2016 : 1,20 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	72 368 499 \$	90 255 325 \$
Traitements	2 967 802	1 782 215
Avantages sociaux	3 427 756	2 861 676
Intérêts à payer	2 200 974	2 351 294
Taxes à la consommation	814 156	105 376
Autres	924 116	690 613
	<u>82 703 303 \$</u>	<u>98 046 499 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalité de remboursement.	20 229 859 \$	20 229 859 \$
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 4,60 % remboursables par versements mensuels variant de 453 \$ à 27 740 \$ et venant à échéance entre le 31 mai 2017 et le 1 ^{er} juin 2030	12 934 692	13 987 269
Emprunts auprès du Fonds de financement portant intérêt à des taux effectifs variant de 3,42 % à 4,37 % remboursables par versements semestriels variant de 1 615 667 \$ à 4 975 782 \$ et par des versements finaux variant de 43 079 849 \$ à 44 848 103 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} décembre 2017 et le 1 ^{er} décembre 2020	<u>161 186 914</u>	<u>171 625 301</u>
	<u>194 351 465 \$</u>	<u>205 842 429 \$</u>

Les versements en capital et intérêts des cinq prochains exercices et des exercices subséquents sur les dettes à long terme s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2018	55 443 184 \$	6 924 675 \$	62 367 859 \$
2019	10 328 560	4 950 604	15 279 164
2020	10 341 950	4 519 665	14 861 615
2021	91 938 342	4 080 672	96 019 014
2022	1 175 006	193 230	1 368 236
2023 et suivants	5 333 828	504 227	5 838 055
Indéterminés	20 229 859	-	20 229 859
	<u>194 790 729 \$</u>	<u>21 173 073 \$</u>	<u>215 963 802 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

9. PROVISIONS POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2017		2016	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	28 739 943 \$	16 170 801 \$	37 557 878 \$	19 409 610 \$
Charge de l'exercice	2 113 650	7 551 762	2 565 336	9 023 125
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 289 335)	(8 034 557)	(5 580 734)	(9 069 285)
Transferts d'employés	12 313	106 430	(5 802 537)	(3 192 649)
Solde à la fin	25 576 571 \$	15 794 436 \$	28 739 943 \$	16 170 801 \$

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont il assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés du Centre peuvent accumuler les journées de congé de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des congés de maladie sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'indexation	Entre 2,30 % et 4,08 %	Entre 2,85 % et 4,30 %
Taux d'actualisation	Entre 0 % et 3,44 %	Entre 0 % et 3,38 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans	13 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT - 2017				
	Solde au début	Acquisitions ¹	Transferts	Dispositions et ajustements	Solde à la fin
Terrain	10 000 \$	6 986 \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	26 430 075	399 935	-	(409 914)	26 420 096
Équipement spécialisé	125 242 243	32 675	124 628	(253 853)	125 145 693
Infrastructure de radiocommunication ²	205 285 327	45 293	5 665 278	(16 388)	210 979 510
Équipement informatique	64 079 427	2 072 579	20 170 285	(1 776 147)	84 546 144
Mobilier et équipement de bureau	1 971 764	147 410	-	(289 189)	1 829 985
Matériel roulant	906 402	72 632	-	(77 741)	901 293
Systèmes informatiques et logiciels	100 639 947	95 824	10 236 354	(2 596 399)	108 375 726
SAGIR	249 133 624	445 166	-	-	249 578 790
Projets en cours de développement:					
Projet SAGIR	3 125 853	1 184 951	-	-	4 310 804
Autres systèmes informatiques	31 810 902	14 481 018	(30 406 639)	(1 950)	15 883 331
Améliorations locatives	-	500 466	-	-	500 466
Équipement spécialisé	1 016 583	6 167 142	(124 628)	-	7 059 097
Infrastructure de radiocommunication ²	4 796 701	10 022 188	(5 665 278)	-	9 153 611
	<u>814 448 848 \$</u>	<u>35 674 265 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(5 421 581) \$</u>	<u>844 701 532 \$</u>

	AMORTISSEMENT CUMULÉ - 2017				
	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions et ajustements	Solde à la fin	Valeur nette comptable
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	11 157 973	2 102 213	(393 392)	12 866 794	13 553 302
Équipement spécialisé	67 959 795	12 602 093	(451 252)	80 110 636	45 035 057
Infrastructure de radiocommunication ²	67 371 868	11 889 568	(16 388)	79 245 048	131 734 462
Équipement informatique	30 787 246	14 763 695	(1 532 637)	44 018 304	40 527 840
Mobilier et équipement de bureau	742 942	294 641	(90 214)	947 369	882 616
Matériel roulant	753 098	28 062	(77 741)	703 419	197 874
Systèmes informatiques et logiciels	57 903 279	14 691 671	(2 596 399)	69 998 551	38 377 175
SAGIR	123 999 724	9 987 892	-	133 987 616	115 591 174
Projets en cours de développement:					
Projet SAGIR	-	-	-	-	4 310 804
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	15 883 331
Améliorations locatives	-	-	-	-	500 466
Équipement spécialisé	-	-	-	-	7 059 097
Infrastructure de radiocommunication ²	-	-	-	-	9 153 611
	<u>360 675 925 \$</u>	<u>66 359 835 \$</u>	<u>(5 158 023) \$</u>	<u>421 877 737 \$</u>	<u>422 823 795 \$</u>

¹ Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 134 103 \$.

² Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Centre est administrateur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES [suite]

COÛT - 2016					
	Solde au début	Acquisitions ¹	Transferts	Dispositions et ajustements	Solde à la fin
Terrain	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
Améliorations locatives	27 108 495	4 534 628	986 329	(6 199 377)	26 430 075
Équipement spécialisé	131 950 167	126 545	415 090	(7 249 559)	125 242 243
Infrastructure de radiocommunication ²	203 062 115	1 067 211	1 192 473	(36 472)	205 285 327
Équipement informatique	52 549 099	1 666 494	13 805 759	(3 941 925)	64 079 427
Mobilier et équipement de bureautique	1 385 392	616 465	-	(30 093)	1 971 764
Matériel roulant	2 039 378	25 365	-	(1 158 341)	906 402
Aéronefs	307 797 659	1 553 698	-	(309 351 357)	-
Systèmes informatiques et logiciels	95 998 535	946 254	12 411 532	(8 716 374)	100 639 947
SAGIR	235 855 949	(116 125)	13 393 800	-	249 133 624
Projets en cours de développement:					
Projet SAGIR	10 729 297	3 997 557	(13 393 800)	1 792 799	3 125 853
Autres systèmes informatiques	39 212 313	22 655 073	(26 217 291)	(3 839 193)	31 810 902
Améliorations locatives	455 944	530 385	(986 329)	-	-
Équipement spécialisé	149 565	1 282 108	(415 090)	-	1 016 583
Infrastructure de radiocommunication ²	197 283	5 791 891	(1 192 473)	-	4 796 701
Aéronefs	17 355 087	493 589	-	(17 848 676)	-
	<u>1 125 856 278 \$</u>	<u>45 171 138 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(356 578 568) \$</u>	<u>814 448 848 \$</u>

AMORTISSEMENT CUMULÉ - 2016					
	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions et ajustements	Solde à la fin	Valeur nette comptable
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
Améliorations locatives	14 779 540	2 167 151	(5 788 718)	11 157 973	15 272 102
Équipement spécialisé	60 464 663	12 796 022	(5 300 890)	67 959 795	57 282 448
Infrastructure de radiocommunication ²	55 653 981	11 754 359	(36 472)	67 371 868	137 913 459
Équipement informatique	25 881 171	10 389 783	(5 483 708)	30 787 246	33 292 181
Mobilier et équipement de bureautique	539 246	233 540	(29 844)	742 942	1 228 822
Matériel roulant	1 657 889	73 310	(978 101)	753 098	153 304
Aéronefs	214 694 700	8 771 368	(223 466 068)	-	-
Systèmes informatiques et logiciels	47 502 396	15 835 548	(5 434 665)	57 903 279	42 736 668
SAGIR	114 639 341	9 360 383	-	123 999 724	125 133 900
Projets en cours de développement:					
Projet SAGIR	-	-	-	-	3 125 853
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	31 810 902
Équipement spécialisé	-	-	-	-	1 016 583
Infrastructure de radiocommunication ²	-	-	-	-	4 796 701
	<u>535 812 927 \$</u>	<u>71 381 464 \$</u>	<u>(246 518 466) \$</u>	<u>360 675 925 \$</u>	<u>453 772 923 \$</u>

¹ Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 300 286 \$.

² Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Centre est administrateur.

RÉSULTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

11. EXCÉDENT CUMULÉ

	2017	2016
Cumul des excédents nets des déficits, depuis la création du Centre	58 978 697 \$	41 663 272 \$
Apport initial du gouvernement du Québec	26 625 594	26 625 594
	<u>85 604 291 \$</u>	<u>68 288 866 \$</u>

L'apport initial du gouvernement du Québec était constitué des excédents cumulés par le Fonds des services gouvernementaux et le Fonds de l'information gouvernementale au 5 décembre 2005.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

CONTRATS DE LOCATION

Le Centre est engagé en vertu de différents contrats de location relativement à des photocopieurs pour des paiements minimums totaux de 1 551 136 \$ (2016 : 869 342 \$).

AUTRES

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des services d'entretien, de télécommunication et de formation pour un montant total de 33 051 628 \$ (2016 : 37 088 820 \$).

Les versements liés à ces engagements se répartissent comme suit :

	Contrats de location	Autres	Total
2018	700 434 \$	13 016 074 \$	13 716 508 \$
2019	436 742	10 775 527	11 212 269
2020	382 117	3 868 881	4 250 998
2021	31 843	3 868 881	3 900 724
2022	-	1 522 265	1 522 265
	<u>1 551 136 \$</u>	<u>33 051 628 \$</u>	<u>34 602 764 \$</u>

Le Centre a conclu divers types de contrats ayant pour but de réaliser sa mission. Ceux-ci incluent une clause qui permet au Centre d'y mettre fin en tout temps, et ainsi, de ne payer que les sommes relatives aux travaux réalisés. Ces contrats ne sont pas inclus dans le tableau précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

13. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les avances au fonds général du fonds consolidé du revenu, comptabilisées à l'état de la situation financière, qui s'établissent à 42 542 595 \$ (2016 : 63 515 217 \$).

Les intérêts versés par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 7 627 088 \$ (2016 : 9 570 022 \$).

Les intérêts reçus par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 65 412 \$ (2016 : 52 448 \$).

De plus, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises au coût de 35 540 162 \$ et 134 103 \$ de frais financiers ont été capitalisés (2016 : 44 870 852 \$ et 300 286 \$ de frais financiers capitalisés), dont un montant de 8 870 217 \$ qui est inclus dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2017 (2016 : 20 978 260 \$).

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

	2017	2016
Créances	(33 349 853) \$	8 083 719 \$
Stocks destinés à la vente	363 979	482 210
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	(129 185)	-
Charges à payer et frais courus	(3 235 153)	5 701 425
Effet à payer au gouvernement du Québec	(9 392 558)	9 184 233
Revenus perçus d'avance	31 395	476 688
Provision pour congés de maladie	(3 163 372)	(8 817 935)
Provision pour vacances	(376 365)	(3 238 809)
Stocks de fournitures	58 479	(1 647 482)
Charges payées d'avance	30 315	(1 043 711)
	<u>(49 162 318) \$</u>	<u>9 180 338 \$</u>

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le Centre verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations du Centre, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 11 278 509 \$ (2016 : 12 113 617 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Les risques financiers importants auxquels le Centre est exposé sont les suivants : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que le Centre subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés aux avances au fonds général du fonds consolidé du revenu, aux créances à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et à l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé à ces actifs financiers est réduit puisque la plupart de ces sommes sont à recevoir des entités gouvernementales et paragouvernementales.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances au 31 mars.

	2017	2016
Créances non en souffrance	2 974 947 \$	1 267 629 \$
Créances en souffrance:		
Moins de 30 jours	79 988 191	72 525 093
de 30 à 60 jours	16 144 577	12 524 264
plus de 60 jours	31 682 609	10 435 317
	<u>130 790 324 \$</u>	<u>96 752 303 \$</u>

Le Centre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

La provision pour créances douteuses du Centre s'élève à 124 818 \$ (2016 : 124 818 \$).

Le Centre est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Centre est aussi exposé au risque de crédit découlant de la concentration d'opérations avec des entités gouvernementales et paragouvernementales ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Centre est d'avis que ce risque est faible compte tenu que ces entités possèdent une excellente qualité de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Centre gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Centre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 mars 2017				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminés
Emprunts temporaires	215 661 443 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Charges à payer et frais courus	62 437 198	13 823 219	-	-	-
Dette à long terme	62 367 859	30 140 779	97 387 250	5 838 055	20 229 859
Provision pour vacances	15 794 436	-	-	-	-
	<u>356 260 936 \$</u>	<u>43 963 998 \$</u>	<u>97 387 250 \$</u>	<u>5 838 055 \$</u>	<u>20 229 859 \$</u>

	31 mars 2016				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminés
Emprunts temporaires	212 137 293 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Charges à payer et frais courus	69 941 563	22 786 590	-	-	-
Dette à long terme	19 879 561	77 342 894	110 515 928	7 109 065	20 229 859
Provision pour vacances	16 170 801	-	-	-	-
Effet à payer au gouvernement du Québec	9 392 558	-	-	-	-
	<u>327 521 776 \$</u>	<u>100 129 484 \$</u>	<u>110 515 928 \$</u>	<u>7 109 065 \$</u>	<u>20 229 859 \$</u>

Par ailleurs, en vertu du décret 231-2014, daté du 5 mars 2014 et entré en vigueur le 1^{er} avril 2014, le gouvernement du Québec a autorisé des avances au Centre pour un montant maximum de 30 millions de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Ces avances porteraient intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendraient à échéance le 31 mai 2019. Aux 31 mars 2017 et 2016, ces avances sont inutilisées et le taux d'intérêt est de 2,70 % (2016 : 2,70 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à des taux fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Centre est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Centre prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Centre est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à intérêts variables.

Au 31 mars 2017, si les taux d'intérêt sur les emprunts temporaires avaient enregistré une hausse de 1 %, les frais financiers auraient augmenté d'environ 2 175 000 \$ (2016 : 2 427 000 \$).

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Centre réalise des achats en dollar américain. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde des charges à payer et frais courus en dollars américains est de 75 841 \$ (2016 : 2 777 \$). À cette date, le taux de change pour un dollar américain est de 1,332 (2016 : 1,297).

Au 31 mars 2017, si le taux de change avait enregistré une hausse de 10 %, les résultats et l'excédent cumulé auraient diminué d'environ 596 000 \$ (2016 : 745 000 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2017

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés qui ont déjà été divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et toutes les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La majorité des revenus du Centre sont générés par des opérations avec des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été comptabilisée en fin d'exercice aux états financiers et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Centre.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2017 et du réel 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) au 31 mars 2017 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l’assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu’elles sont dûment approuvées et qu’elles permettent de produire des états financiers fiables.

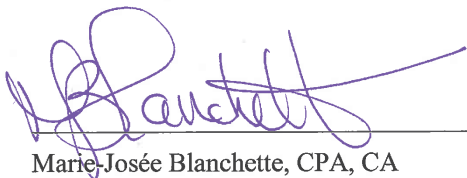
Le Comité Entraide reconnaît qu’il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Comité Entraide surveille la façon dont la direction s’acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d’information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d’audit qui rencontre les auditeurs indépendants du Comité Entraide, examine les états financiers et en recommande l’approbation au Comité Entraide.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l’audit des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l’auditeur indépendant expose la nature et l’étendue de cet audit et l’expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Chantal Maltais
Vice-présidente exécutive du Comité Entraide
Secteurs public et parapublic
Sous-ministre adjointe
Secteur de la solidarité sociale et de l’analyse stratégique



Marie-Josée Blanchette, CPA, CA

Directrice du Secrétariat Entraide- secteurs public et parapublic

Québec, le 16 novembre 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux coprésidents du Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité Entraide – secteurs public et parapublic, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide – secteurs public et parapublic obtient une partie de ses souscriptions au comptant et pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces souscriptions s'est limité aux montants présentés dans les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux souscriptions à recevoir – comptant et activités de financement et aux sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance en vertu du décret 408-2016. Cette limitation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent.

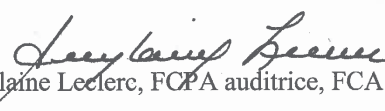
Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec

 *Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA*
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 16 novembre 2017

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS		
Intérêts	15 656 \$	18 237 \$
CHARGES (note 3)		
Communication et développement	357	193
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 299	18 044
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	50 369	32 325
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	65 668 \$	50 369 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 143 130 \$	121 349 \$
Dépôts à terme rachetables (1,05 % en 2016)	-	889 737
Souscriptions à recevoir (note 4)	3 048 837	3 384 111
Intérêts courus	-	9 570
	<u>4 191 967</u>	<u>4 404 767</u>
PASSIF		
À court terme		
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance (note 5)	<u>4 126 299</u>	<u>4 354 398</u>
ACTIF NET (note 9)	<u>65 668</u>	<u>50 369</u>
	<u>4 191 967 \$</u>	<u>4 404 767 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC


 Marie-Renée Roy
 Coprésidente


 Roberto Bomba
 Coprésident

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	15 299 \$	18 044 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Souscriptions à recevoir	335 274	269 385
Intérêts courus	9 570	1 453
Sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance	(228 099)	(680 635)
	<u>116 745</u>	<u>(409 797)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>132 044</u>	<u>(391 753)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 011 086</u>	<u>1 402 839</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 143 130 \$</u>	<u>1 011 086 \$</u>

**La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent
des postes suivants :**

Encaisse	1 143 130	121 349
Dépôts à terme rachetables	-	889 737
	<u>1 143 130 \$</u>	<u>1 011 086 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2017****1- CONSTITUTION ET OBJET**

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (Comité Entraide) est formé en vertu du décret 390-2006 du gouvernement du Québec, qui a été reconduit pour une deuxième fois le 18 mai 2016 (408-2016) pour une période de 5 ans. Il a pour mission de coordonner les activités de la campagne annuelle de sollicitation principalement auprès du personnel des ministères, des organismes et des sociétés d'État, des organismes scolaires et de la santé et des services sociaux, des personnes retraitées des secteurs public et parapublic, des professionnels de la santé rémunérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, des députés à l'Assemblée nationale ainsi que des organismes financés par des revenus externes au profit des organismes de bienfaisance que sont les Centraide du Québec, PartenaireSanté-Québec et ses membres, ainsi que la Croix-Rouge canadienne, Québec.

Le Comité est paritaire et composé d'au plus quinze membres, dont sept proviennent des ministères et organismes publics et parapublics, sept proviennent d'organisations syndicales, d'associations professionnelles ou représentant des personnes retraitées, comprenant deux coprésidents, deux vice-présidents, un trésorier et le vice-président exécutif.

Le Comité Entraide est rattaché au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lequel fournit par l'entremise d'un Secrétariat permanent, le soutien administratif, le personnel habituel et les crédits affectés au fonctionnement. Il est sous la responsabilité du vice-président exécutif du Comité Entraide.

Le Comité Entraide est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent exempté d'impôts sur le revenu et possède le droit d'émettre des reçus de charité pour fins fiscales.

Les présents états financiers portent sur les opérations de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2017****2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****INSTRUMENTS FINANCIERS****Évaluation initiale**

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

L'encaisse est évaluée au coût et les instruments financiers à court terme suivants sont désignés à la juste valeur de façon irrévocable : dépôts à terme rachetables, souscriptions à recevoir, intérêts courus de même que les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance.

Les souscriptions à recevoir et les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance sont évaluées à l'aide des flux monétaires prévus.

La réévaluation de la juste valeur des souscriptions à recevoir est déduite des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance.

Constataion des produits

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en considérant le nombre de jours de détention.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Comité Entraide reçoit des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes ne sont pas comptabilisés par le Comité Entraide.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Comité Entraide consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2017****3- CHARGES ASSUMÉES PAR D'AUTRES INSTANCES**

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et des employés appelés à collaborer à la campagne annuelle de sollicitation sont assumés par leur employeur. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Les charges non assumées par le MTESS sont financées à même les intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentées à l'état des résultats.

4- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

Les souscriptions à recevoir des donateurs aux profits des organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant d'engagements de dons exprimés au cours d'une campagne de sollicitation et dont le versement est à venir.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	3 164 932 \$	3 475 118 \$
Comptant et activités de financement	9 917	24 017
Dons institutionnels	-	20 000
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	<u>(126 012)</u>	<u>(135 024)</u>
	<u>3 048 837 \$</u>	<u>3 384 111 \$</u>

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2017****5- SOMMES À DISTRIBUER AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE**

Les sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance représentent les souscriptions provenant des engagements de dons par des individus reçus au cours d'une campagne de sollicitation. Ils font l'objet de retenues à la source, de versements comptants ou résultent d'activités de financement. Il y a également ceux provenant des institutions qui font l'objet d'une comptabilisation distincte. Ces sommes sont réduites des mauvaises créances les ayant affectées. Le solde de tous ces engagements est destiné aux organismes de bienfaisance identifiés à la note 1.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde au début de l'exercice	4 354 398 \$	5 035 033 \$
Souscriptions		
Retenues à la source	4 879 008	5 015 405
Comptant et activités de financement	1 035 524	1 056 525
Dons institutionnels	324 715	323 665
	<u>6 239 247</u>	<u>6 395 595</u>
Mauvaises créances (note 6)	<u>(144 968)</u>	<u>(115 588)</u>
	6 094 279	6 280 007
Versements aux organismes de bienfaisance	<u>(6 322 378)</u>	<u>(6 960 642)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 126 299 \$</u>	<u>4 354 398 \$</u>

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2017

6- MAUVAISES CRÉANCES

	2017	2016
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source	126 012 \$	135 024 \$
Ajustement des mauvaises créances de l'exercice précédent	18 956	(19 436)
	<u>144 968 \$</u>	<u>115 588 \$</u>

7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 3.

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. De plus, la direction effectue un suivi de l'information financière, ce qui lui permet de gérer les risques liés aux instruments financiers.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme rachetables et des intérêts courus est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique du Comité Entraide est d'investir les excédents de trésoreries auprès d'institutions financières réputées.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2017

8- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des souscriptions à recevoir, déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Souscriptions déduction faite de la provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir		
Relatives à la campagne de sollicitation de l'année civile précédente	3 164 821 \$	3 502 993 \$
Relatives à la campagne de sollicitation antérieure à l'année civile précédente	<u>10 028</u>	<u>16 142</u>
	3 174 849	3 519 135
Provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir (note 6)	<u>(126 012)</u>	<u>(135 024)</u>
	<u>3 048 837 \$</u>	<u>3 384 111 \$</u>

Le Comité Entraide estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux souscriptions à recevoir sont limitées en raison du nombre élevé de souscripteurs. De plus, les souscriptions à recevoir sont normalement encaissées dans l'année civile suivant la campagne.

La provision pour pertes sur souscriptions retenues à la source à recevoir représente 3 % des engagements découlant de la campagne 2016 pour la portion des retenues à la source qui est périodique. Le Comité Entraide est d'avis que cette provision est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Comité Entraide est donc minime.

9- ACTIF NET

L'actif net représente l'excédent des produits d'intérêts sur les dépenses de communications et développement et celui-ci n'est pas affecté.

RAPPORT

DE LA DIRECTION

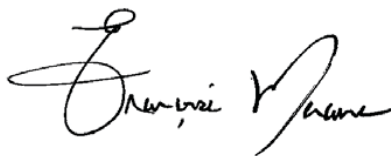
Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Françoise Mercure,
présidente et directrice générale



Brigitte Vachon,
directrice des affaires
administratives

Québec, le 15 juin 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Commission de la capitale nationale du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Commission de la capitale nationale du Québec a satisfait aux critères

d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Commission de la capitale nationale du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	En dollars	
	2017	2016
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	53 280 225	57 954 497
Dette nette	(53 280 225)	(57 954 497)
Excédent cumulé	53 280 225	57 954 497
État des résultats et de l'excédent cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	(4 674 272)	(5 296 443)
Excédent annuel	(4 674 272)	(5 296 443)

Opinion avec réserve

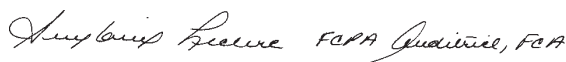
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA*

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 15 juin 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	19 489 160 \$	19 489 161 \$	16 312 611 \$
Contributions des partenaires (note 4)	471 850	389 884	408 438
Intérêts	145 000	185 283	189 820
Billetterie et activités éducatives	468 500	482 931	388 293
Locations	535 500	494 643	508 088
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		-	217 000
Autres	200 000	178 192	184 931
	21 310 010	21 220 094	18 209 181
CHARGES			
Aide financière (note 5)	147 500	74 705	177 512
Traitements et avantages sociaux	4 446 100	4 453 725	4 293 343
Taxes foncières et scolaires	2 229 100	2 003 901	1 733 011
Services professionnels et administratifs	1 086 200	793 547	851 661
Transport et communications	364 600	312 457	271 882
Entretien et réparations	1 262 500	1 235 600	1 187 287
Fournitures et approvisionnements	684 900	584 959	630 017
Loyers	535 000	524 264	527 294
Amortissement des immobilisations corporelles	5 335 000	5 137 055	5 108 875
Frais financiers (note 6)	2 226 100	2 182 575	2 490 992
	18 317 000	17 302 788	17 271 874
EXCÉDENT ANNUEL	2 993 010	3 917 306	937 307
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		36 123 956	35 186 649
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)		40 041 262 \$	36 123 956 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017**ACTIFS FINANCIERS**

Trésorerie	12 092 354 \$	10 964 329 \$
Placements (note 8)	3 275 000	3 225 000
Créances et intérêts à recevoir (note 9)	460 792	437 820
Contributions à recevoir (note 10)	258 000	313 000

16 086 146	14 940 149
------------	------------

PASSIFS

Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)	7 619 928	7 382 553
Revenus reportés (note 12)	60 516	33 025
Contributions reportées (note 13)	453 067	599 021
Dette à long terme (note 14)	55 869 304	60 265 859
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	562 500	612 500

64 565 315	68 892 958
------------	------------

DETTE NETTE

(48 479 169)	(53 952 809)
--------------	--------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance	539 886	554 383
Immobilisations corporelles (note 17)	87 980 545	89 522 382

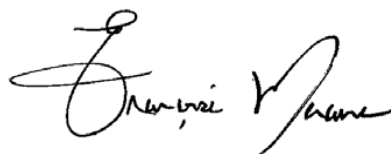
88 520 431	90 076 765
------------	------------

EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)

40 041 262 \$	36 123 956 \$
---------------	---------------

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Françoise Mercure,
présidente et directrice générale



Jean-Sébastien Lapointe,
président du comité de vérification

**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT ANNUEL	2 993 010 \$	3 917 306 \$	937 307 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 128 775)	(3 410 832)	(2 134 282)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 335 000	5 137 055	5 108 875
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(312 157)	(184 386)	(178 223)
	(7 105 932)	1 541 837	2 796 370
Acquisition de charges payées d'avance		(2 028 773)	(1 844 486)
Utilisation de charges payées d'avance		2 043 270	1 688 952
		14 497	(155 534)
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	(4 112 922)	5 473 640	3 578 143
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(53 952 809)	(53 952 809)	(57 530 952)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(58 065 731) \$	(48 479 169) \$	(53 952 809) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	3 917 306 \$	937 307 \$
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(217 000)
	3 917 306	720 307
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 137 055	5 108 875
Virement des contributions reportées	(66 966)	(143 063)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(50 000)	(50 000)
Utilisation de charges payées d'avance	2 043 270	1 688 952
	7 063 359	6 604 764
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Créances et intérêts à recevoir	(22 972)	847 774
Contributions à recevoir	55 000	37 324
Fournisseurs et autres charges à payer	53 933	(260 833)
Revenus reportés	27 491	(19 035)
Contributions reportées	(78 988)	(13 512)
Acquisition de charges payées d'avance	(2 028 773)	(1 844 486)
	(1 994 309)	(1 252 768)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	8 986 356	6 072 303
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 411 776)	(1 856 045)
Produit de disposition des immobilisations corporelles	-	217 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(3 411 776)	(1 639 045)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(3 275 000)	(3 225 000)
Encaissement de placements	3 225 000	2 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(50 000)	(725 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	2 674 800	1 695 200
Remboursement de la dette à long terme	(7 071 355)	(7 113 818)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4 396 555)	(5 418 618)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	1 128 025	(1 710 360)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 964 329	12 674 689
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 092 354 \$	10 964 329 \$

Des immobilisations corporelles d'un montant de 780 344 \$ (2016 : 596 902 \$) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Information additionnelle reliée aux activités de fonctionnement :

	2017	2016
Intérêts encaissés	203 234 \$	163 860 \$
Intérêts versés	2 388 535 \$	2 662 981 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale;
- veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, elle peut aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C (1985), chapitre 1(5^e suppl.)), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, des placements, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et des contributions à recevoir alors que les passifs financiers sont constitués des fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages sociaux) ainsi que de la dette à long terme.

REVENUS**Comptabilisation des revenus**

Les subventions et les contributions qui représentent des paiements de transfert sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre de subvention ou de contribution reportée lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent l'obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions, qui ne représentent pas des paiements de transfert et qui sont grevées d'affectation d'origine externe, sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus d'intérêts, les revenus de billetterie et activités éducatives, les revenus de locations et les autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils en découlent. Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CHARGES**Aide financière**

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie**

La trésorerie se compose des soldes en banque.

PASSIFS**Revenus reportés**

Les sommes provenant des locations et des activités éducatives sont reportées et constatées comme revenus dans l'exercice où les services sont rendus.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Avantages sociaux futurs**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Avantages sociaux futurs (suite)*Provision pour vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	MÉTHODE	TAUX
Bâtiments	Linéaire	5 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	10 et 20 %
Mobilier urbain	Linéaire	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Expositions	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	5 et 20 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 %

L'aménagement en cours de réalisation et les terrains ne sont pas amortis.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il n'est pas possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2017	2016
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges	10 351 700 \$	8 461 800 \$
Fonctionnement	9 023 200	7 733 900
Ministère de la Culture et des Communications		
Subventions relatives au financement des immobilisations	114 261	116 911
	19 489 161 \$	16 312 611 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2017	2016
Banque Nationale du Canada	100 000 \$	100 000 \$
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	68 905	37 085
Ministère de la Culture et des Communications	49 846	157 349
Ville de Lévis	40 193	-
Ville de Québec	30 389	8 564
Musée de la civilisation de Québec	25 000	25 000
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	20 000	15 000
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	5 011	8 564
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	-	5 490
Autres	540	1 386
	339 884	358 438
Virement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	50 000	50 000
	389 884 \$	408 438 \$

5. AIDE FINANCIÈRE

	2017	2016
Établissements scolaires québécois	49 705 \$	65 240 \$
Autres	25 000	112 272
	74 705 \$	177 512 \$

6. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	2 169 156 \$	2 482 569 \$
Autres intérêts	13 419	8 423
	2 182 575 \$	2 490 992 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

7. EXCÉDENT CUMULÉ

	Opérations courantes	Investis en immobilisations corporelles	Réserve ⁽¹⁾	Fonds pour la mise en valeur de la capitale ⁽²⁾	2017	2016
SOLDE AU DÉBUT	– \$	34 123 441 \$	443 036 \$	1 557 479 \$	36 123 956 \$	35 186 649 \$
VARIATION DE L'EXERCICE						
Excédent annuel	8 143 397	(5 137 055)	948 811	(37 847)	3 917 306	937 307
Investissements en immobilisations corporelles	(6 819 228)	7 382 620	–	(563 392)	–	–
	1 324 169	36 369 006	1 391 847	956 240	40 041 262	36 123 956
Virement de l'excédent ⁽²⁾	(1 324 169)	–	–	1 324 169	–	–
SOLDE À LA FIN	– \$	36 369 006 \$	1 391 847 \$	2 280 409 \$	40 041 262 \$	36 123 956 \$

1 La réserve est constituée d'un montant de 1 391 847 \$ qui servira pour le remboursement du service de la dette (2016 : 443 036 \$).

2 En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

8. PLACEMENTS

	2017	2016
Certificats de placement garanti		
1,74 %, échéant le 22 décembre 2017	3 275 000 \$	– \$
1,25 % à 2,00 %, échus au cours de l'exercice	–	3 225 000
	3 275 000 \$	3 225 000 \$

Un montant de 3 480 111 \$, constitué d'un solde de banque de 205 111 \$ provenant de la trésorerie et de 3 275 000 \$ d'un placement, est réservé pour le projet de la promenade Samuel-De Champlain (2016 : 3 228 642 \$).

9. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2017	2016
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*	165 265 \$	165 265 \$
Taxe de vente du Québec*	100 856	58 342
Taxe sur les produits et services	51 374	30 122
Commission scolaire de la capitale*	–	944
Intérêts	22 310	40 261
Autres	120 987	142 886
	460 792 \$	437 820 \$

* Au 31 mars 2017, un montant de 266 121 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2016 : 224 551 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017

10. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2017	2016
Banque Nationale du Canada	100 000 \$	200 000 \$
Ministère de la Culture et des Communications*	75 000	75 000
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	60 000	-
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*	-	15 000
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	9 670	9 670
Musée de la civilisation de Québec*	830	830
Autres	12 500	12 500
	258 000 \$	313 000 \$

* Au 31 mars 2017, un montant total de 75 830 \$ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2016 : 90 830 \$).

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2017	2016
Fournisseurs*	1 265 313 \$	1 082 095 \$
Somme à verser à la Ville de Québec**	5 000 000	5 000 000
Traitements	166 022	87 663
Avantages sociaux	163 049	130 620
Congés de maladie à payer (note 16)	55 000	55 875
Vacances à payer (note 16)	375 214	340 950
Intérêts à payer sur la dette à long terme*	595 330	685 350
	7 619 928 \$	7 382 553 \$

* Au 31 mars 2017, un montant total de 991 975 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2016 : 1 090 434 \$).

** Conformément à l'Accord de partenariat avec les municipalités, le gouvernement du Québec a mandaté la Commission à verser une somme de 5 millions de dollars à la Ville de Québec.

12. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Locations	43 301 \$	22 853 \$
Activités éducatives	17 215	10 172
	60 516 \$	33 025 \$

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2017	2016
Solde au début	599 021 \$	755 596 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	98 500	159 988
	697 521	915 584
Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice	(244 454)	(316 563)
Solde à la fin	453 067 \$	599 021 \$

Au 31 mars 2017, un montant total de 144 773 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2016 : 123 190 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

14. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
EMPRUNTS DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
4,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 101 003 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	805 391 \$	1 006 066 \$
4,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 489 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	418 542	522 828
4,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 67 685 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	539 715	674 194
3,15 %, remboursable par versements semestriels en capital de 102 235 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2022	1 221 059	1 423 683
5,78 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 \$, échéant le 16 janvier 2018	636 609	1 272 381
4,91 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 \$, échéant le 31 mars 2026	7 452 035	8 276 874
4,72 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2025	10 849 107	12 120 109
5,17 %, remboursable par versements semestriels en capital de 747 050 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2025	13 380 144	14 860 598
4,56 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 395 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	329 231	493 378
1,21 %, remboursable par versements semestriels en capital de 75 604 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	301 784	452 187
4,02 %, remboursable par versements semestriels en capital de 159 251 \$ et un versement final de 2 229 513 \$ le 1 ^{er} juin 2018	2 544 286	2 860 011
4,01 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 396 \$ et un versement final de 906 361 \$ le 1 ^{er} décembre 2020	1 477 812	1 640 910
4,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 60 422 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2020	481 807	601 856
1,92 %, remboursable par versements semestriels en capital de 100 452 \$ et un versement final de 1 104 973 \$ le 1 ^{er} décembre 2017	1 203 942	1 403 110
1,91 %, remboursable par versements semestriels en capital de 100 452 \$ et un versement final de 2 109 493 \$ le 1 ^{er} décembre 2017	2 207 365	2 405 547
3,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 123 413 \$ et un versement final de 2 221 439 \$ le 1 ^{er} juin 2025	4 169 912	4 412 972
1,63 %, remboursable par versements semestriels en capital de 18 349 \$ et un versement final de 495 416 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	658 073	694 204
1,24 %, remboursable par versements semestriels en capital de 13 274 \$ et un versement final de 278 749 \$ le 1 ^{er} décembre 2019	344 081	370 236
1,25 %, remboursable par versements semestriels en capital de 36 407 \$ et un versement final de 400 472 \$ le 1 ^{er} décembre 2019	580 704	652 756
1,14 %, remboursable par versements semestriels en capital de 140 534 \$ et un versement final de 421 602 \$ le 1 ^{er} décembre 2018	841 088	1 120 405
3,15 %, remboursable par versements semestriels en capital de 43 551 \$ et un versement final de 783 920 \$ le 1 ^{er} décembre 2017	826 617	912 803
1,80 %, remboursable par versements semestriels en capital de 150 648 \$ échéant le 1 ^{er} décembre 2021	1 500 000	-
4,75 %, échu au cours de l'exercice	-	163 551
Billet à court terme, 0,96 %, en attente de financement à long terme au cours de l'exercice 2018 (2016 : 0,94 %)	3 100 000	1 925 200
	55 869 304 \$	60 265 859 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018	14 120 295 \$
2019	8 332 288 \$
2020	5 854 182 \$
2021	5 949 246 \$
2022	4 874 354 \$
2023 et plus	16 957 258 \$

15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	2017	2016
Solde au début	612 500 \$	662 500 \$
Virement des apports reportés	(50 000)	(50 000)
Solde à la fin	562 500 \$	612 500 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Commission doit verser un montant supplémentaire correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017 (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Commission, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 419 397 \$ (2016 : 360 972 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2017		2016	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	55 875 \$	340 950 \$	53 986 \$	346 064 \$
Charge de l'exercice	61 205	401 107	55 879	377 688
Prestations versées au cours de l'exercice	(62 080)	(366 843)	(53 990)	(382 802)
Solde à la fin	55 000 \$	375 214 \$	55 875 \$	340 950 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

												2017	2016	
												TOTAL	TOTAL	
COÛT														
Solde au début	18 498 310 \$	6 \$	16 882 483 \$	437 759 \$	1 602 541 \$	961 334 \$	65 197 \$	– \$	146 079 \$	19 554 429 \$	65 587 101 \$	7 548 015 \$	131 283 254 \$	129 609 605 \$
Acquisitions	–	–	36 420	14 370	88 845	–	106 242	51 138	–	390 472	–	2 907 731	3 595 218	2 312 505
Transfert	–	–	422 964	–	–	194 794	–	447 789	–	872 632	–	(1 938 179)	–	–
Incidence des Radiations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(638 856)
Solde à la fin	18 498 310 \$	6 \$	17 341 867 \$	452 129 \$	1 691 386 \$	1 156 128 \$	171 439 \$	498 927 \$	146 079 \$	20 817 533 \$	65 587 101 \$	8 517 567 \$	134 878 472 \$	131 283 254 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ														
Solde d'ouverture	–	–	5 683 699 \$	351 814 \$	1 051 538 \$	717 658 \$	60 414 \$	– \$	132 243 \$	8 680 173 \$	25 083 333 \$	–	41 760 872 \$	37 290 853 \$
Amortissement de l'exercice	–	–	851 208	39 153	94 816	105 873	12 316	49 893	4 840	700 912	3 278 044	–	5 137 055	5 108 875
Incidence des radiations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(638 856)
Solde à la fin	–	–	6 534 907 \$	390 967 \$	1 146 354 \$	823 531 \$	72 730 \$	49 893 \$	137 083 \$	9 381 085 \$	28 361 377 \$	–	46 897 927 \$	41 760 872 \$
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS														
Valeur comptable nette 2016	18 498 310 \$	6 \$	11 198 784 \$	85 945 \$	551 003 \$	243 676 \$	4 783 \$	– \$	13 836 \$	10 874 256 \$	40 503 768 \$	7 548 015 \$	–	89 522 382 \$
Valeur comptable nette 2017	18 498 310 \$	6 \$	10 806 960 \$	61 162 \$	546 032 \$	332 597 \$	98 709 \$	449 034 \$	8 996 \$	11 436 448 \$	37 225 724 \$	8 517 567 \$	87 980 545 \$	–

Les parcs et espaces verts sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Cataract et du parc des Moulins et les boisés attenants. Ces parcs et espaces verts ont été cédés à la Commission et constatés pour une valeur symbolique. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation de projets d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 184 386 \$ (2016 : 178 223 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2017, des aménagements en cours de réalisation totalisant 1 938 179 \$ (2016 : 624 233 \$) ont été complétés et transférés dans les bâtiments, le mobilier urbain, les expositions et aménagements dans les parcs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017**18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités liées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

19. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, aux placements, aux créances et intérêts à recevoir et aux contributions à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir est minime puisqu'au 31 mars 2017, 60,8 % (2016 : 47,5 %) des créances provenaient d'entités gouvernementales et d'une institution financière et 67,8 % (2016 : 96 %) des contributions à recevoir provenaient d'entités gouvernementales et d'une institution financière reconnue. Les tableaux suivants présentent les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que des contributions à recevoir de manière chronologique :

CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2017	2016
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	122 092 \$	137 309 \$
De 30 jours à 60 jours suivant la date de facturation	7 974	9 658
De 61 jours à 90 jours suivant la date de facturation	4 938	7 557
Plus de 90 jours suivant la date de facturation ¹	173 558	194 832
	308 562 \$	349 356 \$

CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2017	2016
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	75 830 \$	85 500 \$
Plus de 90 jours suivant la date de facturation ²	182 170	227 500
	258 000 \$	313 000 \$

¹ Les créances datant de plus de 90 jours proviennent à 95,22 % (2016 : 84,8 %) de travaux effectués par la Commission pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ces sommes seront récupérées à la fin des travaux.

² Les contributions à recevoir datant de plus de 90 jours proviennent à 54,9 %, (2016 : 82,2 %) de la Banque Nationale du Canada. Ces contributions à recevoir sont reliées à des projets et sont consignées dans des ententes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2017

19. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Les immobilisations corporelles touchant les grands projets, sont financés à l'aide de la dette à long terme portant un taux fixe. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Ces subventions correspondent au remboursement du capital et des intérêts de la totalité de cette dette, qu'il a préalablement autorisé par décret. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2017:

2017

	Total \$	Moins de 6 mois \$	De 6 à 12 mois \$	De 1 à 2 ans \$	De 2 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
PASSIFS						
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux	7 456 879	7 253 827	203 052	-	-	-
Dette à long terme	64 564 371	4 111 456	11 495 240	10 022 643	20 201 393	18 733 639
	72 021 250	11 365 283	11 698 292	10 022 643	20 201 393	18 733 639

2016

	Total \$	Moins de 6 mois \$	De 6 à 12 mois \$	De 1 à 2 ans \$	De 2 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
PASSIFS						
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux	7 251 933	7 125 507	126 426	-	-	-
Dette à long terme	71 230 865	4 103 101	6 633 232	12 785 697	23 473 565	24 235 270
	78 482 798	11 228 608	6 759 658	12 785 697	23 473 565	24 235 270

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché.

Les placements portent intérêts à taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur ceux-ci est minime.

La dette à long terme est à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur cette dernière est minime compte tenu que la Commission envisage de la rembourser selon l'échéancier.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2017**20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2017, la Commission a des obligations jusqu'en 2020 qui totalisent 5 154 469 \$ (2016 : 5 140 460 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2018	4 500 630 \$
2019	386 707 \$
2020	267 132 \$

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2017.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds général d'administration, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis de la Commission de la construction du Québec (la CCQ) relèvent de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion concorde avec les états financiers.

La CCQ reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaire du cabinet Normandin Beaudry ont été nommés actuaire-conseils par la CCQ, conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, R 20, r. 10). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes ainsi que des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable, et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquiesce de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration. Tous ses membres sont des administrateurs externes, dont deux sont des membres indépendants de la CCQ. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la direction de la vérification interne, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de ces audits, ainsi que l'expression de son opinion. L'auditeur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale
Le 24 mai 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué les audits des états financiers ci-joints des fonds et régimes d'assurance administrés par la Commission de la construction du Québec qui comprennent :

- l'état de la situation financière du Fonds général d'administration au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir déficitaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière des régimes d'assurance au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de qualification au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de

l'avoir déficitaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;

- l'état de la situation financière du Fonds de réclamations de salaires au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de cotisations patronales au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir déficitaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de cotisations syndicales au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir déficitaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de contributions sectorielles résidentielles au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;

ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des fonds et régimes d'assurance administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 24 mai 2017

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Opinion actuarielle relative aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 pour les Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec et faisant suite au rapport intitulé « Rapport sur l'évaluation aux fins comptables au 31 décembre 2016 ».

Nous avons évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2016, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À notre avis, les passifs actuariels, au montant de 106 661 000 \$, constituent une réserve appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Josée Patry, FSA, FICA
Associée

Marie-Christine Desbiens, FSA, FICA
Conseillère

Normandin Beaudry
630, boul. René-Lévesque Ouest, 30^e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 12 avril 2017

ÉTATS FINANCIERS

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

État du résultat net et résultat global

pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		retraité (note 5)
Prélèvements, tarification de services et autres (note 8)	104 559	98 911
Revenus de placements (note 9.1)	1 722	1 937
Revenus de location	1 243	1 342
Revenus autres	1 450	1 195
	108 974	103 385
Charges		
Rémunération et avantages du personnel	106 205	108 342
Charges d'administration et autres (note 10)	23 998	23 383
Charges immobilières, amortissements et radiations (note 11)	12 804	12 226
Charges financières	835	916
Contribution au Tribunal administratif du travail et au Bureau des permis de service de référence de main-d'œuvre	1 423	1 212
Charges avant charges imputées aux autres fonds et régimes, virements et subventions	145 265	146 079
Charges imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(33 940)	(34 749)
Charges imputées au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	(3 300)	(3 384)
Charges imputées au Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	(1 572)	-
Virements de revenus de placements provenant d'autres fonds (note 12)	(4 948)	(3 726)
Subventions du gouvernement du Québec (note 24)	(3 516)	(3 720)
Charges imputées aux autres fonds et régimes, virements et subventions	(47 276)	(45 579)
Charges nettes	97 989	100 500
Résultat net	10 985	2 885
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(1 285)	(675)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.1)	711	824
	(574)	149
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement au résultat net		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 18)	12 863	(421)
	12 289	(272)
Résultat global	23 274	2 613

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015	1 ^{er} janvier 2015
		retraité (note 5)	retraité (note 5)
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	8 813	6 721	7 969
Dépôts à terme, donnés en garantie (note 18)	70 205	70 205	66 778
Placements et revenus courus (note 13)	68 302	57 606	57 937
Débiteurs (note 14)	11 901	10 172	9 413
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 24)	3 507	3 544	4 250
Frais payés d'avance	962	784	384
Immobilisations corporelles (note 15.1)	76 855	78 531	79 961
Immobilisations incorporelles (note 15.2)	26 664	26 122	26 072
	267 209	253 685	252 764
Passif			
Créditeurs et frais courus (note 16)	18 113	17 791	22 296
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 24)	877	886	1 063
Provisions (note 17)	420	1 021	1 190
Passif net au titre des prestations définies (note 18)	317 123	326 585	323 426
	336 533	346 283	347 975
Avoir déficitaire			
Résultats accumulés	84 112	73 127	70 242
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(1 593)	(1 019)	(1 168)
Cumul des réévaluations du passif net au titre de prestations définies	(151 843)	(164 706)	(164 285)
	(69 324)	(92 598)	(95 211)
	267 209	253 685	252 764

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie l'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

État de l'évolution de l'avoir déficitaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015 - publié	74 725	(1 168)	(163 381)	(89 824)
Retraitement (note 5)	(4 483)	-	(904)	(5 387)
Solde au 1^{er} janvier 2015 - retraité (note 5)	70 242	(1 168)	(164 285)	(95 211)
Résultat net	2 885	-	-	2 885
Autres éléments du résultat global	-	149	(421)	(272)
Résultat global	2 885	149	(421)	2 613
Solde au 31 décembre 2015 - retraité (note 5)	73 127	(1 019)	(164 706)	(92 598)
Résultat net	10 985	-	-	10 985
Autres éléments du résultat global	-	(574)	12 863	12 289
Résultat global	10 985	(574)	12 863	23 274
Solde au 31 décembre 2016	84 112	(1 593)	(151 843)	(69 324)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
		retraité (note 5)
Activités d'exploitation		
Résultat net	10 985	2 885
Ajustements pour :		
Amortissement - immobilisations corporelles	3 763	3 719
Amortissement - immobilisations incorporelles	2 592	2 454
Radiations - immobilisations corporelles	299	-
Écart entre les montants déboursés au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les charges de l'exercice	3 401	2 738
Variation de provisions	(601)	(169)
	20 439	11 627
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.1)	(12 827)	(8 082)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 612	3 545
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 386)	(2 289)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 134)	(2 504)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 520)	(4 793)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 092	(1 248)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 721	7 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	8 813	6 721
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	2 214	2 540

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIMES D'ASSURANCE

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Contributions des employeurs	330 237	329 373
Contributions pour accumulations de surplus initiaux	29	260
Transferts de contributions pour heures de formation	1 478	1 422
Revenus de placements (note 9.2)	76 276	220 972
Cotisations volontaires des salariés	43 666	37 581
Contributions de réciprocité	2 284	4 476
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	1 712
	453 970	595 796
Charges		
Réclamations	406 772	386 045
Augmentation des passifs actuariels	1 680	3 606
Taxe sur le capital	11 735	11 253
Frais de gestion de réclamations et primes	2 751	2 747
Activités de promotion	1 459	821
Honoraires de gestion des placements	3 440	3 193
Charges avant les charges imputées par le Fonds général d'administration	427 837	407 665
Charges imputées par le Fonds général d'administration	715	587
	428 552	408 252
Résultat net	25 418	187 544
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	26 924	49 452
Gains nets réalisés sur placements (note 9.2)	(35 807)	(184 541)
	(8 883)	(135 089)
Résultat global	16 535	52 455

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIMES D'ASSURANCE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	42 206	59 479
Placements et revenus courus (note 13)	1 346 305	1 292 315
Contributions des employeurs à recevoir	32 018	24 525
Contributions de réciprocité à recevoir	807	803
	1 421 336	1 377 122
Passif		
Créditeurs	9 099	8 793
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles (note 19.2)	301 358	293 223
Cotisations volontaires des salariés reportées	23 403	21 641
Contributions des employeurs reportées	283 207	269 132
Contributions de réciprocité reportées	4 494	2 811
Transferts de contributions pour heures de formation reportées	144	106
Passifs actuariels (note 19.1)	106 661	104 981
	728 366	700 687
Avoir (note 20)		
Résultats accumulés	692 372	666 954
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	598	9 481
	692 970	676 435
	1 421 336	1 377 122

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

RÉGIMES D'ASSURANCE

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	479 410	144 570	623 980
Résultat net	187 544	-	187 544
Autre élément du résultat global	-	(135 089)	(135 089)
Résultat global	187 544	(135 089)	52 455
Solde au 31 décembre 2015	666 954	9 481	676 435
Résultat net	25 418	-	25 418
Autre élément du résultat global	-	(8 883)	(8 883)
Résultat global	25 418	(8 883)	16 535
Solde au 31 décembre 2016	692 372	598	692 970

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIMES D'ASSURANCE

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	25 418	187 544
Ajustement pour :		
Augmentation des passifs actuariels	1 680	3 606
	27 098	191 150
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.2)	(44 371)	(202 465)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(17 273)	(11 315)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(17 273)	(11 315)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	59 479	70 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	42 206	59 479
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	19 358	18 299
Dividendes reçus	1 849	3 905

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Contributions des employeurs	21 794	22 350
Revenus de placements (note 9.3)	13 527	46 986
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	400
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	2	1
	35 323	69 737
Charges		
Activités de formation	23 036	21 909
Incitatifs	21 517	20 751
Programme de formation des femmes en entreprise	279	118
Activités de promotion	2 128	1 917
Frais de gestion des immobilisations	13	36
Assurances	10	10
Honoraires professionnels	28	5
Honoraires de gestion des placements	609	626
Amortissement - immobilisations corporelles	453	433
Amortissement - immobilisations incorporelles	22	12
Charges avant les charges imputées par le Fonds général d'administration	48 095	45 817
Charges imputées par le Fonds général d'administration	3 300	3 384
	51 395	49 201
Résultat net	(16 072)	20 536
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	5 721	11 313
Gains nets réalisés sur placements (note 9.3)	(6 817)	(40 371)
	(1 096)	(29 058)
Résultat global	(17 168)	(8 522)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	4 144	7 164
Placements et revenus courus (note 13)	212 743	227 606
Contributions des employeurs à recevoir	1 837	1 367
Débiteurs	196	196
Frais payés d'avance	40	65
Immobilisations corporelles (note 15.3)	989	1 196
Immobilisations incorporelles (note 15.4)	30	52
	219 979	237 646
Passif		
Créditeurs	1 215	1 321
Activités de formation à payer	2 333	2 724
Subvention reportée de l'organisme Ressources humaines et Développement des compétences Canada	-	2
	3 548	4 047
Avoir (note 21)		
Résultats accumulés	212 186	228 258
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	4 245	5 341
	216 431	233 599
	219 979	237 646

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administrationDiane Lemieux
Présidente-directrice généraleSylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1er janvier 2015	207 722	34 399	242 121
Résultat net	20 536	-	20 536
Autre élément du résultat global	-	(29 058)	(29 058)
Résultat global	20 536	(29 058)	(8 522)
Solde au 31 décembre 2015	228 258	5 341	233 599
Résultat net	(16 072)	-	(16 072)
Autre élément du résultat global	-	(1 096)	(1 096)
Résultat global	(16 072)	(1 096)	(17 168)
Solde au 31 décembre 2016	212 186	4 245	216 431

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	(16 072)	20 536
Ajustements pour :		
Amortissement - subvention des matériaux réutilisables pour la formation	(2)	(1)
Amortissement - immobilisations corporelles	453	433
Amortissement - immobilisations incorporelles	22	12
	(15 599)	20 980
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.3)	12 825	(22 928)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 774)	(1 948)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(246)	(320)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(50)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(246)	(370)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 020)	(2 318)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 164	9 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	4 144	7 164
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	2 774	2 912
Dividendes reçus	362	842

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Contributions des employeurs	2 713	2 621
Recouvrement d'indemnités	96	167
Pénalités	49	201
Revenus de placements (note 9.4)	116	97
	2 974	3 086
Charges		
Indemnisations des salariés	803	1 738
Charges avant les charges imputées et les virements au Fonds général d'administration	803	1 738
Charges imputées par le Fonds général d'administration	1 572	-
Virements au Fonds général d'administration - revenus de placements	116	97
	2 491	1 835
Résultat net	483	1 251
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(33)	(35)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.4)	16	27
	(17)	(8)
Résultat global	466	1 243

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	2 624	2 670
Placements et revenus courus (note 13)	7 942	7 745
Contributions des employeurs à recevoir	284	318
Recouvrement d'indemnités à recevoir	674	1 152
	11 524	11 885
Passif		
Créditeurs	5	7
Indemnités à verser aux salariés	4 285	5 110
	4 290	5 117
Avoir		
Résultats accumulés	7 264	6 781
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(30)	(13)
	7 234	6 768
	11 524	11 885

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1er janvier 2015	5 530	(5)	5 525
Résultat net	1 251	-	1 251
Autre élément du résultat global	-	(8)	(8)
Résultat global	1 251	(8)	1 243
Solde au 31 décembre 2015	6 781	(13)	6 768
Résultat net	483	-	483
Autre élément du résultat global	-	(17)	(17)
Résultat global	483	(17)	466
Solde au 31 décembre 2016	7 264	(30)	7 234

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	483	1 251
	483	1 251
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.4)	(529)	(1 123)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(46)	128
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(46)	128
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 670	2 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	2 624	2 670
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	22	22

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE QUALIFICATION**État du résultat net et résultat global**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Contributions des employeurs	286	254
Revenus de placements (note 9.5)	65	66
	351	320
Charges		
Indemnisations des salariés	332	307
Honoraires de gestion des placements	1	1
	333	308
Résultat net	18	12
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(19)	(22)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.5)	8	15
	(11)	(7)
Résultat global	7	5

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE QUALIFICATION

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	1 562	1 586
Placements et revenus courus (note 13)	4 611	4 569
Contributions des employeurs à recevoir	29	15
	6 202	6 170
Passif		
Créditeurs	21	1
Indemnités à verser aux salariés	19	14
	40	15
Avoir (note 22)		
Résultats accumulés	6 207	6 189
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(45)	(34)
	6 162	6 155
	6 202	6 170

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE QUALIFICATION

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1er janvier 2015	6 177	(27)	6 150
Résultat net	12	-	12
Autre élément du résultat global	-	(7)	(7)
Résultat global	12	(7)	5
Solde au 31 décembre 2015	6 189	(34)	6 155
Résultat net	18	-	18
Autre élément du résultat global	-	(11)	(11)
Résultat global	18	(11)	7
Solde au 31 décembre 2016	6 207	(45)	6 162

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE QUALIFICATION

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	18	12
	18	12
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.5)	(42)	(188)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(24)	(176)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24)	(176)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 586	1 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	1 562	1 586
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	12	14

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Indemnités des employeurs	691 407	646 427
Revenus de placements (note 9.6)	15 159	10 354
	706 566	656 781
Charges		
Indemnités aux salariés	695 992	647 383
Revenus de placements sur indemnités versés aux salariés	5 578	5 620
Honoraires de gestion des placements	241	225
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	701 811	653 228
Virements au Fonds général d'administration - revenus de placements	4 755	3 553
	706 566	656 781
Résultat net	-	-
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(2 041)	(1 088)
(Gains nets) Pertes nettes réalisé(e)s sur placements (note 9.6)	(6 055)	132
	(8 096)	(956)
Résultat global	(8 096)	(956)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	29 912	28 095
Placements et revenus courus (note 13)	317 072	304 888
Indemnités à recevoir des employeurs	58 282	42 878
	405 266	375 861
Passif		
Créditeurs	1 973	2 073
Indemnités à verser aux salariés	394 155	361 130
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	9 293	4 717
	405 421	367 920
Avoir		
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(155)	7 941
	(155)	7 941
	405 266	375 861

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

État de l'évolution de l'avoir déficitaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements
Solde au 1er janvier 2015	8 897
Autre élément du résultat global	(956)
Résultat global	(956)
Solde au 31 décembre 2015	7 941
Autre élément du résultat global	(8 096)
Résultat global	(8 096)
Solde au 31 décembre 2016	(155)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	-	-
	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.6)	1 817	(5 771)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 817	(5 771)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 817	(5 771)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	28 095	33 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	29 912	28 095
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	6 933	8 097

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES**État du résultat net et résultat global**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Réclamations des employeurs	2 291	1 743
Revenus de placements (note 9.7)	13	21
	2 304	1 764
Charges		
Réclamations aux salariés	2 290	1 744
Honoraires de gestion des placements	1	1
	2 291	1 745
Résultat net	13	19
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(4)	(6)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.7)	1	4
	(3)	(2)
Résultat global	10	17

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Placements et revenus courus (note 13)	1 001	923
Réclamations des employeurs à recevoir	1 319	1 453
Débiteurs	10	18
	2 330	2 394
Passif		
Découvert bancaire (note 13)	303	84
Créditeurs	34	74
Réclamations à verser aux salariés	1 583	1 836
	1 920	1 994
Avoir		
Résultats accumulés	424	411
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(14)	(11)
	410	400
	2 330	2 394

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1er janvier 2015	392	(9)	383
Résultat net	19	-	19
Autre élément du résultat global	-	(2)	(2)
Résultat global	19	(2)	17
Solde au 31 décembre 2015	411	(11)	400
Résultat net	13	-	13
Autre élément du résultat global	-	(3)	(3)
Résultat global	13	(3)	10
Solde au 31 décembre 2016	424	(14)	410

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	13	19
	13	19
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.7)	(232)	(105)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(219)	(86)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(219)	(86)
(Découvert bancaire) Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(84)	2
Découvert bancaire à la fin de l'exercice (note 13)	(303)	(84)
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	2	4

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Cotisations des employeurs	15 248	15 133
Revenus de placements (note 9.8)	12	11
	15 260	15 144
Charges		
Remises de cotisations	15 248	15 133
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	15 248	15 133
Virements au Fonds général d'administration - revenus de placements	12	11
	15 260	15 144
Résultat net	-	-
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(3)	(4)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.8)	2	3
	(1)	(1)
Résultat global	(1)	(1)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	325	349
Placements et revenus courus (note 13)	958	1 007
Cotisations des employeurs à recevoir	1 455	1 311
	2 738	2 667
Passif		
Créditeurs	17	26
Cotisations des employeurs à remettre	2 723	2 642
	2 740	2 668
Avoir		
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(2)	(1)
	(2)	(1)
	2 738	2 667

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

État de l'évolution de l'avoir déficitaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements
Solde au 1er janvier 2015	-
Autre élément du résultat global	(1)
Résultat global	(1)
Solde au 31 décembre 2015	(1)
Autre élément du résultat global	(1)
Résultat global	(1)
Solde au 31 décembre 2016	(2)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	-	-
	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.8)	(24)	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(24)	(6)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	349	355
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	325	349
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	3	3

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Cotisations des salariés	80 648	77 215
Revenus de placements (note 9.9)	63	63
	80 711	77 278
Charges		
Remises de cotisations	80 648	77 215
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	80 648	77 215
Virements au Fonds général d'administration - revenus de placements	63	63
	80 711	77 278
Résultat net	-	-
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(19)	(20)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.9)	12	17
	(7)	(3)
Résultat global	(7)	(3)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	1 789	1 636
Placements et revenus courus (note 13)	5 442	4 800
Cotisations des salariés à recevoir	6 798	5 098
Avances sur cotisations	1 712	1 712
	15 741	13 246
Passif		
Créditeurs	158	174
Cotisations des salariés à remettre	15 599	13 081
	15 757	13 255
Avoir		
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(16)	(9)
	(16)	(9)
	15 741	13 246

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

État de l'évolution de l'avoir déficitaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements
Solde au 1er janvier 2015	(6)
Autre élément du résultat global	(3)
Résultat global	(3)
Solde au 31 décembre 2015	(9)
Autre élément du résultat global	(7)
Résultat global	(7)
Solde au 31 décembre 2016	(16)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	-	-
	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.9)	153	(337)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	153	(337)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	153	(337)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 636	1 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	1 789	1 636
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	13	15

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES**État du résultat net et résultat global**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Contributions des employeurs	941	918
Revenus de placements (note 9.10)	2	3
	943	921
Charges		
Remises de contributions	942	918
	942	918
Résultat net	1	3
Autres éléments du résultat global		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	-	(1)
Pertes nettes réalisées sur placements (note 9.10)	-	1
	-	-
Résultat global	1	3

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	34	59
Placements et revenus courus (note 13)	100	170
Contributions des employeurs à recevoir	82	63
	216	292
Passif		
Créditeurs	2	2
Contributions des employeurs à remettre	175	252
	177	254
Avoir		
Résultats accumulés	40	39
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(1)	(1)
	39	38
	216	292

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

État de l'évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1er janvier 2015	36	(1)	35
Résultat net et global	3	-	3
Solde au 31 décembre 2015	39	(1)	38
Résultat net et global	1	-	1
Solde au 31 décembre 2016	40	(1)	39

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	1	3
	1	3
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.10)	(26)	(14)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(25)	(11)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(25)	(11)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	59	70
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	34	59
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	-	1

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

État du résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Revenus		
Cotisations des salariés	2 244	2 163
Revenus de placements (note 9.11)	2	2
	2 246	2 165
Charges		
Remises de cotisations	2 244	2 163
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	2 244	2 163
Virements au Fonds général d'administration - revenus de placements	2	2
	2 246	2 165
Résultat net et global	-	-

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 13)	54	54
Placements et revenus courus (note 13)	159	155
Cotisations des salariés à recevoir	189	143
	402	352
Passif		
Créditeurs	4	5
Cotisations des salariés à remettre	398	347
	402	352
Avoir		
Résultat global	-	-
	-	-
	402	352

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Résultat net	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23.11)	-	(21)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-	(21)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	(21)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	54	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 13)	54	54
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie		
Intérêts reçus	-	1

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 2016

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(Tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1

Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20) (Loi) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise en application des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de l'administration de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

À cette fin, la CCQ administre un fonds général, neuf fonds en fidéicomis, des régimes d'assurance et un régime de retraite multiemployeurs, lequel est présenté dans des états financiers distincts.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. L'adresse de son siège social est le 8485, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec), H2M 0A7.

2

Base d'établissement

Les états financiers de la CCQ sont présentés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'IASB.

La CCQ a choisi de présenter les états de situation financière par ordre de liquidité comme décrit par IAS 1 dans le but de fournir de l'information fiable et plus pertinente.

Les présents états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 24 mai 2017.

3

Vocation et description des fonds et régimes

3.1

Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce dans l'application des conventions collectives conclues en vertu de la Loi, y compris l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et l'exercice des autres fonctions que cette loi lui confère.

3.2

Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective, le régime d'assurance de base, est établie afin de recevoir les contributions des employeurs ainsi que les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations, des indemnités prévues par les régimes d'assurance et d'autres frais inhérents.

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions des employeurs pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et des dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance.

Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations des électriciens, des couvreurs, des ferblantiers, des tuyauteurs, des travailleurs de lignes, des mécaniciens en protection-incendie, des frigoristes, des menuisiers, des mécaniciens de chantier, des métiers de la truelle (briqueur-maçon, cimentier-applicateur, plâtrier et carreleur), des travailleurs sur équipements lourds du génie civil et de la voirie, des occupations des secteurs institutionnel, commercial, industriel ainsi que du secteur du génie civil et de la voirie, des peintres, et des poseurs de revêtement souple ont été cumulés au régime d'assurance de base aux fins de la

présentation des états financiers. L'avoir des régimes d'assurance est présenté à la note 20.

Le régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque salarié assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

3.3

Fonds en fidéicomis

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Ce fonds est affecté exclusivement à la promotion et au financement des activités de perfectionnement des salariés de l'industrie de la construction. Les coûts d'administration et de fonctionnement du Fonds sont défrayés sur les sommes qui le constituent. Le premier volet représente les activités du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel, de même que celui du génie civil et voirie et le deuxième volet celui du secteur résidentiel. L'avoir de chaque volet est présenté à la note 21.

Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Ce fonds est affecté exclusivement à l'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction ayant subi une perte de salaire, selon les conditions et modalités applicables. Les coûts d'administration et de fonctionnement du Fonds sont défrayés sur les sommes qui le constituent.

Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'ils produisent pour indemniser les salariés devant acquitter les frais liés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens de chantier, des ferrailleurs, des électriciens, des ferblantiers, des chaudronniers, des

monteurs-assembleurs, des charpentiers, et des tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers. L'avoir de chaque fonds est présenté à la note 22.

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés, ainsi que des revenus de placements qu'il produit pour les salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour les salariés de l'industrie de la construction et des revenus de placements qu'il produit, conformément à l'article 81 de la Loi.

Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour l'Association des entrepreneurs en construction du Québec et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi.

Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour les associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi.

Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'il produit pour permettre aux parties patronales et syndicales de mettre en place des conditions de travail harmonieuses sur les chantiers, de les faire connaître, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. Il sert aussi à mener toutes les autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties, conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects liés aux relations de travail, conformément aux conventions collectives du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel, de même que celui du génie civil et voirie.

4 Principales méthodes comptables

4.1 Principe du coût historique

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers, avantages postérieurs à l'emploi, des passifs actuariels des régimes d'assurance et des provisions. Ces éléments sont comptabilisés tels que décrits aux notes 4.14, 4.7, 4.9 et 4.10.

4.2 Principes de consolidation

Les états financiers des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis ne sont pas consolidés dans les états financiers du Fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes et ces fiducies ne sont pas contrôlées par le Fonds général d'administration.

4.3 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements critiques de la direction

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les

montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses dans les présents états financiers et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs éventuels. Le résultat réel portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourrait donc différer de celles-ci.

Évaluation des passifs actuariels

L'évaluation du passif net au titre des prestations définies du Fonds général d'administration et des passifs actuariels des régimes d'assurance requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Pour l'évaluation du passif net au titre des prestations définies spécifiquement, ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance attendu des salaires, les coûts des soins médicaux, ainsi que le taux de mortalité. Pour l'évaluation des passifs actuariels des régimes d'assurance spécifiquement, ces paramètres incluent les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, les changements des lois et des règlements ainsi que d'autres facteurs dans la nature des couvertures d'assurance, tels que le taux de terminaison (invalidité) ainsi que le taux d'actualisation. Dans les circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter ce qui suit :

- pour le Fonds général d'administration, une modification substantielle du montant de la charge de rémunération et avantages du personnel portée en résultat net, des réévaluations du passif net au titre des prestations définies portées directement en autres éléments du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies liées à ces engagements présenté à l'état de la situation financière;
- pour les régimes d'assurance, une modification substantielle du montant de la charge portée en résultat net sous la rubrique augmentation ou diminution des passifs actuariels ainsi que du montant des passifs actuariels présenté à l'état de la situation financière.

Évaluation des actifs financiers

La comptabilisation de certains instruments financiers requiert l'estimation de la juste valeur. L'évaluation de la juste valeur est décrite à la note 4.14.

Dépréciation des actifs non financiers

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquels sont attribués les projets de développement informatique en cours nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, entre autres les estimations de flux futurs de trésorerie et les taux d'actualisation; il requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle. La valeur d'utilité, le cas échéant, des immobilisations corporelles et des autres immobilisations incorporelles est également fondée sur des hypothèses. Toute dégradation future des conditions de marché pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles et incorporelles. Il n'existe aucune indication que ces actifs ont subi une perte de valeur au 31 décembre 2016.

Durée d'utilité et valeur résiduelle des actifs non financiers

La direction estime la durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Le montant et l'échéancier des dotations aux amortissements afférentes aux immobilisations pour une période donnée en découlent. Les estimations sont révisées à la fin de chaque période et sont mises à jour si les attentes changent en raison de l'usure physique et de l'obsolescence technique et technologique des actifs. Il est possible que des changements dans ces facteurs donnent lieu à des modifications significatives des durées d'utilité et des valeurs résiduelles estimées de ces actifs dans l'avenir.

Provisions

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont révisées régulièrement selon une approche au cas par cas d'après le jugement de la direction lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'il y ait une obligation et que le montant peut être

estimé de manière fiable. Quand une provision ne satisfait plus les critères de probabilité et de fiabilité, elle est présentée comme non utilisée et reprise.

Évaluation des recouvrements d'indemnités à recevoir et des indemnités à verser aux salariés

Pour le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction, afin d'obtenir une évaluation plus précise et de faciliter la mesure de la matérialisation éventuelle des recouvrements d'indemnités à recevoir et des indemnités à verser aux salariés, la direction estime les taux de recouvrement ainsi que les taux payables dans les différents dossiers d'indemnisation. Ces hypothèses sont mises à jour sur une base trimestrielle afin de refléter l'évolution de ces dossiers. L'incidence de toute révision peut être importante et est comptabilisée au moyen d'un ajustement au cours de la période où les estimations sont révisées.

4.4 Constataion des revenus et des virements

Les revenus et les virements, autres que les revenus de placements, sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au fonds concerné et que ces revenus peuvent être évalués de façon fiable. Suivant cette méthode, les revenus et virements, autres que les revenus de placements, sont comptabilisés lors des périodes au cours desquelles les services sont rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Des critères de reconnaissance propres à chaque type de revenus et de virements sont énumérés ci-après.

Fonds général d'administration Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Tarification de services

Les revenus de tarification de services sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Pénalités

Les revenus de pénalités sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations volontaires

Les revenus de participations volontaires sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur la vente de placements et sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Revenus de location et revenus autres

Les revenus de location et revenus autres sont constatés selon la comptabilité d'engagement.

Charges imputées aux autres fonds et régimes

En vertu de la Loi, les charges imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction et, depuis le 1^{er} janvier 2016, au Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction sont fixées annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

Virement de revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la Loi, une partie des revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés est virée au Fonds général d'administration en vue d'acquitter les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 %

des revenus de placements générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

Virement de revenus de placements provenant d'autres Fonds

En vertu de la Loi, les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales et le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale via le règlement 19, paragraphe 1, le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction via le règlement 20, paragraphe 1, sont virés au Fonds général d'administration pour son administration, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et constatés à titre de revenus dans les différents fonds.

Régimes d'assurance

Contributions des employeurs, transferts de contributions pour heures de formation, cotisations volontaires des salariés et contributions de réciprocité

Les contributions des employeurs, les transferts de contributions pour heures de formation, les cotisations volontaires des salariés et les contributions de réciprocité sont reportés et constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles ils sont utilisés. Les contributions de réciprocité sont des cotisations d'assurance entre les régimes d'assurance de l'industrie de la construction du Québec et des régimes d'assurance de l'extérieur du Québec.

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles ou réserves d'heures individuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles elles sont utilisées.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de dividendes, de revenus de participation au revenu net de fonds de placement et de gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur dispositions de placements et sont constatés selon la comptabilité

d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Contributions pour accumulations de surplus initiaux

Les contributions pour accumulation de surplus initiaux sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Fonds en fidéicommiss

Contributions des employeurs, cotisations des employeurs et cotisations des salariés

Les contributions et les cotisations des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de dividendes, de revenus de participation au revenu net de fonds de placement et de gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur dispositions de placement et sont constatés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

En vertu de la Loi, une partie des revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés est virée au Fonds général d'administration en vue d'acquitter les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des revenus de placements générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

En vertu de la Loi, les revenus de placements générés par le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction via le règlement 20, paragraphe 1, et ceux du Fonds de

cotisations patronales, du Fonds de cotisations syndicales et du Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale via le règlement 19, paragraphe 1, sont virés au Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Recouvrement d'indemnités et pénalités

Le recouvrement d'indemnités et les pénalités afférentes sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement est raisonnablement assuré.

Indemnités des employeurs

Les indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des indemnités sont travaillées.

Réclamations des employeurs

Les réclamations de salaires perçues des employeurs sont constatées dans l'exercice au cours duquel le règlement des réclamations a lieu.

4.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la CCQ se conformera aux conditions y étant rattachées pour qu'elles soient octroyées.

Les subventions reçues du gouvernement du Québec, comptabilisées dans le Fonds général d'administration, sont reportées et portées en diminution des charges à l'état du résultat net et résultat global sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Quand l'entente le prévoit, la CCQ doit rembourser au gouvernement du Québec les subventions reçues en excédent des dépenses réellement engagées et prévues à l'entente. Les subventions à rembourser, s'il y a lieu, sont présentées sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec à rembourser.

La subvention reçue de l'organisme *Ressources humaines et Développement des compétences Canada* (RHDC), comptabilisée dans le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, est reportée et créditée en résultat net sous la rubrique Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation au même rythme que l'amortissement des matériaux réutilisables pour la formation.

4.6 Contrats de location

Contrats de location en qualité de preneur

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages à la propriété d'un bien loué ne sont pas transférés à la CCQ sont classés en tant que contrats de location simple. Les dépenses de loyers sont portées en résultat net de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours sous la rubrique Charges immobilières et amortissements. Tous les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Contrats de location en qualité de bailleur

Les contrats de location aux termes desquels la CCQ ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont classés en tant que contrat de location simple. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours. Tous les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

4.7 Avantages postérieurs à l'emploi

Fonds général d'administration

Des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages complémentaires à la retraite sont offerts aux employés de la CCQ. Le niveau de prestation fourni est fonction de la durée du service et de la rémunération du participant aux régimes.

Le coût de ces régimes est comptabilisé comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des services et aux meilleures estimations de la direction à l'égard de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, de la mortalité des participants aux régimes et des coûts des soins médicaux. Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, nette de la juste valeur des actifs des régimes, à la date de clôture.
- L'évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations définies est effectuée à chaque date de clôture. Le taux d'actualisation appliqué pour le calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est basé sur les obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens pour des obligations qui appartiennent aux flux financiers des régimes.
- Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, toute variation de la limite de l'actif et le rendement des actifs des régimes nets de l'intérêt sur les actifs. Les réévaluations sont comptabilisées à titre d'autres éléments du résultat global et dans le cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies de l'avoir.

Le montant de l'actif au titre des régimes à prestations définies ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur ou de diminution des cotisations futures du régime (la limite de l'actif). Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalent à l'obligation de financement minimal pour les régimes à prestations définies lorsque la

CCQ n'a pas un droit inconditionnel aux surplus ou ne peut bénéficier d'un congé de cotisations futures. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun passif supplémentaire n'a été comptabilisé.

4.8 Indemnités versées aux salariés

Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est en situation d'insolvabilité.

4.9 Passifs actuariels des régimes d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Vu la nature de la CCQ, ainsi que les liens entre cette dernière et les conventions collectives de l'industrie de la construction du Québec, il y a présence d'un contrat d'assurance pour le régime de base d'assurance et pour les régimes supplémentaires d'assurance. Ce lien comporte un risque d'assurance significatif et répond à la définition de contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*.

Les passifs actuariels sont constitués de la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux prestations et aux indemnités prévues par les régimes d'assurance. Ces passifs comprennent des provisions pour les prestations engagées et pour les rentes à verser aux assurés invalides.

L'estimation des passifs actuariels est calculée conformément à la pratique actuarielle reconnue, elle-même basée sur l'évolution des réclamations et sur les statistiques de paiement. L'estimation requiert l'utilisation d'hypothèses, telles que les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, le changement des lois et des règlements, ainsi que d'autres facteurs dans la nature des couvertures

d'assurance, tels que le taux de terminaison (invalidité) et le taux d'actualisation. Ces différentes hypothèses sont décrites à la note 19.

À chaque date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs actuariels. Toute insuffisance de passif est immédiatement constatée aux résultats afin d'en assurer le respect. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune insuffisance n'a été décelée.

4.10 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la CCQ a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement ayant eu lieu à une date antérieure à la date de clôture, s'il est probable que l'obligation soit tenue d'être éteinte et si le montant de l'obligation est estimable de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

4.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les découverts bancaires font partie intégrante de la gestion de la trésorerie et ainsi le solde bancaire fluctue souvent entre

le découvert et le disponible. Les chèques émis non encaissés sont déduits des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

4.12 Créances

Les créances comprennent les postes suivants : les débiteurs, les contributions des employeurs à recevoir, les contributions de réciprocité à recevoir, le recouvrement d'indemnités à recevoir, les indemnités à recevoir des employeurs, les cotisations des salariés à recevoir, les réclamations des employeurs à recevoir et les subventions du gouvernement du Québec à recevoir. Les créances sont évaluées au coût amorti.

Les créances sont recouvrables sur une période de moins d'un an suivant la date de clôture.

4.13 Créditeurs

Les créditeurs comprennent les postes suivants : les créditeurs et frais courus autres que les fournisseurs, les activités de formation à payer, les indemnités à verser aux salariés, les revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés, les réclamations à verser aux salariés, les cotisations des employeurs à remettre, les cotisations des salariés à remettre et les contributions des employeurs à remettre. Les créditeurs sont évalués au coût amorti.

Les créditeurs sont réglables sur une période de moins d'un an suivant la date de clôture.

4.14 Instruments financiers

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la CCQ devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la CCQ a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la CCQ a effectué les classements suivants selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments financiers :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les dépôts à terme donnés en garantie, les placements et revenus courus sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur ;
- les avances sur cotisations sont classées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti ;
- les fournisseurs et les salaires à payer sont évalués au coût amorti ;
- les instruments financiers dérivés sont classés comme des actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Tous les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat et sous la rubrique Revenus de placements.

Les actifs désignés comme disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charge en résultat net. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés en autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Lorsque l'actif est cédé ou qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulée comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les revenus de placements.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la

méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. Cette évaluation correspond généralement au coût.

Les passifs financiers autres que les instruments financiers dérivés sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicomis, la CCQ utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements exposés aux fluctuations des devises étrangères. La CCQ ne détient pas directement des placements libellés en devises étrangères. Ces placements en devises étrangères sont détenus par des fonds de placement dans lesquels la CCQ détient des unités de fonds libellées en dollars canadiens. La CCQ ne recourt pas à l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou pertes non réalisés sont enregistrés en résultat net sous la rubrique Plus-value (moins-value) des actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés. Les gains ou pertes réalisés sont enregistrés en résultat net sous la rubrique Revenus de placements.

Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible.

Les actions ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déterminés selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de clôture des états financiers lorsqu'un marché actif existe.

Lorsque des prix indépendants d'un marché actif ne sont pas disponibles, les obligations, les bons du Trésor ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie

sont évalués à la juste valeur en utilisant le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à l'instrument ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses et sur des données d'entrées observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, l'écart de crédit et le taux d'actualisation.

Les parts de fonds de marché monétaire, de fonds d'actions, de fonds immobiliers et de fonds d'obligations sont inscrites à la valeur liquidative aux fins des opérations. Cette méthode de détermination de l'actif net d'un fonds est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, selon le cours de clôture dans la méthode d'évaluation de la juste valeur des placements détenus dans les fonds.

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions, les obligations, les bons du Trésor et les fonds de placements est équivalente à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme, et correspond aux cours du marché.

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrat de change) est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes sont enregistrés à la variation de juste valeur des placements et revenus courus, alors que la plus-value (moins-value) non réalisée de ces instruments financiers dérivés est présentée à l'état de la situation financière avec la contrepartie au résultat net dans les régimes et fonds touchés.

Établissement et hiérarchie de la juste valeur

La CCQ classe les instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui

sont observables soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, et les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le classement des instruments financiers entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés annuellement à la juste valeur.

4.15 Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la CCQ évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé dans les prêts et créances. S'il existe une telle indication, une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, est enregistrée en résultat net. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Ces pertes de valeur sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Au 31 décembre 2016, il n'y a aucune perte de valeur constatée en résultat net.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a

été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée égale à la différence entre le coût d'acquisition du placement et sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat net, est reclassée du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat net à l'égard des instruments financiers classés comme disponibles à la vente peuvent être reprises, sauf dans le cas des placements en instruments de capitaux propres.

4.16 Actifs non courants

Fonds général d'administration Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées lors de leur comptabilisation à leur coût. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif est dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces coûts iront à la CCQ et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les charges de gestion immobilière tels les taxes, l'électricité et l'entretien relatifs aux immeubles que la CCQ utilise et ceux qu'elle loue à des tiers sont comptabilisées en charge dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Le mobilier, les équipements et les améliorations locatives sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La catégorie bâtiments est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements des bâtiments et du cumul des pertes de valeur.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes présentant des durées d'utilité différentes, le coût est réparti

entre les différentes composantes qui sont amorties séparément.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, est porté en résultat net et présenté séparément.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilité des immobilisations.

Catégorie	Durée d'utilité
Bâtiments	25 à 55 ans
Mobilier, équipements et autres	
Mobilier	10 ans
Équipements	6 ans
Améliorations locatives et autres	9 ans

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au coût des logiciels et des projets de développement informatique.

Les logiciels acquis sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à 6 ans.

Les projets de développement informatique sont constitués des logiciels développés à l'interne et sont comptabilisés si certains critères, dont la faisabilité technique, l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis. Dans le cas contraire, les dépenses engagées pendant la phase de développement sont passées en charges sous la rubrique Charges d'administration et autres lorsqu'elles sont engagées.

Les charges liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans les charges d'administration et autres dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels générés à l'interne sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à 15 ans.

L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque l'immobilisation est prête à être mise en service.

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées au besoin, mais au moins à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les projets de développement informatique en cours, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unité génératrice de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concernée). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste dépréciation d'immobilisations corporelles et dépréciation d'immobilisations incorporelles au résultat net.

Lorsque les événements ou les circonstances le justifient, une évaluation des pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises est effectuée.

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées lors de leur comptabilisation à leur coût. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif est dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces coûts iront à la CCQ et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations corporelles comprennent les différentes catégories suivantes :

Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires pour les matériaux d'implantation d'activités et les matériaux pédagogiques réutilisables. La durée des ententes varie de 1 à 16 ans. Pour les matériaux didactiques et les outillages, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit 3 ans et 5 ans respectivement.

Unité mobile de formation

L'unité mobile de formation est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit 15 ans.

Matériel roulant de formation

Le matériel roulant de formation pour le métier de couvreur est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit 7 ans.

Simulateur de grue

Le simulateur de grue est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit 5 ans.

Immobilisations en cours de construction

L'amortissement des immobilisations corporelles en cours de construction débute lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles de ces immobilisations corporelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Ces immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, selon les mêmes méthodes utilisées pour les immobilisations du Fonds général d'administration.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au coût des logiciels.

Les logiciels acquis sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans.

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles de ces immobilisations incorporelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

5

Retraitement

Le passif net au titre des prestations définies lié aux régimes d'avantages complémentaires à la retraite du Fonds général d'administration a été recalculé au 1er janvier 2015, à la lumière de mauvaises interprétations du fonctionnement des régimes d'assurance collective à la retraite et de prestations de départ à la retraite. Ces interprétations concernent la date de performance, la période d'attribution et la date de terminaison de la protection.

Fonds général
d'administration

Cette modification rétrospective a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Incidence sur le résultat net et résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rémunération et avantages du personnel	186
Résultat net	(186)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(1 436)
Résultat global	(1 622)

Incidence sur la situation financière au 1er janvier 2015

Passif net au titre des prestations définies	5 387
Résultats accumulés	(4 483)
Cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(904)

Incidence sur la situation financière au 31 décembre 2015

Passif net au titre des prestations définies	7 009
Résultats accumulés	(4 669)
Cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(2 340)

6

Nouvelles méthodes comptables adoptées au 1^{er} janvier 2016

L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, applicables au 1^{er} janvier 2016 et qui ont eu un impact sur les états financiers de la CCQ, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de la CCQ.

Présentation des états financiers

En avril 2015, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 Présentation des états financiers afin d'apporter des précisions concernant la structure des notes aux états financiers, la divulgation des méthodes comptables ainsi que le regroupement et la ventilation des informations présentées dans l'état de la situation financière, les comptes de résultat et l'état du résultat global. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, mais il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers de la CCQ.

7

Normes comptables non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur, et la CCQ ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des nouvelles normes et modifications sera appliqué dans les méthodes comptables de la CCQ au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la CCQ, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la CCQ. À noter que la direction n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes dans ses états financiers.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 *Instruments financiers* en remplacement de l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût, au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états

financiers. L'IFRS 9 s'appliquera à la CCQ à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise.

Toutefois, en septembre 2016, l'IASB a modifié la version actuelle d'IFRS 4, « Contrats d'assurance », afin d'offrir aux sociétés deux allègements transitoires facultatifs lors de la mise en oeuvre d'IFRS 9. Pour les sociétés dont le modèle d'affaires est principalement l'émission de contrats d'assurance, l'entrée en vigueur d'IFRS 9 est reportée au 1^{er} janvier 2021. Pour les autres sociétés qui émettent des contrats d'assurance, elles pourront comptabiliser dans les autres éléments du résultat global, plutôt qu'en résultat net, la volatilité susceptible de se manifester par l'entrée en vigueur d'IFRS 9. La CCQ évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* en remplacement

de l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11 *Contrats de construction* et les interprétations connexes. Selon l'IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client et non plus lorsque les risques et avantages importants lui sont transférés. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son application anticipée est permise.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 *Contrat de location*. Elle remplacera la norme actuelle IAS 17, qui porte sur le même sujet. L'IFRS 16 exige la constatation, par le preneur, de tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Elle exige que la charge d'amortissement des actifs loués soit présentée séparément de la charge d'intérêt sur l'obligation locative. La norme vise à améliorer la qualité et la comparabilité de l'information financière en

faisant disparaître la distinction actuelle entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple. Une exemption est permise pour les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins et qui ne contiennent aucune option d'achat ainsi que pour ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. Aucune modification importante n'a été apportée au traitement comptable appliqué par le bailleur actuellement prévu dans l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et doit être appliquée de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui appliquent également l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La CCQ évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

8

Fonds général d'administration – revenus de prélèvements, tarification de services et autres

	2016	2015
Prélèvements	90 497	84 935
Tarification de services	8 620	8 045
Pénalités	3 841	4 459
Participations volontaires	1 253	1 142
Virement d'indemnités de congés annuels obligatoires et jours fériés chômés et de réclamations de salaires non identifiées ou non réclamées	348	330
	104 559	98 911

9

Revenus de placements

9.1

Fonds général d'administration

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	1 597	1 612
Fonds de placements	210	216
Autres placements	9	5
	1 816	1 833
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Placements	(685)	(789)
Fonds de placements	(26)	(35)
	(711)	(824)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	617	928
	1 722	1 937

9.2

Régimes d'assurance

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	19 119	17 966
Dividendes	1 849	3 905
Fonds de placements	19 154	14 090
Autres placements	108	137
	40 230	36 098
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s reclassé(e)s des autres éléments du résultat global		
Placements	35 977	195 991
Fonds de placements	(170)	(412)
Instruments financiers dérivés	-	(11 038)
	35 807	184 541
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	239	333
	76 276	220 972

9.3

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	2 757	2 878
Dividendes	362	842
Fonds de placements	3 557	2 838
Autres placements	17	23
	6 693	6 581
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s reclassé(e)s des autres éléments du résultat global		
Placements	6 829	42 997
Fonds de placements	(12)	(45)
Instruments financiers dérivés	-	(2 581)
	6 817	40 371
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	17	34
	13 527	46 986

9.4

Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	110	102
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(16)	(27)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	22	22
	116	97

9.5

Fonds de qualification

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	61	67
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(8)	(15)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	12	14
	65	66

9.6

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	6 507	7 629
Fonds de placements	2 163	2 368
Autres placements	8	21
	8 678	10 018
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s reclassé(e)s des autres éléments du résultat global		
Placements	6 553	581
Fonds de placements	(498)	(713)
	6 055	(132)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	426	468
	15 159	10 354

9.7

Fonds de réclamation de salaires

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	12	21
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(1)	(4)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	2	4
	13	21

9.8

Fonds de cotisations patronales

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	11	11
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(2)	(3)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	3	3
	12	11

9.9

Fonds de cotisations syndicales

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	62	65
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(12)	(17)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	13	15
	63	63

9.10

Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	2	3
Pertes nettes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	-	(1)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	-	1
	2	3

9.11

Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de placements		
Fonds de placements	2	1
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	-	1
	2	2

10

Fonds général d'administration – charges d'administration et autres

	2016	2015
Honoraires professionnels	12 516	11 438
Frais de télécommunication, poste et expédition	5 056	4 826
Frais de déplacement	2 130	2 495
Impression et fournitures de bureau	1 173	1 262
Droit d'utilisation et entretien d'équipement	2 052	1 712
Relations publiques et publicité	661	588
Autres	410	1 062
	23 998	23 383

11

Fonds général d'administration – charges immobilières, amortissements et radiations

	2016	2015
Charges de location	1 144	1 224
Charges de gestion immobilière	5 006	4 829
Radiations - immobilisations corporelles	299	-
Amortissement - immobilisations corporelles	3 763	3 719
Amortissement - immobilisations incorporelles	2 592	2 454
	12 804	12 226

12

Fonds général d'administration – virements de revenus de placements provenant d'autres fonds

	2016	2015
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	116	97
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	4 755	3 553
Fonds de cotisations patronales	12	11
Fonds de cotisations syndicales	63	63
Fonds de cotisation à la caisse d'éducation syndicale	2	2
	4 948	3 726

13

Placements sous gestion interne

Les placements sont répartis comme suit dans les différents fonds et régimes de la CCQ :

	2016				Total
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Encaisse	95 878	-	-	-	95 878
Dépôts à court terme ¹	15 739	-	-	-	15 739
Compte courtier ²	(4 957)	-	-	-	(4 957)
Intérêts courus	101	-	-	-	101
Chèques émis non encaissés	(15 601)	-	-	-	(15 601)
	91 160	-	-	-	91 160
Placements et revenus courus					
Fonds de marché monétaire	-	-	-	275 144	275 144
Bons du Trésor	1 493	-	-	-	1 493
Obligations ³					
Canada, provinces ou municipalités	25 697	235 106	323 504	-	584 307
Corporations	32 495	173 055	147 976	-	353 526
Actions canadiennes	-	-	-	98 382	98 382
Fonds d'actions canadiennes	-	-	-	102 296	102 296
Fonds d'actions américaines	-	-	-	143 498	143 498
Fonds d'actions mondiales	-	-	-	223 736	223 736
Fonds d'actions marchés émergents	-	-	-	75 601	75 601
Fonds immobiliers	-	-	-	100 425	100 425
Intérêts courus	6 227	-	-	-	6 227
	65 912	408 161	471 480	1 019 082	1 964 635
					2 055 795

1. Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2017.

2. Correspond aux transactions en attente de règlement.

3. Échéances diverses allant jusqu'en 2108 avec des taux de rendement variant entre 0,42 % et 7,21%.

2015					
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Encaisse	91 478	-	-	-	91 478
Dépôts à court terme ¹	22 622	-	-	-	22 622
Compte courtier ²	3 247	-	-	-	3 247
Intérêts courus	77	-	-	-	77
Chèques émis non encaissés	(9 695)	-	-	-	(9 695)
	107 729	-	-	-	107 729
Placements et revenus courus					
Fonds de marché monétaire	-	-	-	260 548	260 548
Bons du Trésor	3 489	-	-	-	3 489
Obligations ³					
Canada, provinces ou municipalités	29 504	177 596	365 560	-	572 660
Corporations	28 192	127 580	176 367	-	332 139
Actions canadiennes	-	-	-	193 317	193 317
Fonds d'actions américaines	-	-	-	140 951	140 951
Fonds d'actions mondiales	-	-	-	221 459	221 459
Fonds d'actions marchés émergents	-	-	-	73 036	73 036
Fonds immobiliers	-	-	-	98 187	98 187
Intérêts courus	5 998	-	-	-	5 998
	67 183	305 176	541 927	987 498	1 901 784
					2 009 513

1. Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2016.

2. Correspond aux transactions en attente de règlement.

3. Échéances diverses allant jusqu'en 2108 avec des taux de rendement variant entre 0 % et 11 %.

Les placements sont répartis comme suit dans les différents fonds et régimes de la CCQ:

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)²		
Fonds général d'administration	8 813	6 721
Régimes d'assurance	42 206	59 479
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	4 144	7 164
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	2 624	2 670
Fonds de qualification	1 562	1 586
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	29 912	28 095
Fonds de réclamations de salaires ¹	(303)	(84)
Fonds de cotisations patronales	325	349
Fonds de cotisations syndicales	1 789	1 636
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	34	59
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	54	54
	91 160	107 729
Placements et revenus courus²		
Fonds général d'administration	68 302	57 606
Régimes d'assurance	1 346 305	1 292 315
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	212 743	227 606
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	7 942	7 745
Fonds de qualification	4 611	4 569
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	317 072	304 888
Fonds de réclamations de salaires	1 001	923
Fonds de cotisations patronales	958	1 007
Fonds de cotisations syndicales	5 442	4 800
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	100	170
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	159	155
	1 964 635	1 901 784
	2 055 795	2 009 513

1. Soldes négatifs correspondant à des transactions en attente de règlement et à des chèques émis non encaissés.

2. Les postes trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire) et les placements et revenus courus comprennent des soldes dus ou des avances à d'autres fonds ou régimes dont le montant ne peut être distingué des placements.

14

Fonds général d'administration – débiteurs

	2016	2015
Prélèvements à recevoir	9 782	7 454
Taxes à la consommation à recevoir	891	1 430
Autres débiteurs	1 228	1 288
	11 901	10 172

15

Immobilisations

15.1

Fonds général d'administration – immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, équipements et autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	6 192	66 042	7 727	79 961
Acquisitions	-	910	1 379	2 289
Radiation de coût	-	-	(758)	(758)
Amortissement de l'exercice	-	(1 872)	(1 847)	(3 719)
Radiation d'amortissement cumulé	-	-	758	758
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 192	65 080	7 259	78 531
Au 31 décembre 2015				
Coût	6 192	73 253	14 391	93 836
Amortissement cumulé	-	(8 173)	(7 132)	(15 305)
Valeur comptable nette	6 192	65 080	7 259	78 531
Exercice clos le 31 décembre 2016				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	6 192	65 080	7 259	78 531
Acquisitions	-	1 526	860	2 386
Radiations de coût	-	(299)	(1 260)	(1 559)
Amortissement de l'exercice	-	(1 892)	(1 871)	(3 763)
Radiation d'amortissement cumulé	-	-	1 260	1 260
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 192	64 415	6 248	76 855
Au 31 décembre 2016				
Coût	6 192	74 480	13 991	94 663
Amortissement cumulé	-	(10 065)	(7 743)	(17 808)
Valeur comptable nette	6 192	64 415	6 248	76 855

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste charges immobilières et amortissements.

15.2

Fonds général d'administration–immobilisations incorporelles

	Logiciels	Projets internes de développement informatique en service	Projets internes de développement informatique en cours	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 252	20 372	3 448	26 072
Acquisitions	1 409	1 095	-	2 504
Transferts	-	3 266	(3 266)	-
Radiation de coût	(382)	-	-	(382)
Amortissement de l'exercice	(740)	(1 714)	-	(2 454)
Radiation d'amortissement cumulé	382	-	-	382
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 921	23 019	182	26 122
Au 31 décembre 2015				
Coût	5 098	26 678	182	31 958
Amortissement cumulé	(2 177)	(3 659)	-	(5 836)
Valeur comptable nette	2 921	23 019	182	26 122
Exercice clos le 31 décembre 2016				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 921	23 019	182	26 122
Acquisitions	523	2 611	-	3 134
Transferts	-	182	(182)	-
Radiation de coût	(358)	-	-	(358)
Amortissement de l'exercice	(792)	(1 800)	-	(2 592)
Radiation d'amortissement cumulé	358	-	-	358
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 652	24 012	-	26 664
Au 31 décembre 2016				
Coût	5 263	29 471	-	34 734
Amortissement cumulé	(2 611)	(5 459)	-	(8 070)
Valeur comptable nette	2 652	24 012	-	26 664

15.3

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction—immobilisations corporelles

	Matériaux réutilisables pour la formation	Unité mobile de formation	Matériel roulant de formation	Simulateur de grue	Immobi- lisations en cours de construction	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	644	434	51	155	25	1 309
Acquisitions	263	-	-	57	-	320
Reclassement - Mise en service	25	-	-	-	(25)	-
Radiation de coût	(178)	-	-	-	-	(178)
Amortissement de l'exercice	(342)	(39)	(10)	(42)	-	(433)
Radiation d'amortissement cumulé	178	-	-	-	-	178
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	590	395	41	170	-	1 196
Au 31 décembre 2015						
Coût	1 441	590	72	250	-	2 353
Amortissement cumulé	(851)	(195)	(31)	(80)	-	(1 157)
Valeur comptable nette	590	395	41	170	-	1 196
Exercice clos le 31 décembre 2016						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	590	395	41	170	-	1 196
Acquisitions	246	-	-	-	-	246
Radiation de coût	(391)	-	-	-	-	(391)
Amortissement de l'exercice	(353)	(40)	(10)	(50)	-	(453)
Radiation d'amortissement cumulé	391	-	-	-	-	391
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	483	355	31	120	-	989
Au 31 décembre 2016						
Coût	1 296	590	72	250	-	2 208
Amortissement cumulé	(813)	(235)	(41)	(130)	-	(1 219)
Valeur comptable nette	483	355	31	120	-	989

Les immobilisations corporelles en cours de construction incluent principalement les coûts pour l'acquisition des équipements nécessaires pour le programme de formation à distance.

15.4

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction– immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques	Total
Exercice clos le 31 décembre 2015		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	14	14
Acquisitions	50	50
Amortissement de l'exercice	(12)	(12)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	52	52
Au 31 décembre 2015		
Coût	71	71
Amortissement cumulé	(19)	(19)
Valeur comptable nette	52	52
Exercice clos le 31 décembre 2016		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	52	52
Radiation de coût	(18)	(18)
Amortissement de l'exercice	(22)	(22)
Radiation d'amortissement cumulé	18	18
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	30	30
Au 31 décembre 2016		
Coût	53	53
Amortissement cumulé	(23)	(23)
Valeur comptable nette	30	30

16

Fonds général d'administration – créditeurs et frais courus

	2016	2015
Fournisseurs	4 535	4 746
Frais courus	1 832	1 617
Salaires, déductions à la source et vacances à payer	11 026	10 723
Revenus reportés	508	476
Autres créditeurs	212	229
	18 113	17 791

17

Fonds général d'administration – provisions

Les montants représentent une provision au titre de certaines actions en justice intentées à l'encontre de la CCQ. Les dotations supplémentaires aux provisions et les reprises sont comptabilisées dans les charges d'administration et autres.

	Actions en justice
Au 31 décembre 2015	1 021
Montants versés	-
Dotations supplémentaires aux provisions	-
Montants non utilisés repris	(601)
Au 31 décembre 2016	420
Solde prévu au cours du prochain exercice	-

18

Avantages postérieurs à l'emploi

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations définies à l'ensemble de ses employés syndiqués et hors convention. Ces régimes offrent des prestations de retraite qui sont calculées en fonction du nombre d'années de service et d'un taux de salaire qui varie selon les modalités de chacun des régimes. Ces régimes sont financés au moyen de cotisations versées en fiducie. La CCQ offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent de prestations de départ versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance maladie et de prestations d'assurance-vie au décès. Ces engagements sont non capitalisés.

Selon le *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ* (Régime des syndiqués), toute cotisation additionnelle versée par la CCQ ayant pour but de financer le déficit de ce régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice servira à réduire la cotisation patronale régulière fixée par le règlement dès que des surplus se dégageront du régime. Au cours de

l'exercice 2016, la cotisation additionnelle totalise 8 499 738 \$, représentant 603 038 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 7 896 699 \$ pour le financement du déficit actuariel. En 2015, la cotisation additionnelle totalisait 14 837 728 \$, représentant 604 275 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 14 233 453 \$ pour le financement du déficit actuariel.

Selon le *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la CCQ* (Régime des hors convention), tout surplus déclaré lors d'une évaluation actuarielle est utilisé pour maintenir la cotisation patronale au niveau fixé par le *Règlement de travail du personnel non régi par une convention collective de la CCQ*. Le solde restant, le cas échéant, est utilisé de façon simultanée pour réduire la cotisation patronale autrement requise jusqu'à concurrence du montant des cotisations additionnelles versées antérieurement par la CCQ et pour réduire la cotisation salariale des participants au régime. Au cours de l'exercice 2016, la cotisation additionnelle totalise 1 012 095 \$, représentant 913 282 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 98 813 \$ pour le financement du déficit actuariel. En 2015, la cotisation additionnelle totalisait 738 782 \$ représentant uniquement le financement de la cotisation d'exercice.

Une nouvelle convention collective a été signée en août 2015 pour le personnel de bureau. Les modifications aux avantages postérieurs à l'emploi sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Une nouvelle entente avec le personnel hors convention a eu lieu en décembre 2016. Les modifications prévues aux avantages postérieurs à l'emploi sont effectives le 1^{er} janvier 2017 et 1^{er} juillet 2017.

Pour le Régime des hors convention, les modifications concernent l'âge d'éligibilité à la retraite, le pourcentage des cotisations salariales et le coût de service courant. Pour le régime d'assurances collectives, des modifications ont été apportées concernant l'admissibilité et les protections offertes. Finalement, des modifications au niveau du calcul des prestations de départ à la retraite ont aussi été apportées.

L'impact au niveau du coût du service passé a été comptabilisé en réduction de l'obligation et à titre de coûts de services passés négatifs au cours de l'année de modification des régimes, soit en 2016.

Les évaluations actuarielles sur base de solvabilité au 31 décembre 2015 ont fait ressortir un déficit de solvabilité de 29 559 000 \$ (26 254 000 \$ au 31 décembre 2014) pour le Régime des hors convention et de 109 926 000 \$ (102 936 000 \$ au 31 décembre 2014) pour le Régime des syndiqués. Le 1^{er} janvier, la

loi 29 est venue modifier les règles de financement des régimes de retraite. Le déficit de capitalisation et une provision de stabilisation plutôt que le déficit de solvabilité doivent maintenant être financés. Pour l'exercice 2016, la CCQ doit financer son déficit de capitalisation sur une période de 15 ans, selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1).

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans, ou chaque année si les régimes de retraite sont capitalisés à moins de 90 %. Ainsi, pour le Régime des syndiqués, l'évaluation actuarielle est effectuée annuellement et, pour le Régime des hors convention,

l'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2015 et sera effectuée au 31 décembre 2018.

Avant l'entrée en vigueur de la loi 29, l'article 42.1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* permettait à la CCQ de se libérer partiellement du versement aux régimes de retraite des cotisations patronales relatives aux déficits actuariels de solvabilité au moyen de lettres de crédit de soutien irrévocables. Ces lettres de crédit ont été établies conformément à la section II.0.0.1 du Règlement afférent à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Avec l'entrée en vigueur de la loi 29, la CCQ n'est plus dans l'obligation de financer les déficits de solvabilité puisque les régimes sont maintenant financés sur une base de capitalisation avec une provision de stabilisation. La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* permet à la CCQ de se libérer partiellement du versement aux régimes de retraite des cotisations patronales relatives à la cotisation d'équilibre de stabilisation exigible au cours de l'exercice au moyen de lettres de crédit de soutien irrévocables.

Au 31 décembre 2016, aucune nouvelle lettre de crédit n'a été émise.

Les lettres de crédit émises aux deux régimes se détaillent comme suit :

	2016	2015
Régime des syndiqués	50 179	50 179
Régime des hors convention	20 026	20 026
	70 205	70 205

En 2015, des lettres de crédit de 3 427 000 \$ pour le régime des hors convention avaient été émises pour se libérer des cotisations d'équilibre relativement aux déficits actuariels.

Des dépôts à terme d'une valeur équivalente aux lettres de crédit émises, venant à échéance le 30 novembre 2017 et portant intérêt au taux de 0,95 % (0,82 % en 2015), ont été donnés en garantie de ces lettres de crédit et sont présentés à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique *Dépôts à terme, donnés en garantie*.

Les différents régimes exposent la CCQ aux risques suivants :

I. Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs du régime sont inférieurs à ce taux, un déficit du régime sera créé.

II. Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux d'intérêt affectera la valeur de l'obligation au titre de prestations définies.

III. Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie des participants des régimes que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

IV. Risque d'inflation

L'obligation au titre des prestations définies est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes aux montants comptabilisés à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique Passif net au titre des prestations définies s'établit comme suit au 31 décembre :

	2016	2015	2016	2015 retraité (note 5)	2016	2015 retraité (note 5)
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Juste valeur des actifs des régimes	386 077	366 531	-	-	386 077	366 531
Obligations au titre des prestations définies	(627 179)	(614 513)	(76 021)	(78 603)	(703 200)	(693 116)
Déficit et passif net au titre des prestations définies	(241 102)	(247 982)	(76 021)	(78 603)	(317 123)	(326 585)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes se présentent comme suit :

	2016	2015
Juste valeur des actifs des régimes au 1 ^{er} janvier	366 531	346 669
Cotisations de l'employeur	15 401	20 585
Cotisations des employés	5 891	5 692
Intérêts sur les actifs du régime	14 168	13 848
Rendement des actifs du régime net de l'intérêt sur les actifs	11 913	6 079
Frais d'administration	(574)	(475)
Transferts internes	459	718
Prestations payées	(27 712)	(26 585)
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	386 077	366 531

Les actifs des régimes ne comprennent aucun instrument financier ou des actifs occupés ou utilisés par la CCQ. Les actifs des régimes de retraite sont répartis entre les principales catégories de placements suivantes :

(en pourcentage)	2016	2015
Titres à revenu fixe	41	44
Actions canadiennes	16	15
Actions étrangères	34	28
Immobiliers	9	13

La juste valeur de tous les titres détenus, autres que les titres immobiliers, repose directement sur un prix (non ajusté) coté sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques ou est établie à partir de données autres que le prix coté qui sont observables sur le marché. La juste valeur des titres immobiliers est établie au moyen de techniques d'évaluation basées sur la méthode du multiple des flux de trésorerie des revenus de location.

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Notes afférentes aux états financiers 2016

Les cotisations prévues pour tous les régimes au cours de 2017 s'élèvent à 17 045 000 \$, conformément aux règlements en vigueur.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2016	2015	2016	2015 retraité (note 5)
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	614 513	594 056	78 603	76 039
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11 955	11 325	2 040	1 990
Cotisations salariales des employés	5 891	5 692	-	-
Coût financier	24 016	23 540	3 093	3 059
Prestations payées	(27 712)	(26 585)	(2 658)	(3 098)
Coût des services passés (réduction)	-	(120)	(6 050)	-
Transferts internes	459	718	-	-
Pertes (gains) actuarielles relatives aux obligations découlant de				
L'expérience du régime	576	(2 073)	-	-
Changement dans les hypothèses financières	(2 519)	6 876	993	1 121
Changement dans les hypothèses démographiques	-	1 084	-	(508)
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	627 179	614 513	76 021	78 603

La charge portée en résultat net se détaille comme suit :

	2016	2015	2016	2015 retraité (note 5)	2016	2015 retraité (note 5)
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Coût des services rendus	11 955	11 325	2 040	1 990	13 995	13 315
Coût des services passés (réduction)	-	(120)	(6 050)	-	(6 050)	(120)
Frais d'administration	574	475	-	-	574	475
Coût financier sur l'obligation au titre des prestations définies, net des intérêts sur les actifs des régimes	9 848	9 692	3 093	3 059	12 941	12 751
	22 377	21 372	(917)	5 049	21 460	26 421

La charge est présentée à l'état du résultat net et résultat global du Fonds général d'administration sous la rubrique Rémunération et avantages du personnel.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

	2016	2015	2016	2015 retraité (note 5)	2016	2015 retraité (note 5)
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Pertes (gains) actuarielles relatives aux obligations découlant de :						
L'expérience du régime	576	(2 073)	-	-	576	(2 073)
Changement dans les hypothèses financières	(2 519)	6 876	993	1 121	(1 526)	7 997
Changement dans les hypothèses démographiques	-	1 084	-	(508)	-	576
Rendement des actifs du régime net de l'intérêt sur les actifs	(11 913)	(6 079)	-	-	(11 913)	(6 079)
	(13 856)	(192)	993	613	(12 863)	421

Les hypothèses actuarielles importantes ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont les suivantes au 31 décembre :

	2016	2015	2016	2015
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
(en pourcentage)				
Taux d'actualisation	3,8	3,9	3,5 et 3,8	3,9
Taux de croissance attendu des salaires	3,00 à 4,00	3,25 à 4,25	3,00 à 4,00	3,25 à 4,25

Le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux couverts par participant a été fixé à 5,0 % en 2015 pour les médicaments, réduisant linéairement pendant 15 années jusqu'à l'atteinte d'un taux ultime de 3,0 % et à 3,0 % pour les frais hospitaliers, paramédicaux et autres frais.

Pour les hypothèses de mortalité, les tables de mortalité des retraités canadiens développées par l'Institut canadien des actuaires (ICA) établies à partir de l'expérience combinée des régimes des secteurs public et privé (CPM2014) avec amélioration générationnelle de la survie selon l'échelle B et avec ajustement en fonction de la taille des rentes ont été utilisées.

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est respectivement de 14 et 15 ans pour le Régime des hors convention et le Régime des syndiqués, 14 ans pour les régimes d'assurance collective et de 9 ans pour les régimes de prestation de départ à la retraite.

Analyse de sensibilité

Voici l'effet sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2016, de changements raisonnablement possibles pour les hypothèses significatives :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
1% sur le taux d'actualisation	(82 194)	105 939	(8 975)	11 060
1% sur le taux de croissance des salaires	14 512	(13 017)	885	(770)
1% du taux de croissance du coût des soins médicaux et autres	-	-	10 299	(8 495)
10 % sur les taux de mortalité	(9 329)	10 202	(1 697)	1 893

Au 31 décembre 2015 :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
1% sur le taux d'actualisation	(82 757)	107 038	(10 154)	12 769
1% sur le taux de croissance des salaires	16 243	(14 835)	847	(736)
1% du taux de croissance du coût des soins médicaux et autres	-	-	11 370	(9 191)
10 % sur les taux de mortalité	(9 513)	10 401	(1 795)	2 011

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

19

Passifs actuariels des régimes d'assurance et gestion des risques d'assurance

19.1

Détail des passifs actuariels d'assurance

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base liés aux couvertures d'assurance en vigueur à la date de l'état de la situation financière et se détaillent comme suit :

	2016	2015
Provisions pour prestations engagées	51 271	52 702
Provisions pour rentes aux assurés invalides	55 390	52 279
	106 661	104 981

Les provisions pour les prestations engagées, qui représentent les engagements en date de clôture non encore payés, comprennent les éléments suivants :

	2016	2015
Provision pour assurance-vie	3 991	3 885
Provision pour assurance maladie	19 087	19 548
Provision pour indemnité hebdomadaire	8 935	9 159
Provision pour invalidité longue durée	19 258	20 110
	51 271	52 702

Hypothèses

Dans le calcul des provisions actuarielles présentées précédemment, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée établie. La détermination de l'importance de ces hypothèses a été établie par les actuaires et la direction de la CCQ afin de présenter celles qui ont un impact significatif sur le résultat du calcul des provisions, selon la pratique actuarielle reconnue. Ces hypothèses sont revues sur une base annuelle.

La nature des hypothèses les plus importantes et les méthodes qui ont servi à les établir sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

a) Taux de terminaison

La provision pour les rentes aux assurés invalides comprend une hypothèse de taux de terminaison, qui inclut le taux de mortalité et le taux de fin de la qualification à l'invalidité. La table de décroissance est l'ICA 2004-2008 Hommes-Québec à laquelle sont appliqués des facteurs de modification des taux de terminaison de l'invalidité propres à la CCQ. De plus, des facteurs d'ajustement réels au taux de terminaison de l'invalidité ont été appliqués, selon l'âge de la personne invalide ainsi que la période d'invalidité, afin de refléter une étude d'expérience réalisée en 2014.

b) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur actualisée de la provision pour les rentes mensuelles aux assurés invalides des régimes est basé sur le rendement attendu de l'actif ainsi que sur la tolérance au risque des parties au régime.

Les méthodes utilisées pour l'analyse des sensibilités sont les mêmes que pour établir les provisions initiales en modifiant les paramètres selon les variations envisagées qui causeraient une modification significative des provisions. Ces méthodes n'ont subi aucun changement par rapport à celles utilisées pour les années antérieures. Les variations des hypothèses les plus importantes ont les effets suivants sur les provisions, sur l'avoir ainsi que sur le résultat net des régimes d'assurance :

		Augmentation (diminution) provisions	Augmentation (diminution) du résultat net et de l'avoir
2016	Sensibilité		
Taux de terminaison	+10,0 %	(2 934)	(2 934)
	-10,0 %	3 246	3 246
Taux d'actualisation	+1,0 %	(2 045)	(2 045)
	-1,0 %	2 240	2 240
2015			
Taux de terminaison	+10,0 %	(2 670)	2 670
	-10,0 %	2 989	2 989
Taux d'actualisation	+1,0 %	(1 896)	(1 896)
	-1,0 %	2 099	2 099

19.2 Variations des passifs d'assurance

Les tableaux suivants démontrent les variations des différents passifs d'assurance de la CCQ au cours de l'exercice.

Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	293 223	282 849
Ajout net – heures travaillées	7 160	9 331
Amortissement des bonifications à la conversion d'heures	975	1 043
Solde à la fin de l'exercice	301 358	293 223

Passifs actuariels d'assurance – provisions pour prestations engagées

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	52 702	51 457
Variation du nombre d'assurés	250	292
(Diminution) Augmentation nette de l'utilisation des services et de la variation des délais de remboursement en assurance maladie et soins dentaires, net de l'inflation	(364)	1 002
(Diminution) Augmentation nette de l'utilisation des services, de la variation des délais de remboursement et de l'augmentation des prestations assurées en invalidité de courte durée	(210)	1 120
Diminution nette de l'utilisation des services, de la variation de la distribution des assurés par régime et de l'augmentation des prestations assurées en invalidité de longue durée	(1 263)	(585)
Autres	156	(584)
Solde à la fin de l'exercice	51 271	52 702

Passifs actuariels d'assurance – provisions pour rentes aux assurés invalides

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	52 279	49 918
Augmentation du nombre d'invalides	3 206	596
(Gain) Perte d'expérience	(1 219)	450
Modification du taux d'actualisation	-	17
Amélioration du régime depuis le 1 ^{er} janvier de l'année	1 124	1 298
Solde à la fin de l'exercice	55 390	52 279

19.3 Gestion des risques d'assurance

Globalement, le risque d'assurance est le risque de perte découlant de résultats réels différents des résultats prévus lors de l'élaboration des différentes provisions. Ces différences peuvent être à l'égard du taux de terminaison ou du taux d'actualisation.

La composition du risque d'assurance, ainsi que les méthodes employées par la CCQ pour atténuer ce risque sont décrites ci-dessous.

a) Risque lié au taux de terminaison

Il s'agit du risque de perte pour la CCQ advenant que le taux de terminaison estimé dans le calcul de la provision pour rentes aux assurés invalides soit plus faible que prévu. Afin de réduire l'exposition à ce risque, la CCQ utilise une table de décroissance générique à laquelle sont

appliqués des facteurs de modification du taux de terminaison de l'invalidité propres à la CCQ.

b) Risque lié au taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur présente des engagements des régimes est basé sur le rendement attendu de l'actif ainsi que sur la tolérance au risque des parties au régime. Il s'agit donc du risque de perte pour la CCQ si les rendements réels des actifs sont inférieurs à ceux estimés.

Échéances des passifs d'assurance

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs actuariels d'assurance. Les échéances sont déterminées par estimation du moment où ces actifs deviendront effectivement payables :

2016					
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	-	-	-	301 358	301 358
Provisions pour prestations engagées	36 041	9 607	5 623	-	51 271
Provisions pour rentes aux assurés invalides	12 214	26 997	16 179	-	55 390
	48 255	36 604	21 802	301 358	408 019

2015					
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	-	-	-	293 223	293 223
Provisions pour prestations engagées	36 863	9 907	5 932	-	52 702
Provisions pour rentes aux assurés invalides	11 717	25 275	15 287	-	52 279
	48 580	35 182	21 219	293 223	398 204

Suivi des provisions pour rentes aux assurés invalides

Le tableau suivant présente les estimations de provisions cumulatives pour les 10 dernières années et l'évolution subséquente pendant les périodes ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour. Les estimations des provisions initiales sont évaluées annuellement pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Année d'invalidité	Avant 2007	2007	2008	2009	2010	2011
Encours des provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides (actualisé)						
À la fin de l'année		13 539	14 150	20 158	20 455	21 395
1 an plus tard		10 745	12 148	17 858	17 606	17 286
2 ans plus tard		10 897	11 943	14 161	15 906	13 213
3 ans plus tard		11 001	12 603	13 227	12 246	11 902
4 ans plus tard		11 045	13 035	14 065	13 533	12 541
5 ans plus tard		11 678	13 663	14 958	13 929	12 780
6 ans plus tard		11 826	14 633	15 500	14 745	
7 ans plus tard		12 812	15 152	16 474		
8 ans plus tard		13 136	16 124			
9 ans plus tard		13 846				
Estimation actuelle		13 846	16 124	16 474	14 745	12 780
Prestations pour rentes mensuelles aux assurés invalides versées (non actualisées)						
À la fin de l'année		-	(7)	(2)	-	-
1 an plus tard		(1 499)	(1 640)	(2 341)	(2 220)	(2 074)
2 ans plus tard		(3 678)	(4 303)	(5 324)	(5 258)	(4 750)
3 ans plus tard		(5 249)	(6 134)	(7 163)	(6 860)	(6 184)
4 ans plus tard		(6 438)	(7 603)	(8 620)	(8 125)	(7 034)
5 ans plus tard		(7 376)	(8 819)	(9 739)	(8 918)	(8 024)
6 ans plus tard		(8 036)	(9 799)	(10 467)	(9 938)	
7 ans plus tard		(8 689)	(10 386)	(11 461)		
8 ans plus tard		(8 992)	(11 128)			
9 ans plus tard		(9 390)				
Prestations cumulatives à ce jour		(9 390)	(11 128)	(11 461)	(9 938)	(8 024)
Élément d'ajustement pour actualisation des prestations versées		(3 012)	(2 923)	(2 619)	(1 892)	(1 228)
Provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides au 31 décembre 2016						
	7 060	1 444	2 073	2 394	2 915	3 528
Provisions pour prestations engagées au 31 décembre 2016						
Invalidité de longue durée						

Année d'invalidité	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Encours des provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides (actualisé)						
À la fin de l'année	24 508	26 783	20 439	20 110	19 258	
1 an plus tard	22 358	15 368	13 578	16 615		
2 ans plus tard	15 302	15 385	17 247			
3 ans plus tard	16 387	16 870				
4 ans plus tard	18 088					
5 ans plus tard						
6 ans plus tard						
7 ans plus tard						
8 ans plus tard						
9 ans plus tard						
Estimation actuelle	18 088	16 870	17 247	16 615	19 258	
Prestations pour rentes mensuelles aux assurés invalides versées (non actualisées)						
À la fin de l'année	-	-	-	-	-	
1 an plus tard	(2 607)	(3 057)	(1 734)	(3 676)		
2 ans plus tard	(6 360)	(6 328)	(7 489)			
3 ans plus tard	(7 942)	(9 230)				
4 ans plus tard	(10 309)					
5 ans plus tard						
6 ans plus tard						
7 ans plus tard						
8 ans plus tard						
9 ans plus tard						
Prestations cumulatives à ce jour	(10 309)	(9 230)	(7 489)	(3 676)	-	
Élément d'ajustement pour actualisation des prestations versées						
	(1 103)	(687)	(263)	(87)	-	
Provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides au 31 décembre 2016						
	6 676	6 953	9 495	12 852	-	55 390
Provisions pour prestations engagées au 31 décembre 2016						
Invalidité de longue durée					19 258	19 258

20

Avoir des régimes d'assurance

Les régimes d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. L'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2016	2015
Régime de base	564 681	560 854
Régimes supplémentaires		
Tuyauteurs	22 416	20 839
Électriciens	29 051	26 258
Travailleurs de lignes	9 823	9 505
Métiers de la truelle	7 030	6 509
Ferblantiers	5 138	4 766
Mécaniciens en protection-incendie	2 892	2 733
Mécaniciens de chantier	3 017	2 775
Menuisiers	15 109	12 742
Couvreur	4 095	3 323
Frigoristes	2 717	2 521
Équipements lourds	18 130	16 901
Occupations	8 578	6 439
Peintres	34	25
Poseurs de revêtement souple	259	245
	128 289	115 581
	692 970	676 435

Les primes d'assurance versées au Régime de base par les Régimes supplémentaires s'élèvent à 28 619 000 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (23 471 000 \$ en 2015).

21

Avoir du fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Les fonds de formation ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. L'avoir de chacun des volets se détaille comme suit :

	2016	2015
Fonds de formation - secteurs institutionnel et commercial, industriel et génie civil et voirie	177 335	193 347
Fonds de formation - secteur résidentiel	39 096	40 252
	216 431	233 599

22

Avoir des fonds de qualification

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. L'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2016	2015
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	3 016	2 985
Électriciens	998	1 093
Ferblantiers	808	762
Chaudronniers	368	392
Ferrailleurs	469	459
Mécaniciens de chantier	187	177
Monteurs-assembleurs	226	220
Charpentiers	90	67
	6 162	6 155

23

Flux de trésorerie

23.1

Fonds général d'administration

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Dépôts à terme, donnés en garantie	-	(3 427)
Placements et revenus courus ¹	(11 270)	480
Débiteurs	(1 729)	(759)
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir	37	706
Frais payés d'avance	(178)	(400)
Créditeurs et frais courus	322	(4 505)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(9)	(177)
	(12 827)	(8 082)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (574) \$ (149 \$ au 31 décembre 2015).

23.2

Régimes d'assurance

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(62 873)	(210 249)
Contributions des employeurs à recevoir	(7 493)	(393)
Contributions de réciprocité à recevoir	(4)	386
Créditeurs	306	(103)
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	8 135	10 374
Cotisations volontaires des salariés reportées	1 762	3 522
Contributions des employeurs reportées	14 075	(3 007)
Contributions de réciprocité reportées	1 683	(1 274)
Transferts de contributions pour heures de formation reportées	38	(9)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	(1 712)
	(44 371)	(202 465)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (8 883 \$) ((135 089 \$) au 31 décembre 2015).

23.3

Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	13 767	(23 957)
Contributions des employeurs à recevoir	(470)	547
Débiteurs	-	542
Frais payés d'avance	25	75
Créditeurs	(106)	(135)
Activités de formation à payer	(391)	400
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	(400)
	12 825	(22 928)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (1 096 \$) ((29 058 \$) au 31 décembre 2015).

23.4

Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(214)	(1 375)
Contributions des employeurs à recevoir	34	52
Recouvrement d'indemnités à recevoir	478	463
Créditeurs	(2)	-
Indemnités à verser aux salariés	(825)	(263)
	(529)	(1 123)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (17 \$) ((8 \$) au 31 décembre 2015).

23.5

Fonds de qualification

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(53)	(174)
Contributions des employeurs à recevoir	(14)	4
Créditeurs	20	(11)
Indemnités à verser aux salariés	5	(7)
	(42)	(188)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (11 \$) ((7 \$) au 31 décembre 2015).

23.6

Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(20 280)	4 096
Indemnités à recevoir des employeurs	(15 404)	343
Créditeurs	(100)	92
Indemnités à verser aux salariés	33 025	(11 242)
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	4 576	940
	1 817	(5 771)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (8 096 \$) ((956 \$) au 31 décembre 2015).

23.7

Fonds de réclamations de salaires

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(81)	228
Réclamations des employeurs à recevoir	134	660
Débiteurs	8	49
Créditeurs	(40)	(1)
Réclamations à verser aux salariés	(253)	(1 041)
	(232)	(105)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (3 \$) ((2 \$) au 31 décembre 2015).

23.8

Fonds de cotisations patronales

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	48	(122)
Cotisations des employeurs à recevoir	(144)	96
Avances sur cotisations	-	130
Créditeurs	(9)	6
Cotisations des employeurs à remettre	81	(116)
	(24)	(6)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (1 \$) ((1 \$) au 31 décembre 2015).

23.9

Fonds de cotisations syndicales

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus ¹	(649)	1 251
Cotisations des salariés à recevoir	(1 700)	86
Créditeurs	(16)	1
Cotisations des salariés à remettre	2 518	(1 675)
	153	(337)

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (7 \$) ((3 \$) au 31 décembre 2015).

23.10

Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus	70	6
Cotisations des employeurs à recevoir	(19)	(1)
Cotisations des employeurs à remettre	(77)	(19)
	(26)	(14)

23.11

Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2016	2015
Placements et revenus courus	(4)	33
Cotisations des salariés à recevoir	(46)	6
Créditeurs	(1)	-
Cotisations des salariés à remettre	51	(60)
	-	(21)

24

Transactions avec les parties liées

La CCQ, en tant qu'entité constituée en vertu de la Loi est liée, au sens de la norme IAS 24 *Information relative aux parties liées*, à la totalité des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

La CCQ a identifié comme parties liées :

- le gouvernement du Québec ;
- les autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec ;
- les comités travaillant au sein de la CCQ ;
- les comités relevant du Conseil d'administration ;
- les associations syndicales ; et
- les associations patronales.

La CCQ n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers ou dans la présente note.

Transactions avec le gouvernement du Québec

Les informations suivantes représentent les seules transactions significatives conclues avec le gouvernement du Québec hors du cours normal des affaires.

Des subventions du gouvernement du Québec sont reçues annuellement dans le Fonds général d'administration. Selon l'entente qui encadre les projets subventionnés, la CCQ s'engage à assurer une reddition de comptes, à utiliser les crédits obtenus seulement aux fins des opérations décrites dans l'entente et à retourner les sommes non utilisées avant la fin de chaque année financière.

En 2016, le gouvernement s'est engagé à verser une subvention de 3 650 000 \$ (3 650 000 \$ en 2015) pour permettre notamment à la CCQ de poursuivre ses interventions visant la lutte contre l'évasion fiscale. Les subventions à recevoir sont présentées sous la rubrique Subvention du gouvernement du Québec à recevoir de l'état de la situation financière. Le montant des subventions à recevoir est de 3 506 636 \$ au 31 décembre 2016 (3 543 642 \$ au 31 décembre 2015). La portion des subventions à reporter

au prochain exercice de 876 659 \$ (885 910 \$ au 31 décembre 2015) est présentée à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec reportées.

La CCQ recharge annuellement au ministère de la Sécurité publique les dépenses qu'elle engage, pour sa participation aux efforts de l'Unité permanente anticorruption. En 2016, le montant rechargé s'élève à 1 005 095 \$ (783 112 \$ en 2015) et est inclus dans les revenus autres. Au 31 décembre 2016, le montant à recevoir est de 475 626 \$ (624 285 \$ au 31 décembre 2015) et est inclus dans les autres débiteurs à la note 14.

Les comités travaillant au sein de la CCQ

Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la Loi recommande au Conseil d'administration les modifications aux règles d'assurabilité et aux protections offertes par le régime d'assurance de base de l'industrie de la

construction ainsi que les modifications aux prestations et au fonctionnement du régime de retraite de l'industrie de la construction.

Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la Loi donne à la CCQ des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le Comité détermine les règles générales d'utilisation des fonds de formation administrés par la CCQ.

Les comités relevant du Conseil d'administration

Ces comités ont pouvoir de recommandation au Conseil d'administration. Les recommandations sont entérinées par le Conseil d'administration :

- Comité de vérification ;
- Comité de gouvernance et d'éthique ;
- Comité de placement ;
- Comité des technologies de l'information ;
- Comité consultatif en matière d'inspection (aboli le 26 octobre 2016) ; et
- Table de concertation sur les affaires autochtones (aboli le 7 décembre 2016).

Aucune transaction financière significative n'est conclue avec ces comités ou leurs membres.

Les associations syndicales et associations patronales

Conformément à la Loi, la CCQ perçoit des contributions de salariés et d'employeurs de l'industrie de la construction et les administre en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives en vigueur. Il n'y a aucune transaction avec les associations syndicales et associations patronales en dehors du champ d'application des lois, des règlements et des conventions collectives en vigueur.

Les associations syndicales avec lesquelles la CCQ effectue ce type de transactions sont les suivantes :

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction) ;
- Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction) ;
- Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I) ;
- Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction) ; et
- Syndicat québécois de la construction (SQC).

Les fonds qui rendent compte de transactions effectuées entre la CCQ et les associations syndicales sont les suivants :

- Fonds de cotisations syndicales ;
- Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale ; et
- Fonds de contributions sectorielles résidentielles.

Les associations patronales avec lesquelles la CCQ effectue ce type de transactions sont les suivantes :

- Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) ;
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) ; et
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQ).

Les fonds qui rendent compte de transactions effectuées entre la CCQ et les associations patronales sont les suivants :

- Fonds de cotisations patronales ; et
- Fonds de contributions sectorielles résidentielles.

25

Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la CCQ sont les membres de la direction et du Conseil d'administration. Leur rémunération est composée de la façon suivante :

	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	1 493	1 608
Avantages reliés à la retraite	116	136
	1 609	1 744

26

Contrats de location

Fonds général d'administration

Engagements sur contrats de location simple pour lesquels la CCQ est preneur

Les contrats de location simple ont trait à la location de locaux à des fins administratives. Ces contrats ont une

durée allant d'un mois à cinq ans et, dans certains cas, comportent une option de renouvellement de cinq ans et une clause d'indexation annuelle. Pour l'exercice 2016, les paiements comptabilisés en charge relativement à la location de locaux totalisent

1 145 426 \$ (1 223 662 \$ en 2015). Les loyers minimums futurs payables en vertu des contrats de location simple s'établissent comme suit :

	2016	2015
1 an au plus	809	711
Plus de 1 an et 5 ans au plus	2 403	1 773
Plus de 5 ans	-	163

Engagements sur contrats de location simple pour lesquels la CCQ est bailleur

Les contrats de location simple ont trait à des espaces excédentaires liés à des immeubles détenus à des fins

administratives. Ces contrats ont une durée allant de 1 an à 10 ans et, dans certains cas, comportent une option de renouvellement et une clause d'indexation annuelle. Pour l'exercice 2016, les revenus de location reliés à ces contrats s'établissent à 1 242 861 \$

(1 341 877 \$ en 2015). Les loyers minimums futurs à recevoir en vertu des contrats de location simple s'établissent comme suit :

	2016	2015
1 an au plus	1 263	1 305
Plus de 1 an et 5 ans au plus	4 736	877
Plus de 5 ans	6 746	-

27

Éventualités

Fonds général d'administration

Litiges et contentieux

Des poursuites judiciaires contre la CCQ totalisant 2 139 947 \$ sont en cours à la date de préparation des états financiers (7 158 498 \$ au 31 décembre 2015). Pour ces litiges, la CCQ a comptabilisé des provisions d'un total de 420 000 \$ au 31 décembre 2016 (1 021 000 \$ au 31 décembre 2015), ce qui correspond au montant que la CCQ estime devoir assumer pour régler ces litiges.

28

Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

La CCQ dispose de politiques de placements à l'égard des placements pour le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis. Ces politiques fixent

notamment les proportions dans lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actifs et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds, des classes d'actifs et des gestionnaires.

La composition des portefeuilles de référence figure dans le tableau suivant :

	Régimes d'assurance	Fonds de formation	Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés		Fonds général d'administration		Autres fonds ¹
Classe d'actifs			Permanent (200 M \$)	Variable	Permanent (40 M \$)	Variable	
Court terme	10 %	5 %	-	100 %	-	100 %	100 %
Obligations	45 %	40 %	100 %	-	100 %	-	-
Total - Titres à revenu fixe	55 %	45 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actions canadiennes	12,5 %	15 %	-	-	-	-	-
Actions américaines ²	8,5 %	11 %	-	-	-	-	-
Actions mondiales ²	13,5 %	16,5 %	-	-	-	-	-
Actions de marchés émergents ²	4,5 %	5,5 %	-	-	-	-	-
Titres immobiliers ²	6 %	7 %	-	-	-	-	-
Total - Titres à revenu variable	45 %	55 %	-	-	-	-	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

1. Autres fonds : Fonds d'indemnisation des salariés de la construction, Fonds de qualification, Fonds de réclamations de salaires, Fonds de cotisations patronales, Fonds de cotisations syndicales, Fonds de contributions sectorielles et Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale.

2. L'exposition cible aux devises étrangères est de 100 % au 31 décembre 2016 et de 100 % au 31 décembre 2015.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourraient subir les fonds de la CCQ en raison des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les portefeuilles obligataires et les Bons du Trésor exposent les fonds et régimes administrés par la CCQ au risque de taux d'intérêt.

L'exposition totale aux actifs générant ce risque est de 959 516 000 \$ au 31 décembre 2016 (941 016 000 \$ au 31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016,

si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées inchangées, le résultat global et l'avoir auraient diminué ou augmenté de 62 495 000 \$ (65 624 000 \$ en 2015).

La sensibilité à la fluctuation du taux d'intérêt a été calculée en utilisant la moyenne pondérée de la durée du portefeuille obligataire au 31 décembre 2016.

Risque de taux de change

Le risque de taux de change correspond au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les placements exposent indirectement les fonds et régimes administrés par la CCQ au risque de taux de change. Cette exposition totale indirecte aux actifs générant ce risque est de 538 352 000 \$ au 31 décembre 2016 (531 215 000 \$ au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, étant donné la détention indirecte de placements libellés en devises étrangères, dont les fluctuations ne sont pas protégées par des contrats de change, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % comparativement aux autres devises, les autres variables étant demeurées inchangées, le résultat global et l'avoir des fonds et régimes administrés par la CCQ auraient diminué ou augmenté de 5 384 000 \$ (5 312 000 \$ en 2015).

La sensibilité à la fluctuation de la valeur du dollar canadien a été calculée en établissant la valeur des actifs exposés aux devises étrangères au 31 décembre 2016 et en appliquant une variation de $\pm 1\%$ à la valeur établie. Ce calcul théorique ne tient pas compte des interrelations entre les devises, la seule variable étant la fluctuation du dollar canadien.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition aux devises étrangères par pays :

	2016	2015
Afrique du sud	4 412	3 555
Australie	6 943	11 145
Brésil	10 148	6 199
Chili	210	144
Colombie	175	109
Corée	8 367	6 863
Danemark	2 382	2 617
Égypte	1 444	1 613
Émirat du Qatar	41	4
Émirats arabes unis	39	36
Etats-Unis	375 899	334 719
Euro	12 655	40 273
Hong Kong et Chine	21 422	21 360
Hongrie	17	19
Inde	7 028	3 545
Indonésie	4 706	4 692
Israël	560	617
Japon	22 036	30 406
Malaisie	257	268
Mexique	3 478	4 964
Norvège	483	372
Nouvelle-Zélande	131	73
Philippines	1 386	1 598
Pérou	203	234
Pologne	222	1 145
République Tchèque	27	218
Royaume-Uni	26 659	26 125
Russie	304	221
Singapour	3 656	4 105
Suède	2 516	2 514
Suisse	6 005	6 802
Taiwan	4 867	4 466
Thaïlande	4 645	5 211
Turquie	5 030	4 983
Exposition totale	538 353	531 215

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), et que ces

variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ces instruments sont les actions canadiennes, les fonds d'actions canadiennes, les fonds

d'investissement à court terme, les fonds d'actions américaines, les fonds d'actions mondiales, les fonds d'actions de marchés émergents et les fonds immobiliers.

L'exposition totale aux actifs générant ce risque est de 1 035 671 000 \$ au 31 décembre 2016 (973 798 000 \$ au

31 décembre 2015). Au 31 décembre 2016, si les cours boursiers avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables étant demeurées inchangées, le résultat global ainsi que l'avoir auraient augmenté ou diminué de 103 567 000 \$ (97 380 000 \$ en 2015).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis ne soient pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter leurs obligations financières. L'exposition maximale au risque de liquidité représente 18 427 000 \$ au 31 décembre 2016 (18 140 000 \$ au 31 décembre 2015), soit le solde des fournisseurs et des salaires à payer.

Afin de contrer ce risque, des prévisions de liquidité sont effectuées de façon quotidienne, mensuelle et annuelle, et les

transferts bancaires nécessaires sont réalisés. De plus, lors d'un découvert de banque lié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant normalement pas quelques jours. Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit. Les fonds sous gestion de la CCQ sont exposés au risque de crédit via la détention de titres obligataires, de dépôts à terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et les avances sur cotisations. L'exposition maximale aux actifs générant

ce risque est de 1 102 403 000 \$ au 31 décembre 2016 (1 087 932 000 \$ au 31 décembre 2015).

La gestion de ce risque se fait à partir des politiques de placement des fonds. En effet, chacun des mandats de gestion doit se conformer à des contraintes au niveau de l'investissement dans les titres obligataires. Entre autres, il y a une cote de crédit minimale à respecter (soit BB selon l'agence de crédit DBRS ou l'équivalent), un pourcentage d'investissement maximal est imposé par émetteur et un nombre minimal de titres corporatifs est requis pour rencontrer un certain standard de diversification. À noter que le risque sur les dépôts à terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que sur les avances sur cotisations est jugé non significatif.

Hiérarchie de la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

	2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Placements sous gestion interne (note 13)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75 421	15 739	91 160
Intérêts courus sur placements	6 227	-	6 227
Fonds de placements	-	920 699	920 699
Bons du Trésor	-	1 493	1 493
Actions	98 382	-	98 382
Obligations	-	937 834	937 834
	180 030	1 875 765	2 055 795
Dépôts à terme, donnés en garantie	-	70 205	70 205

	2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Placements sous gestion interne (note 13)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 107	22 622	107 729
Intérêts courus sur placements	5 998	-	5 998
Fonds de placements	-	794 181	794 181
Bons du Trésor	-	3 489	3 489
Actions	193 317	-	193 317
Obligations	-	904 797	904 797
	284 422	1 725 089	2 009 511
Dépôts à terme, donnés en garantie	-	70 205	70 205

29

Gestion du capital

Au cours de l'exercice 2016, la CCQ s'est conformée aux exigences de la gestion du capital prévue dans la Loi, par le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* et les conventions collectives qu'elle applique. Le capital est défini comme étant l'avoir des différents fonds et régimes administrés par la CCQ. Pour une information complète, veuillez-vous référer à la Loi.

Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour l'application des conventions collectives conclues en vertu de la Loi. Cette loi dicte les responsabilités et les pratiques administratives reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds qui proviennent des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Régimes d'assurance

Le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, R-20, r. 10) fournit l'encadrement quant aux responsabilités et aux pratiques reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement s'appuie sur le respect des conventions collectives de l'industrie. Le capital utilisé provient des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Les autres fonds en fidéicommis

Les autres fonds ont été établis pour rendre compte des contributions reçues, conformément aux conventions collectives en vigueur, pour le financement des activités propres à chacun d'eux, telles qu'elles sont décrites dans la note 3.3 des états financiers.

30

Reclassement

Au cours de l'exercice, la CCQ a revu la présentation des charges de réclamations aux salariés du Fonds de réclamations de salaires. Pour l'exercice 2015, ce reclassement a eu pour effet d'augmenter les charges de réclamations aux salariés de 59 000 \$ et de réduire les charges de réclamations de salaires non identifiées du même montant. Ce reclassement n'a eu aucun impact sur le résultat net et global.

Au cours de l'exercice, la CCQ a revu la classification de certains revenus de placements. Pour l'exercice 2015, ces reclassements, présentés aux notes 9.2 pour les Régimes d'assurance et 9.3 pour le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, ont eu pour effet d'augmenter les revenus du poste Fonds de placements respectivement de 1 988 000 \$ et de 427 000 \$ et de réduire ceux du poste Autres placements du même montant.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC 2016

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION	94
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	95
OPINION ACTUARIELLE	96
État de la situation financière	97
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	98
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	99
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 2016	100

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (le Régime) administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ) relèvent de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne ainsi que des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable, et que les actifs du Régime sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer les activités du Régime conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Les actuaire de la firme Normandin Beaudry ont été nommés actuaire-conseils par la CCQ, conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, c. R-20, r.10). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et les réserves actuarielles figurant dans les états financiers du Régime. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration. Tous ses membres sont des administrateurs externes, dont deux sont des membres indépendants de la CCQ. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la direction de la vérification interne, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit, ainsi que l'expression de son opinion. L'auditeur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale
Le 24 mai 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission de la construction du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec administré par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 24 mai 2017

DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2016

OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime) a été évalué au 31 décembre 2016, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (Règlement) en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2016.

Nous certifions, par les présentes, qu'à notre avis :

1. Le Régime montre, au 31 décembre 2016, un excédent de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général, du compte des retraités et du compte complémentaire de 676 432 000 \$.

2. La caisse de retraite n'est pas solvable au 31 décembre 2016. Si le Régime devait être dissous au 31 décembre 2016, la valeur totale de l'actif des trois comptes du Régime serait inférieure à la valeur actuarielle des prestations sur base de solvabilité du Régime.

3. Conformément au Règlement et au rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016, le montant des cotisations pour service passé affectées au financement du Régime est maintenu à 1,095 \$ par heure travaillée du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

4. La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2016 est de 387 001 000 \$.

5. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la cotisation d'équilibre de stabilisation minimale requise pour 2017 s'établit à 21 560 000 \$. Ainsi, sur la base de 140 000 000 heures travaillées projetées en 2017, la cotisation d'équilibre de stabilisation minimale pour

2017 représente 0,154 \$ par heure travaillée. Le montant des cotisations pour service passé affectées au financement du Régime de 1,095 \$ par heure travaillée prévu au Règlement est donc suffisant.

6. Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

7. Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées sont raisonnables et appropriées aux fins de l'évaluation.

8. L'évaluation actuarielle est conforme aux normes de capitalisation et de solvabilité prescrites par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation sur base de solvabilité sont conformes à celles prescrites au 31 octobre 2016 (soit le dernier taux connu à la date de la préparation du rapport d'évaluation actuarielle).

9. Les résultats présentés sont conformes à notre compréhension des exigences du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Nous avons produit cette évaluation actuarielle et les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Katie Trahan, FSA, FICA
Associée

Maxime Cardinal, CFA, FSA, FICA
Conseiller

Normandin Beaudry
630, boul. René-Lévesque Ouest, 30^e étage
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 17 mars 2017

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2016	2016	2016	2015
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
Actif					
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) (note 7)	-	48 002	-	48 002	45 402
Encaisse (note 7)	-	5 992	431	6 423	8 095
Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ (note 8.2)	4 236 776	8 886 154	7 429 318	20 552 248	19 238 957
Revenus de placement à recevoir de la CDPQ	21 509	35 935	36 458	93 902	183 121
Placements et revenus courus (note 8.1)	-	17 689	1 662	19 351	23 325
Cotisations des salariés à recevoir	-	35 670	-	35 670	24 766
Cotisations des employeurs à recevoir	15 249	35 129	-	50 378	39 091
Cotisations de réciprocité à recevoir	481	2 001	-	2 482	2 209
Transfert à recevoir du compte général	-	-	33 223	-	-
Transfert à recevoir du compte complémentaire	-	-	24 193	-	-
	4 274 015	9 066 572	7 525 285	20 808 456	19 564 966
Passif					
Avances du fonds général de la CDPQ (note 7)	3 000	-	21 000	24 000	27 400
Découverts bancaires (note 7)	3 190	-	-	3 190	14 632
Passifs liés aux placements (note 8.1)	2 760	-	-	2 760	37 026
Créditeurs (note 11)	11 899	2 875	190	14 964	13 494
Cotisations à rembourser après retraite	-	51 076	-	51 076	45 224
Rentes et prestations forfaitaires à payer	9 081	11 110	3 826	24 017	25 818
Transferts à payer au compte des retraités	33 223	24 193	-	-	-
	63 153	89 254	25 016	120 007	163 594
Actif net disponible pour le service des prestations	4 210 862	8 977 318	7 500 269	20 688 449	19 401 372
Obligations au titre des prestations de retraite (note 10.1)	3 367 388	8 977 318	7 634 722	19 979 428	18 560 674
Surplus (Déficit)	843 474	-	(134 453)	709 021	840 698

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer
Présidente du Comité de vérification

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2016	2016	2016	2015
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
Augmentation de l'actif					
Cotisations des salariés (note 10.4)	626	395 365	-	395 991	346 891
Cotisations des employeurs (note 10.4)	162 177	391 948	-	554 125	534 616
Cotisations après retraite (note 10.4)	-	51 075	-	51 075	45 224
Cotisations de réciprocité	2 256	8 978	-	11 234	8 083
Revenus nets de placement à la CDPQ (note 12.2)	253 001	500 974	435 693	1 189 668	1 430 546
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général à la CDPQ (note 12.2)	1	3	2	6	-
Revenus nets de placement sous gestion interne (note 12.1)	-	521	-	521	420
Transfert du compte général	-	-	333 510	-	-
Transfert du compte complémentaire	-	-	282 514	-	-
	418 061	1 348 864	1 051 719	2 202 620	2 365 780
Diminution de l'actif					
Rentes et prestations forfaitaires (note 10.4)	42 295	52 010	723 127	817 432	787 358
Remboursement des heures après retraite	2	51 411	-	51 413	45 651
Intérêts sur avances du fonds général à la CDPQ (note 12.2)	-	-	-	-	29
Revenus nets de placement sous gestion interne (note 12.1)	110	-	321	431	571
Dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ (note 10.4)	-	33 224	-	33 224	34 160
Biens non réclamés transférables à l'Agence du revenu du Québec	7 002	4 198	1 624	12 824	29 788
Transferts au compte des retraités	333 510	282 514	-	-	-
Dépenses administratives (note 10.4)	-	219	-	219	205
	382 919	423 576	725 072	915 543	897 762
Augmentation de l'actif net au cours de l'exercice	35 142	925 288	326 647	1 287 077	1 468 018
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	4 175 720	8 052 030	7 173 622	19 401 372	17 933 354
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	4 210 862	8 977 318	7 500 269	20 688 449	19 401 372

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2016	2016	2016	2015
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
Augmentation des obligations					
Modification des hypothèses actuarielles	158 798	-	176 355	335 153	364 911
Intérêts cumulés sur la valeur actuarielle des prestations et rendement du compte complémentaire	178 920	501 498	398 178	1 078 596	1 131 164
Transfert du compte général	-	-	355 828	355 828	350 892
Transfert du compte complémentaire	-	-	282 514	282 514	282 714
Pertes d'expérience	364	-	65 433	65 797	14 113
Prestations constituées	-	847 366	-	847 366	760 873
	338 082	1 348 864	1 278 308	2 965 254	2 904 667
Diminution des obligations					
Prestations versées et frais	38 878	136 864	716 498	892 240	838 798
Variation des biens non réclamés transférables à l'Agence du revenu du Québec	11 530	4 198	190	15 918	29 788
Transfert au compte des retraités	355 828	282 514	-	638 342	633 606
	406 236	423 576	716 688	1 546 500	1 502 192
Augmentation (diminution) des obligations au cours de l'exercice	(68 154)	925 288	561 620	1 418 754	1 402 475
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	3 435 542	8 052 030	7 073 102	18 560 674	17 158 199
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	3 367 388	8 977 318	7 634 722	19 979 428	18 560 674

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

(tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1

Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20) (Loi) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise en application des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de l'administration de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

Les présents états financiers présentent uniquement le régime de retraite interentreprises. Des états financiers distincts ont été préparés pour le Fonds général d'administration, les régimes d'assurances et les neuf fonds en fidéicomis.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. L'adresse de son siège social est le 8485, avenue Christophe - Colomb, Montréal (Québec), H2M 0A7.

2

Base d'établissement

Conformément à la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, les états financiers du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime) ont été établis selon les Normes comptables canadiennes sur les régimes de retraite, soit le chapitre 4600 de ce manuel. De plus, le Régime supplémentaire de rentes a choisi d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'IASB pour ce qui est des normes qui ne concernent pas le

portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite.

Les présents états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 24 mai 2017.

3

Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se reporter au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20, r. 10). Ce règlement est publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

Généralités

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises dont les modalités ont été décidées par le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction, en conformité avec la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1), et enregistré au numéro 25299. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs, et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du Régime. Il est constitué de trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les

cotisations des employeurs pour services passés. Ces cotisations sont versées pour amortir le déficit actuariel du Régime.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules propres à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour services courants, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules propres à chaque métier ou occupation. Le compte complémentaire assume les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ concernant l'administration du Régime ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Les comptes général et complémentaire pouvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes, lorsqu'applicable, est transférée au compte des retraités, afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

Politique de capitalisation

Au sens de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, il n'y a aucun promoteur du Régime, car ce dernier a été créé en vertu du *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*. Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Le 26 novembre 2015, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*

principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (« la Loi modifiant la Loi RCR »). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, cette loi modifie les règles de financement du Régime. Le 13 juillet 2016, le gouvernement du Québec a entériné un premier règlement d'application modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires de retraite et découlant de la Loi modifiant la Loi RCR. Les faits saillants de cette loi et de ce règlement d'application sont les suivants :

- abolition du financement sur la base de la solvabilité;
- rehaussement des exigences de capitalisation des régimes visés par la constitution d'une provision de stabilisation;
 - le niveau de cette provision de stabilisation est établi en fonction du pourcentage de l'actif alloué dans des placements à revenu variable selon la politique de placement en vigueur à la date de l'évaluation actuarielle et du niveau de sensibilité au taux d'intérêt de l'actif et du passif du régime;
- maintien de l'évaluation de la solvabilité aux fins de l'encadrement de l'utilisation des surplus du régime et de l'acquiescement des droits auprès des participants.

De plus, conformément à l'article 118 de cette loi, la CCQ fait évaluer le Régime par un actuaire externe, au plus tard trois ans après la dernière évaluation. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation sauf si le degré de capitalisation déterminé lors de l'évaluation actuarielle est inférieur à 90 %, auquel cas l'évaluation est requise sur une base annuelle par la Loi. En outre, un avis annuel relatif à la situation financière du Régime devra être fourni à Retraite Québec à la fin de chaque exercice financier d'ici la prochaine évaluation actuarielle complète.

Le 20 juillet 2016, le gouvernement du Québec a également publié un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le*

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite. Ce projet définit notamment les informations additionnelles requises au rapport d'évaluation actuarielle.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que la CCQ doit verser au Régime. En vertu de la nouvelle législation, la CCQ est tenue de verser les cotisations nécessaires pour couvrir la partie de la cotisation d'exercice, y compris la cotisation d'exercice de stabilisation, qui n'est pas financée par les cotisations salariales ou par un surplus suffisant établi par évaluation actuarielle. Elle doit également verser ou garantir les sommes nécessaires pour combler la totalité ou une partie de tout déficit actuariel établi selon l'approche de capitalisation, jusqu'à concurrence du total des cotisations d'équilibre exigibles pour l'exercice courant. Selon les règles transitoires en vigueur, la période maximale d'amortissement d'un tel déficit passe de 15 ans en 2016 à 10 ans en 2021. En ce qui a trait au déficit de solvabilité, il n'a plus à être financé. Il devait être amorti sur cinq ans en 2015.

L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : 1) recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la répartition de la cotisation patronale totale entre la cotisation patronale pour services passés et celle pour services courants ; et 2) recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes à la CCQ sous la responsabilité de la direction (voir la note 9).

Prestations de retraite

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite sans réduction à 1) l'âge de 65 ans, 2) à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70, 3) à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400

atteint ou dépasse 80, ou 4) si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et du total des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80, mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service, et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et du total des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée, pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le participant peut demander une rente de son compte général tout en continuant d'accumuler des droits dans son compte complémentaire, ce qui correspond aux nouvelles dispositions de retraite partielle. Le participant est admissible à la retraite partielle s'il respecte les conditions suivantes : 1) il a accumulé au moins 21 000 heures, 2) il est admissible à une rente selon les mêmes dispositions que dans les paragraphes précédents, 3) sa rente relative au compte général, ajustée selon les dispositions mentionnées au Règlement, est égale ou supérieure à 1 800 \$ par année et 4) la valeur de son compte complémentaire à la date de retraite partielle est supérieure à 0 \$.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du Régime.

Prestations d'invalidité

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^e semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour services antérieurs au

26 décembre 2004 est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

Prestations au décès

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement est garanti pour une période de dix ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ces derniers se retrouvent.

Prestations de départ

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut

demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée à un autre véhicule d'épargne retraite autorisé.

Cotisations après retraite

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues dans le compte général étaient remboursées, au cours de l'année suivante, aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite. Depuis le 26 décembre 2004, seuls les employeurs cotisent au compte général, et leurs cotisations pour services passés ne sont plus remboursées. Les cotisations reçues des salariés et des employeurs dans le compte complémentaire sont remboursées au cours de l'année suivante aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge de la retraite.

4 Principales méthodes comptables

4.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception des instruments financiers, dont l'évaluation est décrite à la note 4.5 et à l'exception des obligations au titre des prestations de retraite, dont l'évaluation est décrite à la note 4.3 et à la note 9.1

4.2 Principes de consolidation

Les états financiers du Régime ne sont pas consolidés dans les états financiers du Fonds général d'administration de la CCQ, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, le Régime constitue une fiducie légale distincte et cette fiducie n'est pas contrôlée par le Fonds général d'administration de la CCQ.

4.3 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements critiques de la direction

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourraient donc différer des estimations comptabilisées.

Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite du Régime requiert l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation et la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que du montant du surplus ou du déficit du Régime présenté à l'état de la situation financière. L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été utilisée pour enregistrer les obligations au titre de prestations de retraite.

4.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse et des découverts bancaires, ainsi que des dépôts à vue et des avances du fonds général de la CDPQ. Les découverts bancaires font partie intégrante de la gestion de la trésorerie et ainsi le solde bancaire fluctue souvent entre le découvert et le disponible.

4.5

Instruments financiers

Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Classement et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, le Régime a effectué les classements suivants selon les fins pour lesquelles il a acquis les instruments financiers :

- Les éléments composant la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.
- Les dépôts à la CDPQ, les revenus de placement à recevoir de la CDPQ, les placements et revenus courus, et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers désignés dans la catégorie disponible à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués aussi à la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible.

Placements sous gestion interne

Lorsqu'un marché actif existe, la juste valeur des actifs financiers est déterminée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de clôture des états financiers.

Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à

l'instrument est utilisé ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telle que l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses et des données d'entrée observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, l'écart de crédit et le taux d'actualisation.

Les placements sous gestion interne présentés dans le Régime, soit les placements et revenus courus et les passifs liés aux placements, se composent de parts de fonds de marché monétaire initialement comptabilisées à leur juste valeur utilisant le cours de clôture et ensuite réévaluées à leur juste valeur correspondant au cours du marché à la date de la clôture des comptes.

La juste valeur des instruments financiers sous gestion interne autres que les fonds de marché monétaire est équivalente à la valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme, et correspond au cours du marché.

Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ

Les dépôts à participation aux fonds particuliers, détenus par les comptes général, complémentaire et des retraités (fonds particuliers), sont inscrits à la juste valeur établie par la CDPQ. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la CDPQ, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de la période en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'il détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux tels que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que les cours qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDPQ selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix unitaire d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date du règlement.

Établissement et hiérarchie de la juste valeur

Le Régime classe les instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques et les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.
- Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le classement des instruments financiers entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés annuellement à la juste valeur.

4.6

Constataion des revenus

Les revenus autres que les revenus de placement sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au compte concerné et que ces revenus peuvent être évalués de façon fiable. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Des critères de reconnaissance propres à chaque type de revenus sont énumérés ci-après :

Cotisations des salariés, des employeurs et cotisations de réciprocité

Les cotisations des salariés, des employeurs et les cotisations de réciprocité sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des rentes sont travaillées.

Les cotisations de réciprocité sont des cotisations reçues qui font suite à une entente entre le régime d'avantages sociaux de l'industrie de la construction du Québec et des régimes de l'extérieur du Québec.

Cotisations après retraite

Les cotisations après retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Revenus nets de placement

Les revenus nets de placement et les revenus d'intérêt sont composés principalement de revenus d'intérêts, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains (pertes) réalisés et non réalisés et sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

5

Nouvelles méthodes comptables adoptées au 1^{er} janvier 2016

L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, applicables au 1^{er} janvier 2016 et qui ont eu un impact sur les états financiers du Régime, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers du Régime.

Présentation des états financiers

En avril 2015, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 Présentation des états financiers afin d'apporter des précisions concernant la structure des notes aux états financiers, la divulgation des

méthodes comptables ainsi que le regroupement et la ventilation des informations présentées dans l'état de la situation financière, les comptes de résultat et l'état du résultat global. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, mais il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers du Régime.

6

Normes comptables non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et le Régime ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que les modifications des normes seront appliquées au cours de la première période débutant après la date de leur entrée en vigueur. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Régime, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers du Régime. À noter que le Régime n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes dans ses états financiers.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 *Instruments financiers* en remplacement de l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui repose sur la manière dont une entité

gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'appliquera au Régime à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise.

7

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ont tous une échéance en deçà d'un an et sont répartis comme suit dans les différents comptes du Régime :

	2016	2015
Encaisse (Découverts bancaires)		
Compte général ¹	(3 190)	(14 461)
Compte complémentaire	5 992	8 095
Compte des retraités ¹	431	(171)
	3 233	(6 537)
Dépôts à vue au (avances du) fonds général de la CDPQ²		
Compte général	(3 000)	(27 400)
Compte complémentaire	48 002	17 401
Compte des retraités	(21 000)	28 001
	24 002	18 002
	27 235	11 465

1. Soldes négatifs correspondants à des transactions en attente de règlement et au décaissement anticipé des rentes mensuelles du mois de janvier suivant.

2. Les dépôts à vue au fonds général de la CDPQ ainsi que les avances du fonds général de la CDPQ portent intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la CDPQ. Ce taux est majoré de 0,05 % pour les avances aux 31 décembre 2016 et 2015. Le taux des dépôts à vue est de 0,5 % aux 31 décembre 2016 et 2015.

Les éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont de niveau 1 selon les niveaux hiérarchiques des évaluations de la juste valeur définis à la note 4.5. Aucun de ces éléments n'est classé au niveau 3.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes dus ou des avances à d'autres fonds ou régimes administrés par la CCQ dont le montant ne peut être distingué.

8

Placements

8.1

Placements sous gestion interne

a) Placements

Les placements et revenus courus et les passifs liés aux placements n'ont pas d'échéance déterminée et sont répartis comme suit :

	2016	2015
Fonds de marché monétaire	16 586	(13 697)
Intérêts courus	5	(4)
	16 591	(13 701)

Les placements et revenus courus et les passifs liés aux placements sont présentés comme suit dans les différents comptes du Régime à l'état de la situation financière :

	2016	2015
Compte général ¹	(2 760)	(36 935)
Compte complémentaire	17 689	23 325
Compte des retraités ¹	1 662	(91)
	16 591	(13 701)

1. Soldes négatifs correspondants à des transactions en attente de règlement et au décaissement anticipé des rentes mensuelles du mois de janvier suivant.

Les postes placements et revenus courus et les passifs liés aux placements comprennent des soldes dus ou des avances à d'autres fonds ou régimes administrés par la CCQ dont le montant ne peut être distingué.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les unités de fonds de marché monétaire sont de niveau 2 et les intérêts courus sont de niveau 1 selon les niveaux hiérarchiques des

évaluations de juste valeur définies à la note 4.5. Aucun de ces éléments n'est classé au niveau 3.

8.2

Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ

a) Placements

Les composantes des dépôts à participation aux fonds particuliers sont réparties comme suit dans les différents comptes du Régime :

Compte général

	2016	2015
Placements	4 243 458	4 259 398
Dépôts à vue au fonds général de la CDPQ	440	13 386
Revenus de placements courus et à recevoir	15 047	22 166
Passifs relatifs aux placements	(660)	(266)
Montants à distribuer au détenteur de dépôts à participation	(21 509)	(43 422)
Dépôts à participation du compte général à la CDPQ	4 236 776	4 251 262

Compte complémentaire

	2016	2015
Placements	8 891 984	7 962 472
Dépôts à vue au fonds général de la CDPQ	2 999	23 459
Revenus de placements courus et à recevoir	28 491	40 279
Passifs relatifs aux placements	(1 385)	(497)
Montants à distribuer au détenteur de dépôts à participation	(35 935)	(73 817)
Dépôts à participation du compte complémentaire à la CDPQ	8 886 154	7 951 896

Compte des retraités

	2016	2015
Placements	7 440 063	7 043 958
Dépôts à vue au fonds général de la CDPQ	1 221	21 851
Revenus de placements courus et à recevoir	25 651	36 312
Passifs relatifs aux placements	(1 159)	(440)
Montants à distribuer au détenteur de dépôts à participation	(36 458)	(65 882)
Dépôts à participation du compte des retraités à la CDPQ	7 429 318	7 035 799
	20 552 248	19 238 957

Les placements à la juste valeur des fonds particuliers, les passifs relatifs aux placements ainsi que les pourcentages de détention d'unités de participation dans chacun des portefeuilles spécialisés de la CDPQ se détaillent comme suit :

Compte général

		2016		2015
Placements	%		%	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	0.8	48 891	1,1	49 352
Obligations (760)	1.9	1 321 370	2,1	1 429 689
Obligations à long terme (764)	18.9	497 345	21,7	516 165
Dettes immobilières (750)	1.5	169 514	1,3	142 354
		2 037 120		2 137 560
Actifs réels				
Infrastructures (782)	1.4	205 255	1,3	163 185
Immeubles (710)	1.6	517 990	1,8	488 065
		723 245		651 250
Actions				
Actions canadiennes (720)	-	-	1,5	337 831
Actions Qualité mondiale (736)	-	-	0,9	291 365
Actions américaines (731)	-	-	1,3	133 110
Actions EAEO ¹ (730)	-	-	1,4	151 201
Actions des marchés en émergence (732)	-	-	1,1	154 720
Marchés boursiers (737)	1.1	1 078 633	-	-
Placements privés (780)	1.2	369 234	1,4	355 450
		1 447 867		1 423 677
Activités de rendement absolu				
Répartition de l'actif (771)	1.6	21 757	1,8	31 426
Stratégies actives de superposition (773)	1.6	10 099	1,7	8 105
BTAA ² (772)	2.2	3 370	2,2	2 143
Quote-part nette des activités du fonds général		-		4 432
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		805
		35 226		46 911
Total des placements		4 243 458		4 259 398
Passifs relatifs aux placements				
Quote-part nette des activités du fonds général		660		-
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		266
Total des passifs relatifs aux placements		660		266

1. Europe, Australasie et Extrême - Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs

Compte complémentaire

		2016		2015
Placements	%		%	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	3.2	196 915	3,9	179 358
Obligations (760)	4.1	2 770 311	3,9	2 673 536
Obligations à long terme (764)	39.6	1 042 754	40,5	965 238
Dettes immobilières (750)	3.1	355 375	2,4	266 190
		4 365 355		4 084 322
Actifs réels				
Infrastructures (782)	2.8	412 634	2,3	291 011
Immeubles (710)	3.3	1 041 342	3,2	870 388
		1 453 976		1 161 399
Actions				
Actions canadiennes (720)	-	-	2,8	631 737
Actions Qualité mondiale (736)	-	-	1,6	544 870
Actions américaines (731)	-	-	2,4	248 920
Actions EAEO ¹ (730)	-	-	2,6	282 759
Actions des marchés en émergence (732)	-	-	2,1	289 380
Marchés boursiers (737)	2.2	2 261 283	-	-
Placements privés (780)	2.5	742 284	2,5	633 894
		3 003 567		2 631 560
Activités de rendement absolu				
Répartition de l'actif (771)	3.4	45 610	3,3	58 764
Stratégies actives de superposition (773)	3.4	21 158	3,3	15 156
BTAA ² (772)	1.5	2 318	1,5	1 474
Quote-part nette des activités du fonds général		-		8 292
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		1 505
		69 086		85 191
Total des placements		8 891 984		7 962 472
Passifs relatifs aux placements				
Quote-part nette des activités du fonds général		1 385		-
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		497
Total des passifs relatifs aux placements		1 385		497

1. Europe, Australasie et Extrême - Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs

Compte des retraités

		2016		2015
Placements	%		%	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	1.8	108 505	2,2	100 847
Obligations (760)	3.4	2 317 100	3,5	2 364 511
Obligations à long terme (764)	33.1	872 125	35,8	853 673
Dettes immobilières (750)	2.6	297 251	2,1	235 413
		3 594 981		3 554 444
Actifs réels				
Infrastructures (782)	2.5	355 659	2,1	266 751
Immeubles (710)	2.8	897 559	3,0	797 828
		1 253 218		1 064 579
Actions				
Actions canadiennes (720)	-	-	2,5	558 701
Actions Qualité mondiale (736)	-	-	1,4	481 898
Actions américaines (731)	-	-	2,1	220 152
Actions EAEO ¹ (730)	-	-	2,3	250 087
Actions des marchés en émergence (732)	-	-	1,9	255 979
Marchés boursiers (737)	1.9	1 891 440	-	-
Placements privés (780)	2.1	639 796	2,3	581 047
		2 531 236		2 347 864
Activités de rendement absolu				
Répartition de l'actif (771)	2.8	38 152	2,9	51 969
Stratégies actives de superposition (773)	2.8	17 709	2,9	13 403
BTAA ² (772)	3.1	4 767	3,1	3 032
Quote-part nette des activités du fonds général		-		7 336
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		1 331
		60 628		77 071
Total des placements		7 440 063		7 043 958
Passifs relatifs aux placements				
Quote-part nette des activités du fonds général		1 159		-
Instruments financiers dérivés (note 8.2 b))		-		440
Total des passifs relatifs aux placements		1 159		440

1. Europe, Australasie et Extrême - Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec 2016

b) Instruments financiers dérivés

Les politiques de placement du Régime à l'égard des placements confiés à la CDPQ fixent les positions de référence sur la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEU (Europe, Australasie et Extrême - Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la CDPQ effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises autres que la devise canadienne et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen

d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Le Régime a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote permettant à deux contreparties d'échanger deux devises à un prix établi et selon une échéance déterminée. Les contrats de change à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote.

Dans le cadre des changements aux politiques d'investissements des portefeuilles spécialisés concernant la gestion des devises qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les contrats de change à terme des fonds particuliers sont réglés au 31 décembre 2016.

Les contrats d'échange de rendement de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des montants de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. À la date de clôture des états financiers, ces instruments financiers dérivés s'établissent comme suit :

Compte général

	2016			2015		
	Juste Valeur		Montant nominal de référence	Juste Valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés hors cote						
Dérivés de change						
Contrats à terme	-	-	-	805	(266)	318 012
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement liés aux placements moins liquides	-	-	43 527	-	-	46 875
Total des instruments financiers dérivés	-	-	43 527	805	(266)	364 887

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

Compte complémentaire

	2016			2015		
	Juste Valeur		Montant nominal de référence	Juste Valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés hors cote						
Dérivés de change						
Contrats à terme	-	-	-	1 505	(497)	594 682
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement liés aux placements moins liquides	-	-	147 294	-	-	204 258
Total des instruments financiers dérivés	-	-	147 294	1 505	(497)	798 940

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

Compte des retraités

	2016			2015		
	Juste Valeur		Montant nominal de référence	Juste Valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
Marchés hors cote						
Dérivés de change						
Contrats à terme	-	-	-	1 331	(440)	525 943
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement liés aux placements moins liquides	-	-	89 835	-	-	103 352
Total des instruments financiers dérivés	-	-	89 835	1 331	(440)	629 295

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

c) Hiérarchie de la juste valeur

Les dépôts à participation dans le compte général, compte complémentaire et le compte des retraités sont de niveau 2 selon les niveaux hiérarchiques des évaluations de la juste valeur définis à la note 4.5. Aucun de ces éléments n'est classé au niveau 3

9

Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a instauré des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion pour s'assurer de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Le Régime dispose de politiques de placement pour les placements sous gestion interne et pour les fonds confiés à la CDPQ. Ces politiques fixent notamment les proportions selon lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actif et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds et des gestionnaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Régime ne soit pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Ce risque est géré par le suivi mensuel de la trésorerie afin de s'assurer que le Régime ait les fonds nécessaires aux paiements des rentiers. L'exposition globale au risque de liquidité, composée des postes Avances du fonds général de la CDPQ, Découverts bancaires et passifs liés aux placements, représente un montant de 29 950 000 \$ au 31 décembre 2016 (79 058 000 \$ au 31 décembre 2015).

Pour les placements confiés à la CDPQ, le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

Une analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces comptes sont indirectement exposés au risque de

liquidité. L'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers dérivés de ces fonds, ainsi que leur échéance, sont présentées à la note 8.1 et 8.2 b). L'exposition de la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers.

9.1

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements sous gestion interne

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourraient subir les fonds du Régime en raison des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

Comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sous gestion interne ne représentent que de l'encaisse, des dépôts à vue et des unités de marché monétaire détenues à court terme, le Régime fait face à un risque de marché non significatif.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Régime considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif étant donné qu'il traite avec des institutions financières canadiennes dont la notation de crédit est élevée.

9.2

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Le Régime, avec l'aide de son Comité de placement, s'est doté de politiques de placement qui encadrent les activités de placement de la CDPQ. Le Comité de placement établit les objectifs de placement, élabore la politique de référence et procède

à sa révision périodique. Les politiques de placement visent à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Régime et en permettant au Régime de remplir ses engagements financiers.

Le Régime détermine les concentrations de risque par la revue périodique de ses portefeuilles de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements des fonds particuliers dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la CDPQ a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la CDPQ détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la CDPQ confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers consolidés.

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation de certains paramètres de marché, notamment les taux d'intérêt, le taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché.

Les politiques de placement du Régime établissent des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à des répartitions cibles à long terme par catégorie d'actif, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les

portefeuilles de référence du Régime détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 décembre 2016, la composition des portefeuilles de référence du Régime pour le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités sont identiques et se présentent comme suit, en pourcentage de l'actif net :

	Limite minimale	Portfeuille de référence	Limite maximale
Valeurs en % de l'actif net			
Revenu fixe			
Valeurs à court terme	0.00	1.00	4.00
Obligations	28.50	31.50	36.50
Obligations à long terme	9.00	12.00	15.00
Dettes immobilières	2.00	4.00	6.00
	41.50	48.50	58.50
Actifs réels			
Infrastructures	2.50	5.50	8.50
Immeubles	9.00	12.00	15.00
	11.50	17.50	23.50
Actions			
Marchés boursiers	17.00	25.00	31.00
Placements privés	6.00	9.00	12.00
	26.00	34.00	40.00
		100.00	
Exposition aux devises			
Exposition à la devise - ÉU	6.80	10.80	14.80
Exposition aux devises - EAEO	4.50	8.50	12.50

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec 2016

Au niveau de la CDPQ, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi, la VaR calculée par la CDPQ présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La CDPQ évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour les fonds particuliers.

La CDPQ utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles.

En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque, telle la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre les rendements des actifs.

Trois mesures du risque sont analysées, soit le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence et le risque actif du portefeuille réel. Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel. Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers. Le risque actif du portefeuille réel représente la possibilité que la CDPQ dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement les fonds particuliers. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu des fonds particuliers pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

Au 31 décembre 2016, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du portefeuille réel des placements confiés à la CDPQ pour le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2 500 jours se présentent comme suit:

	2016			2015		
	Risque absolu du portefeuille réel %	Risque absolu du portefeuille de référence %	Risque actif du portefeuille réel %	Risque absolu du portefeuille réel %	Risque absolu du portefeuille de référence %	Risque actif du portefeuille réel %
Compte général	18.0	18.7	2.7	18.9	18.8	2.4
Compte complémentaire	17.9	18.7	2.6	18.9	18.8	2.4
Compte des retraités	18.0	18.7	2.7	18.9	18.8	2.4

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, de taux d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé de la CDPQ.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les portefeuilles spécialisés offerts par la CDPQ détiennent des instruments financiers libellés en dollars canadiens ou en devises. Certains portefeuilles spécialisés sont couverts en tout ou en partie contre les fluctuations de devises. Les stratégies de superposition de devises sont employées

pour compléter l'exposition désirée aux placements libellés dans la devise ÉU et dans les devises des pays de la zone EAEO.

Ces stratégies consistent en des positions en instruments financiers dérivés sur les devises américaines et sur les devises des pays de la zone EAEO, notamment par des achats et des ventes de contrats à terme.

Le Régime, par ses politiques de placement, fixe les positions de référence sur les devises américaines et EAEO, ainsi que les déviations maximales permises.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette aux devises après l'effet des instruments financiers dérivés de change dans le cadre des activités personnalisées de superposition de devises, incluant les investissements sous-jacents en devises détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net :

Compte général

(en pourcentage)	2016	2015
Dollar canadien	74	75
Autres devises	26	25
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

Compte complémentaire

(en pourcentage)	2016	2015
Dollar canadien	74	75
Autres devises	26	25
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

Compte des retraités

(en pourcentage)	2016	2015
Dollar canadien	74	75
Autres devises	26	25
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

Les instruments financiers dérivés permettant de maintenir l'exposition au risque de change dans les différents comptes du Régime sont détaillés à la note 8.2 b).

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de la juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

Le risque de crédit provient notamment des revenus de placement à recevoir, des titres à revenu fixe, des instruments financiers dérivés, de l'octroi de garanties financières et des engagements de prêts donnés.

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de crédit.

Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers. Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la CDPQ, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

Risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés

Le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés dans l'éventualité où la contrepartie serait incapable de respecter les conditions aux contrats. Les instruments financiers dérivés liés aux activités personnalisées de superposition des fonds particuliers sont des contrats de gré à gré avec la Caisse.

Toutefois, les fonds particuliers demeurent exposés au risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés découlant des investissements sous-jacents détenus par les portefeuilles spécialisés.

10

Obligations relatives aux prestations liées au régime supplémentaire de rentes

10.1

Obligations au titre des prestations de retraite

La firme d'actuaire Normandin Beaudry a établi la valeur actuarielle des prestations de retraite du compte général et du compte des retraités à même les

renseignements arrêtés au 31 décembre 2015 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2016. La date de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2016 et la prochaine évaluation actuarielle devra être produite au plus tard le 31 décembre 2019 et un avis annuel devra être préparé à la fin de chaque exercice financier d'ici la prochaine évaluation actuarielle complète. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des

rentes et des autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé, puisque cette partie du Régime est à cotisations déterminées et que les obligations de ce compte sont égales à l'actif.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2016	2015
Taux d'actualisation	5.20	5.50

Le taux de mortalité a été évalué avec la table 2014 pour le secteur privé (CPM2014Priv) avec amélioration de la survie selon l'échelle CPM-B, ainsi qu'un ajustement pour l'expérience de l'industrie. Cet ajustement a été fait en fonction de l'étude d'expérience sur la mortalité de retraité. Aux fins de projection, l'échelle de projection CPM-B prescrite par l'ICA a été utilisée.

Pour les taux de retraite, de cessation et d'invalidité, les taux varient selon l'âge et les années de service, et selon que les participants sont actifs ou inactifs.

10.2

Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants, qui a été fixée à 0,80 \$ par heure travaillée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 4,649 \$ par heure travaillée depuis le début du Régime.

Pour l'exercice 2016, les cotisations des employeurs versées par heure travaillée pour services passés, courants et pour les frais d'administration s'établissent comme suit pour les comptes général et complémentaire :

		2016	2015
Apprenti	Compte général		
	Services passés	1.095	1.095
	Compte complémentaire		
	Services courants	2.00	2.02
Compagnon	Frais d'administration	0.24	0.22
	Compte général		
	Services passés	1.095	1.095
	Compte complémentaire		
	Services courants	2.74	2.76
	Frais d'administration	0.24	0.22

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de Retraite Québec est celle du 31 décembre 2015.

10.3

Provision de stabilisation minimale prévue à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*

Le 1^{er} janvier 2016, la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur. Elle établit une nouvelle méthode de financement applicable aux régimes de retraite à prestations déterminées en remplaçant le financement selon l'approche de solvabilité par un financement axé sur la capitalisation pour les régimes à prestations déterminées qui sont visés. Les nouvelles dispositions législatives prévoient notamment la constitution d'une provision de stabilisation. Selon la Loi, la cotisation d'équilibre de stabilisation minimale requise pour 2017 s'établit à 21 560 000 \$. Ainsi, sur la base de 140 000 000 d'heures travaillées projetées en 2017, la cotisation d'équilibre de stabilisation minimale pour 2017 représente 0,154 \$ par heure travaillée. Le montant des cotisations pour services passés affectées au financement du Régime de 1,095 \$ par heure travaillée prévu au Règlement est donc suffisant et aucune provision de stabilisation n'est nécessaire au 31 décembre 2016.

10.4

Cotisations, rentes et prestations forfaitaires et frais d'administration

Les cotisations des salariés se détaillent comme suit :

	2016	2015
Volontaires - compte général	626	563
Volontaires - compte complémentaire	2 163	1 946
Obligatoires - compte complémentaire	393 202	344 382
Cotisations après retraite	27 990	23 647
	423 981	370 538

Les cotisations des employeurs se détaillent comme suit :

	2016	2015
Cotisations des employeurs au titre des services rendus au cours de l'exercice	391 948	363 094
Cotisations des employeurs pour services passés	162 177	171 522
Cotisations après retraite	23 085	21 577
	577 210	556 193

Le versement de rentes et prestations forfaitaires se détaille comme suit :

	2016	2015
Rentes et prestations forfaitaires de retraite	725 964	702 840
Prestations de départ	45 213	46 860
Prestations de décès	36 070	28 085
Partage du patrimoine	7 968	8 018
Saisies pour dettes alimentaires	2 217	1 555
	817 432	787 358

Les frais d'administration comprennent les dépenses administratives et les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ.

Les dépenses administratives se détaillent comme suit :

	2016	2015
Actuaires	119	105
Droits et permis	100	100
	219	205

Les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ se détaillent comme suit :

	2016	2015
Dépenses directes du Régime		
Effectifs internes	10 502	10 423
Effectifs externes	135	59
	10 637	10 482
Charges reliées aux biens et services	3 611	3 715
Total des dépenses directes du Régime	14 248	14 197
Service à la clientèle	6 468	6 180
Développement et exploitation informatique	4 408	4 750
Dépenses imputables	4 150	4 692
Frais communs	3 950	4 341
Total des coûts imputés au Régime	33 224	34 160

En vertu de la réglementation, les dépenses imputées au Régime pour acquitter ses frais d'administration sont fixées annuellement par la CCQ selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

11

Créditeurs

Compte général

	2016	2015
Montant à payer à l'Agence du revenu du Québec pour des biens non réclamés	11 530	11 079
Comptes à payer sur rapports mensuels	302	328
Autres	67	399
	11 899	11 806

Compte complémentaire

	2016	2015
Montant à payer à l'Agence du revenu du Québec pour des biens non réclamés	1 280	-
Comptes à payer sur rapports mensuels	1 589	1 640
Autres	6	48
	2 875	1 688

Compte des retraités

	2016	2015
Montant à payer à l'Agence du revenu du Québec pour des biens non réclamés	190	-
	190	-

12

Revenus de placement

12.1

Revenus nets de placement sous gestion interne

Les revenus nets de placement sous gestion interne se détaillent comme suit :

Compte général

	2016	2015
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	(158)	(167)
Gains réalisés		
Fonds de placements	14	14
Charges d'intérêts		
Intérêts sur découvert bancaire	(16)	(29)
Gain non réalisé sur placement sous gestion interne	50	31
Total des revenus nets de placement	(110)	(151)

Compte complémentaire

	2016	2015
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	578	473
Pertes réalisées		
Fonds de placements	(105)	(125)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	117	124
Perte non réalisée sur placement sous gestion interne	(69)	(52)
Total des revenus nets de placement	521	420

Compte des retraités

	2016	2015
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	(393)	(470)
Gains réalisés		
Fonds de placements	106	70
Charges d'intérêts		
Intérêts sur découvert bancaire	(72)	(104)
Gain non réalisé sur placement sous gestion interne	38	84
Total des revenus nets de placement	(321)	(420)

12.2

Revenus nets de placement à la CDPQ

Les revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ se détaillent comme suit :

Compte général

	2016	2015
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	51 288	60 422
Actifs réels	35 215	12 199
Actions	52 096	51 042
Activités de rendement absolu	8 183	(1 627)
	146 782	122 036
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	24 486	14 411
Actifs réels	18 189	6 759
Actions	54 537	86 157
Activités de rendement absolu	2 288	6 678
Instruments financiers dérivés nets	(8 478)	38 642
	91 022	152 647
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	(22 012)	10 535
Actifs réels	15 874	47 381
Actions	33 438	(6 576)
Activités de rendement absolu	(11 533)	4 931
Instruments financiers dérivés nets	(539)	441
	15 228	56 712
Total des revenus de placement des dépôts à participation	253 032	331 395
Moins charges d'exploitation	(31)	(51)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	253 001	331 344
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au (avances du) fonds général à la CDPQ	1	(6)
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	253 002	331 338

Compte complémentaire

	2016	2015
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	102 187	108 168
Actifs réels	66 773	21 353
Actions	102 596	90 027
Activités de rendement absolu	13 245	(4 235)
	284 801	215 313
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	19 653	8 638
Actifs réels	7 010	2 334
Actions	47 796	100 398
Activités de rendement absolu	4 338	11 212
Instruments financiers dérivés nets	(12 206)	67 596
	66 591	190 178
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	(23 212)	29 911
Actifs réels	63 434	92 310
Actions	133 627	35 129
Activités de rendement absolu	(23 198)	8 602
Instruments financiers dérivés nets	(1 008)	842
	149 643	166 794
Total des revenus de placement des dépôts à participation	501 035	572 285
Moins charges d'exploitation	(61)	(90)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	500 974	572 195
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au (avances du) fonds général à la CDPQ	3	(12)
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	500 977	572 183

Comptes des retraités

	2016	2015
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	88 193	98 159
Actifs réels	59 036	19 694
Actions	89 130	82 542
Activités de rendement absolu	13 224	(3 017)
	249 583	197 378
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	31 489	19 582
Actifs réels	17 212	3 021
Actions	68 882	111 284
Activités de rendement absolu	3 522	10 053
Instruments financiers dérivés nets	(12 991)	61 182
	108 114	205 122
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	(29 871)	17 691
Actifs réels	42 783	84 306
Actions	85 400	13 348
Activités de rendement absolu	(19 373)	8 509
Instruments financiers dérivés nets	(891)	736
	78 048	124 590
Total des revenus de placement des dépôts à participation	435 745	527 090
Moins charges d'exploitation	(52)	(83)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	435 693	527 007
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au (avances du) fonds général à la CDPQ	2	(11)
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	435 695	526 996

13

Transactions avec les parties liées

Le Régime considère comme parties liées :

- La CCQ (par le Fonds général d'administration et son Conseil d'administration (mêmes administrateurs) et les comités relevant du Conseil d'administration) ;
- Le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction ;
- Les autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20), recommande au Conseil d'administration les modifications aux règles d'assurabilité et aux protections offertes par le régime d'assurance de base de l'industrie de la construction, ainsi que les modifications aux prestations et au fonctionnement du régime de retraite de l'industrie de la construction. Le Régime n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ce comité ou ses membres.

Autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec

La CDPQ, par les placements confiés à la CDPQ, Retraite Québec, par le paiement annuel du permis obligatoire, et l'Agence du revenu du Québec, au niveau des biens non réclamés transférables, sont les entités contrôlées par le gouvernement du Québec avec qui le Régime fait affaire. Le Régime n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

CCQ

Les seules transactions entre le Fonds général d'administration de la CCQ et le Régime sont les frais imputés par le Fonds général d'administration, tel qu'il est mentionné à la note 10.4. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

14

Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la CCQ sont les membres de la direction et du Conseil d'administration. La portion de leur rémunération attribuable au Régime est composée de la façon suivante :

	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	345	321
Avantages reliés à la retraite	27	27
	372	348

15

Gestion du capital

Le capital est défini comme étant le surplus (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite. Au cours de l'exercice 2016, la CCQ s'est conformée aux exigences de gestion du capital prévues dans la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20), par le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* et les conventions collectives qu'elle applique. Pour une information complète, veuillez vous référer à la Loi.

Le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* fournit l'encadrement quant aux responsabilités et aux pratiques liées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement a été fondé en respect des conventions collectives de l'industrie et, dans le cas du Régime, en respect de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Le capital utilisé provient des cotisations des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Dans le but de gérer adéquatement le capital, le Comité de placement de la CCQ s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la CDPQ. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement optimal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Comité de placement dans le but de permettre au Régime d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions du Régime. Le Comité de placement établit la politique de placement des fonds particuliers 311, 312 et 313 de la CDPQ.



Le 14 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Commission des services juridiques

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la commission des services juridiques, qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 mars 2017 et les états consolidés des résultats, de l'excédent cumulé, de la variation de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Téléphone : +1 514 205-5000, Télécopieur : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des services juridiques au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116819

SECTION 13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

3

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
REVENUS			
Octrois du gouvernement du Québec			
Opérations régulières			
Fonctionnement	109 180 400 \$	108 735 400 \$	103 893 500 \$
Pratique privée	70 507 200	65 127 200	67 236 000
Droits de greffe	2 195 000	2 195 000	2 195 000
Service d'aide à l'homologation	-	157 500	148 900
Chapitre III et mégaprocès	420 000	420 000	420 000
SARPA	-	99 370	99 370
	182 302 600	176 734 470	173 992 770
CHARGES (Annexes A et B)			
Opérations régulières			
Fonctionnement	107 547 703	104 315 989	103 959 607
Pratique privée	73 690 000	60 073 827	57 521 668
Chapitre III et mégaprocès			
Fonctionnement	420 000	191 311	355 122
Pratique privée	-	3 086 965	2 493 939
SARPA	-	526 526	593 686
	181 657 703	168 194 618	164 924 022
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES REVENUS	644 897	8 539 852	9 068 748
AUTRES REVENUS (Annexe C)	2 500 000	6 611 443	5 025 183
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	3 144 897 \$	15 151 295 \$	14 093 931 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

EXCÉDENT CUMULÉ CONSOLIDÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Réserve générale	Investi en immobilisations	Affectation responsabilité professionnelle (note 2 c)	Affectation incendie et vol (note 2 d)	Total 2017	Total 2016
SOLDE AU DÉBUT	29 977 284	2 350 764	3 500 000	1 500 000	37 328 048	23 234 117
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges						
Investissements nets en immobilisations :	16 440 063	(1 317 421)	16 653	12 000	15 151 295	14 093 931
À même les opérations de l'exercice	(840 386)	840 386	-	-	-	-
Versements sur la dette à long terme et les contrats de location-acquisition :						
À même les opérations de l'exercice	(226 006)	226 006	-	-	-	-
Virements à l'excédent affecté à la responsabilité professionnelle et incendie et vol (note 2)	28 653	-	(16 653)	(12 000)	-	-
	15 402 324	(251 029)	-	-	15 151 295	14 093 931
SOLDE À LA FIN	45 379 608 \$	2 099 735 \$	3 500 000 \$	1 500 000 \$	52 479 343 \$	37 328 048 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

VARIATION DE L'ACTIF FINANCIER NET CONSOLIDÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	3 144 897 \$	15 151 295 \$	14 093 931 \$
VARIATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions	(1 016 934)	(840 600)	(994 696)
Amortissement	1 316 265	1 316 265	1 383 210
Dispositions	-	1 370	-
	299 331	477 035	388 514
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	-	(76 479)	71 813
(Augmentation) diminution des avances sur traitements différés	-	(79 764)	(18 872)
	-	(156 263)	52 941
Augmentation de l'actif financier net	3 444 228	15 472 067	14 535 386
ACTIF FINANCIER NET À L'OUVERTURE	33 674 720	33 674 720	19 139 334
ACTIF FINANCIER NET À LA CLÔTURE	37 118 948	49 146 787 \$	33 674 720 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5

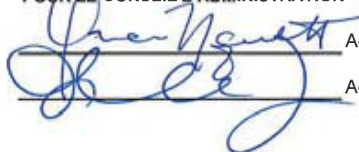
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

6

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Note 3)	56 042 920 \$	38 634 605 \$
Fonds en fidéicommiss (Note 3)	573 432	708 640
Équivalents de trésorerie (Note 4)	5 000 000	5 000 000
Débiteurs (Note 5)	46 432 722	43 066 686
	108 049 074	87 409 931
PASSIFS FINANCIERS		
Créditeurs (Note 7)	57 236 112	51 541 620
Traitements différés	34 339	203 799
Revenus perçus par anticipation (Note 8)	1 193 224	1 325 174
Dettes (Note 9)	438 612	664 618
	58 902 287	53 735 211
ACTIF FINANCIER NET	49 146 787 \$	33 674 720 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	557 386 \$	480 907 \$
Avances sur traitements différés	236 823	157 039
Immobilisations corporelles (Note 10)	2 538 347	3 015 382
	3 332 556 \$	3 653 328 \$
EXCÉDENT CUMULÉ (Note 11)	52 479 343 \$	37 328 048 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur

Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SECTION 13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

7

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges	15 151 295 \$	14 093 931
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles	1 316 265	1 383 210
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	1 156	-
Frais payés d'avance	(76 479)	71 813
Avances sur traitements différés	(79 784)	(18 872)
	16 312 453	15 530 082
Variations des actifs financiers et des passifs financiers liés au fonctionnement (note 12)		
Opérations	435 538	1 528 803
Pratique privée	1 591 508	(2 026 268)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	18 339 499	15 032 617
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur les dettes	(226 006)	(203 548)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(226 006)	(203 548)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Fonds en fidéicomis	135 208	44 839
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	135 208	44 839
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(840 600)	(825 357)
Dispositions d'immobilisations corporelles	214	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(840 386)	(825 357)
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	17 408 315	14 048 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	43 634 605	29 586 054
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	61 042 920 \$	43 634 605 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 0 \$ (169 339 \$ en 2016) (note 10).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques (la « Commission ») est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, c. A-14) (la « Loi »). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III de la Loi, la Commission assume la responsabilité de fournir des services, notamment aux personnes dont le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire et lorsqu'une ordonnance judiciaire portant sur la désignation d'un avocat a été rendue aux termes d'une disposition du Code criminel.

À cette mission hors régime d'aide juridique s'est ajouté, le 1^{er} avril 2014, un service administré par la Commission pour l'ensemble de la population du Québec : le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de CPA* (comptables professionnels agréés) *Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission et des centres régionaux suivants contrôlés par la Commission :

- Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne inc.);
- Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
- Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
- Centre communautaire juridique de Québec;
- Centre communautaire juridique de l'Outaouais;
- Centre communautaire juridique de l'Estrie;
- Centre communautaire juridique du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Centre communautaire juridique de la Mauricie-Bois-Francis;
- Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie;
- Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
- Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

SECTION
13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

9

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

c) **Excédent cumulé affecté à la responsabilité professionnelle**

Cette affectation a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission. Les résolutions de la Commission prévoient une affectation de 3 500 000 \$ (3 500 000 \$ en 2016). Tout excédent ou insuffisance des revenus sur les charges doit être viré à (de) l'excédent cumulé non affecté - réserve générale.

d) **Excédent cumulé affecté à la protection incendie et vol**

Cette affectation a pour objectif de défrayer les coûts liés à des incendies ou à des vols dans les locaux du réseau. Les résolutions de la Commission prévoient une affectation de 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2016). Tout excédent ou insuffisance des revenus sur les charges doit être viré à (de) l'excédent cumulé non affecté - réserve générale.

e) **Excédent cumulé non affecté - réserve générale**

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission dans le cours normal de ses affaires.

f) **Excédent cumulé - affectation d'origine interne**

Afin de distinguer l'excédent cumulé disponible au financement des opérations de la Commission, une affectation d'origine interne est constatée lorsqu'un excédent subsiste entre les octrois à recevoir consentis par le gouvernement du Québec pour permettre à la Commission d'adopter la comptabilité d'exercice à l'égard des charges et débours de la pratique privée et des vacances du personnel, sur les charges courues correspondantes. Au 31 mars 2017, le calcul des éléments précités se solde par un déficit de 1 246 848 \$ qui est intégré à la réserve générale.

g) **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés à titre de revenus et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont :

- La provision pour honoraires courus de la pratique privée qui nécessite un jugement critique et constitue une source d'incertitude;
- La provision pour éventualités;

Les résultats réels pourraient être différents.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

10

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

h) Constatation des octrois réguliers et spéciaux

Les revenus provenant des octrois réguliers et spéciaux sont comptabilisés aux revenus, sauf lorsqu'ils donnent lieu à un passif en vertu de stipulations, dans la mesure où les crédits sont autorisés, que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Les montants constatés reposent sur les meilleures informations disponibles et sont ajustés en fonction des nouvelles informations obtenues avant l'achèvement des états financiers consolidés. Ces dispositions s'appliquent aux octrois reçus, tant aux fins des dépenses de fonctionnement qu'aux fins des acquisitions d'immobilisations.

i) Charges de la pratique privée

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

j) Volet contributif

Les revenus relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

k) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les revenus de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

l) Instruments financiers

La Commission évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des fonds en fidéicomis, des équivalents de trésorerie et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des dettes.

m) Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

SECTION
13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

11

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux, maximum 10 ans

o) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises. La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 7 331 129 \$ pour l'exercice (7 362 976 \$ pour 2016).

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les sommes d'argent que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'elles sont affectées à d'autres fins, telles que les fonds en fidéicommis, ne sont pas incluses dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

3. RESTRICTIONS SUR L'ENCAISSE ET LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les fonds en fidéicommis sont déposés à cette fin.

L'encaisse comprend également 100 936 \$ (310 339 \$ en 2016) déposés à cette fin.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

4. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Affectation à la responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 0,80 % (0,80 % en 2016), échéant en avril 2017	3 500 000 \$	3 500 000 \$
Affectation incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 0,80 % (0,80 % en 2016), échéant en avril 2017	1 500 000	1 500 000
	5 000 000 \$	5 000 000 \$

5. DÉBITEURS

	2017	2016
Intérêts courus	10 371 \$	6 626 \$
Octrois du gouvernement du Québec		
Traitements et vacances courus	8 560 383	8 824 416
Pratique privée	33 826 115	32 373 084
Fonds d'accès justice	157 500	148 900
Taxe sur les produits et services	452 887	486 509
Taxe de vente du Québec	1 109 068	959 096
Ristourne sur contrat d'assurance-groupe	2 138 125	-
Autres	178 273	268 055
	46 432 722 \$	43 066 686 \$

6. MARGE DE CRÉDIT

La Commission dispose d'un régime d'emprunts sous forme d'une marge de crédit d'une limite autorisée de 11 000 000 \$, au taux en vigueur au Fonds de financement du ministère des Finances, renouvelable le 1^{er} avril 2018.

SECTION
13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

13

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

7. CRÉDITEURS

	2017	2016
Comptes fournisseurs et frais courus	1 224 775 \$	1 105 119 \$
Comptes à payer et frais courus d'avocats de la pratique privée		
Opérations régulières	35 154 646	33 826 115
Chapitre III, mégaprocès et dossiers spéciaux fédéraux	1 628 596	1 630 450
Taxes de vente	750 318	667 298
Salaires et retenues à la source	2 825 113	3 421 879
Provision salariale - paramètres gouvernementaux (note 14 b))	1 878 435	570 395
Vacances courues	8 478 700	8 560 383
Droits de greffe		
Opérations	2 848 936	953 088
Pratique privée	2 446 593	806 893
	57 236 112 \$	51 541 620 \$

8. REVENUS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2017	2016
Octrois du gouvernement du Québec		
SARPA	117 556 \$	216 925 \$
Volet contributif - permanence	495 594	524 834
Volet contributif - pratique privée	550 143	555 032
Service d'aide à l'homologation - permanence	18 250	16 236
Service d'aide à l'homologation - pratique privée	1 925	1 894
Autres	9 756	10 253
	1 193 224 \$	1 325 174 \$

9. DETTES

	2017	2016
Emprunts à la Société québécoise des infrastructures pour l'acquisition d'améliorations locatives, à des taux variant de 2,15 % à 4,48 %, échéant de 2017 à 2021	438 612 \$	664 618 \$
	438 612 \$	664 618 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

9. DETTES (SUITE)

Les remboursements en capital des dettes à long terme à effectuer durant les quatre prochains exercices sont les suivants :

2018	213 332 \$
2019	137 310 \$
2020	76 126 \$
2021	11 844 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	2017	2016
			VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Matériel informatique et bureautique	5 278 362 \$	4 269 190 \$	1 009 172 \$	1 138 408 \$
Mobilier et matériel de bureau	3 523 279	2 935 567	587 712	724 897
Développement informatique	160 508	91 227	69 281	101 383
Améliorations locatives	4 951 831	4 079 649	872 182	1 050 694
	13 913 980	11 375 633	2 538 347	3 015 382
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et matériel de bureau	6 525	6 525	-	-
	13 920 505 \$	11 382 158 \$	2 538 347 \$	3 015 382 \$

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives financées par le locateur ont été capitalisées pour un total de 0 \$ (169 339 \$ en 2016).

SECTION
13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

15

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

11. EXCEDENT CUMULÉ

	2017	2016
Non affecté - réserve générale	45 379 608 \$	29 977 284 \$
Investi en immobilisations corporelles	2 099 735	2 350 764
Affectation responsabilité professionnelle	3 500 000	3 500 000
Affectation incendie et vol	1 500 000	1 500 000
	52 479 343 \$	37 328 048 \$

12. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des actifs financiers et des passifs financiers liés au fonctionnement se détaillent comme suit :

	2017	2016
Opérations		
Débiteurs	(1 913 005) \$	437 090 \$
Créditeurs	2 645 095	1 100 729
Traitements différés	(169 460)	51 255
Revenus perçus par anticipation	(127 092)	(60 271)
	435 538 \$	1 528 803 \$
Pratique privée		
Débiteurs	(1 453 031) \$	(1 447 164) \$
Créditeurs	3 049 397	(386 519)
Revenus perçus par anticipation	(4 858)	(192 585)
	1 591 508 \$	(2 026 268) \$

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 16 728 \$ (23 930 \$ en 2016).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

16

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

13. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 19 922 449 \$ pour des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Matériel
2018	5 882 865 \$	132 922 \$
2019	4 608 473 \$	79 594 \$
2020	3 288 977 \$	49 301 \$
2021	2 326 206 \$	39 513 \$
2022	1 810 004 \$	24 480 \$

14. ÉVENTUALITÉS

- a) Au 31 mars 2017, la Commission et certains centres communautaires juridiques font l'objet de diverses poursuites, pour un montant total de 14 100 000 \$. La direction estime que ces poursuites ont manifestement très peu de chances de succès et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres au 31 mars 2017.

Actuellement, l'affectation de l'excédent cumulé à la responsabilité professionnelle présente une réserve de 3 500 000 \$. En raison des risques de poursuite, une insuffisance possible de fonds persiste. Cependant, la direction estime qu'il est probable que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- b) À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2017, des négociations sont en cours concernant le renouvellement des conventions collectives des employés du réseau de l'aide juridique. Compte tenu de l'état d'avancement des négociations, des provisions salariales établies selon les paramètres gouvernementaux et totalisant 1 878 435 \$ sont enregistrées aux passifs dont 570 395 \$ à titre de montant forfaitaire inscrit aux charges de traitement de l'exercice précédent et 1 308 040 \$ inscrit aux charges de l'exercice 2016-2017.

SECTION 13

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

17

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des entités contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer et d'intérêts de 5 913 927 \$ (5 921 747 \$ en 2016) payable à la Société québécoise des infrastructures et des droits de greffe redevables au ministère de la Justice du Québec pour 4 637 377 \$ (1 445 341 \$ en 2016), ainsi que diverses charges d'opérations et droits de greffe totalisant 711 877 \$ (736 727 \$ en 2016) à d'autres sociétés et organismes du gouvernement du Québec. Un solde de 5 295 529 \$ (1 759 981 \$ en 2016) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2017 et apparaît à la note 7.

De plus, la Commission a comptabilisé des octrois du gouvernement du Québec totalisant 110 930 400 \$ (106 088 500 \$ en 2016) pour les opérations et droits de greffe, 65 127 200 \$ (67 236 000 \$ en 2016) pour la pratique privée, 420 000 \$ (420 000 \$ en 2016) pour le recouvrement de charges liées à des mégaprocès, 99 370 \$ (97 370 \$ en 2016) pour le recouvrement des charges liées au développement du SARPA et 157 500 \$ (148 900 \$ en 2016) à titre de recouvrement des frais administratifs liés au service d'aide à l'homologation.

Les comptes débiteurs ainsi que les revenus perçus par anticipation relativement à ces opérations apparaissent aux notes 5 et 8.

Ces opérations sont mesurées à leur valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La Commission, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la Commission aux risques à la date de l'état consolidé de la situation financière, soit au 31 mars 2017.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission est exposée à ce risque principalement en regard à ses créiteurs, ses dettes et ses éventualités. La direction estime qu'en cas de telles difficultés, la Commission obtiendrait des octrois gouvernementaux additionnels.

Risque de crédit

La Commission détient des débiteurs importants qui consistent principalement en des montants à recevoir du gouvernement du Québec totalisant 43 653 066 \$ et d'autres montants à recevoir du gouvernement fédéral. La direction estime que la nature de ces montants à recevoir fait en sorte que le risque de crédit est à en fait inexistant.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission à un risque de juste valeur.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

18

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2017

17. BUDGET

Les chiffres non audités présentés dans la colonne budget aux états financiers consolidés sont fournis à titre d'information seulement.

18. ÉLÉMENT SIGNIFICATIF

Le ministère de la Justice a modifié rétroactivement au 1^{er} avril 2015 sa méthode de facturation des droits de greffe pour les dossiers des bénéficiaires de l'aide juridique. Ce changement occasionne une augmentation significative de la charge annuelle assumée par la Commission et est notamment attribuable à l'augmentation de taux à la suite de l'entrée en vigueur du Nouveau Code de procédure civile. Ainsi, ces frais judiciaires relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élèvent à 4 387 021 \$ comparativement à 1 752 194 \$ facturés initialement en 2016. De plus, la Commission a comptabilisé une charge additionnelle de 507 008 \$ suite de la révision de la facturation de l'exercice précédent.

Ces charges sont intégrées à la rubrique débours judiciaires aux renseignements complémentaires consolidés.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements comptables critiques. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue dans le reste du rapport annuel de gestion concorde avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Conseil de gestion de l'assurance parentale,



Brigitte Thériault
Présidente-directrice générale



Claudia Biron, CPA, CA
Responsable du secteur financier

Québec, le 20 avril 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de gestion de l'assurance parentale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état du résultat global et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de gestion de l'assurance parentale au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guyline Leclerc FCPA auditrice, FCA

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 20 avril 2017

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	3 130	2 561
Débiteurs	7	3
Charges payées d'avance au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 145	2 756
	5 282	5 320
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 5)	6	9
Immobilisations incorporelles (note 6)	6 259	6 413
Total de l'actif	11 547	11 742
PASSIF		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 586	1 341
Dû à Revenu Québec	800	744
Dû au Fonds d'assurance parentale, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 534	4 929
Provision pour vacances	80	81
Partie courante de la dette à long terme (note 9)	1 695	1 720
	8 695	8 815
Passifs non courants		
Provision pour congés de maladie (note 8)	236	202
Dette à long terme (note 9)	2 616	2 725
Total du passif	11 547	11 742

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé pour le conseil d'administration,



Brigitte Thériault
Présidente-directrice générale



Jean-Guy Delorme, MBA, Adm.A., ASC
Président du comité d'audit

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS 31 DÉCEMBRE 2016**

(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
PRODUITS		
Contributions du Fonds d'assurance parentale	39 423	39 716
CHARGES		
Frais d'administration (note 10)	1 450	1 712
Frais liés à l'administration du Régime* par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 11)	19 974	20 793
Frais liés aux activités de soutien informatique par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 11)	6 016	5 761
Frais liés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec (note 12)	9 435	8 714
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles (note 6)	2 429	2 622
Charges financières nettes (note 13)	119	114
	39 423	39 716
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (Régime)

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**
(en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global	-	-
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements		
Immobilisations corporelles	3	3
Immobilisations incorporelles	2 429	2 622
Charges d'intérêts	53	53
Produits d'intérêts	(3)	(6)
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation:		
Débiteurs	(4)	1
Charges payées d'avance au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	611	(511)
Créditeurs et charges à payer	(47)	14
Dû à Revenu Québec	56	71
Provision pour vacances	(1)	(2)
Provision pour congés de maladie	34	9
Radiations d'immobilisations corporelles	-	1
Intérêts perçus	3	6
Intérêts versés	(53)	(90)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 081	2 171
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(9)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû au Fonds d'assurance parentale	(395)	199
Versements sur la dette à long terme	(2 117)	(2 490)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 512)	(2 291)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	569	(129)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 561	2 690
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 130	2 561

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, institué le 10 janvier 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (RLRQ, chapitre A-29.011) (Loi). Il gère le Régime québécois d'assurance parentale (Régime). À ce titre, il assure le financement du Régime et le paiement des prestations, administre, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale (Fonds) et adopte les règlements nécessaires à l'application de la Loi. Le Régime est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006.

Le bureau du Conseil est situé au 1122, Grande Allée Ouest, bureau 104, Québec (Québec), Canada.

L'administration du Régime, soit les activités relatives à l'admissibilité et au versement des prestations, est confiée, par la Loi, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette administration fait l'objet d'une entente qui détermine, en conformité avec l'article 81 de la Loi, la rémunération et les objectifs généraux de cette administration, notamment en ce qui a trait au niveau des services aux citoyens, aux modalités de gestion de la trésorerie et aux orientations budgétaires, ainsi que les modalités de reddition de comptes au Conseil.

Afin de mieux apprécier la nature des activités du Conseil et du Fonds, les états financiers de chacune de ces entités devraient être lus conjointement.

Objet

Le Régime prévoit le versement de prestations de remplacement de revenus à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Financement

Le financement du Régime est principalement assuré par les cotisations des travailleuses, des travailleurs et des employeurs, payables à Revenu Québec selon les termes, conditions et modalités prévus au chapitre IV de la Loi.

Conformément à l'article 115.7 de la Loi, les sommes perçues par le Conseil pour le financement du Régime sont transférées, au fur et à mesure, au Fonds et sont conservées en dépôts à vue. L'article 115.9 de la Loi ajoute cependant que les sommes du Fonds qui ne sont pas requises immédiatement sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les dépenses relatives à l'application de la Loi sont à la charge du Fonds, y compris celles relatives à l'administration du Fonds. Le Fonds, institué le 17 juin 2005 à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, est affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne admissible au Régime ainsi qu'aux paiements des obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Suivant l'article 109 de la Loi, le personnel du Conseil est nommé selon la Loi sur la fonction publique et il est rémunéré selon les dispositions contenues aux conventions collectives en vigueur. L'article 115.10 de la Loi ajoute que les sommes requises pour le paiement de la rémunération et des dépenses afférentes aux avantages sociaux, ainsi qu'aux autres conditions de travail du personnel du Conseil, dans la mesure où le personnel œuvre dans le cadre des fonctions fiduciaires du Conseil, sont à la charge du Fonds.

2. BASE DE PRÉPARATION**Déclaration de conformité**

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et approuvés par le conseil d'administration le 20 avril 2017.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique à l'exception des provisions évaluées selon la meilleure estimation pour éteindre les obligations actuelles.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Conseil.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers, conformément aux IFRS, exige que le Conseil exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction. Ces estimations sont passées en revue régulièrement et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Estimations

Les estimations et les hypothèses ayant les incidences les plus importantes sur les états financiers sont les suivantes :

i. Durée d'utilité déterminée des immobilisations incorporelles

Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles représentent les périodes pendant lesquelles le Conseil s'attend à les utiliser. Les durées réelles pourraient différer de celles estimées.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Une partie importante des dépenses que le Conseil effectue continuellement a trait aux développements informatiques qu'il met au point pour soutenir ses bases de données informatisées, ses infrastructures internes et ses logiciels. Au cours du processus de développement informatique, le Conseil doit estimer la période prévue durant laquelle les avantages seront obtenus et établir ainsi la durée d'amortissement des coûts incorporés à la valeur des développements. Les hypothèses à formuler pour décider de la durée d'utilité estimative des développements tiennent compte de la durée avant l'obsolescence technologique, de l'expérience passée et des plans d'affaires internes quant à l'utilisation attendue des développements. En raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude entourant le processus de développement informatique, les résultats futurs pourraient être influencés si l'évaluation que fait aujourd'hui le Conseil de ses projets de développements s'avère différente du rendement réel.

ii. Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Ces variables sont présentées à la note 8. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Provision pour vacances

La provision pour vacances exige que la direction estime le montant le plus probable de la sortie de fonds. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant comptabilisé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés ou le report autorisé d'une partie des vacances.

Jugements comptables critiques

Les jugements comptables critiques ayant les incidences les plus importantes sur les états financiers sont les suivantes :

i. Classement des instruments financiers

La direction du Conseil exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. Le Conseil établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

ii. Classement des contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels le bailleur conserve une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location-financement sont ceux dont le preneur acquiert une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Conseil doit évaluer dans quelle mesure des risques et avantages à la propriété sont assumés par le Conseil ou le bailleur.

iii. Actifs informationnels et développements informatiques

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle des développements informatiques. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont encourues.

Le Conseil veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque les développements informatiques sont incertains et peuvent être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**État des variations des capitaux propres**

L'IAS 1 requiert la présentation de l'état des composantes des capitaux propres. Toutefois, le Conseil ne présente pas cet état parce que le solde net est nul et qu'il n'y a pas de variation dans chacun des exercices présentés dans les états financiers.

Actifs et passifs financiers

Les actifs ou les passifs qui ne sont pas contractuels, qui résultent d'obligations légales imposées par l'État, ne sont pas des instruments financiers, tels le dû au Fonds d'assurance parentale et le dû à Revenu Québec.

i. Trésorerie

La trésorerie est constituée des fonds de caisse et des montants déposés auprès de banques.

ii. Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, le Conseil classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles il les a acquis :

- *Prêts et créances*: Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances du Conseil se composent de la trésorerie et des débiteurs et sont inclus dans l'actif courant en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

- *Passifs financiers au coût amorti*: Les passifs financiers au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Immobilisations corporelles

Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Conseil et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans le compte frais d'administration de la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties, selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue, de la façon suivante:

Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le Conseil ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune d'entre elles. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les actifs informationnels et les coûts liés aux développements informatiques. Les développements informatiques sont réalisés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ils sont financés par le Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dédiés exclusivement à l'administration du Régime et remboursés en totalité par le Conseil selon un accord convenu entre le Conseil et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Conseil engage des coûts pour la conception de nouvelles technologies utilisées dans le cadre du processus d'affaires. Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont inscrites à l'actif si certains critères, dont la faisabilité technique, l'intention, la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis. Dans le cas contraire, elles sont passées en charge dans le compte frais liés aux activités de soutien informatique par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Ces actifs sont capitalisés et ensuite amortis dans le compte dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue, de la façon suivante:

Actifs informationnels	5 ans
Développements informatiques	5 ans

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement.

Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, à chaque date de fin d'exercice, le Conseil recherche et analyse tous les renseignements objectifs qui sont disponibles à l'interne ou à l'externe et qui révéleraient des indices de la dépréciation de certaines immobilisations corporelles et incorporelles.

Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concerné). Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte pour dépréciation de valeur est comptabilisée en résultat net.

La direction évalue également les indices qu'une perte de valeur soit susceptible de faire l'objet d'une reprise lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont directement attribuables à l'acquisition, au développement ou à la production d'immobilisations incorporelles qualifiées, lesquelles exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de ces actifs jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Régimes de retraite généraux et obligatoires

Les employés du Conseil participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires dont les prestations sont définies. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations du Conseil se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le coût des régimes de retraite passe en charge dans le compte frais d'administration pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Provisions

Une provision est constituée lorsque le Conseil a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Les montants comptabilisés en provision correspondent à la meilleure estimation, par la direction, de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de l'exercice de présentation de l'information. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat net.

i. Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par le Conseil concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Le régime des congés de maladie cumulés étant un avantage à long terme, les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'exercice en résultat net.

ii. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés pour des vacances dues aux employés du Conseil sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée dans le compte frais d'administration selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conseil estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Contributions du Fonds d'assurance parentale (section produits)

Les contributions du Fonds d'assurance parentale sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises par le Conseil. Elles sont acquises dès le moment où les charges correspondantes satisfont les critères de comptabilisation dans les états financiers du Conseil et du Fonds.

Tel que le prévoit l'article 115.10 de la Loi, les charges encourues par le Conseil pour l'application de la Loi sont à la charge du Fonds.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016 MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

IFRS 9 – Instruments financiers

En février 2015, le CNC a approuvé et publié la version définitive de la nouvelle norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle remplace IAS 39, *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*.

L'IFRS 9 propose un modèle logique de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation comportant trois catégories: au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédits attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale.

La norme s'appliquera rétroactivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. Le Conseil évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas adopter cette norme par anticipation.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

IFRS 16 – Contrats de location

En juin 2016, le CNC a publié la nouvelle norme IFRS 16 *Contrats de location*. Elle remplacera la norme actuelle (IAS 17) qui traite du même sujet. L'objectif de la norme est de comptabiliser, à quelques exceptions près, tous les contrats de location simples comme une acquisition d'actifs financée par l'émission de dette. L'actif loué devra aussi être amorti par la suite. La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et ses dispositions transitoires prévoient l'application rétrospective de celle-ci. Une application anticipée est autorisée.

Le conseil évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers et ne prévoit pas adopter cette norme par anticipation.

IAS 7 - « Tableau des flux de trésorerie » et Initiative concernant les informations à fournir

Cette norme a été révisée en avril 2016 par le CNC afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement.

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément aux exigences particulières de la norme. Une application anticipée est permise. Le Conseil évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers et ne prévoit pas adopter cette norme par anticipation.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Équipement informatique	Total
Au 31 décembre 2016				
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	70	148	46	264
Acquisitions	-	-	-	-
Radiations	-	-	(15)	(15)
Solde au 31 décembre 2016	70	148	31	249
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	70	147	38	255
Dotation aux amortissements	-	-	3	3
Radiations	-	-	(15)	(15)
Solde au 31 décembre 2016	70	147	26	243
Valeur nette au 31 décembre 2016	-	1	5	6
Au 31 décembre 2015				
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	72	148	39	259
Acquisitions	-	-	9	9
Radiations	(2)	-	(2)	(4)
Solde au 31 décembre 2015	70	148	46	264
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	71	146	38	255
Dotation aux amortissements	-	1	2	3
Radiations	(1)	-	(2)	(3)
Solde au 31 décembre 2015	70	147	38	255
Valeur nette au 31 décembre 2015	-	1	8	9

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Développements informatiques	Actifs informationnels	Total
Au 31 décembre 2016			
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	44 863	90	44 953
Acquisitions	2 275	-	2 275
Radiations	-	(56)	(56)
Solde au 31 décembre 2016	47 138	34	47 172
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	38 450	90	38 540
Dotation aux amortissements	2 429	-	2 429
Radiations	-	(56)	(56)
Solde au 31 décembre 2016	40 879	34	40 913
Valeur nette au 31 décembre 2016	6 259	-	6 259
Au 31 décembre 2015			
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	42 547	90	42 637
Acquisitions	2 316	-	2 316
Solde au 31 décembre 2015	44 863	90	44 953
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	35 829	89	35 918
Dotation aux amortissements	2 621	1	2 622
Solde au 31 décembre 2015	38 450	90	38 540
Valeur nette au 31 décembre 2015	6 413	-	6 413

Des acquisitions d'immobilisations incorporelles de 2 275 000 \$ (2 316 000 \$ en 2015) pour les développements informatiques sont effectuées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une portion de ces acquisitions au montant de 1 404 000 \$ (1 112 000 \$ en 2015), laquelle est comprise dans le poste «Créditeurs et charges à payer», est en voie de réalisation au 31 décembre 2016 et n'est pas amortie. Le solde de 871 000 \$ (1 204 000 \$ en 2015) a été financé à l'aide de la dette à long terme. De plus, au cours de l'exercice, des développements informatiques totalisant 1 112 000 \$ (1 233 000 \$ en 2015) inclus dans les créditeurs de l'exercice précédent ont été refinancés par la dette à long terme.

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 10 000 \$ (20 000 \$ en 2015) et le taux de capitalisation est celui de la dette à long terme.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	81	112
Entités gouvernementales		
Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 444	1 169
Ministère des Finances	51	50
Centre de services partagés du Québec	10	10
	1 586	1 341

8. AVANTAGES DU PERSONNEL**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les obligations du Conseil envers ces régimes généraux et obligatoires se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP est passé à 11,12 % de la masse salariale admissible (10,50 % en 2015). Celui du RRPE, et du RRAS, qui fait partie du RRPE est demeuré stable à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation, que doit verser l'employeur, prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi le Conseil a versé un montant supplémentaire de compensation pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Conseil, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 94 000 \$ (123 000 \$ en 2015).

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Provision pour congés de maladie

Le Conseil dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conseil.

Pour les employés professionnels et fonctionnaires, le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en faire le paiement.

En ce qui a trait aux employés fonctionnaires spécifiquement, ce programme sera modifié à compter du 1^{er} avril 2017. Les employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en décembre de chaque année. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conseil. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le Conseil présente ces montants en tant que passifs non courants, car il juge que la plupart des employés n'utilisent généralement pas toutes les nouvelles journées de maladie accumulées au cours du prochain exercice et reportent ainsi d'année en année le solde non utilisé.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016	2015
Taux d'indexation	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation	2,45%	2,80%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	20 ans	19 ans

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

9. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 17)		
Dettes pour les développements informatiques, portant intérêt à des taux variables selon le taux moyen accordé au Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lequel représentait 1,20 % au 31 décembre 2016 (2015: 1,15 %).	4 311	4 445
Moins: Partie courante de la dette à long terme	1 695	1 720
	2 616	2 725

Les paiements du capital et des intérêts, estimés selon le taux en vigueur au 31 décembre 2016, s'établissent comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2017	1 695	52	1 747
2018	1 335	30	1 365
2019	884	15	899
2020	397	5	402
	4 311	102	4 413

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2016	2015
Salaires et avantages du personnel	1 005	1 239
Soutien et services administratifs du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	78	104
Services en ressources humaines et en technologies de l'information du Centre de services partagés du Québec	67	68
Loyer	137	137
Services professionnels	88	69
Formation	3	19
Matériel, fournitures et messagerie	12	19
Téléphonie et Internet	18	14
Frais de déplacement	9	7
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	3	3
Autres	30	33
	1 450	1 712

11. FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est, conformément à l'article 80 de la Loi, chargé de l'administration du Régime. Il prend en charge toutes les activités associées à l'admissibilité et au versement des prestations du Régime.

Cette administration fait l'objet d'une entente qui détermine, en conformité avec l'article 81 de la Loi, la rémunération et les objectifs généraux de cette administration, notamment en ce qui a trait au niveau des services aux citoyens, aux modalités de gestion de la trésorerie et aux orientations budgétaires, ainsi que les modalités de reddition de comptes au Conseil.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

**12. FRAIS LIÉS AUX ACTIVITÉS
DE PERCEPTION DES COTISATIONS
PAR REVENU QUÉBEC**

Conformément au décret numéro 874-2012 du 20 septembre 2012, le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Revenu et est, conformément à l'article 152 de la Loi, chargé de l'application du chapitre IV de la Loi. Ce chapitre, intitulé «Cotisations», constitue une loi fiscale au sens de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002).

Revenu Québec est chargé de percevoir les cotisations pour le Régime et de les remettre au Conseil. En application de l'article 75 de la Loi, ces cotisations sont remises au Conseil, qui a l'obligation de les transférer au Fonds d'assurance parentale, avec les intérêts et les pénalités s'y rapportant, déduction faite des remboursements et compte tenu des ajustements découlant d'ententes ainsi que des frais de perception déterminés par le gouvernement. Ces frais, fixés par le décret numéro 74-2014 du 6 février 2014, sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. Les activités relatives à la perception et la remise des cotisations au Régime sont également régies par une entente entre le Conseil et Revenu Québec.

Les frais de perception des cotisations au Régime sont calculés en fonction du coût de revient de la perception des cotisations à ce régime pour la période de référence et comprennent, le cas échéant, la charge d'amortissement des coûts de nature capitale encourus par Revenu Québec aux fins du Régime.

13. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2016	2015
Frais bancaires liés aux paiements des prestations du Régime par le ministère des Finances	69	67
Intérêts sur la dette à long terme	53	53
Produits d'intérêts	(3)	(6)
	119	114

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

14. GESTION DU CAPITAL

Le Conseil ne détient aucun capital. Le Régime est principalement financé par les cotisations des travailleuses, des travailleurs et des employeurs, perçues par Revenu Québec et remises au Conseil en application de l'article 75 de la Loi. Il est également financé par les sommes qu'il emprunte pour parer aux manques de liquidité du Fonds d'assurance parentale (article 111 de la Loi sur l'administration publique [LAP]). Toutes ces sommes sont transférées au Fonds, au fur et à mesure que le Conseil les perçoit, pour le financement du Régime (articles 115.4 et 115.7 de la LAP). Les sommes mises à la disposition du Conseil ne doivent servir qu'au paiement des prestations du Régime et à l'application de la Loi. Ainsi, les transactions découlant des emprunts suivants figurent aux états financiers du Fonds.

Avance du fonds général du fonds consolidé du revenu

En vertu du décret numéro 207-2012 du 21 mars 2012, le Conseil a la possibilité de bénéficier d'une avance à même le Fonds consolidé du revenu, sur une base rotative, dont le capital global en cours à un moment donné ne peut excéder 50 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mai 2017.

Régime d'emprunts

En vertu du décret numéro 1158-2015 du 16 décembre 2015, le Conseil dispose d'un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès de Financement-Québec, jusqu'à concurrence d'un montant total de 390 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Conseil est lié à tous les ministères et aux fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Conseil n'a réalisé aucune opération significative, individuellement ou collectivement, avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et la haute direction du Conseil.

	2016	2015
Salaires et avantages du personnel		
À court terme	176	303
Cotisations aux régimes de retraite	36	64
	212	367

En vertu de l'article 99 de la Loi, le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale. Quant aux autres membres du conseil d'administration, ils ne sont pas rémunérés.

La rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions d'emploi de la secrétaire générale sont établis en vertu de la Loi sur la fonction publique, comme l'article 109 de la Loi le prévoit.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'évaluation

Le tableau suivant montre les valeurs comptables des actifs et passifs pour chacune des catégories au 31 décembre.

	2016	2015
ACTIFS		
Prêts et créances		
Trésorerie	3 130	2 561
Débiteurs	7	3
	3 137	2 564
PASSIFS		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer	1 586	1 341
Dette à long terme	4 311	4 445
	5 897	5 786

Juste valeur

La direction estime que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers courants comptabilisée dans les états financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme se rapproche également de la valeur comptable car elle porte intérêt à un taux du marché. Les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme sont classées de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeur.

Au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur de cette dette à long terme repose sur une technique d'évaluation fondée sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.

Gestion des risques financiers

Le Conseil est exposé à des risques financiers, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le Conseil a pour but dans sa gestion des risques de maintenir le degré de risque à un niveau jugé approprié. Le Conseil s'est doté d'un comité de gouvernance et d'éthique qui a notamment pour fonction de veiller à l'application des règles de gouvernance et d'éthique pour la gestion des risques financiers. La gestion des risques financiers est réalisée par le service du secteur financier et par le service de l'actuariat et ces services appliquent des directives précises et exercent des contrôles rigoureux sur les procédés. L'approche globale est surveillée par le comité de gouvernance et d'éthique et par la direction.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation de certains paramètres de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Le Conseil est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt en raison de sa dette à long terme relative aux développements informatiques, laquelle porte intérêt à des taux variables. Au 31 décembre 2016, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait fait varier la charge d'intérêts de l'exercice d'environ 185 000 \$ (196 000 \$ en 2015).

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de la juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit correspond à la somme de sa trésorerie, 3 130 000 \$ (2 561 000 \$ en 2015) et de ses débiteurs, 7 000 \$ (3 000 \$ en 2015).

La direction estime que le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit important, étant donné qu'il transige presque uniquement avec des entités gouvernementales et que la trésorerie est placée auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à des passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actifs.

Le service du secteur financier veille au maintien de la flexibilité du Conseil en matière de financement en évaluant les flux de trésorerie attendus et en préservant une marge de manœuvre suffisante à l'égard des crédits engagés. L'estimation des flux de trésorerie se fonde sur des prévisions en continu des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les prévisions tiennent compte des limites d'emprunt, des restrictions de trésorerie et de la conformité à la politique de gestion des risques du Conseil.

L'excédent de la trésorerie sur les besoins de fonds de roulement est géré par le service du secteur financier qui autorise les transferts de fonds du Fonds d'assurance parentale pour combler les besoins de fonds de roulement des opérations courantes.

Les créateurs et charges à payer auprès du Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale représentent des frais courus pour des développements informatiques réalisés au 31 décembre 2016 et des intérêts courus sur la dette à long terme payables le 1^{er} avril 2017, soit au cours de l'exercice 2017.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

17. ENGAGEMENTS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Administration du Régime

Conformément à l'article 81 de la Loi, le Conseil a conclu, avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une entente relative à l'administration du Régime. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à rembourser au ministre les frais réellement encourus à titre d'administrateur du Régime. Cette entente est valide pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et se renouvellera pour des périodes successives de douze (12) mois par tacite reconduction. Les engagements monétaires totaux à verser sont estimés à 36 100 000 \$ (2015: 35 748 000 \$), soit 28 849 000 \$ pour l'exercice 2017 et 7 251 000 \$ jusqu'au 31 mars 2018.

Conformément à cette entente, le Conseil s'est engagé à verser la totalité des frais encourus par le Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le développement informatique de systèmes aux fins de la réalisation des activités d'administration du Régime. Selon le Fonds des technologies de l'information, les engagements monétaires totaux à l'échéance des travaux prévus en 2017 sont estimés à 51 millions de dollars, dont 47 millions de dollars ont été encourus en date du 31 décembre 2016 (45 millions de dollars en 2015) et comptabilisés aux états financiers. Les paiements relatifs à cette entente s'échelonneront jusqu'en avril 2020.

Soutien administratif et services-conseils

Le Conseil a conclu une entente avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les services de soutien administratif et les services-conseils. Cette entente est valide pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et se renouvellera pour des périodes successives de douze (12) mois par tacite reconduction. Les engagements monétaires totaux à verser sont estimés à 113 000 \$ (2015: 97 000 \$) dont 90 000 \$ pour l'exercice 2017 et 23 000 \$ jusqu'au 31 mars 2018.

REVENU QUÉBEC

Perception et remise des cotisations au Régime

En application de l'article 75 de la Loi, Revenu Québec remet mensuellement au Conseil les cotisations qu'il est tenu de percevoir en vertu de la Loi, avec les intérêts et les pénalités s'y rapportant, déduction faite des remboursements et compte tenu des ajustements découlant d'ententes ainsi que des frais de perception déterminés par le gouvernement. Ces frais, fixés par le décret numéro 74-2014 du 6 février 2014, sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. Le Conseil a également conclu, avec Revenu Québec, une entente relative à la perception et à la remise des cotisations au Régime. Le Conseil s'est engagé à rembourser à Revenu Québec les frais de perception encourus ainsi que les frais liés aux systèmes développés. Cette entente d'une durée indéterminée, résiliable en tout temps par les deux parties, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE**NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)**

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

Les engagements monétaires totaux sont estimés à 12 715 000 \$ (2015: 21 975 000 \$) soit 10 137 000 \$ pour l'exercice 2017 et 2 578 000 \$ jusqu'au 31 mars 2018.

Ces frais incluent les frais de base ainsi que les ajustements annuels de Revenu Québec pour tenir compte notamment du taux d'augmentation du traitement moyen des catégories d'emplois concernées de Revenu Québec, des coûts relatifs aux développements informatiques de Revenu Québec et de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**Loyer**

Le Conseil a une entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant les locaux qu'il occupe. Cette entente est conforme au règlement sur la tarification des services rendus par la SQI. Le Conseil peut mettre fin à l'entente d'occupation en fournissant à la SQI un préavis écrit de trois mois ne comportant aucune condition.

Le paiement de loyer prévu pour l'exercice 2017 est estimé à 137 000 \$ (2015: 137 000 \$).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**Étude de cohorte de naissances**

Le Conseil a conclu une entente de partenariat concernant le démarrage et le pilote d'une nouvelle étude de cohorte de naissances. Les partenaires de cette entente sont la Fondation Lucie et André Chagnon, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de la Famille et l'Institut de la statistique du Québec.

Il s'agit d'une enquête longitudinale sur le développement des enfants du Québec au cours de laquelle un échantillon de nouveaux-nés et leur famille seront étudiés pendant une vingtaine d'années. Le CGAP est particulièrement intéressé par le volet de l'étude qui portera sur les cinq premières années de vie de l'enfant. Ce volet permettra notamment de documenter les effets du RQAP sur les enfants et leurs parents.

Cette entente est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2016 et se terminera le 31 mars 2020.

Les engagements monétaires totaux à verser sont de 95 000 \$, soit 35 000 \$ pour l'exercice 2017, 35 000 \$ pour l'exercice 2018 et 25 000 \$ pour l'exercice 2019.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (suite)

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens.)

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

Service en technologie de l'information

Le Conseil a conclu avec le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) une entente de service en technologie de l'information pour une période de deux ans. Le CSPQ soutient le Conseil dans la planification et l'évolution de ses besoins en infrastructures technologiques et en technologie de l'information.

Cette entente est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Les engagements monétaires totaux à verser au CSPQ sont estimés à 45 000 \$ (2015: 63 000 \$) soit 36 000 \$ pour l'exercice 2017 et 9 000 \$ jusqu'au 31 mars 2018.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2017

Aucune opération n'a été effectuée dans cette entité en 2016-2017.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**RAPPORT DE LA DIRECTION**

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le CALQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du CALQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,



Anne-Marie Jean
Québec, le 22 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Directrice générale par intérim
Québec, 22 juin 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Aide financière	98 294 626	102 703 110	100 785 428
Administration	6 621 974	6 849 401	6 340 216
Virement de contributions reportées (note 9)	99 399	207 404	295 331
Intérêts	330 000	355 255	334 439
Autres revenus (note 3)	194 272	187 151	310 378
	105 540 271	110 302 321	108 065 792
CHARGES			
Subventions octroyées			
Théâtre	23 028 401	25 252 942	23 665 352
Arts du cirque	4 016 733	4 232 542	4 127 833
Musique	27 681 181	27 976 105	28 446 825
Arts numériques, cinéma et vidéo	7 340 348	7 171 183	7 543 377
Arts visuels	11 185 038	11 270 145	11 494 409
Danse	12 254 146	12 896 780	12 593 088
Littérature	3 523 530	3 379 953	3 620 989
Arts multidisciplinaires	1 752 624	1 786 912	1 801 100
Pluridisciplinaires	6 816 446	8 225 173	7 004 985
Autres activités	921 179	976 500	946 658
	98 519 626	103 168 235	101 244 616
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(225 000)	(261 810)	(320 816)
	98 294 626	102 906 425	100 923 800
Frais d'administration (note 4)	7 363 263	7 395 745	7 141 311
	105 657 889	110 302 170	108 065 111
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(117 618)	151	681
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	62 196	62 196	61 515
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(55 422)	62 347	62 196

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	11 660 379	11 509 208
Débiteurs	55 134	48 191
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	-	245 300
Intérêts courus à recevoir	10 159	10 679
	11 725 672	11 813 378
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	9 407 193	9 998 705
Provision pour vacances (note 7)	570 070	570 284
Provision pour congés de maladie (note 7)	944 071	923 988
Dettes (note 8)	872 060	570 832
Contributions reportées (note 9)	780 648	589 379
	12 574 042	12 653 188
DETTE NETTE	(848 370)	(839 810)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	894 654	884 945
Charges payées d'avance	16 063	17 061
	910 717	902 006
EXCÉDENT CUMULÉ	62 347	62 196

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



MME MARIE CÔTÉ
Présidente du conseil d'administration



M. Luc Gallant
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(117 618)	151	681
Acquisition d'immobilisations corporelles	(540 705)	(369 287)	(384 627)
Amortissement des immobilisations corporelles	405 439	359 578	281 497
	(135 266)	(9 709)	(103 130)
Acquisition de charges payées d'avance		(19 951)	(19 343)
Utilisation de charges payées d'avance		20 949	24 089
		998	4 746
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(252 884)	(8 560)	(97 703)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(839 810)	(839 810)	(742 107)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 092 694)	(848 370)	(839 810)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 \$	2016 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	151	681
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Virement de contributions reportées	(291 128)	(405 731)
Amortissement des immobilisations corporelles	359 578	281 497
	68 450	(124 234)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(6 943)	(9 260)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	245 300	73 700
Intérêts courus à recevoir	520	1 064
Charges payées d'avance	998	4 746
Créditeurs et charges à payer	(591 512)	799 094
Provision pour vacances	(214)	(21 453)
Provision pour congés de maladie	20 083	90 433
Contributions reportées	482 397	368 923
	150 629	1 307 247
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	219 230	1 183 694
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(369 287)	(384 627)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	1 247 289	785 958
Dettes remboursées	(946 061)	(743 411)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	301 228	42 547
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	151 171	841 614
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 509 208	10 667 594
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 660 379	11 509 208
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	11 660 379	11 509 208
INFORMATIONS ADDITIONNELLES :		
Intérêts reçus	358 429	323 760

41

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été constitué en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5e suppl.)), le CALQ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le CALQ utilise le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du CALQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les débiteurs, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés par le cédant, où le CALQ satisfait à tous les critères d'admissibilités et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les contributions sont comptabilisées au poste Contributions reportées lorsqu'elles comprennent des stipulations répondant à la définition d'un passif. La comptabilisation aux revenus se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS**Avantages sociaux futurs***Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du CALQ sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CALQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. AUTRES REVENUS

	2017	2016
	\$	\$
Revenus sur maintien d'actifs	81 011	66 492
Autres	106 140	243 886
	187 151	310 378

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 717 264	5 649 143
Loyer	600 576	597 965
Amortissement des immobilisations corporelles	359 578	281 497
Honoraires professionnels	312 042	249 616
Publicité et communication	156 876	162 465
Frais de déplacement et représentation	142 622	120 664
Fournitures et approvisionnements	74 638	64 956
Ordre des arts et des lettres du Québec	22 221	5 600
Frais financiers	8 126	7 323
Entretien et réparations	1 802	2 082
	7 395 745	7 141 311

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le CALQ est autorisé par le décret numéro 936-2016 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 1 952 799 \$, et ce, jusqu'au 31 octobre 2017, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2017, le total des billets à court terme s'élève à 699 475 \$ (2016 : 399 217 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 172 585 \$ (2016: 171 615 \$). Le détail des emprunts est présenté à la note 8.

45

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
	\$	\$
Traitements	275 959	170 236
Avantages sociaux	263 799	240 201
Autres dépenses	175 050	136 133
Aide financière	8 692 385	9 452 135
	9 407 193	9 998 705

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le CALQ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (2016 : 11,46 %).

Les cotisations du CALQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux opérations courantes s'élèvent à 536 090 \$ (2016 : 521 870 \$). Les obligations du CALQ envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le CALQ a inscrit une provision pour allocation de transition de 31 836 \$ (2016 : 0 \$), incluse dans les créiteurs et charges à payer.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du CALQ peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des employés de soutien. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable au 30 septembre 2017. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2017	2016
Taux d'indexation	0,8 % à 1,25 %	0,8 % à 1,3 %
Taux d'actualisation	0,99 % à 2,73 %	1,01 % à 3,31 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 20 ans	2 à 20 ans

	2017		2016	
	\$	\$	\$	\$
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	570 284	923 988	591 737	833 555
Charges de l'exercice	430 588	198 990	429 879	191 733
Prestations versées au cours de l'exercice	(430 802)	(178 907)	(451 332)	(101 300)
Solde à la fin de l'exercice	570 070	944 071	570 284	923 988

8. DETTES

			Échéance	2017	2016
	\$	%		\$	\$
	Valeur nominale	Taux d'intérêt			
Billet à court terme (versement unique)	39 853	0,969 %	2017-05-12	39 853	74 600
Billet à court terme (versement unique)	414 622	1,162 %	2017-09-29	414 622	324 617
Billet à court terme (versement unique)	245 000	1,162 %	2017-09-29	245 000	-
				699 475	399 217
Dettes à long terme*	95 500	1,724 %	2017-12-01	19 150	38 267
Dettes à long terme*	67 000	2,698 %	2018-10-01	26 861	40 261
Dettes à long terme*	59 600	2,016 %	2019-03-01	23 885	35 799
Dettes à long terme*	71 600	1,289 %	2019-12-01	43 001	57 288
Dettes à long terme*	74 600	1,436 %	2020-12-01	59 688	-
				172 585	171 615
				872 060	570 832

* Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	73 984 \$
2019	54 801 \$
2020	29 366 \$
2021	14 434 \$

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2017 \$	2016 \$
Solde au début de l'exercice	589 379	626 187
Contributions de l'exercice :		
Aide financière et Administration	449 090	251 358
Apport des partenaires	3 307	59 324
Autres apports	30 000	58 241
	482 397	368 923
Virements de l'exercice :		
Aide financière et Administration	(207 404)	(295 331)
Apport des partenaires	(59 324)	(102 800)
Autres apports	(24 400)	(7 600)
	(291 128)	(405 731)
Solde à la fin de l'exercice	780 648	589 379

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

48

	Mobilier \$	Audiovisuel \$	Équipement informatique \$	Développement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total 2017 \$
Coût						
Solde au début	148 324	109 186	440 646	1 703 242	409 435	2 810 833
Acquisitions	-	22 853	41 188	305 246	-	369 287
Solde à la fin	148 324	132 039	481 834	2 008 488	409 435	3 180 120
Amortissement cumulé						
Solde au début	120 181	93 121	373 584	941 973	397 029	1 925 888
Amortissement	15 020	9 402	37 805	293 327	4 024	359 578
Solde à la fin	135 201	102 523	411 389	1 235 300	401 053	2 285 466
Valeur comptable nette	13 123	29 516	70 445	773 188	8 382	894 654

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début	148 324	109 186	651 005	1 359 055	409 435	2 677 005
Acquisitions	-	-	40 440	344 187	-	384 627
Radiations	-	-	(250 799)	-	-	(250 799)
Solde à la fin	148 324	109 186	440 646	1 703 242	409 435	2 810 833
Amortissement cumulé						
Solde au début	104 150	80 824	580 262	736 949	393 005	1 895 190
Amortissement	16 031	12 297	44 121	205 024	4 024	281 497
Radiations	-	-	(250 799)	-	-	(250 799)
Solde à la fin	120 181	93 121	373 584	941 973	397 029	1 925 888
Valeur						
comptable nette	28 143	16 065	67 062	761 269	12 406	884 945

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

49

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux contributions à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du CALQ au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le CALQ investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CALQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créanciers, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le CALQ établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du CALQ portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le CALQ. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du CALQ et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 558 144 \$ (2016 : 3 550 985 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CALQ est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CALQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général,



Marc Lalonde

La directrice des services administratifs,



Chantal Garon, CPA, CA

Québec, le 3 novembre 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

	Augmentation (Diminution) estimée En dollars	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	7 163 181 \$	7 572 027 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 612 027	5 184 408
Dette nette et déficit cumulé	(2 551 154)	(2 387 619)
État des résultats et du déficit cumulé		
Subventions du gouvernement du Québec	163 535	197 543
Excédent annuel (2016) / Déficit annuel (2015)	163 535 \$	(197 543)\$

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2016 totalisant 3 448 650 \$ (12 686 809 \$ au 30 juin 2015) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 3 novembre 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget	2016 Réal	2015 Réal
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	30 274 150 \$	37 662 491 \$	28 956 274 \$
Droits de scolarité	1 100 000	1 169 607	1 201 529
Intérêts	33 000	32 617	36 456
Autres revenus (note 4)	998 000	1 154 977	1 208 050
	32 405 150	40 019 692	31 402 309
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	16 685 434	16 509 010	17 108 625
Loyers et location	6 576 629	6 517 947	6 702 141
Services professionnels, administratifs et autres	2 061 410	1 756 292	2 129 231
Services d'entretien	189 245	188 035	148 918
Frais de déplacements	319 370	306 036	291 639
Fournitures et approvisionnements	217 120	240 329	219 637
Frais d'intérêts sur emprunts	2 203 612	2 199 307	2 299 060
Frais bancaires	22 500	23 074	27 529
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		2 901	738
Amortissement des immobilisations corporelles	3 129 830	3 038 602	3 123 839
	31 405 150	30 781 533	32 051 357
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	1 000 000 \$	9 238 159	(649 048)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(12 686 809)	(12 037 761)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		(3 448 650) \$	(12 686 809) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 531 298 \$	323 039 \$
Créances (note 5)	373 936	333 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	5 888 998	4 709 240
	14 794 232	5 366 121
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 7)	700 000	200 000
Charges à payer et frais courus (note 8)	2 455 099	2 480 784
Provision pour vacances (note 9)	1 577 255	1 663 382
Revenus reportés	245 772	230 320
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	105 315	105 315
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 662 951	5 983 816
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	47 129	17 148
Dette à long terme (note 12)	43 600 418	46 029 114
	54 393 939	56 709 879
DETTE NETTE	(39 599 707)	(51 343 758)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	71 679	92 996
Immobilisations corporelles (note 13)	36 079 378	38 563 953
	36 151 057	38 656 949
DÉFICIT CUMULÉ	(3 448 650) \$	(12 686 809) \$

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Marie-France Maheu
Présidente du conseil d'administration


Marc Lalonde
Directeur général

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016 Budget	2016 Réal	2015 Réal
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	1 000 000 \$	9 238 159 \$	(649 048) \$
Variation due aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions		(556 928)	(571 863)
Amortissement	3 129 830	3 038 602	3 123 839
Dispositions		2 901	738
	3 129 830	2 484 575	2 552 714
Variation due aux charges payées d'avance :			
Acquisitions		(180 222)	(199 740)
Utilisation		201 539	181 437
		21 317	(18 303)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	4 129 830	11 744 051	1 885 363
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(51 343 758)	(53 229 121)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(39 599 707) \$	(51 343 758) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) annuel	9 238 159 \$	(649 048) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(45 019)	(7 852)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 901	738
Dons reçus en immobilisations corporelles	(37 000)	(103 640)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 038 602	3 123 839
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	5 722	5 206
	12 203 365	2 369 243
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement:		
Créances	(40 094)	(2 888)
Charges payées d'avance	21 317	(18 303)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 179 758)	(1 209 058)
Charges à payer et frais courus	(121 676)	738 751
Subventions reportées du gouvernement du Québec	75 000	25 000
Revenus reportés	15 452	(17 124)
Provision pour vacances	(86 127)	(87 102)
Provision pour congés de maladie	(320 865)	482 788
	(1 636 751)	(87 936)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 566 614	2 281 307
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(423 937)	(461 607)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts bancaires	500 000	519 600
Remboursement des emprunts bancaires	–	(789 600)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	–	(148 482)
Nouvelle dette à long terme	–	789 600
Remboursement de la dette à long terme	(2 434 418)	(2 270 502)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 934 418)	(1 899 384)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 208 259	(79 684)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	323 039	402 723
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 14)	8 531 298	323 039
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	2 031 298	323 039
Placements - marché monétaire, au taux de 0,75 %, échéant le 4 juillet 2016.	6 500 000	–
	8 531 298 \$	323 039 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2016

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C - 62.1).

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, les montants dus au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées et que le Conservatoire a satisfait à tous les critères d'admissibilité. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans

Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications

Frais de fonctionnement

Subvention relative aux actifs transférés (note 10)

Virement des subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 11)

Intérêts sur emprunts bancaires

Subvention concernant le financement d'immobilisations ⁽¹⁾

2016	2015
36 478 704 \$	27 752 818 \$
34 596	148 482
45 019	7 852
4 291	14 154
1 099 881	1 032 968
37 662 491 \$	28 956 274 \$

⁽¹⁾ Apparenté sous contrôle commun**4. AUTRES REVENUS**

Programme de formation populaire Jazz du Conservatoire de musique de Rimouski

Exercices pédagogiques

Location de salles

Dons reçus en immobilisations

Autres

2016	2015
556 500 \$	589 510 \$
115 768	92 815
341 778	325 895
37 000	103 640
103 931	96 190
1 154 977 \$	1 208 050 \$

5. CRÉANCES

Compte à recevoir – Fondation du Conservatoire

Taxes à recevoir

Intérêts à recevoir

Autres (location de salles, droits de scolarité)

2016	2015
11 200 \$	11 506 \$
273 233	229 532
4 525	335
84 978	92 469
373 936 \$	333 842 \$

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit :

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires

Intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement

Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2016	2015
1 549 \$	2 075 \$
56 713	61 396
5 830 736	4 645 769
5 888 998 \$	4 709 240 \$

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

7. EMPRUNTS BANCAIRES

En vertu du décret 952-2015 du gouvernement du Québec, daté du 28 octobre 2015, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 3 396 932 \$ échéant le 31 octobre 2016 (2015 : 3 455 109 \$).

FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2016 et 2015, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques :

Maintien des actifs : Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 2 396 932 \$ (2015 : 2 384 307 \$).

Modernisation du réseau des bibliothèques : Pour l'année 2015-2016, aucun montant n'a été autorisé par le gouvernement du Québec au Conservatoire (2015 : 70 802 \$) pour ce projet. Celui-ci incluait les frais d'emprunts prévus au moment du financement à long terme.

MAINTIEN DES ACTIFS

Marge de crédit remboursable à demande d'un montant de capital maximum de 2 396 932 \$ portant intérêt à taux fixe de 1,17 % (2015 : 1,29 %), échéant le 29 juillet 2016

2016	2015
700 000 \$	200 000 \$
700 000 \$	200 000 \$

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements
Avantages sociaux
Fournisseurs
Intérêts courus à payer au Fonds de financement
Intérêts courus et loyers à payer à la Société québécoise des infrastructures

2016	2015
728 139 \$	779 633 \$
392 841	441 391
521 484	484 826
56 713	61 396
755 922	713 538
2 455 099 \$	2 480 784 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 %, au 1er janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015), de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Conservatoire verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 295 276 \$ (2015 : 1 152 073 \$). Les obligations du Conservatoire envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2016		2015	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 663 382 \$	5 983 816 \$	1 750 484 \$	5 501 028 \$
Charge de l'exercice	1 909 591	655 632	2 044 486	1 191 314
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 995 718)	(976 497)	(2 131 588)	(708 526)
Solde à la fin	1 577 255 \$	5 662 951 \$	1 663 382 \$	5 983 816 \$

DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Ces choix sont sujets à l'approbation du directeur général. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, le Conservatoire a révisé l'hypothèse de jours perdus utilisée pour l'évaluation actuarielle de la provision des congés de maladie à comptabiliser. Selon les résultats des derniers exercices financiers, l'hypothèse a été révisée en fonction des congés de maladie perdus et de projections.

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2016 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques suivantes et à long terme :

	2016	2015
Taux d'indexation	2,55 % à 3,80 %	3,30 % à 3,80 %
Taux d'actualisation	0,96 % à 3,00 %	0,93 % à 3,08 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 32 ans	0 à 34 ans
Nombre de jours perdus	4 % à 36,34 %	4 % à 36,95 %

10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016	2015
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	105 315 \$	105 315 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents pour le dû au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2017	53 749 \$
2018	11 262
2019	11 262
2020	11 262
2021	10 780
2022	7 000
	105 315 \$

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites. En 2016 et 2015, les projets spéciaux se rapportent au Plan culturel numérique du Québec.

	2016	2015
Solde au début	17 148 \$	– \$
Subvention attribuée au cours de l'exercice destinée au Plan culturel numérique du Québec	75 000	25 000
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(45 019)	(7 852)
Solde à la fin	47 129 \$	17 148 \$

12. DETTE À LONG TERME

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778 \$, à un taux variable annuellement de 5,35 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 245 457 \$, échéant en mai 2034

33 561 353 \$ 34 719 807 \$

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, à un taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échéant en mai 2024

3 329 213 3 658 886

Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744 \$, à un taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$, échéant en mai 2022

358 002 409 694

FONDS DE FINANCEMENT

Emprunt sur billet de 1 000 000 \$, à un taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019

300 001 400 001

Emprunt sur billet de 1 150 100 \$, à un taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021

547 667 657 200

Emprunt sur billet de 1 245 500 \$, à un taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021

747 300 871 850

Emprunt sur billet de 1 181 300 \$, à un taux fixe de 1,724 %, remboursable par versements annuels en capital de 118 640 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en décembre 2017

826 910 945 040

Emprunt sur billet de 3 934 740 \$, à un taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en septembre 2024

3 219 332 3 577 036

Emprunt sur billet de 789 600 \$, à un taux fixe de 2,171 %, remboursable par versements annuels en capital de 79 477 \$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mars 2025

710 640 789 600

43 600 418 \$ 46 029 114 \$

Les montants des versements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

	OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION		EMPRUNTS AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2017	1 622 307 \$	1 908 715 \$	894 600 \$	177 103 \$
2018	1 710 693	1 821 923	1 487 801	143 031
2019	1 802 166	1 730 449	775 960	111 800
2020	1 899 164	1 634 079	675 255	86 195
2021	2 002 661	1 532 463	675 253	64 105
2022 et suivantes	28 211 577	11 537 554	1 883 507	93 798
	37 248 568 \$	20 165 183 \$	6 392 376 \$	676 032 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

	2016			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	6 017 964 \$	240 797 \$	5 788 \$	6 252 973 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	849 990	48 723	–	898 713
Améliorations locatives	386 842	–	–	386 842
Équipement informatique	637 581	84 776	–	722 357
Logiciels et développement informatique	3 167 509	167 168	–	3 334 677
Partitions de musique, volumes	481 646	15 464	–	497 110
	11 541 532	556 928	5 788	12 092 672
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 739 300	–	–	46 739 300
	58 280 832 \$	556 928 \$	5 788 \$	58 831 972 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2016				Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	3 395 109 \$	425 285 \$	2 887 \$	3 817 507 \$	2 435 466 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	510 229	128 293	–	638 522	260 191
Améliorations locatives	272 708	46 515	–	319 223	67 619
Équipement informatique	518 621	89 812	–	608 433	113 924
Logiciels et développement informatique	1 257 041	363 677	–	1 620 718	1 713 959
Partitions de musique, volumes	140 333	65 629	–	205 962	291 148
	6 094 041	1 119 211	2 887	7 210 365	4 882 307
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	1 172 325	183 265	–	1 355 590	549 794
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 813 451	–	–	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	10 517 264	1 736 126	–	12 253 390	30 647 277
	13 622 838	1 919 391	–	15 542 229	31 197 071
	19 716 879 \$	3 038 602 \$	2 887 \$	22 752 594 \$	36 079 378 \$

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

COÛT	2015			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	5 740 817 \$	279 005 \$	1 858 \$	6 017 964 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	760 241	89 749	–	849 990
Améliorations locatives	318 182	68 660	–	386 842
Équipement informatique	688 524	52 188	103 131	637 581
Logiciels et développement informatique	3 101 337	66 172	–	3 167 509
Partitions de musique, volumes	465 557	16 089	–	481 646
	11 074 658	571 863	104 989	11 541 532
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	46 753 854	–	14 554	46 739 300
	57 828 512 \$	571 863 \$	119 543 \$	58 280 832 \$

AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2015				Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	2 885 545 \$	510 847 \$	1 283 \$	3 395 109 \$	2 622 855 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	379 328	130 901	–	510 229	339 761
Améliorations locatives	224 595	48 113	–	272 708	114 134
Équipement informatique	526 618	94 971	102 968	518 621	118 960
Logiciels et développement informatique	901 328	355 713	–	1 257 041	1 910 468
Partitions de musique, volumes	76 429	63 904	–	140 333	341 313
	4 993 843	1 204 449	104 251	6 094 041	5 447 491
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	989 061	183 264	–	1 172 325	733 059
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	14 554	1 813 451	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	8 781 138	1 736 126	–	10 517 264	32 383 403
	11 718 002	1 919 390	14 554	13 622 838	33 116 462
	16 711 845 \$	3 123 839 \$	118 805 \$	19 716 879 \$	38 563 953 \$

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 122 301 \$ (2015 : 26 310 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 210 650 \$ (2015 : 2 276 589 \$).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élèvent à 3 949 146 \$ (2015: 3 924 250 \$)

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2017	3 963 423 \$
2018	3 888 921
2019	3 837 002
2020	3 839 623
2021	3 778 397
2022 et suivantes	10 050 137
	29 357 503 \$

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit, du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des emprunts bancaires et des dettes à long terme sont présentées respectivement aux notes 7 et 12. L'échéance des charges à payer et frais courus se situe entre 30 et 45 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus être faits selon l'échéancier.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2016	2015
Loyers et entretien – Société québécoise des infrastructures	5 811 588 \$	5 902 727 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société québécoise des infrastructures	2 078	11 852
Intérêts – Société québécoise des infrastructures	1 853 576	1 926 301
Services professionnels et auxiliaires, loyer – ministère de la Culture et des Communications	291 788	373 359
Services auxiliaires, fournitures et communications – Centre des services partagés du Québec	274 562	298 090
Autres produits – Collège de Rimouski	556 500	589 510
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	211 004	223 051

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

En 2015-2016, aucun montant (2014-2015 : 19 915 \$) n'a été assumé par le Conservatoire pour le compte de la Fondation. En 2014-2015, les frais étaient reliés à une charge de traitements et avantages sociaux.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres du budget 2016 et du réel 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé (ci-après la "Corporation") ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Corporation, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Nicola D'Ulisse
Président et directeur général



Arianne Trudeau, MBA
Directrice des finances

Montréal, le 15 juin 2017

2016/2017

**RAPPORT
ANNUEL**
de gestion

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Corporation d'Urgences-santé, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend

en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation d'Urgences-santé au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 15 juin 2017

Corporation d'urgences-santé

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 (Budget ⁽¹⁾)	2017 (Réal)	2016 (Réal)
Revenus			
Subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions de fonctionnement	96 798	99 656	97 020
Transports ambulanciers (note 3)	32 034	31 842	31 627
Contribution du fonds des activités provinciales (note 16)		-	611
Revenus des activités complémentaires (note 4)	405	577	555
Autres revenus (note 5)	191	367	118
	129 428	132 442	129 931
Charges			
Charges d'exploitation (note 6)	129 911	131 123	131 730
Charges des activités complémentaires (note 4)	303	454	407
	130 214	131 577	132 137
Excédent (déficit) de l'exercice	(786)	865	(2 206)
Excédent cumulé au début de l'exercice	1 107	1 107	3 313
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 15)	321	1 972	1 107

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

⁽¹⁾ Selon le budget initial approuvé par le conseil d'administration de la Corporation le 22 mars 2016.

2016/2017 **RAPPORT**
ANNUEL
de gestion



États financiers

Corporation d'urgences-santé

État de la situation financière au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Actifs financiers		
Trésorerie	4 518	3 714
Débiteurs (note 8)	9 417	8 055
	13 935	11 769
Passifs		
Dû aux Fonds (notes 16, 17 et 18)	743	312
Créditeurs et charges à payer (note 9)	25 809	25 483
Dette (note 10)	4 321	5 711
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 11)	14 515	15 080
	45 388	46 586
Dette nette	(31 453)	(34 817)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 12)	32 296	34 880
Stocks destinés à l'utilisation (note 13)	856	871
Charges payées d'avance (note 14)	273	173
	33 425	35 924
Excédent cumulé (note 15)	1 972	1 107
Obligations contractuelles (note 22)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Rick Leckner

Membre du conseil d'administration



Sandra Desmeules

Membre du conseil d'administration

Corporation d'urgences-santé

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 (Budget ¹)	2017 (Réal)	2016 (Réal)
Excédent (déficit) de l'exercice	(786)	865	(2 206)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 060)	(4 650)	(15 861)
Amortissement d'immobilisations corporelles	7 130	7 038	6 944
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		132	37
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles		64	19
	(4 930)	2 584	(8 861)
Acquisition des stocks destinés à l'utilisation		(6 049)	(6 249)
Acquisition des charges payées d'avance		(1 080)	(1 417)
Utilisation des stocks destinés à l'utilisation		6 064	6 401
Utilisation des charges payées d'avance		980	1 530
		(85)	265
Diminution (augmentation) de la dette nette	(5 716)	3 364	(10 802)
Dette nette au début de l'exercice	(34 817)	(34 817)	(24 015)
Dette nette à la fin de l'exercice	(40 533)	(31 453)	(34 817)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

⁽¹⁾ Selon le budget initial approuvé par le conseil d'administration de la Corporation le 22 mars 2016.

2016/2017 **RAPPORT**
ANNUEL
de gestion



Corporation d'urgences-santé

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) de l'exercice	865	(2 206)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 038	6 944
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	132	37
	8 035	4 775
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	(1 362)	(1 564)
Stocks destinés à l'utilisation	15	152
Charges payées d'avance	(100)	113
Dû aux Fonds	431	(743)
Créditeurs et charges à payer	748	2 274
	(268)	232
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 767	5 007
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 072)	(9 989)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	64	19
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements en immobilisations	(5 008)	(9 970)
Activités de financement		
Nouvelle dette	-	5 500
Remboursement de dette	(1 390)	(421)
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(565)	(506)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 955)	4 573
Augmentation (diminution) de la trésorerie	804	(390)
Trésorerie au début de l'exercice	3 714	4 104
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 518	3 714

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 23
 Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars incluant les tableaux)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Corporation d'urgences-santé (ci-après « Corporation »), corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (RLRQ, chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une agence de la Santé et des Services sociaux par la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (RLRQ, chapitre S-6.2), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les éléments des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations incluent l'estimation de la provision pour mauvaises créances, la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation du passif lié aux charges sociales. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des éléments d'actifs financiers et de passifs financiers. Les actifs et les passifs financiers sont constatés au coût et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

La trésorerie et les débiteurs (excluant les taxes à la consommation) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (excluant les charges sociales), le dû aux Fonds et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des actifs financiers ou en diminution de la valeur comptable des passifs financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Revenus de subventions

Les subventions de fonctionnement, ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation, sont comptabilisées aux résultats à titre de subvention du ministère de la Santé et des Services (ci-après « MSSS ») sociaux jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque tous les critères d'admissibilité sont satisfaits.

Revenus autres que subventions

Les revenus provenant des transports ambulanciers sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs financiers

Trésorerie

La Corporation présente à titre de trésorerie les soldes bancaires.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Stocks destinés à l'utilisation

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'acquisition et les coûts de transport pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	20 ans
Équipement informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier et équipement	De 5 à 10 ans
Matériel roulant	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (de 10 à 20 ans)
Système de répartition assisté par ordinateur	7 ans

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Corporation de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction n'est constatée.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Sa responsabilité se limite à la charge de l'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant. Pour les congés de maladie accumulés, le solde à payer est versé au début du mois de décembre de chaque année.

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels la Corporation est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail sans dépasser la juste valeur du bien.

États des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

3. Revenus - transports ambulanciers

	2017	2016
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	17 836	17 902
Société de l'assurance automobile du Québec	1 028	1 038
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 212	4 147
Particuliers	8 536	8 329
Autres	230	211
	31 842	31 627

4. Activités complémentaires

Revenus	2017	2016
Formation	396	381
Revenus de distribution du matériel médical	172	165
Contribution pour échange et entretien du matériel médical	9	9
	577	555
Charges		
Traitements et salaires	207	196
Avantages sociaux	29	27
Charges sociales	73	68
Fournitures médicales et médicaments	127	100
Frais de déplacement	1	2
Services achetés	-	1
Communications	6	6
Location d'équipement	10	6
Fournitures de bureau	1	1
	454	407
Résultat net des activités complémentaires (Ce résultat net ne tient pas compte des charges indirectes d'administration.)	123	148

5. Autres revenus

	2017	2016
Intérêts sur trésorerie	144	112
Autres	223	6
	367	118



6. Charges d'exploitation par centre d'activité

	Formation	Administration générale	Informatique	Services préhospitaliers d'urgence	Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2017	Total 2016
Traitements et salaires	904	4 456	1 701	47 557	4 359	1 482	1 835	-	62 294	62 151
Avantages sociaux ^(a)	1 078	1 017	449	12 489	1 295	356	479	-	17 163	16 970
Charges sociales ^(b)	577	1 325	448	17 732	1 057	456	702	-	22 297	22 884
Fournitures médicales et médicaments	19	-	-	2 880	-	-	262	-	3 161	3 277
Frais de déplacement	24	65	-	56	6	17	1	-	169	256
Services achetés (note 7)	26	1 370	437	2 199	1 081	97	21	484	5 715	5 483
Communications	-	206	4	32	878	1	-	-	1 121	1 258
Location d'immeubles	-	2	6	2 043	(14)	-	-	1 766	3 803	4 646
Location d'équipements	-	4	-	3	-	-	-	-	7	7
Intérêts sur contrats de location-acquisition	-	-	-	466	-	-	-	160	626	593
Amortissement des immobilisations corporelles	1	114	358	5 248	903	-	90	324	7 038	6 944
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisation corporelle	-	-	-	135	-	-	(3)	-	132	37
Achat d'uniformes	15	18	-	1 085	8	4	33	-	1 163	881
Frais de matériel roulant	-	-	-	4 108	-	-	83	-	4 191	4 480
Fournitures de bureau	4	67	38	153	124	2	-	1	389	354
Créances douteuses et frais de recouvrement	-	-	-	1 634	-	-	-	-	1 634	1 469
Créances douteuses recouvrées	-	-	-	(160)	-	-	-	-	(160)	(185)
Assurances	-	70	-	-	-	-	-	-	70	64
Intérêts sur la dette à long terme et frais bancaires	-	76	-	-	-	-	-	-	76	17
Autres	2	120	45	50	3	3	2	10	235	182
Récupération de charges	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(38)
	2 650	8 910	3 486	97 709	9 700	2 418	3 505	2 745	131 123	131 730

(a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent, entre autres, les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

7. Services achetés

	2017	2016
Traitement électronique des données	157	149
Service de buanderie	499	477
Entretien et réparation - locaux et équipements	1 136	1 042
Entretien et réparation du système de répartition assisté par ordinateur	796	983
Entretien des moniteurs défibrillateurs	397	452
Mise à jour de logiciels informatiques	388	348
Formation	109	67
Sécurité	343	188
Frais juridiques	680	640
Frais d'expertise médicale	339	353
Honoraires professionnels	545	325
Relocalisation et déménagement	13	274
Révision de processus, restructuration et orientations stratégiques	68	92
Négociation conventions collectives	215	-
Équité salariale, consultant	3	44
Autres	27	49
	5 715	5 483

8. Débiteurs

	2017	2016
Bénéficiaires de transports ambulanciers		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	3 239	3 225
Société de l'assurance automobile du Québec	66	101
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	358	444
Particuliers	3 349	3 057
Autres	80	77
	7 092	6 904
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	2 436	1 201
Taxes à la consommation	951	941
Autres débiteurs	766	660
	11 245	9 706
Provision pour créances douteuses		
Particuliers	(1 828)	(1 651)
	9 417	8 055



9. Crédoiteurs et charges à payer

	2017	2016
Fournisseurs	3 091	3 769
Salaires	5 947	4 324
Charges sociales	5 025	6 992
Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie	11 746	10 398
	25 809	25 483

10. Dette

La Corporation est autorisée, dans le cadre d'un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 mars 2019, à emprunter à court terme ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de Financement, une somme jusqu'à concurrence de 21 848. Le MSSS s'est engagé à verser à la Corporation les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir. Le montant emprunté, en vertu de ce régime au 31 mars 2017 est constitué de :

	2017	2016
Emprunt remboursable par des versements mensuels de 98 (capital seulement), au taux de 1,329 %, échéant en novembre 2020	4 321	5 500
Emprunt au taux de 1,984 %, échue en septembre 2016	-	211
	4 321	5 711

Échéancier de la dette au 31 mars 2017

2018	1 179
2019	1 179
2020	1 179
2021	784
	4 321

11. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2017	2016
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, taux variant de 3,07 à 4,85 % échéant en juin 2035	14 515	15 080

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2018	1 192
2019	1 192
2020	1 229
2021	1 341
2022	1 340
2023 et suivantes	13 282
Total des paiements minimums exigibles	19 576
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	5 061
	14 515

12. Immobilisations corporelles

2017

	Bâtisse louée en vertu de contrats de location- acquisition	Amélioration locatives louée en vertu de contrats de location- acquisition	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Améliorations locatives	Système de réparation assistée par ordinateur	Total
Coût								
Solde au début	11 155	5 472	3 830	13 748	29 227	1 784	4 533	69 749
Acquisitions	-	-	376	177	3 912	185	-	4 650
Dispositions	-	-	-	(123)	(4 000)	-	-	(4 123)
Solde à la fin	11 155	5 472	4 206	13 802	29 139	1 969	4 533	70 276
Amortissement cumulé								
Solde au début	3 486	205	2 182	8 405	17 097	87	3 407	34 869
Amortissement de l'exercice	562	275	519	1 170	3 819	98	595	7 038
Dispositions	-	-	-	(11)	(3 916)	-	-	(3 927)
Solde à la fin	4 048	480	2 701	9 564	17 000	185	4 002	37 980
Valeur comptable nette	7 107	4 992	1 505	4 238	12 139	1 784	531	32 296

2016

	Bâtisse louée en vertu de contrats de location- acquisition	Amélioration locatives louée en vertu de contrats de location- acquisition	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Améliorations locatives	Système de réparation assistée par ordinateur	Total
Coût								
Solde au début	11 155	-	2 934	11 949	26 332	38	4 533	56 941
Acquisitions	-	5 472	1 201	2 192	5 250	1 746	-	15 861
Dispositions	-	-	(305)	(393)	(2 355)	-	-	(3 053)
Solde à la fin	11 155	5 472	3 830	13 748	29 227	1 784	4 533	69 749
Amortissement cumulé								
Solde au début	2 926	-	2 150	7 441	15 626	38	2 741	30 922
Amortissement de l'exercice	560	205	336	1 357	3 771	49	666	6 944
Dispositions	-	-	(304)	(393)	(2 300)	-	-	(2 997)
Solde à la fin	3 486	205	2 182	8 405	17 097	87	3 407	34 869
Valeur comptable nette	7 669	5 267	1 648	5 343	12 130	1 697	1 126	34 880

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisation en cours de construction pour 0 (493 en 2016) en mobilier et équipement et 0 (5 en 2016) en amélioration locatives.

Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations corporelles. Les acquisitions d'immobilisation corporelles comprennent un montant de 47 (469 en 2016) qui est inclus aux fournisseurs au 31 mars 2017.

2016/2017

RAPPORT
ANNUEL
de gestion

13. Stocks destinés à l'utilisation

	2017	2016
Fournitures médicales	477	536
Carburant	84	89
Fournitures de garage et pièces de rechange	295	246
	856	871

14. Charges payées d'avance

	2017	2016
Taxes municipales	76	75
Autres	197	98
	273	173

15. Excédent cumulé

Afin de réaliser un projet de relocalisation de son quartier général (QG) et du centre communication santé (CCS) sur la rue Jarry ainsi que le projet du site de relève du centre de communication santé sur la rue St-Patrick, le MSSS a autorisé la Corporation à réserver un montant maximum de 3 313 de son excédent cumulé lié aux activités de l'exercice clos le 31 mars 2015 pour le financement des projets.

Pour ce qui est du solde de l'excédent cumulé non réservé de 1 294 au 31 mars 2017, la Corporation est en discussion avec le MSSS afin de définir les modalités d'une entente pour le réserver aux fins de certains projets.

	Excédent réservé	Opération	Total 2017	Total 2016
Excédent cumulé non investi				
Solde au début	260	-	260	3 313
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	(847)
Utilisation de l'excédent	(260)	260	-	
Excédent (Déficit)	-	865	865	(2 206)
Solde à la fin	-	1 125	1 125	260
Excédent cumulé investi				
Solde du début	847	-	847	-
Investissements en immobilisations corporelles	-	-	-	847
Amortissement	(169)	169	-	-
Solde à la fin	678	169	847	847
Excédent cumulé à la fin	678	1 294	1 972	1 107

16. Fonds des activités provinciales

À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit, à la demande du MSSS, exécuter la comptabilisation financière des charges spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers d'urgence. Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'excédent cumulé et la situation financière du fonds.

Évolution de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Excédent cumulé au début	275	621
Augmentation		
Subventions du MSSS	2 270	3 612
Intérêts	1	5
Revenus d'inscriptions	181	145
	2 452	3 762
Diminution		
Traitements et salaires	262	86
Avantages sociaux	81	47
Charges sociales	68	21
Honoraires professionnels	237	342
Système de priorisation des appels	757	852
Hébergement du site Web	4	2
Frais de déplacement	90	73
Fournitures médicales et autres dépenses	31	29
Frais de négociation de convention collective	609	1 370
Fournitures de bureau et petits équipements	30	12
Frais de réunion et location de salles	20	11
Entretien moniteurs défibrillateurs	185	-
Réseau national intégré de radiocommunications	180	142
Contribution à la Corporation	-	611
Contribution au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers paramédics	-	510
	2 554	4 108
Excédent cumulé à la fin	173	275



2016/2017

**RAPPORT
ANNUEL**
de gestion



16. Fonds des activités provinciales (suite)

État de la situation financière au 31 mars 2017

	2017	2016
Actifs financiers		
Débiteurs autres	193	211
Taxes à la consommation	18	5
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, soit 0,75 % au 31 mars 2017 et 2016, sans modalité d'encaissement	31	119
	242	335
Passifs financiers		
Charges à payer	69	60
Actifs financiers nets et excédent cumulé	173	275

Les opérations de ce Fonds sont comptabilisées de façon distincte et ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'état de la situation financière.

17. Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

Un protocole d'entente d'un patrimoine fiduciaire pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers/paramédics, a été signé entre le MSSS, les associations d'entreprises ambulancières et la Corporation. La Corporation a le mandat d'agir à titre de fiduciaire et exécuter la comptabilisation financière des charges spécifiques reliées au Fonds qui est destiné à l'achat, à la gestion et à l'entretien des vêtements de protection individuels. Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'excédent cumulé et la situation financière du fonds.

Évolution de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Excédent (déficit) cumulé au début	118	(119)
Augmentation		
Subventions du MSSS	809	800
Intérêts	4	-
Contribution du Fonds des activités provinciales	-	510
	813	1 310
Diminution		
Achat de vêtements de protection individuels	121	853
Entretien et réparations des vêtements de protection individuels	108	210
Assurances des vêtements de protection individuels	10	10
	239	1 073
Excédent cumulé à la fin	692	118

État de la situation financière au 31 mars 2017

	2017	2016
Actifs financiers		
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, soit 0,75 % au 31 mars 2017 et 2016, sans modalité d'encaissement	704	185
Taxes de vente à recevoir	5	27
	709	212
Passifs financiers		
Charges à payer	17	94
Actifs financiers nets et excédent cumulé	692	118

Les opérations de ce Fonds sont comptabilisées de façon distincte et ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'état de la situation financière.



2016/2017

**RAPPORT
ANNUEL**
de gestion



18. Fonds pour la gestion administrative des premiers répondants de Montréal

Le 13 août 2015, le MSSS a demandé de créer et d'agir à titre de fiduciaire du Fonds pour la gestion administrative des premiers répondants de Montréal étant donné l'abolition de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La Corporation doit, à la demande du MSSS, exécuter la comptabilisation financière des charges spécifiques reliées au protocole d'entente pour la mise en place d'un service de premier répondant signé entre l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Corporation et la ville de Montréal. Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'excédent cumulé et la situation financière du fonds.

Évolution de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Excédent cumulé au début	8	-
Augmentation		
Subventions du MSSS	8 779	8 672
Intérêts	-	8
	8 779	8 680
Diminution		
Dépenses de transfert	8 779	8 672
Excédent cumulé à la fin	8	8

État de la situation financière au 31 mars 2017

	2017	2016
Actifs financiers		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux	1 885	1 862
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, soit 0,75 % au 31 mars 2017 et 2016 sans modalité d'encaissement	8	8
	1 893	1 870
Passifs financiers		
Charges à payer	1 885	1 862
Actifs financiers nets et excédent cumulé	8	8

Les opérations de ce Fonds sont comptabilisées de façon distincte et ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'état de la situation financière.

19. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Corporation est exposée à divers risques financiers notamment : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité découlant des activités d'exploitation de la Corporation. La direction est responsable d'établir des niveaux acceptables de ces risques et d'examiner leur incidence respective sur les activités de la Corporation.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie ne respecte pas les modalités d'un contrat et entraîne une perte pour l'autre partie. La valeur comptable à l'état de la situation financière de la Corporation pour ses actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des créances des bénéficiaires de transports ambulanciers et des autres débiteurs à l'exception des taxes à la consommation se détaille comme suit :

Bénéficiaires de transports ambulanciers

	2017			2016		
	Particuliers	Autres ⁽¹⁾	Total	Particuliers	Autres ⁽¹⁾	Total
Courant	1 091	2 662	3 753	919	2 671	3 590
Créances de 30 à 60 jours	439	928	1 367	371	910	1 281
Créances de 61 à 90 jours	194	91	285	186	177	363
Créances de 91 à 120 jours	151	25	176	141	35	176
Créances de plus de 120 jours	1 474	37	1 511	1 440	54	1 494
	3 349	3 743	7 092	3 057	3 847	6 904
Provision pour créances douteuses	(1 828)	-	(1 828)	(1 651)	-	(1 651)
	1 521	3 743	5 264	1 406	3 847	5 253

Autres débiteurs	2017	2016
Moins de 90 jours	999	1 694
De 90 à 365 jours	1 126	67
Plus de 365 jours	1 069	100
	3 194	1 861

⁽¹⁾ Représente notamment les créances des Établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, de la Société de l'assurance automobile du Québec et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'évolution de la provision pour créances douteuses pour les créances des particuliers se détaille comme suit :

	2017	2016
Solde au début	1 651	1 628
Provision de l'exercice	1 390	1 237
Radiation de l'exercice	(1 213)	(1 214)
Solde à la fin	1 828	1 651

2016/2017

RAPPORT ANNUEL

de gestion

19. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à leur échéance. La Corporation est exposée à ce risque surtout en raison de sa dette, le dû aux Fonds et de ses créiteurs et charges à payer. La Corporation finance ses activités au moyen d'une combinaison de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de sa dette.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Corporation dispose de sources suffisantes de financement. La Corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle a les fonds disponibles pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Dû aux Fonds	Dette	Créditeurs et charges à payer	Total 2017	Total 2016
Moins de 90 jours	126	310	8 719	9 155	8 695
De 90 à 365 jours	609	924	12 065	13 598	11 571
Plus de 365 jours	8	3 214	-	3 222	4 448
	743	4 448	20 784	25 975	24 714

Compte tenu de la disponibilité du financement de la Corporation, de sa trésorerie disponible, ainsi que du calendrier de ses versements, la direction évalue que le risque de liquidité de la Corporation est faible.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Corporation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt définit l'éventualité où la juste valeur ou les mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctueraient à cause des changements sur le marché des taux d'intérêt.

La dette de la Corporation porte intérêt à des taux fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés au flux de trésorerie et aux taux d'intérêt car elles seront remboursées selon l'échéance prévue.

20. Avantages sociaux futurs

Provision pour allocation de transition

Les allocations de transition sont payables au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions. La charge de l'exercice imputée aux avantages sociaux s'élève à 16 (2016 : 109).

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers/paramédics, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation de la Corporation au RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73% au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi la Corporation doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46% de la masse salariale admissible pour l'année 2016). Les cotisations de la Corporation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 328 (2016 : 2 141).

20. Avantages sociaux futurs (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les techniciens ambulanciers paramédics et les employés de soutien de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers paramédics et des services préhospitaliers d'urgence (RRTAP). Ce régime interemployeurs est un hybride à cotisations déterminées et à prestations déterminées. Au 19 mars 2017, le taux de cotisation de la Corporation au RRTAP a augmenté de 6,3 % à 6,4 %. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 202 (2016 : 2 962).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2017	Total 2016
Solde au début	10 302	96	10 398	10 396
Charges de l'exercice	14 507	3 169	17 676	16 997
Prestations versées au cours de l'exercice	(13 130)	(3 198)	(16 328)	(16 995)
Solde à la fin	11 679	67	11 746	10 398

Cette provision est incluse dans le poste « créditeurs et charges à payer ».

21. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. Obligations contractuelles

La Corporation est engagée par des contrats à long terme, échéant à diverses dates jusqu'en juin 2035, pour la location de locaux administratifs, d'équipements et pour l'entretien de ces équipements.

Le total des engagements au 31 mars 2017 est de 54 018 (2016 : 54 236).

La charge de l'exercice concernant ces biens et services s'élève à 4 201 (2016 : 9 477). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2018	3 704
2019	3 509
2020	3 482
2021	3 272
2022	3 198
2023 et suivantes	36 853
	54 018

23. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2017	2016
Intérêts payés	702	610
Intérêts reçus	144	112

24. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Corporation d'urgences-santé

Renseignements complémentaires sur certaines activités de la Corporation

De l'exercice clos le 31 mars 2017 (Non audités)

	2017	2016
Nombre de transports de bénéficiaires effectué au cours de l'exercice clos le 31 mars		
Transports imputables à		
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	129 385	127 678
Société de l'assurance automobile du Québec	7 339	7 428
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	31 063	30 539
Particuliers et autres	58 112	56 153
	225 899	221 798
Nombre total d'heures d'intervention et de disponibilité des techniciens ambulanciers paramédics au cours l'exercice clos le 31 mars	1 179 965	1 166 041
Nombre de techniciens ambulanciers paramédics à l'emploi au 31 mars		
Temps plein	618	619
Temps partiel	319	333
	937	952

ANNEXE D – ÉTATS FINANCIERS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Rapport de la direction

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue dans le rapport annuel de gestion est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le curateur public reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Curateur public du Québec, à titre de fiduciaire des biens d'autrui, conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le curateur public surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au curateur public.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le curateur public du Québec,



M^e Normand Jutras

Le directeur général des services aux personnes,



Pierre Lamarche

Le directeur général de l'administration,



Pierre Roy

Le directeur des ressources financières et matérielles,



Denis Lacroix

Montréal, le 24 octobre 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints des comptes sous administration du Curateur public du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état du résultat net et global, l'état de la variation de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Montréal, le 24 octobre 2017

CURATEUR PUBLIC
DU QUÉBEC

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Exprimé en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF SOUS ADMINISTRATION		
PORTEFEUILLES COLLECTIFS (notes 3a, 3e, 3f, 5, 16)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 3d, 6)	63 964	63 691
Intérêts à recevoir	104	122
Placements	223 705	212 344
	287 773	276 157
PATRIMOINES ADMINISTRÉS (notes 2e, 3b, 3f)		
Comptes bancaires, caisses des bénéficiaires et dépôts à terme (notes 2d, 7)	30 077	30 755
Frais d'hébergement et de subsistance payés d'avance	13 231	12 801
Placements (note 8)	79 633	68 688
Billets et autres créances (note 2d)	14 943	15 953
Biens immobiliers	85 345	81 666
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	5 339	4 929
Arrangements préalables funéraires	4 885	4 945
Autres actifs (note 9)	2 884	2 646
	236 337	222 383
	524 110	498 540
PASSIF ET ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION		
PASSIF DES PORTEFEUILLES COLLECTIFS (notes 3e, 3f, 16)		
Charges à payer	171	200
Dû au fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 302	1 068
	1 473	1 268
PASSIF DES PATRIMOINES ADMINISTRÉS (notes 2e, 3c, 3f)		
Sommes à payer (note 10)	37 932	30 787
Emprunts hypothécaires	5 374	6 064
Prestations, avantages et indemnités perçus d'avance	4 833	4 770
Bons et subventions reportés pour l'épargne-invalidité (note 11)	34 281	29 957
	82 420	71 578
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	440 217	425 694
	524 110	498 540

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Accepté et approuvé

Le curateur public du Québec

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GLOBAL DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(Exprimé en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Produits d'intérêts des portefeuilles collectifs (<i>note 3g</i>)	7 734	7 778
Moins :		
Honoraires d'administration	3 594	3 467
Taxes sur les honoraires d'administration	538	519
Frais de garde et autres services	232	230
Produits d'intérêts nets	3 370	3 562
Gains (pertes) à la disposition de placements (<i>note 3g</i>)	(465)	(1 533)
Variation des gains (pertes) non réalisés sur placements (<i>note 3g</i>)	(2 576)	2 156
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE (<i>notes 3h, 12</i>)	329	4 185

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(Exprimé en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Résultat net et global de l'exercice	329	4 185
Sommes gagnées et charges engagées pour le compte des patrimoines administrés (note 3i)		
Prestations, avantages et indemnités gagnés (note 13)	221 024	212 256
Frais d'hébergement et de subsistance engagés (note 14)	(215 551)	(207 965)
Honoraires du Curateur public du Québec	(12 331)	(10 287)
	(6 858)	(5 996)
Variation relative à la réception et à la réévaluation d'éléments de patrimoine (note 3i)		
Biens reçus durant l'exercice	83 278	79 776
Passifs pris en charge au cours de l'exercice	(18 558)	(13 966)
Réévaluation d'éléments d'actif	1 639	2 339
	66 359	68 149
Remises (note 3i)		
Remises nettes des passifs	(45 307)	(46 999)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	14 523	19 339
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	425 694	406 355
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	440 217	425 694

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(Exprimé en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Entrées de trésorerie		
Encaissements de prestations, avantages et indemnités	216 750	210 627
Encaissements découlant de la cession d'actifs	53 929	46 793
Encaissements transitoires pour le compte du fonds consolidé du revenu	3 130	3 584
Encaissements du fonds consolidé du revenu	1 809	1 292
Encaissements d'intérêts sur placement	789	717
	276 407	263 013
Sorties de trésorerie		
Décaissements liés aux frais d'hébergement et de subsistance	209 256	203 417
Remises	29 273	31 259
Versements au fonds consolidé du revenu	16 165	16 354
Paievements des emprunts hypothécaires et des sommes à payer	9 826	7 858
Achats d'actifs	583	788
	265 103	259 676
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 304	3 337
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements dans les portefeuilles collectifs	(73 242)	(60 021)
Dispositions de placements dans les portefeuilles collectifs	62 211	57 115
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 031)	(2 906)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	273	431
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	63 691	63 260
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (notes 3d, 6)	63 964	63 691

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81). Le siège social de l'organisme est situé au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), H3B 4W9, Canada.

Les fonctions du Curateur public sont principalement :

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs de mineurs, en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens de mineurs.

Le Curateur public a la simple administration des biens qui lui sont confiés en vertu de l'article 30 de la Loi sur le curateur public.

Conformément à l'article 55 de la Loi sur le curateur public, il peut percevoir des honoraires pour la représentation des personnes, pour l'administration des biens qui lui sont confiés, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont dévolues par la loi. Ces honoraires sont établis par règlement.

Les états financiers présentent les actifs et les passifs qui sont sous l'administration du Curateur public, à titre de fiduciaire des biens d'autrui. Ils excluent les produits, les charges, les actifs et les passifs du Curateur public qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

2. BASE DE PRÉPARATION**2a) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers des comptes sous administration du Curateur public ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2016.

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public ont été approuvés et autorisés pour publication par le curateur public le 24 octobre 2017.

2b) Base d'évaluation

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- Les instruments financiers définis à la note 3e), évalués à la juste valeur;
- Les actifs des patrimoines administrés définis à la note 3f), évalués à la valeur de réalisation;
- Les passifs des patrimoines administrés définis à la note 3f), évalués à la valeur de règlement.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité, car cette présentation apporte des informations fiables et plus pertinentes.

Le traitement comptable spécifique des opérations est détaillé dans les principales méthodes comptables à la note 3.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****2c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'entité.

2d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs, des éléments de variation de l'actif net ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers.

La direction a établi des estimations et formulé des hypothèses pour la valeur de réalisation des éléments des patrimoines administrés, dont l'évaluation du solde des caisses des bénéficiaires et des billets et autres créances.

Évaluation des caisses des bénéficiaires – patrimoines administrés

Les établissements reçoivent périodiquement au bénéfice des personnes représentées des allocations afin de subvenir à leurs besoins. Ces allocations sont notamment déposées dans des caisses administrées par les établissements d'hébergement fréquentés par les personnes représentées. Le Curateur public estime la valeur de ces caisses sur la base du solde confirmé annuellement auprès de ces établissements au mois de juillet.

Le solde réel des caisses des bénéficiaires pourrait être différent de l'estimation formulée par la direction.

Évaluation des billets et autres créances – patrimoines administrés

Le Curateur public administre des billets et d'autres créances tels que des reconnaissances de dettes, des droits successifs et d'autres créances découlant de jugements de cour au bénéfice des personnes qu'il représente. Le Curateur public effectue annuellement une analyse détaillée des billets et autres créances afin de déterminer dans quelle mesure ils sont recouvrables.

La valeur des billets et autres créances pourrait être différente de l'estimation formulée par la direction.

2e) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'exercice de jugements de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs, des éléments de variation de l'actif net ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction établit des jugements sont le choix des méthodes comptables pour les éléments non normalisés des patrimoines administrés, l'utilisation de la valeur symbolique de 1 \$ pour la comptabilisation de certains actifs et passifs des patrimoines administrés ainsi que l'utilisation de valeurs établies à des dates autres que le 31 décembre.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**Méthodes comptables pour les éléments non normalisés des patrimoines administrés

En l'absence d'une IFRS qui s'applique spécifiquement à une transaction, la direction doit faire usage de jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant d'obtenir des informations pertinentes pour les utilisateurs.

De façon générale, les actifs et les passifs des patrimoines administrés par le Curateur public lui sont confiés par la loi, sans égard à leur forme économique. La prise en charge de ces actifs et passifs n'entraîne aucun coût d'acquisition, de transformation ou d'exploitation pour le Curateur public.

Chaque patrimoine est administré de façon individuelle en fonction de la situation sociale et financière propre à chacune des personnes représentées, dans les limites conférées par le Code civil du Québec et la Loi sur le curateur public et non selon une stratégie de gestion uniforme. La gestion de ces biens est effectuée dans le but de favoriser le bien-être des personnes représentées et non de générer des plus-values ou d'atteindre des cibles de rendement.

En outre, dans le cadre de son administration, le Curateur public prend des décisions sur la base de la valeur individuelle de chacun des patrimoines. Il s'assure notamment de l'admissibilité de chaque personne représentée à divers programmes gouvernementaux tels que le programme de la solidarité sociale ou le programme de la sécurité de la vieillesse ou encore du paiement ou non des dettes relatives à chacun des patrimoines qu'il administre.

Dans leur cas, les biens immobiliers sont généralement utilisés par les personnes représentées dans le but de se loger. Étant donné qu'ils ne sont pas utilisés dans le but de produire des biens et des services, de les utiliser à des fins administratives, d'en retirer des revenus de loyers ou d'en valoriser le capital, la définition d'immobilisations corporelles ou d'immeubles de placement ne s'applique pas à ces biens.

Quant à eux, les placements des patrimoines administrés comprennent une diversité d'éléments détenus de façon nominative par les personnes représentées par le Curateur public. Ils ne font l'objet ni d'une stratégie d'investissement structurée ni d'une gestion globale des risques. Ainsi, le recours au coût amorti ou à la juste valeur comme base d'évaluation ne serait pas approprié puisque la prise en charge des placements par le Curateur public n'engendre aucun coût et que les décisions liées à l'administration des patrimoines ne sont pas prises selon la juste valeur. En conséquence, la norme sur les instruments financiers appliquée à l'agrégation des placements des personnes représentées, notamment l'utilisation d'une base d'évaluation qui ne représente pas le modèle d'affaires des comptes sous administration et la présentation d'informations sur les risques financiers, n'aurait en soi aucune signification et ne procurerait aucun avantage supplémentaire pour les utilisateurs des états financiers.

Pour toutes ces raisons, le Curateur public du Québec juge que l'évaluation au coût, relativement aux actifs et aux passifs administrés, ne peut représenter une image fidèle de la transaction étant donné que ceux-ci sont confiés par la loi à l'administration du Curateur public, ce qui n'entraîne ni coût d'acquisition, ni coût de transformation, ni autre coût. La valeur de réalisation pour évaluer les actifs et la valeur du règlement pour évaluer les passifs des patrimoines administrés sont donc les valeurs les plus pertinentes et facilement disponibles à peu de coûts. De plus, elles permettent aux utilisateurs d'obtenir des informations fiables, neutres, prudentes et complètes dans tous leurs aspects significatifs. Les informations sur les actifs et les passifs des patrimoines administrés sont fournies à la direction sur la base de la valeur de réalisation dans le cas des actifs et sur la base de la valeur de règlement dans le cas des passifs. De plus, de façon générale, la valeur de réalisation et la valeur de règlement ne s'éloignent pas de façon significative de la juste valeur assurant ainsi une cohérence avec une base d'évaluation utilisée en IFRS. Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs.

Les méthodes comptables des éléments non normalisés des patrimoines administrés, ainsi que l'application de la valeur de réalisation ou de règlement à chacun de ces éléments sont décrites à la note 3.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**Utilisation de la valeur symbolique de 1 \$

Dans le cadre de son administration, le Curateur public administre des actifs et des passifs de natures diverses, par exemple des bijoux et des pierres précieuses, des collections d'objets, des œuvres d'art, des instruments et des outils spécialisés pour lesquels aucune évaluation fiable n'est disponible au prix d'un effort raisonnable. En l'absence d'une telle évaluation, le Curateur public inscrit ces actifs et ces passifs à la valeur symbolique de 1 \$.

Utilisation de valeurs établies à des dates autres que le 31 décembre

Compte tenu de la diversité des biens administrés par le Curateur public, il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'obtenir une évaluation fiable d'un élément de patrimoine en date du 31 décembre. Une telle situation peut survenir lorsqu'un tiers, par exemple une institution financière, ne répond pas aux demandes d'informations du Curateur public. Lorsque la valeur au 31 décembre n'est pas disponible et que la direction juge qu'il n'est pas possible de l'obtenir au prix d'un effort raisonnable, elle peut utiliser une valeur qu'elle juge fiable établie à une autre date.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**3a) Portefeuilles collectifs**

L'article 44 de la Loi sur le curateur public stipule que le Curateur public peut, dans les conditions prévues par une politique de placement établie après consultation du comité de placement, constituer des portefeuilles collectifs avec les sommes disponibles provenant des biens qu'il administre. Le Curateur public assume la gestion des portefeuilles ainsi constitués, conformément aux règles du Code civil du Québec relatives aux placements présumés sûrs.

La gestion des portefeuilles collectifs est confiée au ministre des Finances en vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le curateur public. Selon cet article, le Curateur public peut conclure avec toute personne, société ou association, ainsi qu'avec le gouvernement, ses ministères ou ses organismes, toute entente en vue de l'application de la Loi sur le curateur public. Dans ce cas, la gestion des portefeuilles doit respecter les règles du Code civil du Québec relatives aux placements présumés sûrs.

Les portefeuilles collectifs doivent être gérés dans le respect des restrictions auxquelles est soumis le Curateur public en vertu de la Loi sur le curateur public et de son règlement d'application ainsi que des dispositions du Code civil du Québec en matière d'administration du bien d'autrui.

Le Curateur public ne peut emprunter en donnant les placements des portefeuilles collectifs en garantie.

Les portefeuilles collectifs du Curateur public comprennent un fonds d'encaisse et un fonds de revenu. La note 5 présente le détail de la composition des portefeuilles collectifs.

3b) Patrimoines administrés

En vertu de l'article 43 de la Loi sur le curateur public, le Curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines qu'il administre. Ces patrimoines comprennent des comptes bancaires, des caisses des bénéficiaires et des dépôts à terme, des placements, des billets et autres créances, des biens immobiliers ainsi que d'autres actifs confiés à l'administration du Curateur public.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****3c) Passifs des patrimoines administrés**

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que le Curateur public n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine.

Le passif inscrit à l'état de la situation financière représente celui que le Curateur public administre pour autrui et non celui qu'il a la responsabilité légale de payer. Quant à eux, les emprunts hypothécaires sont généralement garantis par les biens immobiliers afférents.

3d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et sont utilisés par le Curateur public dans le cadre des activités courantes d'administration des patrimoines.

3e) Instruments financiers - portefeuilles collectifsÉvaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date d'acquisition par le Curateur public. Les coûts de transaction associés à l'acquisition ou à la disposition d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés en charges à l'état du résultat net et global.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent ceux qui sont détenus à des fins de transaction ainsi que ceux qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation sont constatés dans le poste Variation des gains (pertes) non réalisés sur placements, à l'état du résultat net et global.

■ Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

■ Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**Classement

Les classements effectués par le Curateur public sont les suivants :

- Les équivalents de trésorerie ainsi que les placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Curateur public a effectué cette désignation, car ils sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par le biais de la politique de placement des portefeuilles collectifs du Curateur public et les informations sur ceux-ci sont fournies sur cette base à la direction;
- La trésorerie et les intérêts à recevoir sont classées en tant que prêts et créances;
- Les charges à payer sont classées comme autres passifs.

3f) Méthode d'évaluation des actifs et passifsPortefeuilles collectifs

Les équivalents de trésorerie et les placements des portefeuilles collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, établie de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, ne s'éloigne pas de façon significative de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées au cours du marché selon les prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires. La juste valeur des obligations pour lesquelles il n'existe pas de prix publiés est établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'évaluation selon l'actualisation des flux de trésorerie s'appuie principalement sur des données d'entrée observables, telles que les courbes de taux d'intérêt et les écarts de crédit qui sont liés à la qualité du crédit de l'émetteur et qui constituent les taux d'actualisation;
- Les unités de participation sont évaluées à leur valeur liquidative telle que calculée par une institution financière.

Le Curateur public s'en remet à son gardien de valeurs pour établir la juste valeur des équivalents de trésorerie et des placements comme mentionné à la note 16.

La fluctuation de la juste valeur des placements des portefeuilles collectifs est comptabilisée dans le poste Variation des gains (pertes) non réalisés sur placements en résultat net et global.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Le dû au fonds consolidé du revenu correspond principalement au montant à payer pour des honoraires perçus par le Curateur public et est comptabilisé à la valeur de règlement.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**Patrimoines administrés

■ Comptes bancaires, caisses des bénéficiaires et dépôts à terme

Les comptes bancaires sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation établie sur la base d'états de compte ou de confirmations bancaires en date de fin d'exercice.

Les dépôts à terme sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût d'acquisition par la personne représentée, majoré des intérêts courus.

La valeur des caisses des bénéficiaires, détenues au nom des personnes représentées dans les établissements, est comptabilisée à la valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond à l'estimation en fin d'exercice à partir de la valeur moyenne des soldes confirmés au 1^{er} juillet 2016.

■ Frais d'hébergement et de subsistance payés d'avance

Les frais d'hébergement et de subsistance payés d'avance, correspondant à des sommes versées pour des services devant être rendus au cours du prochain exercice, sont comptabilisés à la valeur de réalisation qui ne s'éloigne pas de façon significative du coût.

■ Placements

Les placements comme les actions, les fonds communs de placement, les obligations et les placements inclus dans des régimes enregistrés sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à leur valeur de réalisation établie sur la base des informations disponibles telles que des états de compte de courtiers ou le cours des principales bourses en date de fin d'exercice.

■ Billets et autres créances

Les billets et autres créances sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond au coût d'acquisition par la personne représentée, majoré des intérêts courus pour les créances provenant de jugements de cours ou de reconnaissances de dettes et minoré de tout montant jugé irrécouvrable.

■ Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation qui correspond à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée établie selon le rôle d'évaluation transmis par les organismes municipaux.

■ Valeur de rachat des polices d'assurance vie

La valeur de rachat des polices d'assurance vie est comptabilisée à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et est évaluée subséquemment à la valeur de réalisation à la date d'anniversaire de la police d'assurance vie. Cette valeur tient compte des encaissements de dividendes et des remboursements d'emprunts.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**

■ Arrangements préalables funéraires

Les arrangements préalables funéraires sont comptabilisés à leur valeur de réalisation qui ne s'éloigne pas de façon significative du coût d'acquisition.

■ Autres actifs

Les véhicules sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation déterminée en fin d'exercice.

Les objets de valeur, les biens en entrepôt et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de la prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation déterminée en fonction des informations disponibles pour chaque type d'actif, le cas échéant.

Le montant des biens meubles en garde chez un tiers ou au domicile d'une personne représentée n'est pas présenté aux états financiers. La direction juge qu'il est impraticable de les faire évaluer en raison de leur diversité et de leur nombre.

■ Sommes à payer, emprunts hypothécaires et bons et subventions reportés pour l'épargne-invalidité

Les sommes à payer, les emprunts hypothécaires et les bons et subventions reportés pour l'épargne-invalidité relatifs aux patrimoines administrés sont comptabilisés à leur valeur de réalisation lors de leur prise en charge par le Curateur public et subséquemment à la valeur de réalisation établie sur la base d'états de compte en date de fin d'exercice.

■ Prestations, avantages et indemnités perçus d'avance

Les prestations, avantages et indemnités perçus d'avance, correspondent à des prestations reçues avant l'exercice au cours duquel elles se réaliseront et sont comptabilisés à la valeur de réalisation qui ne s'éloigne pas de façon significative du coût.

3g) Constatation des produits des portefeuilles collectifs

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat net et global d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et les pertes à la disposition de placements et la variation des gains (pertes) non réalisés sur placements sont aussi présentés à l'état du résultat net et global, dans l'exercice au cours duquel ils se produisent.

3h) Distribution des produits des portefeuilles collectifs

Les produits d'intérêts nets du fonds d'encaisse sont crédités mensuellement, s'il y a lieu, aux comptes des patrimoines administrés. Les produits d'intérêts nets du fonds de revenu sont réinvestis trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds. Les gains à la disposition des placements sont réinvestis annuellement, s'il y a lieu.

3i) Comptabilisation des variations de l'actif net

Les sommes perçues et les charges engagées pour le compte des patrimoines administrés sont comptabilisées à mesure qu'elles deviennent gagnées ou engagées pour le compte de chacun des patrimoines.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)**

Les actifs et les passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction par le Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence. Les biens reçus durant l'exercice sont présentés nets des annulations et radiations d'éléments d'actif, tandis que les passifs pris en charge durant l'exercice sont présentés nets des réévaluations, des annulations et des radiations d'éléments de passif.

Le poste de réévaluation d'éléments d'actif à l'état des variations de l'actif net représente la variation annuelle des valeurs de réalisation des actifs des patrimoines administrés.

Les remises comprennent les remises faites aux ayants droit et à l'Agence du revenu du Québec, en qualité d'administrateur du bien d'autrui, pour les successions non réclamées des personnes représentées décédées. Elles sont comptabilisées lorsque toutes les opérations permettant la libération des sommes aux ayants droit ou à l'Agence du revenu du Québec ont été complétées.

4. MODIFICATION AUX MÉTHODES COMPTABLES**Nouvelle norme comptable publiée mais qui n'est pas encore en vigueur****IFRS 9 – Instruments financiers**

En février 2015, le CNC a approuvé et publié la version définitive de la nouvelle norme IFRS 9, « Instruments financiers », qui remplace IAS 39, « Instruments financiers ; Comptabilisation et évaluation » et IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». L'IFRS 9 propose un modèle logique de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et aux passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et qu'elles abaissent le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale. Quant à elles, les dispositions de la comptabilité de couverture comprennent notamment un élargissement des risques admissibles à celle-ci, des changements significatifs dans la façon d'aborder l'évaluation de l'efficacité d'une couverture, et des obligations d'informations étendues quant aux activités d'une entité en matière de gestion de risques.

Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétroactive conformément aux exigences particulières de la norme. Une application anticipée est permise. Le Curateur public n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur les états financiers des comptes sous administration et ne prévoit pas d'appliquer celle-ci de façon anticipée.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

5. PORTEFEUILLES COLLECTIFS

ACTIF	Fonds d'encaisse		Fonds de revenu		Total
	2016	2015	2016	2015	
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	63 964	63 691	-	-	63 964
Intérêts à recevoir	104	122	-	-	104
Placements**	20 806	19 271	202 899	193 073	223 705
	84 874	83 084	202 899	193 073	287 773
					276 157

* Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie incluent des billets escomptés et des bons du Trésor. Les taux d'intérêt effectifs varient de 0,55 % à 0,83 % (au 31 décembre 2015 : 0,54 % à 0,80 %).

** Placements

Les placements du fonds d'encaisse incluent des obligations. Les taux d'intérêt effectifs varient de 1,36 % à 1,46 % (au 31 décembre 2015 : 1,31 % à 1,57 %).

Les placements du fonds de revenu représentent les sommes disponibles provenant des biens que le Curateur public administre et sont investis dans des unités de participation du fonds de revenu. Ces unités sont encaissables sans préavis à leur valeur liquidative par part. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des unités de participation se détaille comme suit :

Fonds de revenu	Fonds de revenu	
	2016	2015
Nombre d'unités	7 613 632	7 144 214
Juste valeur par unité (\$)	26,64947	27,02519
Juste valeur des unités	202 899	193 073

Les instruments financiers détenus par le biais des unités de participation du fonds de revenu incluent principalement des obligations émises par le gouvernement du Québec, par les municipalités du Québec ou par les sociétés d'État. Les taux d'intérêt effectifs varient de 1,62 % à 5,11 % (au 31 décembre 2015 : 2,00 % à 5,11 %). Ces placements viennent à échéance à diverses dates jusqu'en février 2050.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

**6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE –
PORTEFEUILLES COLLECTIFS**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les montants suivants présentés à l'état de la situation financière :

	2016	2015
Trésorerie	6 747	12 316
Équivalents de trésorerie	57 217	51 375
	63 964	63 691

**7. COMPTES BANCAIRES, CAISSES DES BÉNÉFICIAIRES ET DÉPÔTS
À TERME – PATRIMOINES ADMINISTRÉS**

	2016	2015
Dépôts à terme	16 065	14 294
Comptes bancaires	9 439	11 825
Encaisse chez les courtiers	1 344	1 503
Caisses des bénéficiaires	3 229	3 133
	30 077	30 755

8. PLACEMENTS – PATRIMOINES ADMINISTRÉS

	2016	2015
Placements inclus dans les régimes enregistrés	63 823	55 549
Obligations	5 786	5 114
Fonds communs de placement	6 513	4 775
Actions	3 511	3 250
	79 633	68 688

9. AUTRES ACTIFS – PATRIMOINES ADMINISTRÉS

	2016	2015
Objets de valeur	1 686	1 601
Véhicules automobiles	1 150	974
Biens en entrepôt	35	58
Autres actifs	13	13
	2 884	2 646

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****10. SOMMES À PAYER – PATRIMOINES ADMINISTRÉS**

	2016	2015
Sommes à payer diverses	37 874	30 662
Dépôts sur offres d'achat	58	125
	37 932	30 787

11. BONS ET SUBVENTIONS REPORTÉS POUR L'ÉPARGNE INVALIDITÉ - PATRIMOINES ADMINISTRÉS

Les bons et les subventions reportés pour l'épargne-invalidité correspondent aux montants que le gouvernement fédéral verse dans les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) pour les patrimoines administrés. À moins que le bénéficiaire satisfasse aux critères établis par l'Agence du revenu du Canada, ces montants doivent être maintenus dans le régime pendant au moins 10 ans. Lorsque les fonds sont retirés avant cette date, tous les bons et subventions versés dans le REEI pendant les 10 ans avant le retrait doivent être remboursés au gouvernement.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

12. RÉSULTAT NET ET GLOBAL DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION

	Fonds d'encaisse		Fonds de revenu		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits d'intérêts	772	752	6 962	7 026	7 734	7 778
Moins :						
Honoraires d'administration	582	566	3 012	2 901	3 594	3 467
Taxes sur les honoraires d'administration	87	85	451	434	538	519
Frais de garde et autres services	103	101	129	129	232	230
Produits d'intérêts nets	-	-	3 370	3 562	3 370	3 562
Gains (pertes) à la disposition de placements	-	-	(465)	(1 533)	(465)	(1 533)
Variation des gains (pertes) non réalisés sur placements	-	-	(2 576)	2 156	(2 576)	2 156
Résultat net et global	-	-	329	4 185	329	4 185

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****13. PRESTATIONS, AVANTAGES ET INDEMNITÉS GAGNÉS**

	2016	2015
Programme de la sécurité de la vieillesse	81 057	75 542
Programme de la solidarité sociale	69 943	68 431
Autres prestations	26 865	26 124
Régime de rentes du Québec	23 804	23 500
Crédits de taxes et impôts	14 407	14 412
Salaires et avantages sociaux	1 077	1 007
Loyers	918	981
Assurances	511	604
Intérêts et dividendes	644	444
Compensations pour pertes financières	487	219
Indemnités reçues	209	45
Autres produits	1 102	947
	221 024	212 256

14. FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE SUBSISTANCE ENGAGÉS

	2016	2015
Frais d'hébergement et allocations pour menues dépenses	185 430	179 880
Frais médicaux	8 287	7 580
Impôts et taxes	6 652	5 128
Services funéraires	3 471	3 971
Services publics	3 768	3 585
Achats de biens meubles de consommation courante	1 193	1 072
Frais immobiliers	1 613	1 720
Primes d'assurance	1 844	1 510
Frais juridiques	902	944
Frais pour préparation des déclarations fiscales	787	796
Frais de déménagement ou d'entreposage	297	347
Pensions alimentaires	409	444
Autres frais	898	988
	215 551	207 965

15. GESTION DU CAPITAL

Le Curateur public s'est doté d'une politique en matière de gestion du patrimoine des personnes représentées qui énonce que son intervention doit s'appuyer sur les trois principes suivants :

- Le respect de l'autonomie de la personne représentée;
- Une administration saine et rigoureuse;
- Une réponse adéquate aux besoins de la personne représentée.

L'objectif du Curateur public en matière de capital est la préservation de l'actif net des comptes sous administration, afin de protéger les intérêts des personnes représentées. Pour ce faire, le Curateur public s'est doté d'une politique de placement des portefeuilles collectifs, afin d'assurer une gestion prudente et diversifiée, ainsi que d'une politique de placement des patrimoines administrés, pour prévoir notamment leur transformation en portefeuilles collectifs.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS –
PORTEFEUILLES COLLECTIFS****16a) Politique de placement et Comité de placement**

La politique de placement du Curateur public a pour objet de formuler les principes et les règles de placement qui répondent sommairement aux besoins et aux objectifs des clientèles des portefeuilles collectifs, d'en définir le niveau de risque et de rendement, de s'assurer que l'actif y est investi de façon prudente et diversifiée, compte tenu des responsabilités du Curateur public envers sa clientèle, et finalement de décrire la structure de gestion et les méthodes de contrôle retenues pour l'exploitation permanente de ceux-ci. La politique de placement s'applique à l'actif des portefeuilles collectifs détenu par un dépositaire et dont la gestion est sous la responsabilité du Curateur public.

Le Comité de placement, formé par le ministre responsable de l'application de la Loi sur le curateur public, est chargé de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective.

La politique de placement prévoit qu'au moins quatre fois l'an, le Curateur public doit soumettre un rapport au Comité de placement sur l'état des placements.

À cet égard, le Curateur public, de concert avec le Comité de placement :

- passe en revue les catégories d'actifs et les flux monétaires nets des fonds collectifs;
- discute des perspectives économiques et des projets de placement de chaque gestionnaire;
- passe en revue la composition de l'actif et prend toute action nécessaire pour assurer la conformité avec la présente politique;
- reçoit et évalue les statistiques sur le rendement des placements des fonds collectifs de chacun des gestionnaires;
- s'assure que chaque gestionnaire agit en conformité avec son mandat et avec la politique de placement.

16b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Curateur public, à titre d'administrateur du bien d'autrui, ne soit pas en mesure de satisfaire aux obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

Le Curateur public gère ce risque en tenant compte des besoins quotidiens de liquidité pour chaque compte administré. Le Curateur public établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire aux obligations qui lui sont dévolues.

En ce qui concerne les échéances contractuelles des passifs financiers, les charges à payer sont toutes de nature courante.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****16c) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que le Curateur public, à titre d'administrateur du bien d'autrui, subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

Les portefeuilles collectifs administrés par le Curateur public sont gérés dans le respect des règles auxquelles il est soumis en vertu de la Loi sur le curateur public ainsi que des dispositions du Code civil du Québec en matière d'administration du bien d'autrui et notamment de l'article 44 de la Loi sur le curateur public et de l'article 1339 du Code civil du Québec en matière de placements présumés sûrs.

En outre, le Curateur public gère ce risque en s'assurant de traiter avec des émetteurs de titres dont la cote de crédit est élevée et en établissant des limites de détention par catégorie d'instruments financiers dans le cadre de sa politique de placement. À cet égard, l'ensemble des titres émis par un même émetteur, à l'exception des titres émis et garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec ou les titres émis par les municipalités du Québec ou les universités du Québec ne doit pas représenter plus de 15 % de la juste valeur de chaque portefeuille collectif. La somme des titres municipaux ne doit pas représenter plus de 50 % de la juste valeur du portefeuille des titres émis et garantis par le gouvernement du Québec. Elle est aussi sujette à un échantillon représentatif des titres municipaux du Québec.

Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, correspond aux valeurs comptables des actifs des portefeuilles collectifs.

16d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent, en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Curateur public est seulement exposé aux risques de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent, en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Pour des instruments financiers des portefeuilles collectifs portant intérêt à un taux fixe, en général, leur juste valeur augmente si les taux d'intérêt du marché baissent et diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent. Le Curateur public gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne. Les portefeuilles collectifs détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent à une fluctuation des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale au risque de taux d'intérêt correspond à la valeur comptable des placements des portefeuilles collectifs.

Au 31 décembre 2016, en présumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 0,50 %, toutes les autres variables étant demeurées constantes, l'actif net des comptes sous administration aurait été supérieur ou inférieur d'un montant approximatif de 8 909 000 \$ (8 750 000 \$ au 31 décembre 2015).

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

De plus, le Curateur public limite son exposition au risque de marché en établissant des limites de détention pour différentes catégories d'instruments financiers. Celles-ci n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, les limites de détention prévues par la politique de placement pour chacun des portefeuilles collectifs ainsi que les pourcentages de détention par catégorie d'instruments financiers s'établissaient comme suit :

Fonds d'encaisse

	% de détention			
	Minimum	Maximum	2016	2015
Encaisse	0 %	5 %	0,04 %	0,03 %
Titres échéant à moins de 365 jours émis et garantis par le gouvernement du Canada	0 %	35 %	0,00 %	0,00 %
Titres échéant à moins de 365 jours émis et garantis par le gouvernement du Québec*	65 %	100 %	99,96 %	99,97 %
Titres échéant à moins de 365 jours de banques et de Mouvement Desjardins	0 %	15 %	0,00 %	0,00 %
			100 %	100 %

* Les titres garantis par le gouvernement du Québec comprennent les titres de municipalités du Québec pour lesquels la limite de détention ne doit pas dépasser 50 % de la juste valeur du portefeuille selon la politique de placement. Au 31 décembre 2016, la limite de détention pour les titres de municipalités du Québec était de 30,80 % (29,60 % au 31 décembre 2015).

Fonds de revenu*

	% de détention			
	Minimum	Maximum	2016	2015
Encaisse	0 %	10 %	3,33 %	5,54 %
Titres d'emprunt échéant à plus d'un an émis et garantis par le gouvernement du Canada	0 %	20 %	0,00 %	0,00 %
Titres d'emprunt échéant à plus d'un an émis et garantis par le gouvernement du Québec**	80 %	100 %	96,67 %	94,46 %
Titres d'emprunt échéant à plus d'un an émis et garantis par les gouvernements des autres provinces canadiennes	0 %	15 %	0,00 %	0,00 %
Titres d'emprunt échéant à plus d'un an de banques et de Mouvement Desjardins	0 %	15 %	0,00 %	0,00 %
			100 %	100 %

* Instruments financiers détenus par le biais d'unités de participation du fonds de revenu

** Les titres garantis par le gouvernement du Québec comprennent les titres de municipalités du Québec pour lesquels la limite de détention ne doit pas dépasser 50 % de la juste valeur du portefeuille selon la politique de placement. Au 31 décembre 2016, la limite de détention pour les titres de municipalités du Québec était de 24,46 % (12,76 % au 31 décembre 2015).

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 DÉCEMBRE 2016****(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)****16e) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers des comptes sous administration du Curateur public présentés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.
- Niveau 3 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Le classement des instruments financiers entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'y a eu aucun transfert significatif entre les différents niveaux hiérarchiques.

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers détenus par le biais des portefeuilles collectifs étaient classés au niveau 2. Le Curateur public s'en remet au gardien de valeurs pour établir la juste valeur des instruments financiers. Pour la juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le gardien de valeurs utilise diverses techniques d'évaluation et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Le gardien de valeurs a recours à des hypothèses qui sont basées principalement selon les modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les facteurs de volatilité.

La juste valeur des prêts et des créances et des autres passifs des portefeuilles collectifs est comparable à la valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments financiers.